

Cliquez ci-dessous sur les
intitulés annexe (souligne et
rouge) pour un renvoi
immédiat au document.

Merci.



INTITULES	ANNEXES
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 SEPTEMBRE 2020	 <u>ANNEXE 1</u>
RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	<u>ANNEXE 2</u>
RAPPORT FINANCIER	<u>ANNEXE 3</u>
ARRETE DES COMPTES AU 31/12/2020	<u>ANNEXE 4</u>
RAPPORTS DE LA COMMISSAIRE AUX COMPTES	<u>ANNEXE 5</u>
COMPTE DE RESULTAT SECTORIEL 2020	<u>ANNEXE 6</u>
TARIFICATION 2021/2022	<u>ANNEXE 7</u>
BUDGET PREVISIONNEL 2022	<u>ANNEXE 8</u>
RAPPORT MORAL	<u>ANNEXE 9</u>
RAPPORTS D'ACTIVITES DES COMMISSIONS	<u>ANNEXE 10</u>
MODIFICATIONS DES STATUTS	<u>ANNEXE 11</u>
MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR	<u>ANNEXE 12</u>
RAPPORT DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	<u>ANNEXE 13</u>
PRESENTATION DU RAPPORT DE LA DTN	<u>ANNEXE 14</u>
PROJET DE REFONTE DE L'ELITE	<u>ANNEXE 15</u>

**PROCES-VERBAL DE LA 80ème
ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFvolley**

samedi 26 septembre 2020

10h00/12h30 – 14h00/17h00

PARIS/CNOSF



**ADOpte PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 12 JUIN 2021 à Paris**

ASSEMBLEE GENERALE de la FFvolley

**Samedi 26 septembre 2020 - 10h00/17h00 -
CNOSF**

ORDRE DU JOUR

<u>Dès 9h00</u>	⇒ Accueil des Délégués ⇒ Emargement - Vérification des pouvoirs par la Commission Electorale Fédérale
<u>A partir de</u> <u>10h00</u> <u>précises</u>	I. Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président de la FFvolley et ses invités II. Intervention du Président de la Ligue Nationale de Volley III. Intervention de la Commission Electorale Fédérale IV. UBIQUS - vote test (<u>VOTE 0</u>) V. Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 27 juin 2020 (<u>VOTE 1</u>) VI. Rapports d'Activités des Commissions fédérales VII. Rapport du Conseil de Surveillance

<u>12h30</u>	<u>PAUSE DEJEUNER</u>
<u>ELECTION DES POSTES VACANTS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE – Mandat 2019/2022</u>	

	<u>RESULTATS DE L'ELECTION DES POSTES VACANTS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE Mandat 2019/2022</u> A partir de 14h00 précises VIII. Présentation du Rapport Financier incluant les comptes clos arrêtés au 31/12/2019 et le rapport de la Commissaire aux Comptes IX. Approbation du Rapport Financier (comptes clos arrêtés au 31/12/2019) (<u>VOTE 2 - Christian ALBE</u>) Affectation du Résultat (<u>VOTE 3</u>) X. Approbation du Rapport Moral 2019/2020 (<u>VOTE 4 – Eric TANGUY</u>) XI. Approbation du Budget Prévisionnel 2021 (<u>VOTE 5 – Christian ALBE</u>) XII. Aménagements des Statuts de la FFvolley : ⇒ Dispositions courantes (<u>VOTES 6 et 7</u>) ⇒ Disposition provisoire N°1 relative à l'épidémie de la Covid-19 (<u>VOTES 8 et 9</u>) ⇒ Disposition provisoire N°2 relative à l'épidémie de la Covid-19 (<u>VOTES 10 et 11</u>) XIII. Aménagements du Règlement Intérieur de la FFvolley (<u>VOTE 12</u>) XIV. Dispositions sportives exceptionnelles saison 2020/2021 (<u>VOTE 13</u>) XV. Approbation de la prorogation de la mise à disposition d'Eric TANGUY (<u>VOTE 14</u>) XVI. Bilan de l'Euro Volley 2019 : ⇒ Bilan billetterie ⇒ Etude d'impact. XVII. Rapport de la Direction Technique Nationale (<u>Axelle GUIGUET</u>) XVIII. Questions diverses XIX. Clôture de l'Assemblée Générale par le Président de la FFvolley
--	---

Eric TANGUY
Président de la FFvolley



Etat des présences :

Délégués régionaux

LIGUE	Prénom	Nom	Nombre de voix par Ligue le 26/09	Nombre de voix par délégué le 26/09	Nombre de GSA par Ligue le 26/09	Nombre de GSA par délégué le 26/09
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Daniel	MAISONNIAL	486	162	108	36
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Philippe	SAGNARD		162		36
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Guy	WACK		162		36
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Non représentée			0		0
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	Thierry	GUENEAU	177	59	47	16
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	Séverine	LESAVRE-PETRUZZI		59		16
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	Alain	AUGEY		59		15
BRETAGNE	Charles-Edouard	LARRIBE	454	152	96	32
BRETAGNE (par visioconférence)	David	QUINTIN		151		32
BRETAGNE	Viviane	LE THOMAS		151		32
CENTRE-VAL DE LOIRE	Florence	BAIGNET	187	94	46	23
CENTRE-VAL DE LOIRE	Delphine	VIALA		93		23
CORSE	Non représentée		0	0	0	0
CORSE				0		
GRAND EST	Albert	CHARPENTIER	491	123	109	28
GRAND EST	Anne	BARBE		123		27
GRAND EST	Rodolphe	ADAM		123		27
GRAND EST	Patrick	REMY		122		27
HAUTS-DE-FRANCE	Philippe	VEREECKE	531	133	109	28
HAUTS-DE-FRANCE	Pierre-Yves	VANALDERWELT		133		27
HAUTS-DE-FRANCE	Jean-Didier	JAWORSKI		133		27
HAUTS-DE-FRANCE	Frédéric	DUBOIS		132		27

LIGUE	Prénom	Nom	Nombre de voix par Ligue le 26/09	Nombre de voix par délégué le 26/09	Nombre de GSA par Ligue le 26/09	Nombre de GSA par délégué le 26/09
ILE-DE-France (par visioconférence)	Yves	MOLINARIO	986	247	174	44
ILE-DE-FRANCE	Sébastien	GONCALVES-MARTINS		247		44
ILE-DE-France (par visioconférence)	Stéphane	JUAN		246		43
ILE-DE-FRANCE	Jean-Pierre	BASSET		246		43
NORMANDIE	Pierrick	LE BALC'H	199	67	54	18
NORMANDIE	Eric	BALLE		66		18
NORMANDIE	Gaëlle	RAMARQUES		66		18
NOUVELLE AQUITAINE	Nathalie	PEDRETTI	372	124	86	29
NOUVELLE AQUITAINE	Stéphane	GREMILLON		124		29
NOUVELLE AQUITAINE	Daniel	NICOLAS		124		28
NOUVELLE AQUITAINE	Non représentée			0		0
OCCITANIE (par visioconférence)	Guillaume	BITON	479	120	101	26
OCCITANIE	Benjamin	RAT		120		25
OCCITANIE	Jean-Pierre	MELJAC		120		25
OCCITANIE	Jean-Pierre	TOSI		119		25
PAYS DE LA LOIRE	Nathalie	BOULEAU	151	151	33	33
PAYS DE LA LOIRE	Non représentée			0		0
PAYS DE LA LOIRE	Non représentée			0		0
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Michel	GUEVENOUX	533	134	106	27
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Alain	ARIA		133		27
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Frédéric	PASTORELLO		133		26
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (par visioconférence)	Axel	LE MEUR		133		26

LIGUE	Prénom	Nom	Nombre de voix par Ligue le 26/09	Nombre de voix par délégué le 26/09	Nombre de GSA par Ligue le 26/09	Nombre de GSA par délégué le 26/09
GUADELOUPE	PROCURATION Valéry LUX GRONDIN donnée à Sébastien GONCALVES-MARTINS		43	43	11	11
GUYANE	Marc-Olivier	ANATOLE	33	33	9	9
GUYANE	Kévin	ROSS		non votant		
LA REUNION	PROCURATION Axelle GRONDIN donnée à Delphine VIALA		115	115	16	16
MARTINIQUE	PROCURATION Ronald REGNA donnée à Benjamin RAT		54	54	0	0
MAYOTTE	Non représentée		0	0	0	0
NOUVELLE-CALEDONIE	Non représentée		0	0	0	0
WALLIS ET FUTUNA	Non représentée		0	0	0	0

Assistent à l'assemblée générale conformément à l'article 7.2 des statuts, les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration :

En présentiel : Eric TANGUY, Président / Christian ALBE Trésorier, Michelle AKILIAN/Cynthia BAGATTO/Brigitte CERVETTI/Didier DECONNINCK/Alain de FABRY/Jean-Paul DUBIER/Christophe DURAND/Alain GRIGUER/Richard GOUX/Gérald HENRY/Joëlle LOGEAS/Gérard MABILLE/Michel MARTIN-DOUYAT/Pierre VOUILLOT

En visioconférence : Yves LABROUSSE, Secrétaire Général / Florence AVABY, Vice-président / Pierre MERCIER, Trésorier adjoint / Vincent ROCHE / Claude GANGLOFF.

- Les membres du Conseil de Surveillance

En présentiel : Aline GEMISE-FAREAU, Présidente / Jean Paul ALORO / Jean-Louis LARZUL / Patrick OCHALA / Philippe VENDRAMINI
En visioconférence : Patricia MAZZOLA

- Les membres de Commission Electorale Fédéral

Jean-Jacques DECORDE, Président / Serge CORVISIER / Michel ERINTCHEK

- Les Présidents de Commissions fédérales

Amine HACHELAF, Président de la CCF
Jean-Pierre MELJAC, Président de la CCS (délégué titulaire de la Ligue Occitanie)
Jean-François MOLEY, Président de la CCEE

- Les salariés de la FFvolley

Sylvie PROUVÉ, Secrétaire de Direction
Nathalie LESTOQUOY, Responsable du Secteur Sportif
Laurie FELIX, Responsable Juridique
Thierry BOLOMEY, Informaticien
Patrick NOVAIS, Assistant informatique
Mauricia BENON, Comptable
Yayé Haby DIALLO, Comptable
Yvan MAIROT, Responsable du Service Développement

Axelle GUIGUET, Directrice Technique Nationale
Jocelyne MAHIEU, Commissaire aux comptes
Antoine ROBILLARD, Cabinet IFEA

- Les cadres techniques : Ali ABOUB, Olivier AUDABRAM, Arnaud BESSAT, Cédric DUBOIS, Bertrand LEYS
- Pour les Liges régionales: Valéry LUX, Guadeloupe / Axelle GRONDIN, La Réunion.
- Autres invités : Annie PEYTAVIN, Sébastien FLORENT, Vincent VAURETTE.

I) OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFVOLLEY ET SES INVITÉS

Ouverture de séance à 10h00.

"Mesdames et Messieurs, chers Amis, je vous souhaite la bienvenue à cette Assemblée Générale et vous remercie d'avoir fait le déplacement. C'est un immense plaisir de vous revoir de visu. Nous nous sommes beaucoup vu avec un immense Plaisir, soit en visioconférence, soit par téléphone ou par e-mail. Se revoir est un vrai bonheur pour tenir une Assemblée Générale physiquement.

Je vais vous donner quelques instructions quant au fonctionnement de cette Assemblée Générale. Nous avons eu l'autorisation du préfet de Paris pour tenir cette Assemblée Générale avec la réserve de respecter ces contraintes sanitaires prévues par le CNOSF. "

Le Président énonce les mesures sanitaires à respecter.

"Nous avons un ordre du jour assez chargé aujourd'hui. C'est pour cela que je demanderai la plus grande discipline et d'essayer de tenir, au maximum, le timing.

Nous avons un moment fort tout à l'heure. En fin de matinée, le Président de la MAIF, Dominique MAHÉ se joindra à nous. C'est un sponsor majeur de la Fédération et nous allons procéder à la signature d'un nouvel avenant prolongeant et améliorant notre contrat notamment en terme financier.

Nous allons également profiter du fait que la plupart des Présidents de Liges soient là pour signer la charte contre les violences sexuelles et le bizutage de Colosse aux pieds d'argile. Nous prendrons une photo pour que chacun puisse communiquer dans sa Ligue sur cet engagement fort que nous devons avoir et montrer que nous ne sommes pas insensibles à ce sujet et que la lutte contre les violences sexuelles ou le bizutage ou toutes les autres formes de violences est un sujet dont le volley se préoccupe.

Le Président du CNOSF s'exprimera également en fin de matinée.

Le dernier point concerne l'ordre du jour, il y a un sujet qui passionne un petit peu tout le monde, ce qui est bien normal, c'est notre cœur de métier, ce sont nos championnats. Jean-Pierre MELJAC, le Président de la CCS, exprimera sur son rapport annuel ce matin. Cet après-midi, il reprendra la parole sur les dispositions sportives et règlementaires pour l'année qui vient et notamment les Coupes de France Jeunes. C'est un sujet qui passionne et c'est bien normal et tout à fait légitime, donc réservez les questions pour cet après-midi.

Il est important, encore plus avec ce qui vient de tomber il y a 48 heures, que l'on ait voté un règlement en Assemblée Générale. Madame la Ministre a demandé à ce que l'on vote la manière dont on arrête les championnats pour faire en sorte que ce qui s'est passé la saison dernière avec les multiples litiges ne se reproduisent pas. La proposition étant le PV de la CCS et que nous pouvons amender sur certains éléments et faire en sorte d'avoir quelque chose d'assez agile, qui nous permet de faire cette saison, le principal étant quand même de jouer au volley.

Cette Assemblée Générale est mixte puisque certains délégués, pour des raisons de santé et de prudence n'ont pas pu voyager, n'ont pas pu venir et sont avec nous en visioconférence. Nous avons des caméras qui filment l'Assemblée Générale en direct.

Je vais laisser la parole au Président de la Commission Electorale Fédérale, Jean-Jacques DECORDE, pour vous présenter une résolution en s'appuyant sur le décret permettant de réunir des assemblées générales en visioconférence dans le but que nos collègues qui n'ont pas pu être là puissent quand même voter à distance. Ils communiqueront leur vote par SMS à la Commission sur le numéro qui leur a été indiqué et leurs votes seront comptabilisés séparément des votes des boitiers bien

évidemment.

En revanche, pour l'élection partielle du Conseil de Surveillance, les absents physiquement ne pourront pas voter, le vote étant à bulletin secret.

Désormais, je vais rendre un hommage à ceux qui nous ont quittés cette année. Malheureusement, je déplore qu'ils soient si nombreux cette année. Par ordre de disparition, ayons une pensée pour les personnes chères au volley :

- *Monsieur Robert QUINTIN, ex arbitre international ;*
- *Monsieur Jean GUIDET, ancien entraîneur de l'ASG ;*
- *Monsieur Roger SCHMITT, ancien sélectionneur de l'équipe de France masculine et papa de Jean-Marie, notre ancien DTN;*
- *Monsieur Georges LOISNEL, Président de la commission de discipline, investi au sein de la Ligue Ile de France ;*
- *Monsieur Paul HABLOT, ex Président et fondateur du VB Stade Laurentin dans les Alpes Maritimes*
- *Monsieur André BEVON, Directeur Technique National Adjoint ;*
- *Monsieur Patrick GERBAULT, Président de l'US Cagnes Volley-Ball dans les Alpes Maritimes*
- *Monsieur Vincent DEBARRE, ancien Président de la Ligue d'Aquitaine*
- *Monsieur Paul PAULET, dirigeant emblématique du club de la Croix d'Argent de Montpellier;*
- *Monsieur Jean CHABERT international de 1952 à 1960 ;*
- *Monsieur Daniel CASABIANCA, ancien Président du club de Fréjus dans le Var ;*
- *Monsieur Nicolas SPASSKY, ancien international universitaire dans les années 50;*
- *Monsieur Alain JULIEN, arbitre de la Ligue PACA ;*
- *Monsieur Bernard MAUCHE, ancien Président de la Fédération Française de Volley de 1965 à 1973, j'avais juste 2 ans quand il a quitté la Fédération mais habitant à côté de chez moi et étant toujours assidu pour assister aux matchs que cela soit à l'AS Cannes ou au RC Cannes, j'ai eu la chance de beaucoup le connaître .Même à la veille de sa mort, il avait encore une passion intacte pour le volley-ball ;*
- *Monsieur René CORNIC, Président de la Ligue des Pays de la Loire, membre de la Commission Electorale passes. Il avait contribué à l'achat du siège de Choisy-le-Roi ;*
- *Monsieur André BARGIARELLI, ancien international ;*
- *Monsieur Benjamin MARRO, joueur du Nice Volley-Ball décédé accidentellement à vélo à l'âge de 32 ans;*
- *Madame Monique INGUIMBERTI, ancienne Présidente du Volley-Ball Fosséen.*
- *Monsieur Luc AMINTAS, dirigeant du Volley-Ball Breton;"*

Une minute de silence est observée par les participants.

"Je vous souhaite une bonne assemblée générale, qu'elle soit productive pour relever les vrais enjeux du volley-ball. "

II) INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LIGUE NATIONALE DE VOLLEY

"Bonjour à tous. Comme l'a dit Eric, c'est un plaisir de revoir des têtes parce que l'on a fait beaucoup de visioconférences pendant des mois.

Je ne peux que regretter la décision du club de Tours de ne pas aller disputer la finale de la Coupe de France. Il est vrai que cela était mal parti avec le retrait de Paris et le retrait de Toulouse, mais à partir du moment où la préfecture avait certifié que toutes les clauses de sécurité étaient respectées le match aurait pu se jouer.

Financièrement, la LNV fonctionne bien. Nous avons rétrocédé de l'argent aux clubs puisque nous avons quelques excédents et compte-tenu de la période difficile que connaissent les clubs et du COVID, nous avons effectué des versements à tous les clubs qui étaient en compétition l'année dernière. Je dois féliciter l'harmonisation que nous avons essayé d'avoir avec la Fédération en cas d'arrêt de nos championnats en cours de saison, sur les protocoles aussi bien de fin de match que des reports de match.

Le championnat féminin commence ce week-end. Un match va peut-être être supprimé, c'est le match contre France 2024 qui a été supprimé, les autres auront lieu. Le week-end prochain, c'est le championnat de Ligue AM qui commence. Le championnat de Ligue B commence la semaine d'après. Nous comptons sur les clubs pour essayer de faire le maximum pour tester, prévenir la sécurité des joueurs et participer aux matchs.

Nous avons le plaisir de pouvoir annoncer que le championnat va continuer à être diffusé sur Sport en France qui est une chaîne gratuite. Nous aurons 34 matchs environ qui vont être diffusés tout au cours de la saison, aussi bien de Ligue AM que de Ligue AF. Le LNV TV, pour les autres matchs qui ne seront pas diffusés, continuera à fonctionner. La première journée sera gratuite dans chaque

championnat et ensuite nous rentrerons dans le cycle payant. Je vous souhaite une bonne Assemblée Générale et je suis très heureux de vous revoir, merci”.

Le Président laisse la parole au Président de la Commission Electorale Fédérale.

III) INTERVENTION DE LA COMMISSION ELECTORALE FEDERALE

"Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, chers Amis sportifs, Bonjour,

C'est un grand plaisir pour moi de vous retrouver aujourd'hui en présentiel. Il est vrai que la technologie est bien utile en cette période de crise sanitaire, elle a permis la tenue d'un certain nombre de réunions, de garder le lien et je reste persuadé que la grande famille du volley mérite au moins une fois par an de se retrouver physiquement.

Comme d'habitude, la CEF va faire son possible pour vous accompagner et remplir au mieux son rôle. J'en profite pour remercier mes collègues de la commission pour leur grande implication dans notre fonctionnement. Je remercie les salariés de la fédération pour leur travail et leur assistance tout au long de l'année. Je vous rappelle qu'en raison du COVID, les délégations ultramarines ont pu donner procuration à la ligue métropolitaine de leur choix. Les représentants ultramarins peuvent également participer aux débats par visioconférence. Durant le déjeuner, les ligues voteront pour l'élection des postes vacants du Conseil de Surveillance.

Je vous rappelle qu'un délégué ne peut voter qu'avec son unique boîtier attribué lors de l'émargement.

A l'ouverture de cette Assemblée Générale, les délégués inscrits disposent de 4797 voix et 988 GSA sont représentés. Le quorum est donc atteint et l'Assemblée peut valablement délibérer.

Concernant les décisions, la majorité est de 2399 voix et 495 GSA. Concernant l'adoption des propositions, les votes doivent remplir une double condition. A savoir, les 2/3 de voix, soit 3198 voix et le 2/3 des GSA, soit 659 GSA.

Les membres de la Commission Electorale Fédérale vous souhaitent une excellente Assemblée Générale. Merci de votre attention”.

Présentation par UBIQUS du fonctionnement des boîtiers.

IV) UBIQUS - VOTE TEST (VOTE 0)



Jean-Jacques DECORDE (Président de la CEF) donne lecture du procès-verbal de la CEF du 25 septembre 2020 :

“ La Commission Electorale Fédérale a constaté que de nombreux délégués étaient

empêchés de participer à l'assemblée générale du 26 septembre 2020 du fait de la situation sanitaire dangereuse liée à l'épidémie de la COVID-19, cela mettant en péril le respect du quorum.

Cette circonstance exceptionnelle amène la Commission Electorale Fédérale à proposer l'application des dérogations prévues dans la Loi.

Ainsi, en application du Décret n°2020-896 du 22 juillet 2020 et afin de permettre à un maximum de délégués régionaux de participer pleinement à l'assemblée générale en étant comptabilisés dans le quorum, la Commission Electorale Fédérale propose que les délégués régionaux présents par visioconférence (à l'exception de ceux fournissant un pouvoir) puisse exprimer leurs votes par SMS.

Ces votes s'effectueront par SMS auprès de la Commission Electorale Fédérale après que celle-ci ait vérifiée l'identité des délégués votant (envoi également par SMS d'une pièce d'identité avec photo).

Le justificatif d'identité et le numéro de téléphone permettant le vote est le suivant : 06.30.08.43.18.

La Commission Electorale Fédérale se chargera de comptabiliser ces votes en séance et les additionnera à ceux exprimés par les délégués physiquement présents.

En revanche, pour l'élection du Conseil de Surveillances, seuls pourront voter les délégués régionaux physiquement présent, cela en raison du caractère nominatif de ces élections (vote à bulletin secret)".

Interventions

Alain ARIA (PACA) / Sébastien GONCALVES-MARTINS (Ile de France)/Jean-Louis LARZUL (Conseil de Surveillance)/Michel GUEVENOUX (Provence Alpes Côte d'Azur)

Le vote a lieu à mains levées

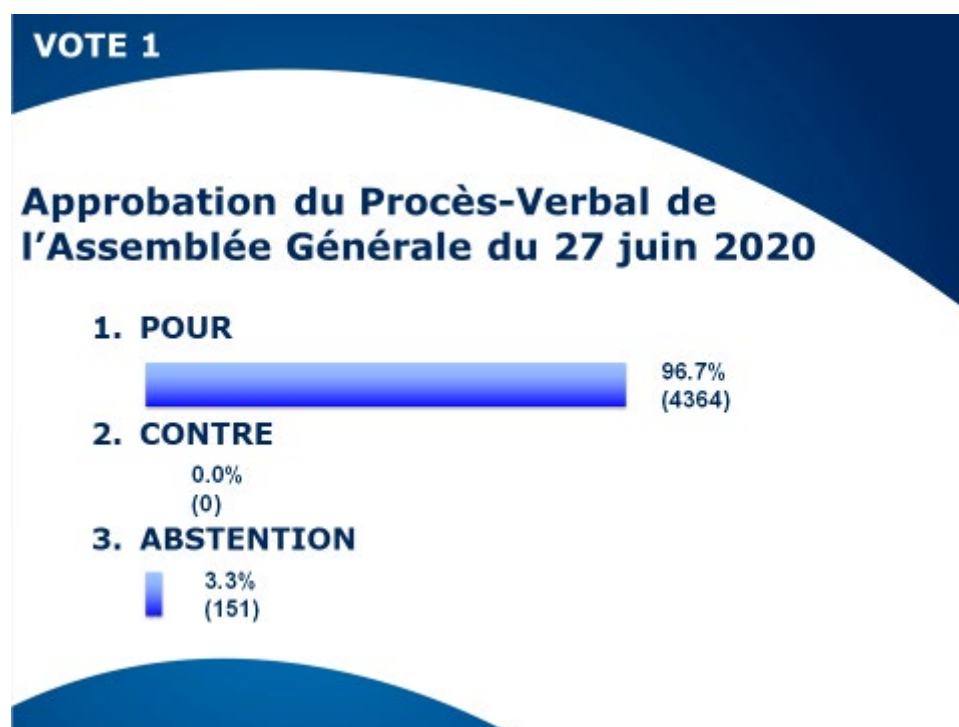
- ⇒ **Adopté à la majorité** (Votes contre : 0 / Abstentions : NORMANDIE (3 délégués – 199 voix) – NOUVELLE-AQUITAINE (1 délégué 124 voix).

Les délégués en visioconférence prennent part aux votes à distance par SMS, hormis les votes à bulletin secret (élection du Conseil de Surveillance et prorogation de la mise à disposition d'Eric TANGUY.

Serge Corvisier, membre de la CEF, est en charge de la réception des sms et du suivi des résultats.

V) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 JUIN 2020 (VOTE 1) (ANNEXE 1)

Résultat du vote des boitiers



Résultat du vote comprenant les votes reçus par sms

		Voix	GSA		POUR	CONTRE	ABSTENTION
Résultats Votes Boitiers		4515	938		4364		151
Ligues Régionales	Nom	Voix	Clubs	VOIX / SMS - P/C/A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
BRETAGNE 2	David QUINTIN	151	32	a			151
	TOTAL SMS	151	32	TOTAL SMS			151
	TOTAL GENERAL	4666	970	TOTAL GENERAL	4364		302
				TOTAL GENERAL %	94%		6%

LE PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUIN 2020 EST APPROUVE

VI) RAPPORTS D'ACTIVITES DES COMMISSIONS FEDERALES (ANNEXE 2)

Rapport de la CCEE : présentation faite par **Jean Jacques MOLEY** (Président de la CCEE)

Rapport de la CCS : présentation faite par **Jean-Pierre MELJAC** (Président de la CCS)

Rapport de la CCSR : présentation faite par **Gérard MABILLE** (Président de la CCSR)

Rapport de la CC Beach : présentation faite par **Philippe SAGNARD** (Membre de la CC Beach Individuels) représentant M. Karim KHEMIRI-LEVY

Rapport de la CCF : présentation faite par **Amine HACHELAF (Président de la CCF)**

Rapport de la CCM : présentation faite par **Richard GOUX (Président de la CCM)**

Rapport de la CCD : présentation faite par **Alain ARIA (Président de la CCD)**

Rapport de la CC Développement : présentation faite par **Michelle AKILIAN (Membre de la Commission Centrale de Développement)**

Interventions : **Anne BARBE (GES)** / **Frédéric PASTORELLO (PACA)** / **Axelle GUIGUET (Directrice Technique Nationale)** / **Guillaume BITON (OCC)** / **Richard GOUX (Président de la CCM)**

Eric TANGUY (Président) indique qu'une cellule est créée pour traiter les cas d'urgence composée d'un membre CCSportive, d'un membre de la CCMédicale et d'un membre du Bureau Exécutif afin de répondre de façon permanente aux demandes des clubs.

Suspension de séance à 12h30

Durant la suspension de séance, Monsieur Denis MASSEGLIA, Président du CNOSF ainsi que Monsieur Denis MAHE, président de la MAIF, interviennent auprès des participants à l'assemblée générale.

Le nouvel avenant au contrat de partenariat conclut entre la MAIF et la FFvolley signé en présence des participant à l'assemblée générale.

Les distinctions fédérales sont remises aux intéressés:

- Médaille de Bronze à M. Jean Jacques DECORDE, Président de la CEF
- Médaille d'Or à M. Amine HACHELAF, Président de la CCF
- Médaille d'Or à M. Laurent DANIEL, Membre du Conseil de Surveillance
- Médaille d'Or à M. Serge CORVISIER, Membre de la CEF
- Médaille d'Or à M. Rodolphe ADAM, Ligue du Grand Est
- Plaque de la Reconnaissance Fédérale remise à M. Alain GRIGUER, Président de la Ligue Nationale de Volley

Le vote des élections des postes vacants du Conseil de surveillance se déroule sous la surveillance de la commission électorale fédérale.

Reprise de séance à 14h10

RESULTATS DE L'ELECTION DES POSTES VACANTS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE – MANDAT 2019/2022

Sont élus au Conseil de Surveillance mandat 2019/2022

1. GOUX RICHARD (Ligue AUVERGNE-RHÔNE-ALPES)	3953 voix obtenues
2. MOLEY JEAN-FRANCOIS (Ligue OCCITANIE)	3900 voix obtenues
3. BOURREAU MICHEL (Ligue ÎLE-DE FRANCE)	3331 voix obtenues
4. PEYTAVIN ANNIE (Ligue BRETAGNE)	3074 voix obtenues
5. GUILLET LUDOVIC (Ligue HAUTS-DE -FRANCE)	2563 voix obtenues
6. TRAN BA THO ALEXANDRE (Ligue NOUVELLE AQUITAINE)	2238 voix obtenues

VII) RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (ANNEXE 3)

Le Président donne la parole à Aline GEMISE-FAREAU, Présidente du Conseil de Surveillance qui souhaite revenir sur quatre éléments:

- le fonctionnement fédéral ;
- la situation exceptionnelle à laquelle la FFvolley a dû faire face ;
- le plan financier ;
- l'événementiel.

"Tout d'abord, sur le fonctionnement fédéral, si l'on peut se féliciter des bons rapports entretenus avec l'Exécutif sur la communication de nos nombreux documents, nous pouvons déplorer cependant la non communication de documents lorsque nous nous adressons à certaines commissions. Un fait qui nous bloque dans l'avancée de nos travaux et nous interdit toute étude réaliste sur différents sujets. De la même manière et à maintes reprises au cours de cette olympiade, nous avons exprimé notre souhait que des membres du Conseil de Surveillance puissent intégrer les différentes commissions fédérales et ainsi collaborer et participer aux travaux. Cela est resté, en partie, un souhait. Le Conseil de Surveillance espère que la prochaine olympiade sera l'occasion de travailler dans un climat de confiance. Pour autant, toutes les commissions ou conseils fonctionnent plutôt bien et produisent des procès-verbaux. Pour certains, avec parfois un petit peu de retard et même beaucoup parfois Le Conseil de Surveillance, après examen du contenu n'a, cette année, pas de remarques particulières.

La situation exceptionnelle a mis à rude épreuve le Gouvernement et nos instances fédérales, Conseil d'Administration, Bureau Exécutif et commissions. Chacun à son niveau a dû faire preuve d'une adaptation sans précédent au gré des communications et des informations. La COVID a contraint les instances à des aménagements de nos règlements. Dans l'urgence, les décisions ont été prises au vue des recommandations du Ministère des Sports et dans l'intérêt de la discipline volley pour lesquels le Conseil de Surveillance a été informé à plusieurs reprises. J'ai une pensée pour tous les acteurs du volley, bénévoles, entraîneurs, joueurs et arbitres qui se battent au quotidien pour que notre sport puisse continuer malgré les nombreuses contraintes. A la lumière de cet épisode exceptionnel, le Conseil de Surveillance réitère ses observations antérieures sur la gouvernance. Nos textes fédéraux nous semblaient peu adaptés à la gestion quotidienne d'une fédération cela, est d'autant plus vrai aujourd'hui.

Du point de vue financier, les comptes sont équilibrés, ce résultat est du fait d'une part de l'arrêt de l'activité sportive à compter du mois de mars et d'autre part, par une rigueur imposée sur les dépenses récurrentes et indispensables au bon fonctionnement fédéral. Le Conseil de Surveillance observe entre autres que les coûts de frais de déplacements du corps arbitral restent importants malgré les efforts et l'attention toute particulière de la commission arbitrale et du salarié expérimenté sur la logistique. Les frais remboursés dépassent beaucoup trop les prévisions chaque année.

Au niveau de l'événementiel, avec le secteur professionnel géré par la LNV, nos organisations événementielles sont la vitrine du volley-ball et donc indispensables pour notre fédération et son rayonnement national et international. Ces événements représentent un coût important et sont rendus possibles grâce à nos partenaires et notre investissement. Le Conseil de Surveillance réitère sa demande d'avoir, bien en amont, des budgets prévisionnels pour les événements, sachant qu'il existe des risques financiers non négligeables en cas de coûts mal maîtrisés. Ce travail a été fait à l'occasion de l'Euro, il serait souhaitable d'utiliser ce référentiel à l'avenir. Je vous remercie de votre attention et suis à votre disposition si vous avez des questions".

VIII) PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER INCLUANT LES COMPTES CLOS ARRÊTÉS AU 31/12/2019 ET LE RAPPORT DE LA COMMISSAIRE AUX COMPTES

IX) APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER (COMPTES CLOS ARRÊTÉS AU 31/12/2019) AFFECTATION DU RÉSULTAT

Présentation effectuée par M. Christian ALBE (Trésorier Général)

- ⇒ **RAPPORT FINANCIER SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE 2019 CLOS (ANNEXE 4)**
- ⇒ **ARRETE DES COMPTES ARRETES AU 31/12/2019 (ANNEXE 5)**
- ⇒ **RAPPORT DE LA COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS – EXCERCICE CLOS AU 31/12/2019 ET RAPPORT SPECIAL (ANNEXE 6)**
- ⇒ **COMPTE DE RESULTAT SECTORIEL 2019 EN K€ (ANNEXE 7)**
- ⇒ **SITUATION COMPTABLE AU 30/06/2020 (ANNEXE 8)**

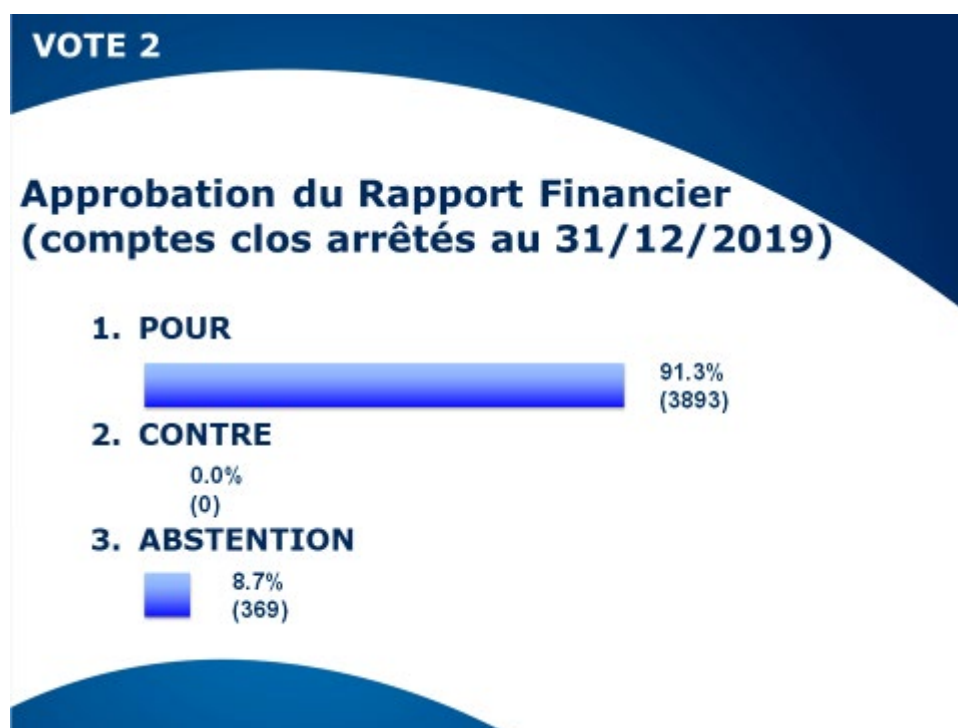
Puis, la parole est laissée à M. Antoine ROBILLARD, Représentant Mme MAHIEU, Commissaires aux Comptes.

Le Président salue et remercie le travail de Mme MAHIEU qui part à la retraite. **M. Philippe LAFITTE** sera notre Commissaire aux Comptes à partir de maintenant.

Antoine ROBILLARD (IFEA) indique que la fédération nous a permis de mener notre mission à bien puis il donne lecture du rapport.

Vote N°2 concernant **le Rapport Financier.**

Résultat du vote des boitiers



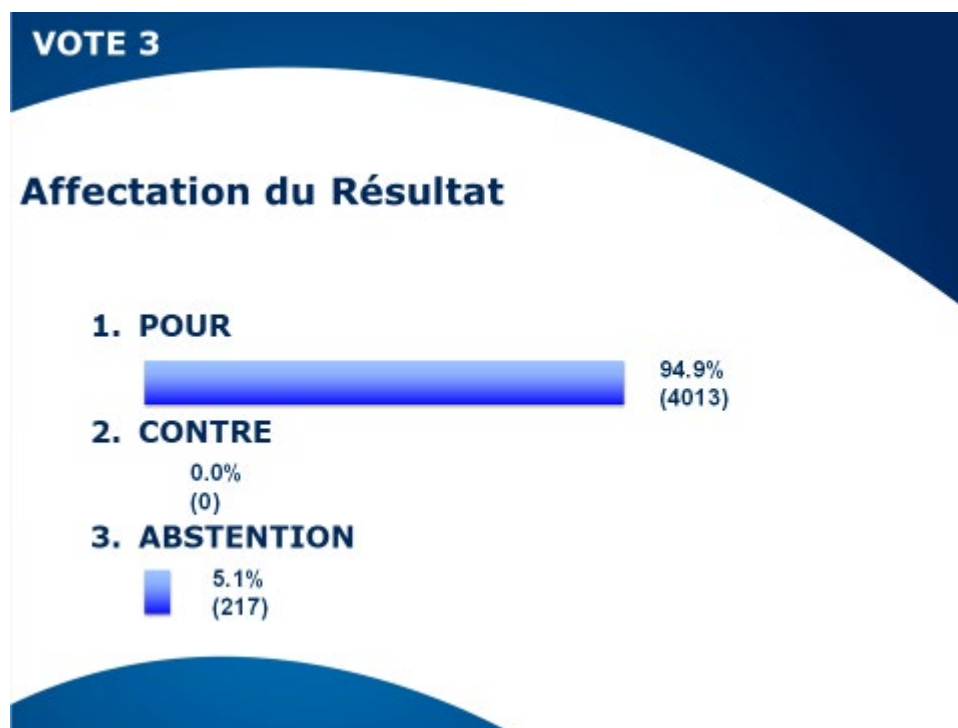
Résultat du vote comprenant les votes reçus par sms

		Voix		POUR	CONTRE	ABSTENTION
Résultats Votes Boitiers		4263		3893		369
Ligues Régionales	Nom	Voix	VOIX / SMS - P/C/A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
BRETAGNE 2	David QUINTIN	151	a			151
ILE-DE-FRANCE 1	Yves MOLINARIO	247	p	247		
ILE-DE-FRANCE 3	Stéphane JUAN	246	p	246		
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR 4	Axel LE MEUR	133	p	133		
	TOTAL SMS	777	TOTAL SMS	626		151
	TOTAL GENERAL	5039	TOTAL GENERAL	4519		520
			TOTAL GENERAL %	90%		10%

**LE RAPPORT FINANCIER
(Comptes arrêtés au 31/12/2019) EST
APPROUVE**

Vote N°3 concernant l'affectation du résultat.

Résultat du vote des boitiers



Résultat du vote comprenant ceux reçus par sms

		Voix		POUR	CONTRE	ABSTENTION
Résultats Votes Boitiers		4230		4013		217
Ligues Régionales	Nom	Voix	VOIX / SMS - P/C/A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
BRETAGNE 2	David QUINTIN	151	p	151		
ILE-DE-FRANCE 1	Yves MOLINARIO	247	p	247		
ILE-DE-FRANCE 3	Stéphane JUAN	246	p	246		
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR 4	Axel LE MEUR	133	p	133		
	TOTAL SMS	777	TOTAL SMS	777		
	TOTAL GENERAL	5007	TOTAL GENERAL	4790		217
			TOTAL GENERAL %	96%		4%

L'AFFECTATION DU RESULTAT EST APPROUVEE

X) APPROBATION DU RAPPORT MORAL SAISON 2019/2020 (ANNEXE 10)

Le Président donne lecture de son rapport moral en détaillant les activités pour l'année qui vient de s'écouler :

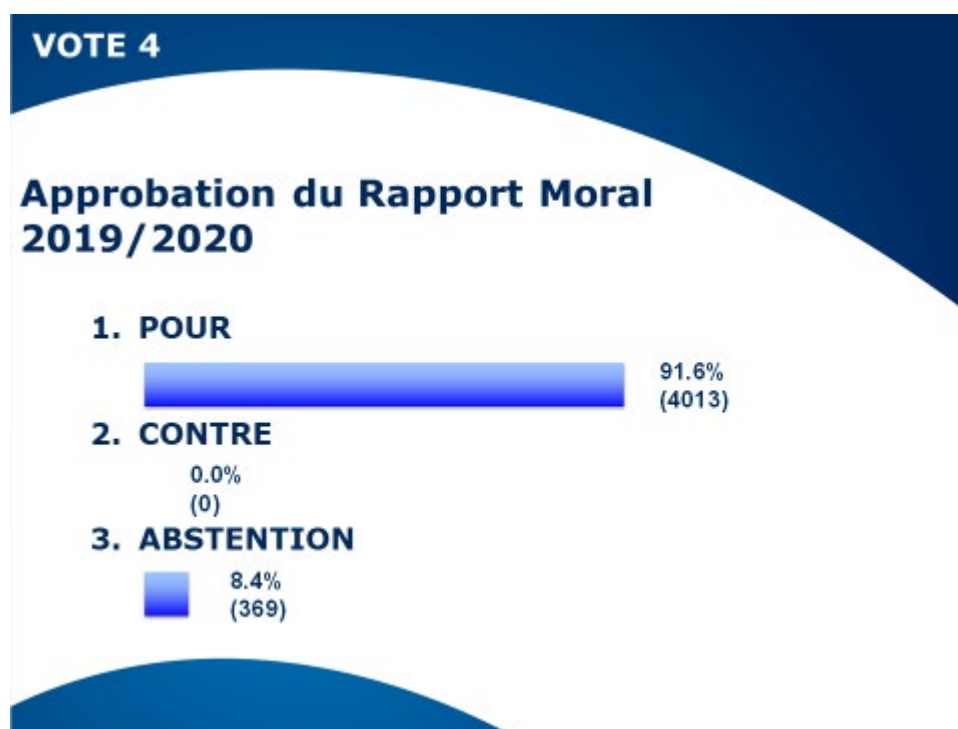
- 1) Le fonctionnement de notre Fédération
- 2) L'évolution du nombre de licenciés
- 3) La saison sportive internationale 2019
- 4) La visibilité du volley
- 5) Le rayonnement international
- 6) Les finances de notre fédération
- 7) Les territoires d'outre-mer
- 8) Le développement

Le Président indique en séance avoir omis de préciser que grâce au travail de la Direction Technique Nationale, la Fédération a récupéré la subvention du Ministère en charge des sports que nous avions en 2008, afin de permettre le travail sur nos équipes de France dont le para volley et les équipes de France jeune.

Philippe VEREECKE (HDF) souligne la présence de 2 arbitres aux Jeux Olympiques de Tokyo, information non mentionnée dans le Rapport Moral.

Vote N°4 concernant **le Rapport Moral 2019/2020**

Résultat du vote des boitiers



Résultat du vote comprenant les votes reçus par sms

		Voix		POUR	CONTRE	ABSTENTION
Résultats Votes Boitiers		4382		4013		369
Ligues Régionales	Nom	Voix	VOIX / SMS - P/C/A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
BRETAGNE 2	David QUINTIN	151	a			151
ILE-DE-FRANCE 1	Yves MOLINARIO	247	p	247		
ILE-DE-FRANCE 3	Stéphane JUAN	246	p	246		
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR 4	Axel LE MEUR	133	p	133		
	TOTAL SMS	777	TOTAL SMS	626		151
	TOTAL GENERAL	5169	TOTAL GENERAL	4639		520
			TOTAL GENERAL %	90%		10%

LE RAPPORT MORAL 2019/2020 EST APPROUVE

XI) APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2021 (ANNEXE 9)

Christian ALBE (Trésorier Général) indique que le service de la comptabilité n'a aucun retard, puis il commente la situation comptable au 30 juin 2020.

Il précise que les fonds de la Convention d'Objectifs non utilisés en 2020 seront reportés sur 2021 mais à ce jour, le montant exact n'est pas connu.

En ce qui concerne la réserve Covid, il faut faire un geste avec nos clubs en raison de la situation sanitaire.

Puis, le Trésorier Général commente le budget prévisionnel 2021.

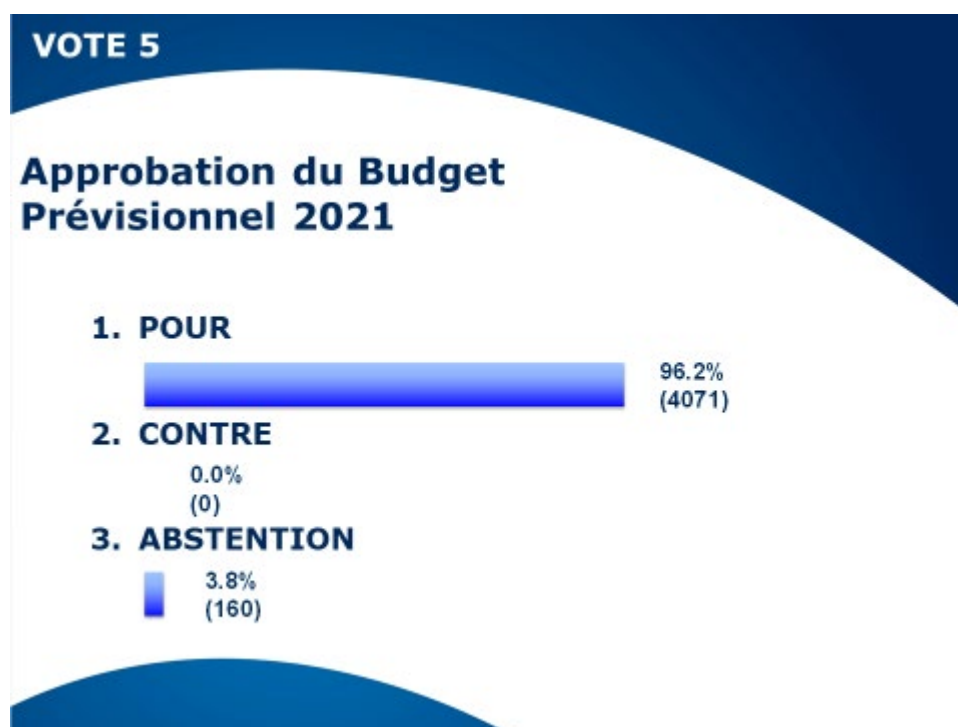
Interventions : Sébastien GONCALVES-MARTINS (IDF) / Florence BAINET (CEN)

Il est précisé que les dettes aux ligues régionales sont imputées sur le budget de la DTN car cela relève du développement;

Il est confirmé que le montant du partenariat conclu avec la MAÏF est compris dans le budget.

Vote N°5 concernant **le Budget Prévisionnel 2021**

Résultat du vote des boitiers



Résultat du vote comprenant les votes reçus par sms

		Voix		POUR	CONTRE	ABSTENTION
Résultats Votes Boitiers		4231		4071		160
Ligues Régionales	Nom	Voix	VOIX / SMS - P/C/A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
BRETAGNE 2	David QUINTIN	151	c	0	151	0
ILE-DE-FRANCE 1	Yves MOLINARIO	247	p	247	0	0
ILE-DE-FRANCE 3	Stéphane JUAN	246	p	246	0	0
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR 4	Axel LE MEUR	133	p	133	0	0
	TOTAL SMS	777	TOTAL SMS	626	151	0
	TOTAL GENERAL	5008	TOTAL GENERAL	4697	151	160
			TOTAL GENERAL %	94%	3%	3%

LE BUDGET PREVISIONNEL 2021 EST APPROUVE

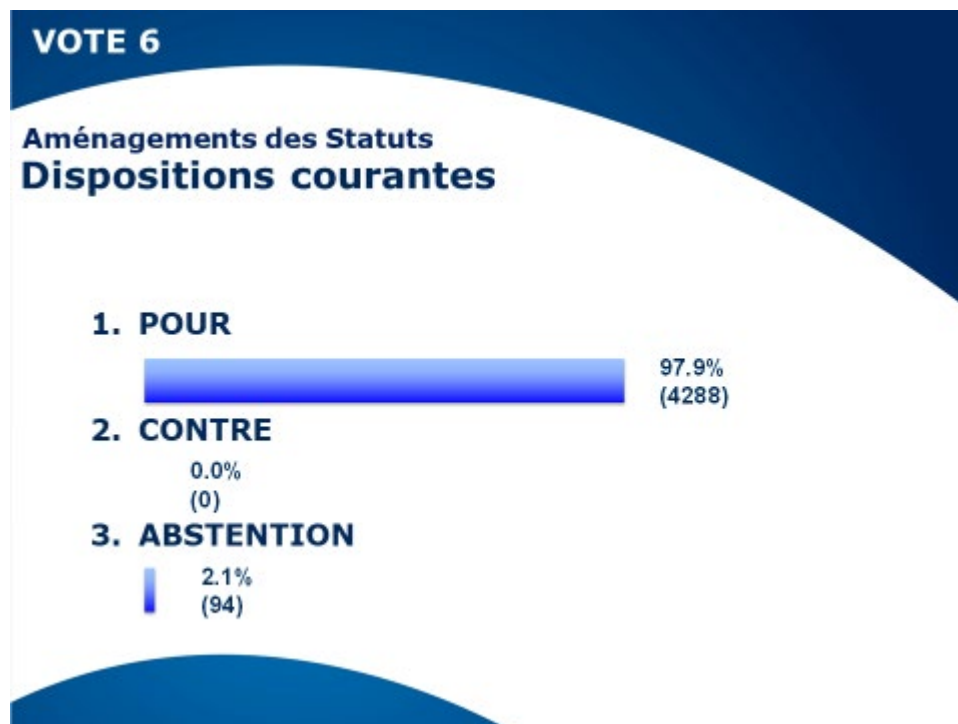
XII) AMENAGEMENTS DES STATUTS DE LA FFVOLLEY

AMENAGEMENTS DES STATUTS - DISPOSITIONS COURANTES

Votes N°6 et 7 concernant les dispositions courantes – aménagement des statuts

VOTE N°6 EN NOMBRE DE VOIX

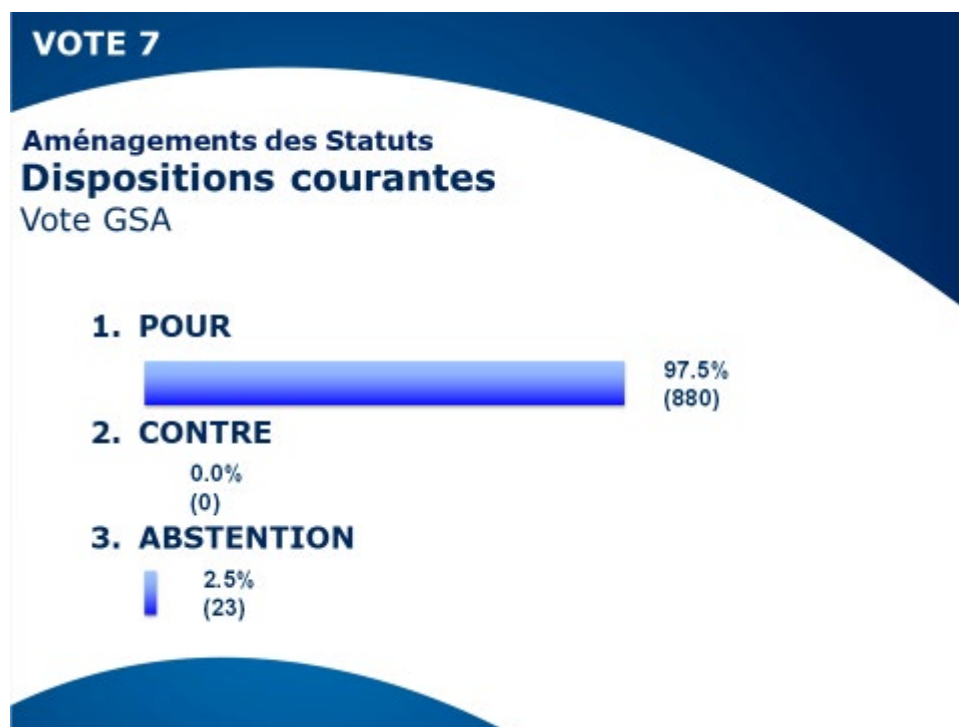
Résultat du vote des boitiers



Résultat du vote comprenant ceux reçus par sms

		Voix	Clubs		POUR	CONTRE	ABSTENTION
Résultats Votes Boitiers		4382	938		4288		94
Ligues Régionales	Nom	Voix	Clubs	VOIX / SMS - P/C/A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
BRETAGNE 2	David QUINTIN	151	32	a			151
ILE-DE-FRANCE 1	Yves MOLINARIO	247	44	p	247		
ILE-DE-FRANCE 3	Stéphane JUAN	246	43	p	246		
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR 4	Axel LE MEUR	133	26	p	133		
	TOTAL SMS	777	145	TOTAL SMS	626		151
	TOTAL GENERAL	5159	1083	TOTAL GENERAL	4914		245
				TOTAL GENERAL %	95%		5%

Résultat du vote des boitiers



Résultat du vote comprenant ceux reçus par sms

		Clubs		POUR	CONTRE	ABSTENTION
Résultats Votes Boitiers		903		880		23
Liges Régionales	Nom	Clubs	VOIX / SMS - P/C/A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
BRETAGNE 2	David QUINTIN	32	a			32
ILE-DE-FRANCE 1	Yves MOLINARIO	44	p	44		
ILE-DE-FRANCE 3	Stéphane JUAN	43	p	43		
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR 4	Axel LE MEUR	26	p	26		
	TOTAL SMS	145	TOTAL SMS	113		32
	TOTAL GENERAL	1048	TOTAL GENERAL	993		55
			TOTAL GENERAL %	95%		5%

AMENAGEMENTS DES STATUTS
Les dispositions courantes sont approuvées

AMENAGEMENTS DES STATUTS -- DISPOSITION PROVISOIRE N°1 RELATIVE A L'ÉPIDÉMIE DE LA COVID-19

Votes N°8 et 9 concernant **la disposition provisoire N°1 relative à l'épidémie de la Covid-19 -aménagement des statuts**

ARTICLE 10 – COMPOSITION

Le Conseil d'Administration dont le mandat expire, au plus tard, le 31 décembre de l'année durant laquelle se tiennent les Jeux Olympiques d'été, est composé de trente-six membres délibératifs dit « administrateurs » élus pour une durée de quatre ans.

Disposition provisoire :

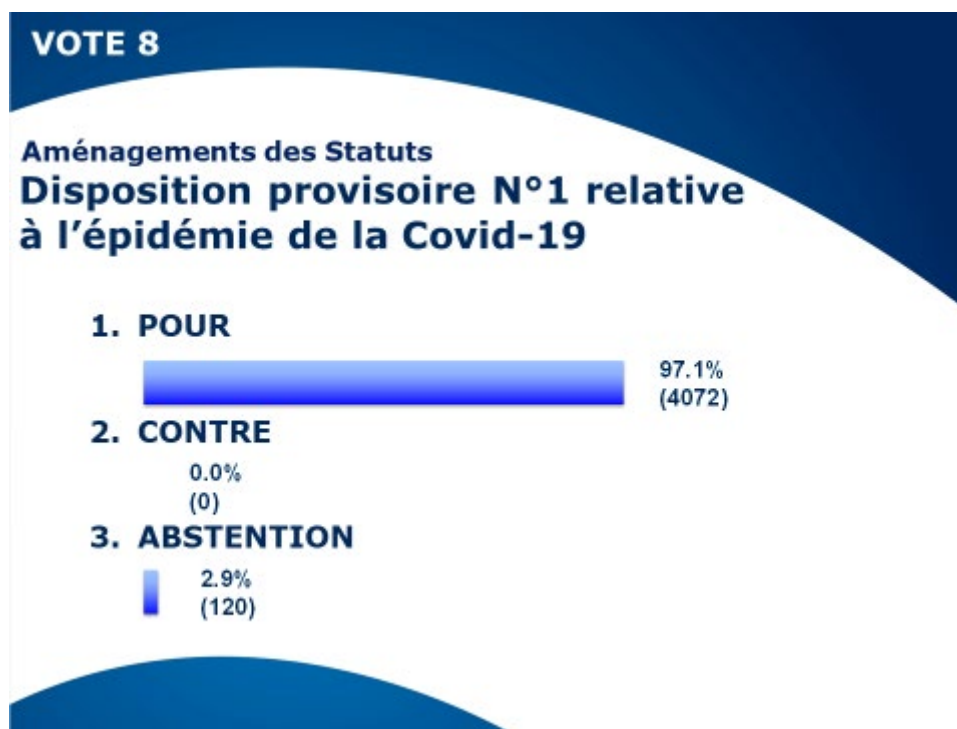
Conformément au Décret no 2020-896 du 22 juillet 2020 dérogeant à certaines dispositions du code du sport (partie réglementaire) pour faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 et au report des jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo à 2021, le Conseil d'administration peut décider, à la majorité des deux-tiers des membres présents ou représentés, de porter à 54 mois le mandat des membres et qui expire au plus tard le 30 avril 2021.

Les Administrateurs doivent être majeurs et régulièrement licenciés à la FFvolley (hors licences événementielle-initiation, volley pour tous et Pass-bénévole) pour exercer leurs fonctions.

Conformément à l'article L. 131-8 du Code du sport, le Conseil d'Administration est composé d'au moins 40% de sièges réservés à de chaque genre.

VOTE N°8 EN NOMBRE DE VOIX

Résultat du vote des boitiers

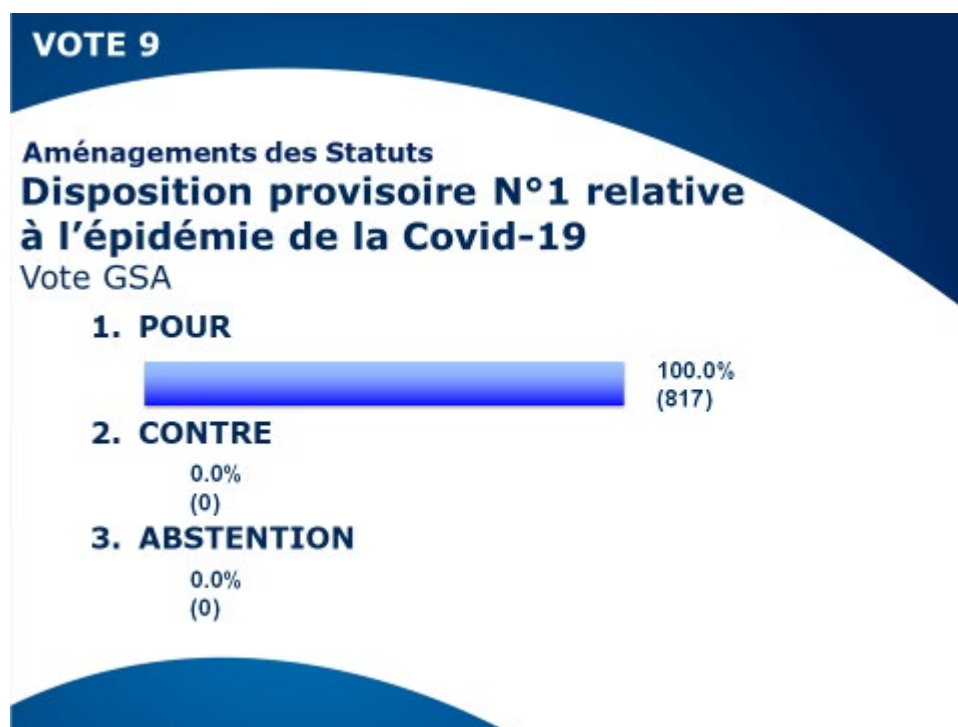


Résultat du vote comprenant ceux reçus par sms

		Voix		POUR	CONTRE	ABSTENTION
Résultats Votes Boitiers		4192		4072		120
Liges Régionales	Nom	Voix	VOIX / SMS - P/C/A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
BRETAGNE 2	David QUINTIN	151	p	151		
ILE-DE-FRANCE 1	Yves MOLINARIO	247	p	247		
ILE-DE-FRANCE 3	Stéphane JUAN	246	p	246		
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR 4	Axel LE MEUR	133	p	133		
	TOTAL SMS	777	TOTAL SMS	777		
	TOTAL GENERAL	4969	TOTAL GENERAL	4849		120
			TOTAL GENERAL %	98%		2%

VOTE N°9 EN NOMBRE DE GSA

Résultat du vote des boitiers



Résultat du vote comprenant les votes reçus par sms

		Clubs		POUR	CONTRE	ABSTENTION
Résultats Votes Boitiers		938		817		
Ligues Régionales	Nom	Clubs	VOIX / SMS - P/C/A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
BRETAGNE 2	David QUINTIN	32	p	32		
ILE-DE-FRANCE 1	Yves MOLINARIO	44	p	44		
ILE-DE-FRANCE 3	Stéphane JUAN	43	p	43		
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR 4	Axel LE MEUR	26	p	26		
	TOTAL SMS	145	TOTAL SMS	145		
	TOTAL GENERAL	962	TOTAL GENERAL	962		
			TOTAL GENERAL %	100%		

AMENAGEMENTS DES STATUTS

La disposition provisoire N°1 relative à l'épidémie de la Covid-19 est approuvée

AMENAGEMENTS DES STATUTS --DISPOSITION PROVISOIRE N°2 RELATIVE A L'EPIDEMIE DE LA COVID-19

Votes N°10 et 11 concernant **la disposition provisoire N°2 relative à l'épidémie de la Covid-19 -aménagement des statuts**

ARTICLE 11.2 – LE CODE ELECTORAL

-

Les élections du Conseil d'Administration sont organisées et se déroulent conformément à un code électoral annexé au règlement intérieur. Le code électoral est adopté dans les mêmes conditions que le Règlement Intérieur au minimum avant le 1^{er} juin de l'année des Jeux Olympiques d'été **(ce délai peut être réduit en cas de circonstances exceptionnelles)**.

Disposition provisoire pour la saison 2020/2021 :

Le Conseil d'Administration, après avis de la Commission Fédérale Électorale, peut adapter les dispositions du Code électoral afin de garantir la bonne tenue des élections dans le cas où celles-ci ne pourraient pas se dérouler régulièrement du fait de circonstances exceptionnelles tenant à la crise sanitaire du Covid-19, aux mesures gouvernementales prises pour lutter contre l'épidémie et/ou pour assurer la sécurité et protéger la santé des licenciés de la FFvolley.

Les organismes régionaux et départementaux de la FFvolley sont tenus de le respecter.

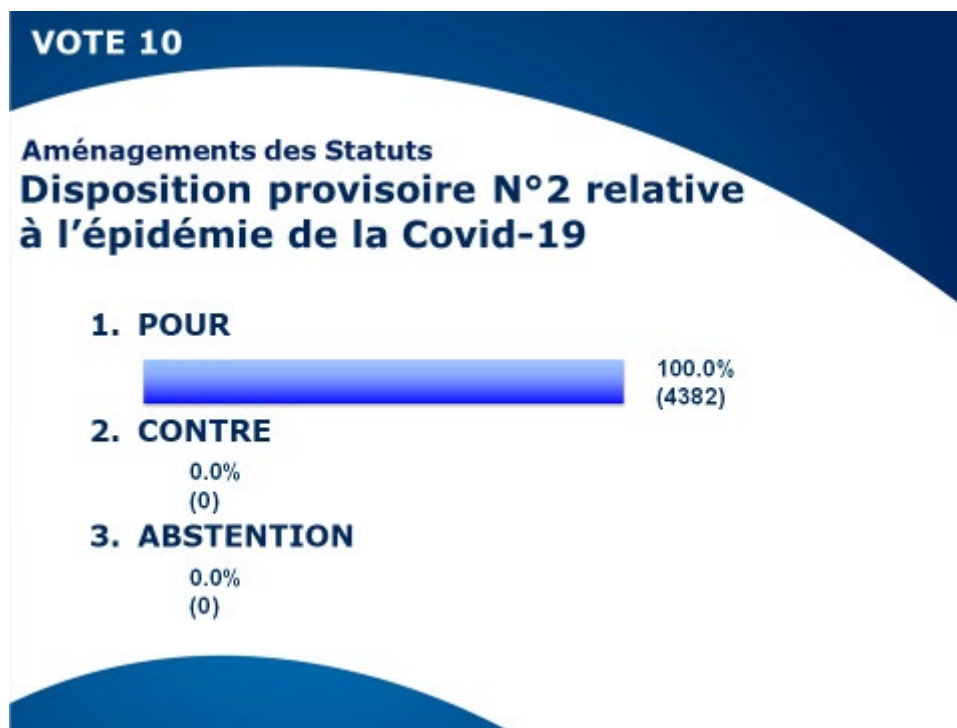
Outre l'obligation d'être conforme aux présents statuts et au règlement intérieur, le code électoral devra contenir les éléments suivants :

- Les modalités de vote sont par voie électronique à distance et au scrutin secret ;
- La composition des listes, chacune devant comporter entre 10 et 12 candidats (dont au moins quatre de chaque genre) qui n'appartiennent pas à plusieurs listes différentes ;
- Les conditions de recevabilité des candidatures ;
- Les conditions d'envoi et de publication des candidatures pour chaque scrutin ;

- Une période de campagne électorale et ses modalités ;
- Les modalités de déroulement des scrutins en cas d'égalité parfaite lors du 1^{er} tour ;
- Les modalités permettant la sécurité de chaque scrutin afin d'assurer la sincérité des résultats ;
- Les moments d'ouverture et de clôture de chaque scrutin ;
- Le moment de la proclamation des résultats ;
- Le moment de la prise de poste des nouveaux élus ;
- Les modalités de passation de pouvoir entre les élus sortants et les nouveaux élus.

VOTE N°10 EN NOMBRE DE VOIX

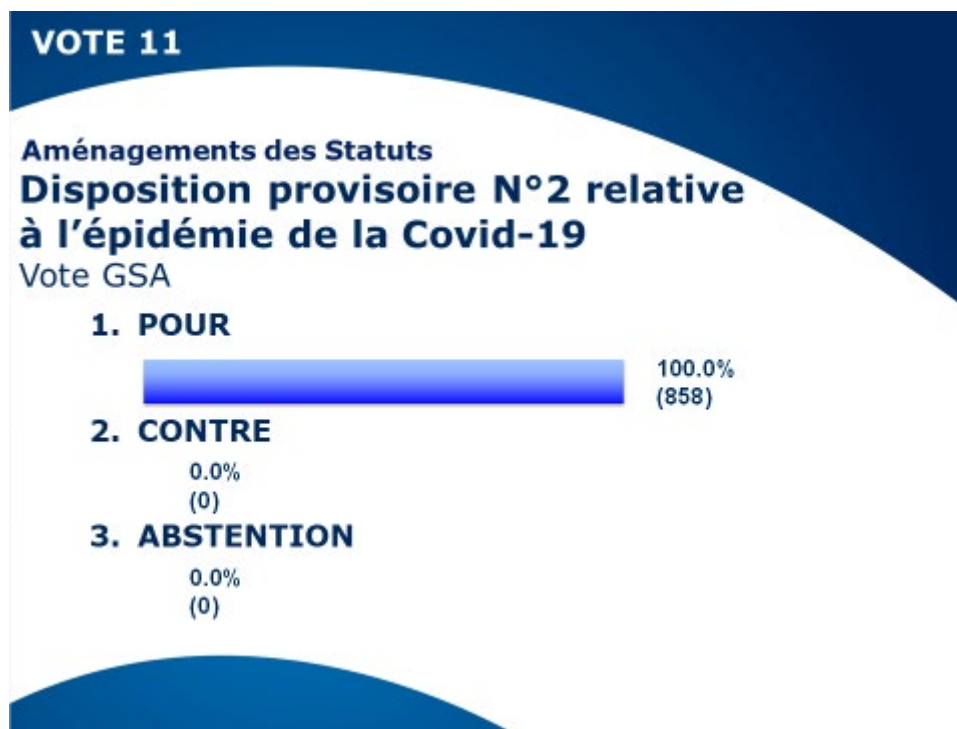
Résultat du vote des boitiers



Résultat du vote comprenant ceux reçus par sms

		Voix		POUR	CONTRE	ABSTENTION
Résultats Votes Boitiers		4382		4382		
Ligues Régionales	Nom	Voix	VOIX / SMS - P/C/A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
BRETAGNE 2	David QUINTIN	151	p	151		
ILE-DE-FRANCE 1	Yves MOLINARIO	247	p	247		
ILE-DE-FRANCE 3	Stéphane JUAN	246	p	246		
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR 4	Axel LE MEUR	133	p	133		
	TOTAL SMS	777	TOTAL SMS	777		
	TOTAL GENERAL	5159	TOTAL GENERAL	5159		
			TOTAL GENERAL %	100%		

Résultat du vote des boitiers



Résultat du vote comprenant ceux reçus par sms

		Clubs		POUR	CONTRE	ABSTENTION
Résultats Votes Boitiers		858		858		
Ligues Régionales	Nom	Clubs	VOIX / SMS - P/C/A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
BRETAGNE 2	David QUINTIN	32	p	32		
ILE-DE-FRANCE 1	Yves MOLINARIO	44	p	44		
ILE-DE-FRANCE 3	Stéphane JUAN	43	p	43		
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR 4	Axel LE MEUR	26	p	26		
	TOTAL SMS	145	TOTAL SMS	145		
	TOTAL GENERAL	1003	TOTAL GENERAL	1003		
			TOTAL GENERAL %	100%		

AMENAGEMENTS DES STATUTS
La disposition provisoire N°2 relative à l'épidémie de la Covid-19 est approuvée

Les statuts sont accessibles sur le site de la FFvolley :

http://extranet.ffvb.org/data/Files/manuel_juridique/2020-2021/FFvolley_STATUTS_2020-21.pdf

En raison du retard pris, le Président indique la suppression du Rapport de la DTN. Une visioconférence sera organisée.

XIII) AMENAGEMENT DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA FFVOLLEY

Le Président précise qu'il s'agit essentiellement d'un toilettage sur la forme.

Vote N°12 concernant le Règlement Intérieur de la FFvolley

Résultat du vote des boitiers



Résultat du vote comprenant ceux reçus par sms

		Voix	Clubs		POUR	CONTRE	ABSTENTION
Résultats Votes Boitiers		4515	938		3992		
Ligues Régionales	Nom	Voix	Clubs	VOIX / SMS - P/C/A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
BRETAGNE 2	David QUINTIN	151	32	a			151
ILE-DE-FRANCE 1	Yves MOLINARIO	247	44	p	247		
ILE-DE-FRANCE 3	Stéphane JUAN	246	43	p	246		
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR 4	Axel LE MEUR	133	26	p	133		
	TOTAL SMS	777	145	TOTAL SMS	626		151
	TOTAL GENERAL	4769	1083	TOTAL GENERAL	4618		151
				TOTAL GENERAL %	97%		3%

**L'AMENAGEMENT
DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA FFVOLLEY
EST APPROUVE**

Le Règlement Intérieur est accessible sur le site de la FFvolley :
http://extranet.ffvb.org/data/Files/manuel_juridique/2020-2021/FFvolley_RI_2020-21.pdf

XIV) DISPOSITIONS SPORTIVES EXCEPTIONNELLES SAISON 2020/2021 (ANNEXE 11)

Il est précisé que le RGES voté à la dernière Assemblée Générale précisait qu'en cas de force majeure et sur décision de l'instance concernée, le présent règlement et le règlement particulier des épreuves pouvaient être modifiés ou adaptés au cours de la saison par la Commission Sportive référente.

Eric TANGUY (Président) propose qu'on parte sur le système proposé d'aujourd'hui et de s'adapter en fonction de la situation. La proposition de la CCS a été faite de manière à aller jusqu'au bout des compétitions pour éviter de retomber dans le traumatisme de la saison passée.

Il propose ensuite de décaler la date limite des engagements (3 jours supplémentaires pour les engagements en Coupe de France Jeunes) et propose de partir sur la formule actuelle et la CCS sportive s'adaptera.

Jean-Pierre MELJAC (Président de la CCS) / Eric TANGUY (Président) / Delphine VIALA (CEN) / Joëlle LOGEAIS ((membre du Conseil d'Administration) / Patrick REMY (GES) / Albert CHARPENTIER (GES) / Pierre Yves VANALDELWELT (HDF) / David QUINTIN (BRE) / Rodolphe ADAM (GES) / Alain de FABRY (vice-Président, Chargé du Secteur Sportif)

Vote sur le 1ère proposition : Décaler le date limite des engagements en Coupe de France Jeunes :

Eric TANGUY (Président) propose le décalage de la date limite des engagements pour partir sur une position de démarrer sur la même formule et s'adapter si nous y sommes contraints. Puis, il propose une consultation avec les présidents de commissions sportives pour échanger et demande d'arrêter la contre publicité sur le volley sur les réseaux sociaux.

Votes à mains levées

⇒ Résultat du vote : **POUR à l'unanimité des présents**

2ème proposition : méthodes d'arrêt des championnats

⇒ Résultat du vote : **POUR à l'unanimité des présents**

Rodolphe ADAM (GES) / Eric TANGUY (Président) / Alain de FABRY (vice-président, chargé du Secteur Sportif) / Rodolphe ADAM (GES) / Joëlle LOGEAIS (Membre du Conseil d'Administration)

Jean-Jacques DECORDE (Président de la CEF) indique que le quorum n'est plus atteint.

Résultat du vote sur les dispositions sportives exceptionnelles de la saison 2020/2021.



Résultat du vote comprenant ceux reçus par sms

		Voix		POUR	CONTRE	ABSTENTION
Résultats Votes Boitiers		2663		2284	247	132
Ligues Régionales	Nom	Voix	VOIX / SMS - P/C/A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
BRETAGNE 2	David QUINTIN	151	C		151	
ILE-DE-FRANCE 1	Yves MOLINARIO	247	P	247		
ILE-DE-FRANCE 3	Stéphane JUAN	246	P	246		
	TOTAL SMS	644	TOTAL SMS	493	151	
	TOTAL GENERAL	3307	TOTAL GENERAL	2777	398	132
			TOTAL GENERAL %	84%	12%	4%

**LES DISPOSITIONS SPORTIVES
EXCEPTIONNELLES SONT APPROUVEES
à la majorité des délégations présentes**

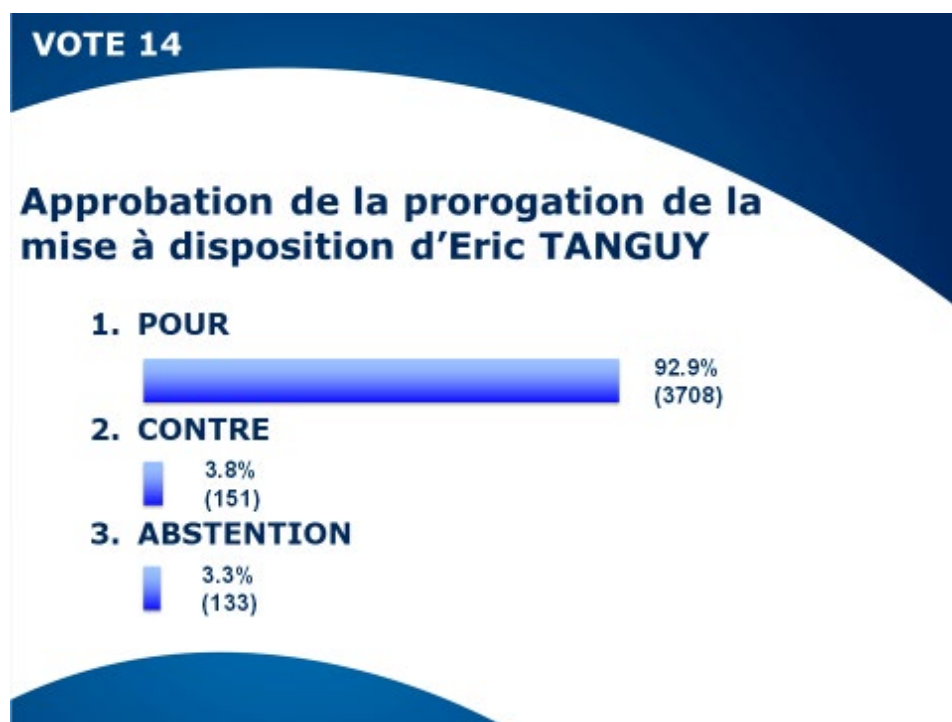
**XV) APPROBATION DE LA PROROGATION DE LA MISE A DISPOSITION
D'ERIC TANGUY**

La convention de mise à disposition signée entre l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC) Paris 5ème et la FFvolley le 28/08/2017 arrivant à son terme au 30/09/2020, il est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale la mise en place d'un avenant de 3 mois avec l'Université Paris Sorbonne Paris 3ème prolongeant la mise à disposition jusqu'au 31/12/2020.

Eric TANGUY (Président) indique que le nom de son université a changé.

Résultat du vote des boitiers.

Le vote est un vote à bulletin secret, il n'y a pas eu de vote par sms.



LA PROROGATION DE LA MISE A DISPOSITION D'ERIC TANGUY EST APPROUVEE

XVI) BILAN DE L'EURO VOLLEY 2019 (ANNEXE 12)

Pour respecter les horaires de la réunion, le point n'est pas présenté en séance. Cependant, les documents sont mis à disposition des délégués régionaux et annexés au procès-verbal de l'assemblée générale.

XVII) RAPPORT DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (ANNEXE 13)

Pour respecter les horaires de la réunion, le point n'est pas présenté en séance. Cependant, le rapport est mis à la disposition des délégués régionaux et il sera annexé au procès-verbal.

XVIII) QUESTIONS DIVERSES

- **Résolution sur les coupes de France masculine**

Le président donne lecture de la résolution suivante :

"Suite à l'interpellation des membres de l'assemblée générale par l'un de ses délégués régionaux, l'assemblée générale est informée du refus du club de Tours Volley-Ball de se déplacer à Toulouse pour la finale de la Coupe de France.

De nombreux participants exprimant le tort que cette défection produit sur l'image du volley-ball, l'assemblée générale renouvelle sa confiance aux commissions fédérales pour appliquer les règlements en vigueur sur ce cas d'espèce."

Frédéric PASTORELLO (PACA) / Eric TANGUY (Président) / Rodolphe ADAM (GES) / Alain GRIGUER (Président de la LNV) / Jean Pierre MELJAC (Président) / Philippe VEREECKE (HDF) / Sébastien GONCALVES-MARTINS (IDF) / Cinthya

BAGATTO (Membre du Conseil d'Administration) / Viviane LE THOMAS (BRE) / Delphine VIALA (CEN) / Joëlle LOGEAIS (Membre du Conseil d'Administration) / Frédéric DUBOIS (HDF).

DELIBERATION

Le vote est effectué à mains levées

⇒ **ADOPTION DE LA RESOLUTION A LA MAJORITE DES PRESENTS**. La Ligue du Centre est non votante en raison du lien de salariat entre Mme BAIGNET et le Tours Volley-Ball.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président cloture la séance en ces termes : Merci de votre disponibilité et votre patience, pour l'intérêt supérieur du volley-ball. C'est appréciable de discuter et de trouver des solutions ensemble. L'important est d'avoir un consensus et des propositions qui feront avancer le volley-ball. Merci à tous les bénévoles, merci à vous tous, merci à nos salariés pour la bonne tenue de cette Assemblée Générale et à très bientôt".

La séance est levée à 17h40.

De tout ce que dessus, a été dressé procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire général de la FFvolley.

Le Président
Eric TANGUY

Le Secrétaire Général
Yves LABROUSSE



La réglementation de la FFvolley est accessible sur le site internet :
<http://extranet.ffvb.org/196-37-1-Statuts-et-Reglements-FFVB>

L'enregistrement des débats est à la disposition des délégations sur demande auprès du
Président de la FFvolley

REPARTITION DES VOIX PAR DELEGATION (VOTES DU SAMEDI 26/09/2020 – PARIS/CNOSF) – BOITIERS DE VOTES UBIQUS
RESULTATS DES VOTES N°1 à 7

Nom	Voix	GSA	Région	N° Boîtier	Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 27 juin 2020	Approbation du Rapport Financier (comptes clos arrêtés au 31/12/2019)	Affectation du Résultat	Approbation du Rapport Moral 2019/2020	Approbation du Budget Prévisionnel 2021	Dispositions courantes	Dispositions courantes GSA
MAISONNIAL	162	36	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	201	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
SAGNARD	162	36	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	202	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
WACK	162	36	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	203	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
GUENEAU	59	16	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	204	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
LESAVRE-PETRUZZI	59	16	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	205	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
AUGEY	59	15	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	206	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
LARRIBE	152	32	BRETAGNE	207	Pour	Abstention		Abstention	Pour	Pour	Pour
LE THOMAS	151	32	BRETAGNE	208	Abstention	Abstention	Abstention	Abstention		Pour	
BAIGNET	94	23	CENTRE-VAL DE LOIRE	209	Pour	Pour	Pour	Pour	Abstention	Abstention	Abstention
VIALA	93	23	CENTRE-VAL DE LOIRE	210	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour

REPARTITION DES VOIX PAR DELEGATION (VOTES DU SAMEDI 26/09/2020 – PARIS/CNOSF) – BOITIERS DE VOTES UBIQUS
RESULTATS DES VOTES N°1 à 7 (suite)

Nom	Voix	GSA	Région	N° Boîtier	Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 27 juin 2020	Approbation du Rapport Financier (comptes clos arrêtés au 31/12/2019)	Affectation du Résultat	Approbation du Rapport Moral 2019/2020	Approbation du Budget Prévisionnel 2021	Dispositions courantes	Dispositions courantes GSA
CHARPENTIER	123	28	GRAND EST	211	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
BARBE	123	27	GRAND EST	212	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
ADAM	123	27	GRAND EST	213	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
REMY	122	27	GRAND EST	214	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
VEREECKE	133	28	HAUTS-DE-FRANCE	215	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
VANALDERWELT	133	27	HAUTS-DE-FRANCE	216	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
JAWORSKI	133	27	HAUTS-DE-FRANCE	217	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
DUBOIS	132	27	HAUTS-DE-FRANCE	218	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
MOLINARIO	247	44	ILE-DE-FRANCE	219	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
GONCALVES-MARTINS	247	44	ILE-DE-FRANCE	220	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
JUAN	246	43	ILE-DE-FRANCE	221							
FOCARD	246	43	ILE-DE-FRANCE	222							
LE BALC'H	67	18	NORMANDIE	223	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
BALLE	66	18	NORMANDIE	224	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour

REPARTITION DES VOIX PAR DELEGATION (VOTES DU SAMEDI 26/09/2020 – PARIS/CNOSF) – BOITIERS DE VOTES UBIQUS
RESULTATS DES VOTES N°1 à 7 (suite)

Nom	Voix	GSA	Région	N° Boîtier	Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 27 juin 2020	Approbation du Rapport Financier (comptes clos arrêtés au 31/12/2019)	Affectation du Résultat	Approbation du Rapport Moral 2019/2020	Approbation du Budget Prévisionnel 2021	Dispositions courantes (VOIX)	Dispositions courantes (GSA)
RAMARQUES	66	18	NORMANDIE	225	Pour	Abstention	Abstention	Abstention	Abstention	Pour	Pour
PEDRETTI	124	29	NOUVELLE AQUITAINE	226	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
GREMILLON	124	29	NOUVELLE AQUITAINE	227	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
NICOLAS	124	28	NOUVELLE AQUITAINE	228	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
FAVARETTO	120	26	OCCITANIE	229	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
RAT	120	25	OCCITANIE	230	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
MELJAC	120	25	OCCITANIE	231	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
TOSI	119	25	OCCITANIE	232	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
BOULEAU	151	33	PAYS DE LA LOIRE	233	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour

REPARTITION DES VOIX PAR DELEGATION (VOTES DU SAMEDI 26/09/2020 – PARIS/CNOSF) – BOITIERS DE VOTES UBIQUS
RESULTATS DES VOTES N°1 à 7 (suite)

Nom	Voix	GSA	Région	N° Boîtier	Approbation du Procès- Verbal de l'Assemblée Générale du 27 juin 2020	Approbation du Rapport Financier (comptes clos arrêtés au 31/12/2019)	Affectation du Résultat	Approbation du Rapport Moral 2019/2020	Approbation du Budget Prévisionnel 2021	Dispositions courantes (VOIX)	Dispositions courantes (GSA)
GUEVENOUX	134	27	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	234	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
ARIA	133	27	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	235	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
PASTORELLO	133	26	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	236	Pour						
LE MEUR	133	26	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	237							
GONCALVES- MARTINS	43	11	GUADELOUPE	238	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
ANATOLE	33	9	GUYANE	239	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
VIALA	115	16	LA REUNION	240	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
RAT	54	0	MARTINIQUE	241	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
				Pour	4364	3839	4013	4013	4071	4288	880
					96,66%	91,23%	94,87%	91,58%	96,22%	97,85%	97,45%
				Contre	0	0	0	0	0	0	0
					0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
				Abstention	151	369	217	369	160	94	23
					3,34%	8,77%	5,13%	8,42%	3,78%	2,15%	2,55%
				total voix	4515	4208	4230	4382	4231	4382	903

REPARTITION DES VOIX PAR DELEGATION (VOTES DU SAMEDI 26/09/2020 – PARIS/CNOSF) – BOITIERS DE VOTES UBIQUS
RESULTATS DES VOTES N°8 à 14

Nom	Voix	GSA	Région	N° Boîtier	Disposition provisoire N°1 relative à l'épidémie de la Covid-19	Disposition provisoire N°1 relative à l'épidémie de la Covid-19 Vote GSA	Disposition provisoire N°2 relative à l'épidémie de la Covid-19	Disposition provisoire N°2 relative à l'épidémie de la Covid-19 Vote GSA	Aménagements du Règlement Intérieur de la FFvolley	Dispositions sportives exceptionnelles saison 2020/2021	Approbation de la prorogation de la mise à disposition d'Eric TANGUY
MAISONNIAL	162	36	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	201	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour		Pour
SAGNARD	162	36	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	202	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
WACK	162	36	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	203	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour		Pour
GUENEAU	59	16	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	204	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
LESAVRE-PETRUZZI	59	16	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	205	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
AUGEY	59	15	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	206	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
LARRIBE	152	32	BRETAGNE	207	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour		Pour
LE THOMAS	151	32	BRETAGNE	208	Pour	Pour	Pour		Pour		Contre
BAIGNET	94	23	CENTRE-VAL DE LOIRE	209	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
VIALA	93	23	CENTRE-VAL DE LOIRE	210	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour

REPARTITION DES VOIX PAR DELEGATION (VOTES DU SAMEDI 26/09/2020 – PARIS/CNOSF) – BOITIERS DE VOTES UBIQUS
RESULTATS DES VOTES N°8 à 14 (suite)

Nom	Voix	GSA	Région	N° Boîtier	Disposition provisoire N°1 relative à l'épidémie de la Covid-19	Disposition provisoire N°1 relative à l'épidémie de la Covid-19 Vote GSA	Disposition provisoire N°2 relative à l'épidémie de la Covid-19	Disposition provisoire N°2 relative à l'épidémie de la Covid-19 Vote GSA	Aménagements du Règlement Intérieur de la FFvolley	Dispositions sportives exceptionnelles saison 2020/2021	Approbation de la prorogation de la mise à disposition d'Eric TANGUY
CHARPENTIER	123	28	GRAND EST	211	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
BARBE	123	27	GRAND EST	212	Pour	Pour	Pour	Pour		Pour	Pour
ADAM	123	27	GRAND EST	213			Pour		Pour	Contre	
REMY	122	27	GRAND EST	214	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
VEREECKE	133	28	HAUTS-DE-FRANCE	215	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
VANALDERWELT	133	27	HAUTS-DE-FRANCE	216	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
JAWORSKI	133	27	HAUTS-DE-FRANCE	217	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
DUBOIS	132	27	HAUTS-DE-FRANCE	218	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Abstention	Pour
MOLINARIO	247	44	ILE-DE-FRANCE	219	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
GONCALVES-MARTINS	247	44	ILE-DE-FRANCE	220	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
JUAN	246	43	ILE-DE-FRANCE	221							
FOCARD	246	43	ILE-DE-FRANCE	222							

REPARTITION DES VOIX PAR DELEGATION (VOTES DU SAMEDI 26/09/2020 – PARIS/CNOSF) – BOITIERS DE VOTES UBIQUS
RESULTATS DES VOTES N°8 à 14 (suite)

Nom	Voix	GSA	Région	N° Boîtier	Disposition provisoire N°1 relative à l'épidémie de la Covid-19	Disposition provisoire N°1 relative à l'épidémie de la Covid-19 Vote GSA	Disposition provisoire N°2 relative à l'épidémie de la Covid-19	Disposition provisoire N°2 relative à l'épidémie de la Covid-19 Vote GSA	Aménagements du Règlement Intérieur de la FFvolley	Dispositions sportives exceptionnelles saison 2020/2021	Approbation de la prorogation de la mise à disposition d'Eric TANGUY
LE BALC'H	67	18	NORMANDIE	223		Pour	Pour	Pour	Pour		Abstention
BALLE	66	18	NORMANDIE	224	Pour	Pour	Pour		Pour	Pour	Pour
RAMARQUES	66	18	NORMANDIE	225	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Abstention
PEDRETTI	124	29	NOUVELLE AQUITAINE	226	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour		Pour
GREMILLON	124	29	NOUVELLE AQUITAINE	227	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	Pour
NICOLAS	124	28	NOUVELLE AQUITAINE	228	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour		Pour
FAVARETTO	120	26	OCCITANIE	229	Abstention	Pour	Pour	Pour	Pour		Pour
RAT	120	25	OCCITANIE	230	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
MELJAC	120	25	OCCITANIE	231	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour		Pour
TOSI	119	25	OCCITANIE	232	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour		Pour
BOULEAU	151	33	PAYS DE LA LOIRE	233	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour		Pour

REPARTITION DES VOIX PAR DELEGATION (VOTES DU SAMEDI 26/09/2020 – PARIS/CNOSF) – BOITIERS DE VOTES UBIQUS
RESULTATS DES VOTES N°8 à 14 (suite)

Nom	Voix	GSA	Région	N° Boîtier	Disposition provisoire N°1 relative à l'épidémie de la Covid-19	Disposition provisoire N°1 relative à l'épidémie de la Covid-19 Vote GSA	Disposition provisoire N°2 relative à l'épidémie de la Covid-19	Disposition provisoire N°2 relative à l'épidémie de la Covid-19 Vote GSA	Aménagements du Règlement Intérieur de la FFvolley	Dispositions sportives exceptionnelles saison 2020/2021	Approbation de la prorogation de la mise à disposition d'Eric TANGUY
GUEVENOUX	134	27	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	234	Pour	Pour	Pour	Pour			
ARIA	133	27	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	235	Pour	Pour	Pour	Pour			
PASTORELLO	133	26	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	236							
LE MEUR	133	26	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	237							
GONCALVES-MARTINS	43	11	GUADELOUPE	238	Pour		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
ANATOLE	33	9	GUYANE	239	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
VIALA	115	16	LA REUNION	240	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
RAT	54	0	MARTINIQUE	241	Pour		Pour		Pour	Pour	Pour
				Pour	4072	817	4382	858	3992	2284	3708
					97,14%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	85,77%	92,89%
				Contre	0	0	0	0	0	247	151
					0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	9,28%	3,78%
				Abstention	120	0	0	0	0	132	133
					2,86%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	4,96%	3,33%
				total voix	4192	817	4382	858	3992	2663	3992



RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SAISON 2020/2021

Le Conseil de Surveillance (CS) vous présente son rapport en notant sa satisfaction de pouvoir travailler avec une équipe au complet, depuis les élections complémentaires de septembre.

Ont ainsi rejoint le Conseil :

Mme Annie PEYTAVIN

MM. Alexandre COUDERC, Richard GOUX, Ludovic GUILLET, Jean François MOLEY et Alexandre TRAN-BA-THO

1) Cadre d'intervention du Conseil de Surveillance

La mission principale du Conseil de Surveillance consiste à exercer un contrôle sur la gestion de la fédération par le pouvoir exécutif.

Elle s'exerce notamment, par la présence d'un de ses représentants lors du Conseil d'Administration et du Bureau Exécutif mais pas seulement. Ainsi les membres du Conseil de Surveillance participent aux travaux des commissions, contrôlent et collaborent régulièrement avec les différents secteurs fédéraux. Les dirigeants et salariés transmettent les informations nécessaires à l'exécution de cette mission.

2) Méthode de travail du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a la possibilité de se réunir cinq fois par an dont une lors de l'A.G. fédérale. Généralement, la réunion se déroule en deux temps (vendredi en soirée et samedi matin) Le président de la fédération étant présent le samedi matin, il complète les informations communiquées au CS et répond aux différentes interrogations.

Formellement, compte tenu de la situation sanitaire, le Conseil de Surveillance ne s'est réuni que deux fois depuis la dernière Assemblée Générale et uniquement en visioconférence.

Ce mode de fonctionnement n'est pas satisfaisant, mais la saison a encore été singulière et a contraint le Conseil de Surveillance à s'adapter.

Cependant, depuis cette saison, et en complément des réunions officielles, le Conseil de Surveillance se réunit en visio-conférence, à chaque veille de Conseil d'Administration, afin d'examiner les points à l'ordre du jour. Le compte-rendu de ces réunions est validé lors de la réunion suivante et annexé au procès-verbal.

Le Conseil de Surveillance s'est également réuni par voie électronique afin de procéder à la désignation des membres de la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux (D.N.A.C.G), de la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Professionnels (C.A.C.C.P) et du Conseil Supérieur.

Le conseil a été consulté par l'exécutif pour la mise en place de la cellule du suivi fédéral contre les violences sexuelles. A cette occasion, il s'est clairement prononcé pour l'indépendance totale de cette cellule par rapport à l'exécutif. Le CS a proposé de procéder lui-même à cette désignation, ce qui a été retenu.

Cette saison encore, les échanges avec l'exécutif et le Président en particulier, ont été nombreux et de qualité.

Un membre, M Patrick OCHALA, a accepté la présidence de la commission de discipline et a démissionné du Conseil.

Suite à cette démission, le CS a été très surpris de constater que le Conseil d'Administration était appelé à voter pour procéder à la désignation du membre remplaçant. Tous les membres du Conseil de Surveillance sont élus par l'Assemblée générale dans l'ordre d'obtention des suffrages et le CA ne devrait pas pouvoir intervenir dans ce choix, tout au plus peut-il vérifier que les textes soient bien appliqués. Mais même pour cela, à notre sens, cela relèverait plus de la Commission Electorale. Il conviendrait sûrement de clarifier nos textes pour éviter tout problème (que ce serait-il passé, si le CA n'avait pas validé la désignation ?).

3) Les missions principales assurées au cours de la saison

3.1- les missions de suivi

En termes d'organisation et de fonctionnement, les membres du Conseil se sont répartis les dossiers et le suivi des procès-verbaux de commissions.

Les membres du Conseil de Surveillance continuent de participer, avec voix consultative, aux travaux des différentes commissions.

Le Conseil de Surveillance a maintenu tout au long de l'année les suivis d'activités et de contrôle mis en place : Il dispose de différents tableaux de bord et documents qu'il analyse régulièrement.

➤ Sur le plan financier

Cette année, très particulière, a perturbé le suivi habituellement fait.

Le contact est pris avec la commission centrale financière pour la mise en place de nouveaux tableaux de bord.

Un membre du Conseil assiste à la réunion d'arrêté des comptes en présence du Commissaire aux Comptes.

Le CS est toujours attentif à l'évolution de la masse salariale. Les deux licenciements économiques permettant cependant une baisse significative de celle-ci.

Le Conseil de Surveillance réitère son souhait de situation comptable intermédiaire.

La révision du budget prévisionnel constaté cette année est un bon élément de suivi.

➤ Suivi du secteur sportif

Le CS tient à remercier la Commission Sportive qui a essayé, dans ce contexte sanitaire difficile et évolutif, d'adapter la saison sportive, avec des projets qui étaient remis en cause à peine la réunion achevée.

➤ Suivi des évènements

Compte tenu des circonstances sanitaires, ce suivi a été réduit au strict minimum.

Cependant, pour le futur, et compte tenu des engagements très importants qui sont engagés, et afin que le Conseil de Surveillance puisse jouer pleinement son rôle, il demande que toutes les informations lui soient transmises dès leur programmation.

➤ Suivi du projet fédéral

Conformément aux statuts, le Conseil de Surveillance doit suivre le projet de la politique fédérale.

L'exécutif nous a indiqué que ce projet, était en cours de rédaction

➤ Suivi social

Le Conseil de Surveillance a examiné l'accord d'entreprise soumis à l'approbation du Conseil d'Administration. Certains points ont retenu son attention et soulevé des questions qui ont été transmises à l'exécutif.

➤ Suivi produits des licences

Les produits des licences sont importants pour les recettes de la fédération. Le Conseil de Surveillance s'est mis en relation avec la CCF pour un suivi régulier.

Bien entendu, le Conseil de Surveillance s'inquiète des répercussions financières de la crise sanitaire.

3.2- Etude thématique

a) l'arbitrage

Un travail important a été effectué, mais l'analyse reste à compléter.

Le Conseil de Surveillance sollicite encore la commission d'arbitrage pour une meilleure collaboration afin d'aboutir à un travail qui sera au final profitable à tous

b) le Beach Volley

Le Conseil de Surveillance a fait le constat que la pratique Beach ne décolle toujours pas, tant au niveau des résultats que du nombre de licenciés, et cela malgré les moyens mis en œuvre par la Fédération.

Afin d'étudier cette question, une étude se poursuit.

c) Projet sportif fédéral.

Le Conseil de Surveillance s'impliquera sur ce sujet pour en assurer le suivi.

4) Gouvernance

A la lumière des recommandations antérieures et de la situation actuelle, le Conseil de Surveillance réitère ses observations concernant le rôle et les prérogatives du Bureau Exécutif. Les textes fédéraux semblaient déjà peu adaptés à la gestion quotidienne d'une fédération. Cela est d'autant plus vrai en cette période exceptionnelle. Il pense qu'il conviendrait de réfléchir à des modifications statutaires pour adapter le fonctionnement de la FFVolley.

5) Examen de la Procédure de médiation du Conseil de Surveillance

Ce point est toujours d'actualité et de nouvelles règles devront être définies

***Pour le Conseil de Surveillance
Aline GEMISE-FAREAU, Présidente***

**RAPPORT FINANCIER
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE 2020 CLOS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE 12 juin 2021 PARIS/CNOSF**

Le Compte de Résultat 2020 est bénéficiaire de **271 014 €**.

Les produits s'élèvent à **6 647 419 €** et les charges à **6 376 405 €**.

Que dire de 2020 ? = Année de la Covid-19

Cette épidémie a largement bouleversé nos habitudes et notre gestion.

Le non déroulement de compétitions, manifestations en tout genre, a largement contribué à des économies forcées.

Par contre, la prise de licences s'est vue diminuée à hauteur de 25% en moyenne dans les diverses catégories de licences. D'où des recettes en moins, surtout pour la saison 2020/2021.

Ainsi, nous avons dû nous adapter pour essayer de passer ce cap qui est loin d'être terminé à ce jour.

Les premières mesures appliquées ont été :

- ✓ La mise en place des réunions (visioconférence) dans tous les secteurs de la Fédération,
- ✓ Ensuite nous avons décidé de réduire la masse salariale dès le mois de juillet 2020,
- ✓ Au vu de la perte de nos licenciés, un plan de relance a été retenu par le Conseil d'Administration qui devrait porter ses fruits à la reprise de la saison 2021/2022.

Le résultat 2020 est principalement constitué par les aides de l'Etat sur l'exonération et paiements des charges sociales telles que l'Urssaf (279 258 €).

.../...

Devant ses constats préoccupants pour l'avenir, nous tenons à remercier :

- ✓ Nos partenaires, qui malgré le peu de visibilité, nous ont soutenu en maintenant leurs engagements,
- ✓ L'Etat qui nous a permis de bénéficier du chômage partiel et qui nous a maintenu les subventions liées au Haut-Niveau et au Développement,
- ✓ Nos clubs et licenciés qui ont compris que le remboursement intégral de leurs contributions diverses seraient synonyme de « mise en danger de nos disciplines.

Notre bilan au 31/12/2020 indique après affectation de résultats 752 808,85 € de fonds propres associatifs.

L'emprunt pour l'acquisition du siège fédéral est « en fin de course » puisqu'il se termine au 30 juin 2022 et son montant au 31/12/2020, restant à rembourser s'élève à 88 620 €.

L'actif circulant est de **4 999 492 €** et la totalité des dettes est de **4 264 117€**.

Comme d'habitude, ces comptes peuvent être examinés au siège de la Fédération par tous licenciés.

Fait à Choisy le Roi, le 4 mai 2021

Christian ALBE
Trésorier Général de la FFvolley



FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY
17 RUE GEORGES CLEMENCEAU
94600 CHOISY LE ROI

EXERCICE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

1. Comptes annuels	2
Rapport de présentation des comptes annuels	4
Bilan	5
Compte de résultat	7
Annexe	8
ANNEXE	9
2. Détail des comptes	16
Bilan détaillé	18
Compte de résultat détaillé	23

Comptes annuels

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission d’établissement des comptes annuels de l’association
FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY
Pour l’exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Conformément à nos accords , nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l’Ordre des experts comptables.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 6 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en Euro
Total bilan	5 778 796
Total des produits d’exploitation	6 500 950
Résultat net comptable (Excédent)	271 014

Fait à CHARENTON LE PONT
Le 22/05/2021

Jérôme POUYET
Expert-Comptable

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	273 237	148 963	124 273	158 417
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompt	6 345		6 345	
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains	153 600		153 600	153 600
Constructions	620 885	420 332	200 553	213 374
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	861 305	567 173	294 132	281 135
Immob. en cours / Avances et acomptes				15 510
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	400		400	400
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				1 100
ACTIF IMMOBILISE	1 915 772	1 136 468	779 304	823 536
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	167 127	42 541	124 586	117 975
Avances et acomptes versés sur commandes	23 078		23 078	33 502
Créances				
Usagers et comptes rattachés	253 162		253 162	285 200
Autres créances	526 817		526 817	762 252
Divers				
Valeurs mobilières de placement	552 745		552 745	852 175
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 425 163		3 425 163	1 594 782
Charges constatées d'avance	93 941		93 941	555 995
ACTIF CIRCULANT	5 042 033	42 541	4 999 492	4 201 881
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	6 957 805	1 179 009	5 778 796	5 025 418

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	481 795	404 035
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	271 014	77 760
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	752 809	481 795
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	61 870	101 870
Provisions pour charges	700 000	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	761 870	101 870
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	88 620	145 775
Découverts et concours bancaires	1 523	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	90 143	145 775
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	567 181	1 050 032
Dettes fiscales et sociales	302 036	359 215
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	912 847	733 922
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 391 909	2 152 809
DETTES	4 264 117	4 441 753
Ecarts de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	5 778 796	5 025 418

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
Ventes de marchandises	46 587,74	136 652,01
Production vendue	548 873,32	717 541,56
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 326 800,00	1 542 216,67
Reprises et Transferts de charge	153 464,58	336 104,87
Cotisations		
Autres produits	4 425 224,03	6 655 763,90
Produits d'exploitation	6 500 949,67	9 388 279,01
Achats de marchandises	44 029,73	135 016,63
Variation de stock de marchandises	-18 618,78	-11 500,79
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières	7 775,29	-42 155,77
Autres achats non stockés et charges externes	2 473 651,65	5 390 822,02
Impôts et taxes	105 947,82	131 306,06
Salaires et Traitements	1 237 785,75	1 671 540,46
Charges sociales	193 950,58	578 561,62
Amortissements et provisions	913 232,42	204 781,51
Autres charges	968 850,61	1 474 800,79
Charges d'exploitation	5 926 605,07	9 533 172,53
RESULTAT D'EXPLOITATION	574 344,60	-144 893,52
Opérations faites en commun		
Produits financiers	2 083,31	8 032,91
Charges financières	3 255,29	4 838,76
Résultat financier	-1 171,98	3 194,15
RESULTAT COURANT	573 172,62	-141 699,37
Produits exceptionnels	144 386,08	501 372,63
Charges exceptionnelles	446 544,49	281 913,16
Résultat exceptionnel	-302 158,41	219 459,47
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	271 014,21	77 760,10
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat	215 595,00	
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total des produits	215 595,00	
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole	215 595,00	
Total des charges	215 595,00	

Annexe

ANNEXE

Lors de l'arrêté de ces comptes, il a été retenu les principes comptables suivants :

Les produits des licences, redevances clubs, affiliations clubs, pour la saison 2020/2021 ont été retenus pour 50% de leur montant encaissé et à percevoir.

Les charges récurrentes mais engagées jusqu'à la fin de la saison 2020/2021, ont été provisionnées à 50% de leur coût estimé.

1. REGLES GENERALES :

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE :

Des litiges en cours dont l'issue est incertaine et sujette à interprétation ont été provisionnés à hauteur des frais d'avocats et de procédures.

Le Conseil d'Administration de la FFVB a pris un engagement en 2020 d'affecter la somme de 700.000 euros à un plan de relance lié à la crise sanitaire qui a affecté la saison 2019-2020 et la saison en cours. A ce titre, une provision pour charges a été constituée.

3. CONSEQUENCES DE L'EVENEMENT COVID-19 :

L'évènement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'association a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'évènement Covid-19 sur ses comptes.

Conditions particulières d'activité pendant la période

L'activité de la Fédération a subi les deux confinements et a accusé en conséquence une baisse de son activité. Elle a mis en place le recours à l'activité partielle et bénéficié des aides de

ANNEXE

L'Urssaf : exonération de cotisations sociales au titre du COVID, aides au paiement des cotisations URSSAF, remboursement activité partielle.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

4. IMMOBILISATIONS :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Immobilisations incorporelles	1 à 5 ans
Installations, agencements	5 à 20 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Matériels divers	3 à 5 ans

Conformément aux nouvelles normes, les constructions ont été décomposées en composants distincts faisant l'objet de plans d'amortissements propres :

Gros œuvre	40 ans
Menuiserie extérieure	15 ans
Chauffage	15 ans
Façade	15 ans
Agencements intérieurs	20 ans

	<u>Début</u> <u>exercice</u>	<u>Acquisitions</u>	<u>Sorties</u>	<u>Fin</u> <u>exercice</u>
Immobilisations incorporelles	253 676	19 561		273 237
Immobilisations en cours	15 510	6 345	15 510	6 345
Immobilisations corporelles				
- Terrains	153 600			153 600
- Constructions	620 885			620 885
- Agencements	316 729	468		317 197
- Mat. bureau, infor.	315 678	14 720	24 645	305 753
- Matériels divers	160 551	102 674	24 870	238 355
	<u>1 567 443</u>	<u>117 862</u>	<u>49 515</u>	<u>1 635 790</u>
Immobilisations financières	1 500		1 100	400
<u>TOTAL</u>	<u>1 838 129</u>	<u>143 768</u>	<u>66 125</u>	<u>1 915 772</u>

ANNEXE

5. AMORTISSEMENTS :

	<u>Début exercice</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>Fin Exercice</u>
Immobilisations incorporelles	95 259	53 704		148 963
Immobilisations corporelles				
- Constructions	407 511	12 821		420 332
- Agencements	212 101	23 642		235 743
- Mat. Bureau, infor.	206 405	48 823	24 645	230 583
- Matériels divers	93 316	32 400	24 870	100 846
	<u>919 333</u>	<u>117 686</u>	<u>49 515</u>	<u>987 504</u>
<u>TOTAL</u>	<u>1 014 593</u>	<u>171 391</u>	<u>49 515</u>	<u>1 136 468</u>

6. STOCKS :

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition. La valeur brute des éléments fongibles du stock a été déterminée selon la méthode « premier entré/premier sorti » et s'élève à 167 127 Euros.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur vénale à la date d'établissement des comptes. Cette provision a été dotée au cours de cet exercice pour 42 541 Euros. Une reprise a par ailleurs été passée pour 36 304 Euros.

7. PROVISIONS :

	<u>Début exercice</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>Fin Exercice</u>
Prov. dép. stocks	36 304	42 541	36 304	42 541
Prov. dép. clients	32 166		32 166	0
Prov. Pour litige	101 870	20 000	60 000	61 870
Prov. Plan de relance Covid-19	0	700 000		700 000
<u>TOTAL</u>	<u>170 340</u>	<u>762 541</u>	<u>128 470</u>	<u>804 411</u>

8. PRODUITS A RECEVOIR :

Des produits à recevoir sont comptabilisés dans les postes :

- « Clients » pour 20 867 Euros (factures à établir).
- « Autres créances » pour 107 962 Euros

ANNEXE

9. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :

Des charges constatées d'avance figurent à l'actif du bilan pour 93 941 Euros et concernent des charges imputables à l'exercice 2021.

10. CREANCES ET DETTES :

Elles sont comptabilisées pour leur valeur nominale et une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque cela est nécessaire. Leur échéance est entièrement à moins d'un an.

11. PROVISION POUR RISQUE ET CHARGES :

La provision est de 61 870 Euros au 31/12/2020 contre 101 870 euros au 31/12/2019 et correspond à divers risques et litiges notamment liés à d'éventuelles interprétations de la législation sociale et fiscale. Les litiges antérieurs terminés ont été repris à 100% pour 60 000 Euros.

Le Conseil d'Administration de la FFVB a pris un engagement en 2020 d'affecter la somme de 700.000 euros à un plan de relance lié à la crise sanitaire qui a affecté la saison 2019-2020 et la saison en cours. A ce titre, une provision pour charges a été constituée.

12. EMPRUNT ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT :

L'achat et les travaux du siège social ont été financés par trois emprunts bancaires dont un reste en cours. Le taux de l'emprunt a été renégocié en octobre 2015 à 2.65% contre 4.30% auparavant.

	EMPRUNT 1
Montant du prêt	797 000 Euros
Durée d'amortissement	18 ANS
Date de réalisation	07/2004
Taux d'intérêt :	2.65 %
Capital restant dû au 31/12/2020 :	88 620 € dont :
58 688 € à moins d'un an	
29 932 € de un à cinq ans	
Les intérêts restant à payer au 31/12/2020 se montent à	1 871 €

13. CHARGES A PAYER :

Des charges à payer sont provisionnées dans les postes suivants :

- Fournisseurs	202 416 €
- Dettes fiscales et sociales :	
- Provision pour congés payés	89 024 €
- Charges sociales sur provisions	35 281 €
- Autres provisions	69 152 €
- Autres dettes :	21 264 €

ANNEXE

14. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

Des produits constatés d'avance figurent au passif du bilan pour 2 391 909 Euros. La saison sportive étant à cheval sur les exercices 2020 et 2021, ils concernent des produits pour l'activité de l'exercice 2021 dont principalement :

1 187 132 Euros pour les licences
982 968 Euros pour l'engagement clubs et les indemnités arbitrage.
111 715 Euros pour les transferts

15. SUBVENTIONS D'ETAT :

Elles sont utilisées conformément à leur objet et à la convention d'objectif. Au 31 Décembre 2020, la subvention comptabilisée correspond à la subvention prévue pour l'année 2020 soit 1 251 000 Euros.

16. SUBVENTIONS INDIRECTES :

Ces subventions ne sont pas financièrement comptabilisées par la Fédération.

- Aides personnalisées : 310.000 Euros pour 12 mois.
- Mise à disposition par l'Etat de personnel : 39 personnes

17. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE :

Les contributions volontaires en nature ont été valorisées à 215.595 Euros.
Le nombre d'heures des bénévoles a été estimé à 14.373 et concernent 170 personnes. Elles ont été valorisées au taux horaire de 15 Euros.

18. PERTES ET PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS :

Le résultat de l'exercice tient compte de :
- Produits sur exercices antérieurs pour 82 210 Euros.
- Des charges sur exercices antérieurs pour 113 063 Euros.
- L'incidence globale est donc négative de 30 853 Euros.

19. AUTRES PRODUITS :

- Licences pour 2 711 909 Euros.
- Redevances championnat pour 606 400 Euros.
- Indemnités arbitrage pour 58 228 Euros
- Pensions pour 65 101 Euros.
- Transferts pour 385 523 Euros.
- Produits VNL-FIVB pour 16 736 Euros
- Produits stages pour 193 316 Euros
- Autres produits pour 388 011 Euros.

Soit un total de 4 425 224 Euros.

20. IMPOT SOCIETE :

Il n'y a pas d'impôt sur les sociétés à payer concernant le secteur lucratif.

ANNEXE

21. ENGAGEMENT DE RETRAITE :

Le code du travail et la convention collective dont dépend l'entité prévoient des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de croissance des salaires : 1%
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : Faible
- Table de taux de mortalité : Table TG 05
- Taux de charges sociales : 55 % pour la catégorie cadres et 48 % pour la catégorie non cadres

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées se monte à 179 382 Euros au 31/12/2020.

22. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

La Fédération a obtenu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2020 un prêt garanti par l'Etat d'un montant de 600.000 euros.

Détail des comptes

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Concessions, brevets et droits assimilés				
2050000000 – LICENCES, CONCESSIONS ET DR	273 236,60		273 236,60	153 142,07
2050010000 – LICENCES PROGRAMMES INFO				38 999,82
2051000000 – DESSINS ET MODELES				61 534,00
2805000000 – AMORT. LICENCES, PROGRAMM		148 963,41	-148 963,41	-42 450,98
2805010000 – AMORT. LICENCES PROGRAMM				-29 236,28
2805100000 – AMORT.DESSINS MODELES				-23 571,90
	273 236,60	148 963,41	124 273,19	158 416,73
Autres immob. incorporelles / Avances et acompt				
2320000000 – IMMOB INCORPORELLES EN CO	6 345,00		6 345,00	
	6 345,00		6 345,00	
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
2115000000 – TERRAINS BATIS CHOISY	153 600,00		153 600,00	153 600,00
	153 600,00		153 600,00	153 600,00
Constructions				
2131000000 – BATIMENTS	620 885,34		620 885,34	620 885,34
2813100000 – AMORT BATIMENTS		420 331,90	-420 331,90	-407 510,99
	620 885,34	420 331,90	200 553,44	213 374,35
Autres immobilisations corporelles				
2181400000 – INSTALL.AMENAGEMENT CHOI	317 196,89		317 196,89	316 729,13
2183000000 – MATERIEL BUREAU ET INFORM	295 173,96		295 173,96	15 012,16
2183050000 – MATERIEL DIVERS FFVB				35 888,27
2183100000 – MATERIEL VIDEO				10 852,35
2183150000 – MATERIEL VIDEO EXTERIEUR				4 315,16
2183200000 – MATERIEL INFORMATIQUE FFV				214 745,49
2183300000 – MATERIEL INFORMATIQUE CNV				3 099,07
2183400000 – MATERIEL INFORMATIQUE TOU				1 155,56
2183500000 – MATERIEL INFORMATIQUE EXT				19 362,22
2183600000 – MATERIEL INFO.POLE RESSOUR				669,00
2184000000 – MOBILIER	10 579,06		10 579,06	10 579,06
2186000000 – MATERIEL MEDICAL	37 929,31		37 929,31	62 090,34
2186050000 – TOUR DE TERRAIN				19 355,86
2186210000 – MATERIEL BEACH				60 227,68
2186300000 – MATERIEL MEDICAL ET REEDU				17 617,08
2186320000 – MATERIEL MEDICAL CNVB				1 259,46
2186500000 – MATERIEL SPORTIF	200 425,83		200 425,83	
2818100000 – AMORT.AGENCE.INSTAL.AMEN		235 743,23	-235 743,23	
2818140000 – AMORT.INSTALL.AMENAGT CH				-212 100,74
2818300000 – AMORT MATERIEL DE BUREAU		220 004,17	-220 004,17	-46 175,24
2818310000 – AMORT.MATERIEL VIDEO				-6 671,28
2818320000 – AMORT.MAT.INFORMATIQUE FF				-126 879,29
2818330000 – AMORT.MAT.INFORMATIQUE C				-2 932,04
2818340000 – AMORT.MAT.INFORMAT.TOULO				-1 155,56
2818350000 – AMORT.MAT.INFORMATIQUE E				-11 585,52
2818360000 – AMORT.MAT.INFO. POLE RESSO				-427,42
2818400000 – AMORT MOBILIER FFVB		10 579,06	-10 579,06	-10 579,06
2818600000 – AMORT MATERIEL MEDICAL		17 605,62	-17 605,62	-16 970,83
2818605000 – AMORT.TOUR DE TERRAIN				-10 569,60
2818621000 – AMORT MATERIEL BEACH				-53 860,12

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
2818630000 – AMORT.MATERIEL ET REEDUC.				-11 780,62
2818632000 – AMORT.MAT.MEDICAL CNVB				-135,28
2818650000 – AMORT MATERIEL SPORTIF		83 241,03	-83 241,03	
	861 305,05	567 173,11	294 131,94	281 135,29
Immob. en cours / Avances et acomptes				
2310000000 – IMMOB CORPORELLES EN COUR				15 510,00
				15 510,00
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
2611000000 – ACTIONS	400,00		400,00	400,00
	400,00		400,00	400,00
Autres immobilisations financières				
2755000000 – CAUTIONNEMENTS				1 100,00
				1 100,00
ACTIF IMMOBILISE	1 915 771,99	1 136 468,42	779 303,57	823 536,37
Stocks				
Marchandises				
3700000000 – STOCKS DE MARCH. FEDERALE	102 709,28		102 709,28	70 887,24
3701000000 – STOCKS COVID 19	1 306,07		1 306,07	
3710000000 – STOCKS DE MARCH. BOUTIQUE	63 111,95		63 111,95	83 391,32
3970000000 – PR DEP STOCKS MARCHANDISE		42 540,89	-42 540,89	-36 303,68
	167 127,30	42 540,89	124 586,41	117 974,88
Avances et acomptes versés sur commandes				
4091000000 – FOURNISSEURS AVANCES ET A	21 881,80		21 881,80	33 502,06
4091400000 – DEMANDES D’AVANCES DE FRA	1 196,06		1 196,06	
	23 077,86		23 077,86	33 502,06
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
4110000000 – LIGUES	10 744,35		10 744,35	11 053,11
4110200000 – CLUBS ASSOCIATIONS FFVB	100 282,07		100 282,07	
4110240000 – FORMATION ENTRAINEURS	3 212,00		3 212,00	
4110350000 – CLIENTS CONGRES CEV	6 580,00		6 580,00	3 192,00
4110360000 – TQO BERLIN 2020				430,00
4110400000 – PARTENAIRES	31 933,96		31 933,96	69 851,64
4110450000 – PARIS EN LIGNE	46,95		46,95	19 826,40
4110600000 – CLIENTS DIVERS	60,00		60,00	9 148,43
4110610000 – CLIENT LNV	63 152,97		63 152,97	55 239,87
4110630000 – COMITE ORGA EURO VOLLEY 20				62 811,79
4110800000 – BOUTIQUE FEDERALE				65,00
4112000000 – PENSIONNAIRES	9 108,97		9 108,97	
4160000000 – CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEU				7 174,12
4160100000 – CLIENTS DOUTEUX LIGUES	7 174,12		7 174,12	32 166,56
4181000000 – CLIENTS FACTURES A ETABLIR				13 496,00
4181200000 – CLUBS FACTURES A ETABLIR	20 866,63		20 866,63	32 911,78
4910100000 – PROV.DEPRECIATION LIGUES				-32 166,56
	253 162,02		253 162,02	285 200,14
Autres créances				
4010500000 – FOURNISSEURS DIVERS				2 289,20
4012000000 – ARBITRES	3 320,54		3 320,54	2 734,45
4098000000 – FRS AVOIRS A OBTENIR	5 429,21		5 429,21	25 977,94
4250000000 – PERSONNEL AVANCES ET ACOM	629,24		629,24	563,54
4270000000 – PERSONNEL OPPOSITIONS	638,00		638,00	638,00
4310000000 – URSSAF	177 806,23		177 806,23	

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
4456200000 – TVA DEDUCTIBLE SUR IMMOBIL				7 334,13
4456620000 – TVA DEDUCTIBLE/ABS/7%	21 559,85		21 559,85	
4456640000 – TVA DEDUCTIBLE/ABS/20%				11 544,37
4456700000 – CREDIT DE TVA A REPORTER	201 937,00		201 937,00	254 840,00
4458600000 – TVA SUR FACT.NON PARVENUE				600,00
4670000000 – DEBITEURS/CREDITEURS DIVER	3 647,09		3 647,09	2 367,41
4670060000 – DEBITEURS/CREDITEUR/BILLET	95,40		95,40	
4670140000 – DEPLACEMENTS DIRIGEANTS				13 704,67
4673000000 – STAGES E.F.				3 475,00
4675000000 – DEBITEURS/CREDITEURS CEV				207 172,00
4677000000 – DEBITEURS/CREDITEURS FIVB	3 792,62		3 792,62	
4687000000 – PRODUITS A RECEVOIR	107 961,73		107 961,73	229 011,56
	526 816,91		526 816,91	762 252,27
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
5080000000 – AUTRES VALEURS MOBILIERES	500 000,00		500 000,00	800 000,00
5080100000 – PARTS SOCIALES				52 175,00
5082000000 – BONUS DE SOUSCRIPTION	52 745,00		52 745,00	
	552 745,00		552 745,00	852 175,00
Disponibilités				
5110000000 – CHEQUES A ENCAISSER	130 612,49		130 612,49	143 521,75
5110010000 – CHEQUES A ENCAISSER FORMA				208,80
5111000000 – PRELEVEMENTS A VENIR	168 045,99		168 045,99	181 546,50
5121140000 – CM FFVB EDF MASCULIN	579,71		579,71	
5123000000 – BNP BOUTIQUE	6 679,37		6 679,37	33 347,46
5124000000 – CREDIT MUTUEL	261 709,05		261 709,05	151 022,65
5124020000 – FFVB ORGANISATIONS	15 925,41		15 925,41	8 162,67
5124030000 – CREDIT MUTUEL ENCAISS.INTE	6 941,13		6 941,13	11 909,15
5124040000 – CREDIT MUTUEL PARIS PLACE				18 828,23
5124070000 – CREDIT MUTUEL WEVZA	63 047,40		63 047,40	42 606,70
5124080000 – CREDIT MUTUEL CONGRES CEV	594,48		594,48	
5124100000 – CREDIT MUTUEL LIVRET BLEU	60 231,04		60 231,04	42 937,60
5124110000 – LIVRET PARTENAIRE ASSOCIATI	2 701 179,75		2 701 179,75	921 248,80
5124360000 – FFVB EDF FEMININES TOULOUS				14 878,11
5124370000 – FFVB POLE IFVB TOULOUSE	160,48		160,48	198,48
5124390000 – CREDIT MUTUEL MANAGER				676,91
5124400000 – CREDIT MUTUEL CNVB DANIEL				525,06
5124410000 – CREDIT MUTUEL POLE RESS CH	916,15		916,15	334,71
5128050000 – CREDIT MUTUEL SECTEUR BEA	4 230,32		4 230,32	6 814,71
5140000000 – CHEQUES POSTAUX				11 636,23
5315000000 – CAISSE EUROS	4 310,04		4 310,04	4 377,70
	3 425 162,81		3 425 162,81	1 594 782,22
Charges constatées d'avance				
4860000000 – CHARGES CONSTATEES D'AVAN	93 940,95		93 940,95	299 696,76
4860300000 – CHARGES A REPARTIR				256 298,00
	93 940,95		93 940,95	555 994,76
ACTIF CIRCULANT	5 042 032,85	42 540,89	4 999 491,96	4 201 881,33
COMPTE DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	6 957 804,84	1 179 009,31	5 778 795,53	5 025 417,70

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
1020000000 – FONDS ASSOCIATIFS	481 794,64	404 034,54
	481 794,64	404 034,54
RESULTAT DE L'EXERCICE	271 014,21	77 760,10
FONDS PROPRES	752 808,85	481 794,64
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
1511010000 – PROVISION POUR LITIGES	61 870,00	101 870,00
	61 870,00	101 870,00
Provisions pour charges		
1580000000 – PROVISIONS POUR CHARGES	700 000,00	
	700 000,00	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	761 870,00	101 870,00
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
1640000000 – EMPRUNT CREDIT MUTUEL	88 619,94	145 775,12
	88 619,94	145 775,12
Découverts et concours bancaires		
5124340000 – CREDIT MUTUEL CNVB	721,55	
5124360000 – FFVB EDF FEMININES TOULOUSE	801,92	
	1 523,47	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	90 143,41	145 775,12
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
4010000000 – FOURNISSEURS	355 880,83	745 498,86
4010510000 – FOURN CHEQUES PLUS D'UN AN	8 884,31	8 884,31
4081000000 – FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES	202 416,15	295 648,50
	567 181,29	1 050 031,67
Dettes fiscales et sociales		
4282000000 – PROV. POUR CONGES A PAYER	89 024,40	117 549,48
4310000000 – URSSAF		57 856,00
4370000000 – AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	634,16	624,16
4370020000 – RAFP	42 074,70	31 442,16
4373000000 – REUNICA	6 157,36	15 010,74
4373100000 – I.R.N.I.S.		910,82
4373200000 – IRCANTEC	12 534,48	4 779,36
4373300000 – G.A.N. / V.I.E.	2 370,03	5 105,99
4378000000 – MUTUELLES AIAC	5 514,56	6 980,61
4386100000 – ORG SOC. CH. A PAYER	104 433,45	61 933,12
4421000000 – ETAT – PAS	4 415,00	19 532,00
4457110000 – TVA COLLECTEE 5.5%		54,49
4457160000 – TVA COLLECTEE 20%	5 322,00	10 004,41
4470000000 – FORMATION CONTINUE	6 541,38	13 169,06
4471100000 – TAXE SUR LES SALAIRES	18 292,00	3 913,00
4473400000 – PARTICIPATION A LA CONSTRUCTION		5 685,46
4486000000 – ETAT CHARGES A PAYER	4 722,00	4 664,00
	302 035,52	359 214,86
Autres dettes		
4110100000 – COMITES DEPARTEMENTAUX	2 389,10	4 672,65
4110200000 – CLUBS ASSOCIATIONS FFVB		26 103,89
4112000000 – PENSIONNAIRES		73,10

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
4197000000 – CLIENTS AUTRES AVOIRS	1 314,23	
4198000000 – AVOIR A ETABLIR	397 116,00	
4670070000 – WEVZA	63 047,40	42 606,70
4670080000 – CO/EURO 2019	70 009,83	
4670100000 – FIVB FINAL SIX LILLE	301 122,30	412 724,38
4670140000 – DEPLACEMENTS DIRIGEANTS	1 708,05	
4670150000 – DEPLACEMENTS JOUEURS	7 025,97	15 648,60
4670200000 – DEB./CRED. – POLES ESPOIRS		3 868,32
4675000000 – DEBITEURS/CREDITEURS CEV	47 851,00	
4686000000 – CHARGES A PAYER	21 263,58	228 224,77
	912 847,46	733 922,41
Produits constatés d’avance		
4870000000 – PRODUITS CONSTATES D’AVANCE	2 391 909,00	2 150 909,00
4871300000 – PROD CONSTATES D AVANCE STAGES		1 900,00
	2 391 909,00	2 152 809,00
DETTES	4 264 116,68	4 441 753,06
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	5 778 795,53	5 025 417,70

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises				
7071100000 – VENTES BUVETTES		250,00	-250,00	-100,00
7072000000 – VENTES IMPRIMES		7 431,44	-7 431,44	-100,00
7074000000 – VENTE BOUTQUE FEDERALE	46 587,74	128 970,57	-82 382,83	-63,88
	46 587,74	136 652,01	-90 064,27	-65,91
Production vendue				
7080000000 – PUBLICITE SITE INTERNET		838,70	-838,70	-100,00
7080200000 – PRODUITS PARRAINAGE	519 767,01	674 547,37	-154 780,36	-22,95
7080220000 – PARRAINAGE SANS TVA CEE	20 000,00	20 000,00		
7082000000 – COMMISSIONS ET COURTAGE	3 755,81	21 680,49	-17 924,68	-82,68
7085000000 – PORTS ET FRAIS ACCESSOIRES	415,50	475,00	-59,50	-12,53
7088130000 – FRAIS AGENTS DE JOUEURS	2 100,00		2 100,00	
7088200000 – IMPRIMES ADMINISTRATIFS	2 835,00		2 835,00	
	548 873,32	717 541,56	-168 668,24	-23,51
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
7400000000 – SUBVENTION D'ETAT	1 251 000,00	1 429 850,00	-178 850,00	-12,51
7401000000 – SUBVENTION CONSEIL REGION		25 000,00	-25 000,00	-100,00
7401200000 – ETATS –AIDES A L'EMPLOI	700,00		700,00	
7404000000 – SUBVENTION DIVERSES		86 500,00	-86 500,00	-100,00
7404020000 – FINANCEMENT ETAT EMPLOI		866,67	-866,67	-100,00
7409000000 – AUTRES SUBVENTIONS D'ETAT	75 100,00		75 100,00	
	1 326 800,00	1 542 216,67	-215 416,67	-13,97
Reprises et Transferts de charge				
7817300000 – REP. PROV. STOCK	36 303,68	34 801,04	1 502,64	4,32
7817400000 – REP. PROV. CREANCES	32 216,56	25 733,88	6 482,68	25,19
7910000000 – TRANSFERT CHARGES EXPL	84 944,34	123 297,22	-38 352,88	-31,11
7910010000 – MISE A DISPO PERSONNEL FEDE		152 272,73	-152 272,73	-100,00
	153 464,58	336 104,87	-182 640,29	-54,34
Cotisations				
Autres produits				
7510500000 – REDEVANCES MANIFESTATION		46 029,00	-46 029,00	-100,00
7511000000 – ENGAGEMENT CHAMPIONNAT F	606 400,00	1 270 125,00	-663 725,00	-52,26
7511050000 – INDEM ARBITRAGE CHPT FR NA	58 228,00	420 580,00	-362 352,00	-86,16
7511150000 – ENG CHAMPIONNAT VOLLEY SO		1 055,00	-1 055,00	-100,00
7512000000 – ENGAGEMENTS CHPT JEUNES		70 726,12	-70 726,12	-100,00
7512010000 – ENGAGEMENT CDF SENIOR		7 782,00	-7 782,00	-100,00
7512110000 – ENGAGEMENT COMPET'LIB NAT		4 000,00	-4 000,00	-100,00
7512300000 – ENG CDF BEACH VOLLEY SOUR		622,00	-622,00	-100,00
7514000000 – TRANSFERT – FRAIS DE DOSSIER	242 068,00	217 050,80	25 017,20	11,53
7514010000 – INDEMNITES DE FORMATION	66 000,00	40 240,00	25 760,00	64,02
7514020000 – INDEMN. S/TRANSFERTS CEV	24 784,84	70 180,84	-45 396,00	-64,68
7514030000 – INDEMN. S/TRANSFERTS FIVB	24 511,63	18 000,00	6 511,63	36,18
7514040000 – TRANSFERTS JOUEURS CLUBS	143 455,00	158 630,00	-15 175,00	-9,57
7521000000 – QUOTE-PARTS PENSIONS	65 100,62	85 125,80	-20 025,18	-23,52
7580000000 – PRODUITS DE GESTION COURA	706,48		706,48	
7580001000 – LICENCES-MUTATIONS-SURCLA	2 711 908,81	3 009 755,57	-297 846,76	-9,90
7580012000 – AFFILIATIONS CLUBS	181 432,46	179 341,33	2 091,13	1,17
7580013000 – ASSURANCES A I A C	45 736,62	45 462,07	274,55	0,60
7581000000 – DIVERS PROD. ORGANISATIONS		176 688,90	-176 688,90	-100,00
7581010000 – PRODUIT ORG TQO	2 171,00		2 171,00	

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
7581020000 – PRODUIT FIVB CHEF DE PROJET	16 736,27		16 736,27	
7581030000 – PRODUITS VNL–FIVB		170 072,65	-170 072,65	-100,00
7581040000 – PRODUITS ORG.LIGUE EUROPE		7 000,00	-7 000,00	-100,00
7581050000 – PRODUITS ORGA FEDERALES		212 760,87	-212 760,87	-100,00
7582000000 – RECETTES BILLETTERIE		78 160,85	-78 160,85	-100,00
7583000000 – AUTRES PRODUITS DIVERS		99 740,35	-99 740,35	-100,00
7583020000 – PRODUITS STAGES HEBERGEME	15 401,00	68 885,65	-53 484,65	-77,64
7583030000 – DIVERS AMENDES & PENALITES	25 957,30	40 469,46	-14 512,16	-35,86
7583040000 – PRODUITS STAGES	193 316,00	132 386,00	60 930,00	46,02
7583050000 – REFACTURATIONS	1 310,00	22 653,64	-21 343,64	-94,22
7583070000 – DROITS AGREMENTS CFC		2 240,00	-2 240,00	-100,00
	4 425 224,03	6 655 763,90	-2 230 539,87	-33,51
Produits d’exploitation	6 500 949,67	9 388 279,01	-2 887 329,34	-30,75
Achats de marchandises				
6070000000 – ACHATS BOUTIQUE AUTRES	19 212,22		19 212,22	
6070900000 – ACHATS MARCHANDISES INTRA	15 280,75		15 280,75	
6077000000 – BOUTIQUE FEDERALE	9 332,01	135 016,63	-125 684,62	-93,09
6077100000 – ACHATS BOUTIQUE LIGUE ARBI	204,75		204,75	
	44 029,73	135 016,63	-90 986,90	-67,39
Variation de stock de marchandises				
6037000000 – VARIATION STOCKS FEDERAL	-18 618,78	-11 500,79	-7 117,99	61,89
	-18 618,78	-11 500,79	-7 117,99	61,89
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
6031200000 – VARIATION STOCKS BOUTIQUE		-42 155,77	42 155,77	-100,00
6032000000 – VAR. STOCKS BOUTIQUE ET AU	7 775,29		7 775,29	
	7 775,29	-42 155,77	49 931,06	-118,44
Autres achats non stockés et charges externes				
6061000000 – ELECTRICITE	13 494,01	9 780,44	3 713,57	37,97
6061100000 – EAU	336,11	529,76	-193,65	-36,55
6063000000 – FOURNITURES PETIT EQUIPEME	8 790,45	24 539,35	-15 748,90	-64,18
6064000000 – FOURNITURES ADMINISTRATIV	7 309,89	16 041,28	-8 731,39	-54,43
6064100000 – FOURNITURES INFORMATIQUES	709,36	14 834,42	-14 125,06	-95,22
6064150000 – FRAIS DE PHOTOCOPIE	414,00	914,18	-500,18	-54,71
6064200000 – FOURNITURES DIVERSES	7 742,87	8 255,23	-512,36	-6,21
6065000000 – FOURNITURES MEDICALES	13 932,75	15 051,74	-1 118,99	-7,43
6066000000 – FOURNITURES SPORTIVES	6 258,55	61 249,26	-54 990,71	-89,78
6066100000 – TENUES A DISTRIBUER		5 948,02	-5 948,02	-100,00
6066110000 – TENUES EQUIPES NATIONALES	117 542,26	120 154,04	-2 611,78	-2,17
6067000000 – GADGETERIE		182,10	-182,10	-100,00
6132000000 – LOCATION IMMOBILIERES (PARI	6 300,00		6 300,00	
6132010000 – LOCATIONS IMMO ALGECO		240,00	-240,00	-100,00
6132100000 – LOCATION IMMO. SPORTIVES	7 914,74	21 254,70	-13 339,96	-62,76
6134000000 – LOCATION APTS TOULOUSE		103,55	-103,55	-100,00
6134100000 – LOCATIONS DIVERSES		25 737,22	-25 737,22	-100,00
6135000000 – LOCATIONS MOBILIERES	44 511,52	51 612,01	-7 100,49	-13,76
6135100000 – LOCATION VEHICULES	31 972,13	47 299,95	-15 327,82	-32,41
6152000000 – ENTRETIEN DES LOCAUX	19 045,26	14 152,00	4 893,26	34,58
6152010000 – ENTRETIEN DES MAILLOTS		504,23	-504,23	-100,00
6153000000 – REPARATIONS DIVERSES	6 098,49	6 421,45	-322,96	-5,03
6155100000 – ENTRETIEN MATERIEL DE TRAN	2 088,93		2 088,93	
6156000000 – MAINTENANCE	21 608,11	13 451,14	8 156,97	60,64

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
6161000000 – ASSURANCES GENERALES	1 641,61		1 641,61	
6162000000 – ASSURANCE S/IMMEUBLE	8 827,80	2 281,42	6 546,38	286,94
6163800000 – GARANTIE S/ AUTRES BIENS		2 586,35	-2 586,35	-100,00
6166000000 – ASSURANCES DIRIGEANTS		1 922,25	-1 922,25	-100,00
6167000000 – ASSUR.SUR RT EQUIPE DE FRAN	1 503,50		1 503,50	
6168000000 – ASSURANCES LICENCES	88 004,06	78 859,22	9 144,84	11,60
6169000000 – ASSURANCES VEHICULES		1 339,60	-1 339,60	-100,00
6181000000 – DOCUMENTATION GENERALE		90,25	-90,25	-100,00
6181100000 – ABONNEMENTS	17 638,14	23 483,30	-5 845,16	-24,89
6181150000 – DIVERS REVUE & JOURNAUX		454,67	-454,67	-100,00
6212000000 – PRESTATIONS EXTERIEURES	323 189,40	725 401,72	-402 212,32	-55,45
6212010000 – PRESTATIONS ENTREPRENEURS	127 918,00	58 110,75	69 807,25	120,13
6212100000 – PROTECTION DE SOCIETES		3 119,37	-3 119,37	-100,00
6214000000 – PERSONNEL DETACHE OU PRET		32 765,00	-32 765,00	-100,00
6221000000 – COMMISSIONS/PARTENARIATS		1 847,94	-1 847,94	-100,00
6222000000 – COMMISSIONS/VENTES	23 458,39	30 785,68	-7 327,29	-23,80
6222060000 – COMMISSION COMMERCIALES	25 000,00	22 500,00	2 500,00	11,11
6226000000 – HONORAIRES DIVERS	8 000,00	35 841,12	-27 841,12	-77,68
6226100000 – HONORAIRES C.C. E.C.	35 726,36	30 526,76	5 199,60	17,03
6226200000 – HONORAIRES JURIDIQUES	31 252,48	23 756,41	7 496,07	31,55
6226600000 – HONORAIRES MEDICAUX HAUT	114 710,60	69 497,16	45 213,44	65,06
6231000000 – ANNONCES ET INSERTIONS		200,00	-200,00	-100,00
6231500000 – ESPACES PUBLICITAIRES	28 585,45	17 768,88	10 816,57	60,87
6231510000 – PUB.SUR ORGANISATION		46 723,28	-46 723,28	-100,00
6231520000 – PUBLICATIONS DE MARQUES		9 214,04	-9 214,04	-100,00
6233000000 – FOIRES ET EXPOSITIONS	1 188,00	846,00	342,00	40,43
6234000000 – CADEAUX & RECOMPENSES	81 612,75	81 368,89	243,86	0,30
6236000000 – CATALOGUES ET IMPRIMES		10 470,00	-10 470,00	-100,00
6236100000 – CATALOGUES ET IMPRIMES DT		3 572,40	-3 572,40	-100,00
6237020000 – FRAIS PHOTOS REVUE		2 400,00	-2 400,00	-100,00
6240000000 – TRANSPORTS BIENS ET PERSON	790,88		790,88	
6241000000 – TRANSPORT SUR ACHATS	3 947,72	9 943,43	-5 995,71	-60,30
6243000000 – TRANSPORT ENTRE ETABLISSE	13,75		13,75	
6244000000 – TRANSPORTS ADMINISTRATIFS	12 524,14	29 983,81	-17 459,67	-58,23
6248000000 – TRANSPORTS DIVERS		2 235,00	-2 235,00	-100,00
6251000000 – VOYAGES ET DEPL. AVION	185 041,17	548 187,33	-363 146,16	-66,24
6251020000 – VOYAGES ET DEPL.TAXIS	8 041,57	4 949,45	3 092,12	62,47
6251030000 – VOYAGES ET DEPL. CAR GROUP		34 573,75	-34 573,75	-100,00
6251040000 – VOYAGES ET DEPL. BATEAUX		1 508,00	-1 508,00	-100,00
6251050000 – VOYAGES ET DEPL. NOTES DE F	80 830,24	214 553,34	-133 723,10	-62,33
6251100000 – VOYAGES ET DEPL. TRAINS	80 769,62	117 762,11	-36 992,49	-31,41
6251150000 – VOYAGES ET DEPL. ABONNEME		9 402,30	-9 402,30	-100,00
6252000000 – HEBERGEM. RESTAU. FOURNISS	320 540,07	1 088 023,28	-767 483,21	-70,54
6252030000 – FRAIS DE STAGES HERG+LOCAT		20 618,20	-20 618,20	-100,00
6252050000 – HEBERGEM. RESTAU. NOTES DE	88 069,81	157 296,53	-69 226,72	-44,01
6257000000 – RECEPTIONS		4 198,41	-4 198,41	-100,00
6258000000 – FRAIS DEPLACEMENTS ARBITRE	304 955,02	668 054,17	-363 099,15	-54,35
6258100000 – INDEMNITES CLUBS ARBITRES	58 484,00	420 580,00	-362 096,00	-86,09
6259500000 – FRAIS DE STAGES	50,00		50,00	
6260000000 – AFFRANCHISSEMENTS	18 241,08	37 114,84	-18 873,76	-50,85
6261000000 – FRAIS POSTAUX ET TELECOM	90,75		90,75	
6262000000 – FRAIS DE TELEPHONE	7 029,27	7 883,42	-854,15	-10,83

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
6262500000 – FRAIS DE TELEPHONES PORTAB	14 240,42	31 979,08	-17 738,66	-55,47
6263000000 – FRAIS SERVEUR INTERNET	11 673,98	7 404,36	4 269,62	57,66
6270000000 – SERVICES BANCAIRES ASSIMIL	8 086,99	10 170,95	-2 083,96	-20,49
6278000000 – AUTRES FRAIS ET COM PREST S	20 349,44	21 381,67	-1 032,23	-4,83
6281000000 – CONCOURS DIVERS, COTISATIO	15 555,76	1 814,00	13 741,76	757,54
6285100000 – COTISATIONS F.I.V.B.		108 032,74	-108 032,74	-100,00
6285200000 – COTISATIONS C.E.V.		49 094,50	-49 094,50	-100,00
6285300000 – AUTRES COTISATIONS		5 588,82	-5 588,82	-100,00
6285400000 – COTISATION PARALYMPIQUE		2 500,00	-2 500,00	-100,00
	2 473 651,65	5 390 822,02	-2 917 170,37	-54,11
Impôts et taxes				
6310000000 – DIVERS TAXES	94,00		94,00	
6311000000 – TAXES SUR LES SALAIRES	72 162,00	84 195,63	-12 033,63	-14,29
6313000000 – PARTICIPATION FORMATION CO	19 924,73	23 224,89	-3 300,16	-14,21
6314000000 – TAXE EFFORT CONSTRUCTION		5 722,83	-5 722,83	-100,00
6335000000 – VERS.LIBERATOIRE	3 042,00		3 042,00	
6351110000 – COTISATION FONCIERE ENTREP		4 407,00	-4 407,00	-100,00
6351120000 – COTIS.S/VALEUR AJOUTEE	257,00	257,00		
6351200000 – TAXES FONCIERES	6 090,00	5 703,50	386,50	6,78
6351300000 – AUTRES IMPOTS LOCAUX	774,18		774,18	
6351400000 – TAXE SUR LES BUREAUX	2 139,00	2 116,00	23,00	1,09
6354000000 – VISAS – DROITS D'ENREGISTRE	1 464,91	5 529,21	-4 064,30	-73,51
6358000000 – AUTRES DROITS		150,00	-150,00	-100,00
	105 947,82	131 306,06	-25 358,24	-19,31
Salaires et Traitements				
6411000000 – REMUNERATION DU PERSONNE	1 271 207,15	1 519 263,77	-248 056,62	-16,33
6411200000 – CONGES PAYES	-20 155,08	8 663,38	-28 818,46	-332,65
6411300000 – PRIMES ET GRATIFICATIONS		133 089,12	-133 089,12	-100,00
6411400000 – IND.ET AVANTAGES DIVERS	63 317,33	10 094,71	53 222,62	527,23
6412000000 – INDEMNITES DE LICENCIEMENT		71,58	-71,58	-100,00
6412200000 – SERVICE CIVIQUE	573,48	357,90	215,58	60,23
6414900000 – AIDES ETAT CHOMAGE PARTIEL	-77 157,13		-77 157,13	
	1 237 785,75	1 671 540,46	-433 754,71	-25,95
Charges sociales				
6451000000 – COTISATIONS A L'URSSAF	271 142,38	361 903,39	-90 761,01	-25,08
6452000000 – COT. MUTUELLE AIAC	16 794,35	21 780,51	-4 986,16	-22,89
6453000000 – COTISATIONS REUNICA	63 399,77	90 753,72	-27 353,95	-30,14
6453100000 – COTISATIONS I.R.N.I.S.	1 287,45	2 178,77	-891,32	-40,91
6453200000 – COTISATIONS IRCANTEC	5 400,42	1 896,84	3 503,58	184,71
6453300000 – COTISATIONS G.A.N. – V.I.E.	14 118,53	20 331,77	-6 213,24	-30,56
6454000000 – COTISATIONS ASSEDIC	37 598,55	54 192,39	-16 593,84	-30,62
6457000000 – RETRAITE ADDITION.FONCT.	4 855,52	3 888,00	967,52	24,88
6458010000 – CHARGES MEDECINE DU TRAV		4 711,96	-4 711,96	-100,00
6470000000 – AUTRES CHARGES SOCIALES	69 162,00		69 162,00	
6475000000 – CHARGES SOCIALES A PAYER	-19 859,91	1 325,70	-21 185,61	NS
6476000000 – FORMATION DU PERSONNEL		1 248,00	-1 248,00	-100,00
6480000000 – AUTRES CHARGES DE PERSONN		5 038,00	-5 038,00	-100,00
6481500000 – ACHATS CHEQUES RESTAURAN	19 585,80	28 206,00	-8 620,20	-30,56
6482010000 – INDEMN JOURN PERCU	-10 276,24	-18 893,43	8 617,19	-45,61
6490000000 – AIDES COVID SUR PAIEMENT U	-121 629,42		-121 629,42	
6491000000 – AIDES COVID EXO. CHARGES U	-157 628,62		-157 628,62	
	193 950,58	578 561,62	-384 611,04	-66,48

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Amortissements et provisions				
6811100000 – DOT AMORT IMMOS INCORPOR	53 704,25	43 817,73	9 886,52	22,56
6811200000 – DOT AMORT IMMOS CORPOREL	117 686,46	124 660,10	-6 973,64	-5,59
6815100000 – PLAN DE RELANCE	700 000,00		700 000,00	
6817300000 – DOT. P/PROV. DEPREC. STOCK	41 841,71	36 303,68	5 538,03	15,25
	913 232,42	204 781,51	708 450,91	345,95
Autres charges				
6511000000 – REDEVANCES INTER. ORGANIS	39 990,00	122 573,71	-82 583,71	-67,37
6511100000 – ENGAGT CHPT PRO LNV	42 000,00	43 050,00	-1 050,00	-2,44
6514040000 – TRANSFERTS JOUEURS CLUBS E		1 777,15	-1 777,15	-100,00
6516000000 – DROITS D'AUTEURS ET REPROG	23 330,00	545,86	22 784,14	NS
6521000000 – PENSIONS	265 670,30	306 195,16	-40 524,86	-13,23
6521200000 – AIDES A PENSION SUR JUSTIFIC	16 350,00	28 716,00	-12 366,00	-43,06
6523200000 – TRANSFERT JOUEURS FIVB	1 874,24		1 874,24	
6530000000 – SUBVENTIONS VERSEES AUX LI	484 750,50	378 598,00	106 152,50	28,04
6531000000 – SUBVENTIONS VERS. AUX CLUB	1 314,23	164 471,92	-163 157,69	-99,20
6532010000 – REV INDEMNITES DE FORMATIO	26 400,00	30 820,00	-4 420,00	-14,34
6532030000 – REV.INDEM. FORMATION AUX L	7 200,00	9 420,00	-2 220,00	-23,57
6541000000 – PERTES S/CREANCES IRRECOUV	32 154,56	27 471,80	4 682,76	17,05
6580000000 – CHG DIVERSES GESTION COUR	1 069,82	915,60	154,22	16,84
6581000000 – DIVERS CHARGES D'ORGANISA	26 746,96	324 751,13	-298 004,17	-91,76
6581020000 – AIDE AUX CLUBS		1 500,00	-1 500,00	-100,00
6581030000 – CHARGES ORGANISATION A.G.		33 129,46	-33 129,46	-100,00
6581100000 – BILLETERIES		365,00	-365,00	-100,00
6583030000 – DIVERS AMENDES ET PENALITE		500,00	-500,00	-100,00
	968 850,61	1 474 800,79	-505 950,18	-34,31
Charges d'exploitation	5 926 605,07	9 533 172,53	-3 606 567,46	-37,83
RESULTAT D'EXPLOITATION	574 344,60	-144 893,52	719 238,12	-496,39
Opérations faites en commun				
Produits financiers				
7640000000 – REVENUS VALEURS MOBIL PLA	1 981,21	766,71	1 214,50	158,40
7660000000 – GAINS DE CHANGE	102,10	11,45	90,65	791,70
7680000000 – AUTRES PRODUITS FINANCIER		1 409,67	-1 409,67	-100,00
7866500000 – REPRISE PROV. ELEMENTS FINA		5 845,08	-5 845,08	-100,00
	2 083,31	8 032,91	-5 949,60	-74,07
Charges financières				
6611000000 – INTERETS SUR EMPRUNTS	3 172,18	4 665,26	-1 493,08	-32,00
6660000000 – PERTES DE CHANGE	83,11	173,50	-90,39	-52,10
	3 255,29	4 838,76	-1 583,47	-32,72
Résultat financier	-1 171,98	3 194,15	-4 366,13	-136,69
RESULTAT COURANT	573 172,62	-141 699,37	714 871,99	-504,50
Produits exceptionnels				
7710000000 – PROD EXCEPT OPERAT GEST C	811,68		811,68	
7713000000 – LIBERALITES PERCUS	1 127,90		1 127,90	
7718010000 – ABANDON REMB NDF BENEVOL		6 310,10	-6 310,10	-100,00
7718020000 – DONS FINANCIERS		500,00	-500,00	-100,00
7720000000 – PR EXCEPT EXERCICES ANTERIE	82 209,84	53 347,53	28 862,31	54,10
7750000000 – PROD CESSIONS ELEMENTS ACT	200,00		200,00	
7780000000 – AUTRES PRODUITS EXCEPTION	36,66		36,66	
7781000000 – PRODUITS ARRET COMPETITION		388 400,00	-388 400,00	-100,00
7875000000 – REPRISES PROV RISQ CHARG	60 000,00	52 815,00	7 185,00	13,60
	144 386,08	501 372,63	-356 986,55	-71,20

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Charges exceptionnelles				
6710000000 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	480,98		480,98	
6712000000 – PENALITES AMENDES FISC PEN	150,00	120,00	30,00	25,00
6712100000 – PENALITES RETARD E/FOURNIS	250,22	339,11	-88,89	-26,21
6718000000 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000,00		15 000,00	
6720000000 – CHARGES EXCEPT EXER ANTER	113 063,46	81 254,05	31 809,41	39,15
6780000000 – CHARGES EXCEPT. EURO	317 599,83		317 599,83	
6780020000 – PERTE SUR OPERATION EXCEPT		200,00	-200,00	-100,00
6780030000 – REDEVANCE CO EURO 2019		200 000,00	-200 000,00	-100,00
	446 544,49	281 913,16	164 631,33	58,40
Résultat exceptionnel	-302 158,41	219 459,47	-521 617,88	-237,68
Impôts sur les bénéfices				
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	271 014,21	77 760,10	193 254,11	248,53
Contribution volontaires en nature				
Bénévolat				
8700000000 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	215 595,00		215 595,00	
	215 595,00		215 595,00	
Prestations en nature				
Dons en nature				
Total des produits	215 595,00		215 595,00	
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite				
Personnel bénévole				
8640000000 – PERSONNEL BENEVOLE	215 595,00		215 595,00	
	215 595,00		215 595,00	
Total des charges	215 595,00		215 595,00	

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2020

FFVB

17, rue Georges Clémenceau

94607 CHOISY LE ROI CEDEX

Société inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de la Région Paris Ile-de-France
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

SIÈGE SOCIAL : 44, avenue du Parc - 95320 Saint-Leu-La-Forêt - Tél.: 01.34.18.02.95

BUREAU DE DOMONT : 9 bis rue de la Briqueterie - 95330 DOMONT - Tél.: 01.30.11.26.00

BUREAU DE PARIS : 178, rue de Courcelles - 75017 PARIS - Tél.: 01.44.01.23.30

E-mail : contact@cabinetalcyon.fr - Site : www.cabinetalcyon.fr

S.A.S. au Capital de 32 000 Euros - Siret 394 698 112 00031 - Code APE 6920 Z - N.I.F. : FR22394698112

FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL

Association sans but lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

17, rue Georges Clémenceau

94607 CHOISY LE ROI CEDEX

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Société inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de la Région Paris Ile-de-France
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

SIÈGE SOCIAL : 44, avenue du Parc - 95320 Saint-Leu-La-Forêt - Tél.: 01.34.18.02.95

BUREAU DE DOMONT : 9 bis rue de la Briqueterie - 95330 DOMONT - Tél.: 01.30.11.26.00

BUREAU DE PARIS : 178, rue de Courcelles - 75017 PARIS - Tél.: 01.44.01.23.30

E-mail : contact@cabinetalcyon.fr - Site : www.cabinetalcyon.fr

S.A.S. au Capital de 32 000 Euros - Siret 394 698 112 00031 - Code APE 6920 Z - N.I.F. : FR22394698112

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne les produits et charges de la saison sportive en cours à la clôture de l'exercice (cf. annexe, préambule page 9, note 13 et note 14).

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévus à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration le 22 mai 2021.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Leu-la-Forêt, 22 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes

Ile de France, Expertise et Audit - IFEA

Philippe LAFITTE

FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY
17 RUE GEORGES CLEMENCEAU
94600 CHOISY LE ROI

EXERCICE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

Sommaire

1. Comptes annuels	2
Rapport de présentation des comptes annuels	4
Bilan	5
Compte de résultat	7
Annexe	8

Comptes annuels

Rapport de présentation des comptes annuels**MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Dans le cadre de la mission d'établissement des comptes annuels de l'association
FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY
Pour l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Conformément à nos accords , nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des experts comptables.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 6 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en Euro
Total bilan	5 778 796
Total des produits d'exploitation	6 500 950
Résultat net comptable (Excédent)	271 014

Fait à CHARENTON LE PONT
Le 22/05/2021

Jérôme POUYET
Expert-Comptable

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	273 237	148 963	124 273	158 417
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompt	6 345		6 345	
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains	153 600		153 600	153 600
Constructions	620 885	420 332	200 553	213 374
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	861 305	567 173	294 132	281 135
Immob. en cours / Avances et acomptes				15 510
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	400		400	400
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				1 100
ACTIF IMMOBILISE	1 915 772	1 136 468	779 304	823 536
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	167 127	42 541	124 586	117 975
Avances et acomptes versés sur commandes	23 078		23 078	33 502
Créances				
Usagers et comptes rattachés	253 162		253 162	285 200
Autres créances	526 817		526 817	762 252
Divers				
Valeurs mobilières de placement	552 745		552 745	852 175
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 425 163		3 425 163	1 594 782
Charges constatées d'avance	93 941		93 941	555 995
ACTIF CIRCULANT	5 042 033	42 541	4 999 492	4 201 881
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	6 957 805	1 179 009	5 778 796	5 025 418

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	481 795	404 035
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	271 014	77 760
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	752 809	481 795
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	61 870	101 870
Provisions pour charges	700 000	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	761 870	101 870
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	88 620	145 775
Découverts et concours bancaires	1 523	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	90 143	145 775
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	567 181	1 050 032
Dettes fiscales et sociales	302 036	359 215
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	912 847	733 922
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 391 909	2 152 809
DETTES	4 264 117	4 441 753
Ecarts de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	5 778 796	5 025 418

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
Ventes de marchandises	46 587,74	136 652,01
Production vendue	548 873,32	717 541,56
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 326 800,00	1 542 216,67
Reprises et Transferts de charge	153 464,58	336 104,87
Cotisations		
Autres produits	4 425 224,03	6 655 763,90
Produits d'exploitation	6 500 949,67	9 388 279,01
Achats de marchandises	44 029,73	135 016,63
Variation de stock de marchandises	-18 618,78	-11 500,79
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières	7 775,29	-42 155,77
Autres achats non stockés et charges externes	2 473 651,65	5 390 822,02
Impôts et taxes	105 947,82	131 306,06
Salaires et Traitements	1 237 785,75	1 671 540,46
Charges sociales	193 950,58	578 561,62
Amortissements et provisions	913 232,42	204 781,51
Autres charges	968 850,61	1 474 800,79
Charges d'exploitation	5 926 605,07	9 533 172,53
RESULTAT D'EXPLOITATION	574 344,60	-144 893,52
Opérations faites en commun		
Produits financiers	2 083,31	8 032,91
Charges financières	3 255,29	4 838,76
Résultat financier	-1 171,98	3 194,15
RESULTAT COURANT	573 172,62	-141 699,37
Produits exceptionnels	144 386,08	501 372,63
Charges exceptionnelles	446 544,49	281 913,16
Résultat exceptionnel	-302 158,41	219 459,47
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	271 014,21	77 760,10
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat	215 595,00	
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total des produits	215 595,00	
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole	215 595,00	
Total des charges	215 595,00	

Annexe

ANNEXE

Lors de l'arrêté de ces comptes, il a été retenu les principes comptables suivants :

Les produits des licences, redevances clubs, affiliations clubs, pour la saison 2020/2021 ont été retenus pour 50% de leur montant encaissé et à percevoir.

Les charges récurrentes mais engagées jusqu'à la fin de la saison 2020/2021, ont été provisionnées à 50% de leur coût estimé.

1. REGLES GENERALES :

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE :

Des litiges en cours dont l'issue est incertaine et sujette à interprétation ont été provisionnés à hauteur des frais d'avocats et de procédures.

Le Conseil d'Administration de la FFVB a pris un engagement en 2020 d'affecter la somme de 700.000 euros à un plan de relance lié à la crise sanitaire qui a affecté la saison 2019-2020 et la saison en cours. A ce titre, une provision pour charges a été constituée.

3. CONSEQUENCES DE L'EVENEMENT COVID-19 :

L'évènement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'association a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'évènement Covid-19 sur ses comptes.

Conditions particulières d'activité pendant la période

L'activité de la Fédération a subi les deux confinements et a accusé en conséquence une baisse de son activité. Elle a mis en place le recours à l'activité partielle et bénéficié des aides de

ANNEXE

l'Urssaf : exonération de cotisations sociales au titre du COVID, aides au paiement des cotisations URSSAF, remboursement activité partielle.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

4. IMMOBILISATIONS :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Immobilisations incorporelles	1 à 5 ans
Installations, agencements	5 à 20 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Matériels divers	3 à 5 ans

Conformément aux nouvelles normes, les constructions ont été décomposées en composants distincts faisant l'objet de plans d'amortissements propres :

Gros œuvre	40 ans
Menuiserie extérieure	15 ans
Chauffage	15 ans
Façade	15 ans
Agencements intérieurs	20 ans

	<u>Début</u> <u>exercice</u>	<u>Acquisitions</u>	<u>Sorties</u>	<u>Fin</u> <u>exercice</u>
Immobilisations incorporelles	253 676	19 561		273 237
Immobilisations en cours	15 510	6 345	15 510	6 345
Immobilisations corporelles				
- Terrains	153 600			153 600
- Constructions	620 885			620 885
- Agencements	316 729	468		317 197
- Mat. bureau, infor.	315 678	14 720	24 645	305 753
- Matériels divers	160 551	102 674	24 870	238 355
	<u>1 567 443</u>	<u>117 862</u>	<u>49 515</u>	<u>1 635 790</u>
Immobilisations financières	1 500		1 100	400
TOTAL	1 838 129	143 768	66 125	1 915 772

ANNEXE

5. AMORTISSEMENTS :

	<u>Début exercice</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>Fin Exercice</u>
Immobilisations incorporelles	95 259	53 704		148 963
Immobilisations corporelles				
- Constructions	407 511	12 821		420 332
- Agencements	212 101	23 642		235 743
- Mat. Bureau, infor.	206 405	48 823	24 645	230 583
- Matériels divers	93 316	32 400	24 870	100 846
	<u>919 333</u>	<u>117 686</u>	<u>49 515</u>	<u>987 504</u>
TOTAL	<u>1 014 593</u>	<u>171 391</u>	<u>49 515</u>	<u>1 136 468</u>

6. STOCKS :

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition. La valeur brute des éléments fongibles du stock a été déterminée selon la méthode « premier entré/premier sorti » et s'élève à 167 127 Euros.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur vénale à la date d'établissement des comptes. Cette provision a été dotée au cours de cet exercice pour 42 541 Euros. Une reprise a par ailleurs été passée pour 36 304 Euros.

7. PROVISIONS :

	<u>Début exercice</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>Fin Exercice</u>
Prov. dép. stocks	36 304	42 541	36 304	42 541
Prov. dép. clients	32 166		32 166	0
Prov. Pour litige	101 870	20 000	60 000	61 870
Prov. Plan de relance Covid-19	0	700 000		700 000
TOTAL	<u>170 340</u>	<u>762 541</u>	<u>128 470</u>	<u>804 411</u>

8. PRODUITS A RECEVOIR :

Des produits à recevoir sont comptabilisés dans les postes :

- « Clients » pour 20 867 Euros (factures à établir).
- « Autres créances » pour 107 962 Euros

ANNEXE

9. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :

Des charges constatées d'avance figurent à l'actif du bilan pour 93 941 Euros et concernent des charges imputables à l'exercice 2021.

10. CREANCES ET DETTES :

Elles sont comptabilisées pour leur valeur nominale et une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque cela est nécessaire. Leur échéance est entièrement à moins d'un an.

11. PROVISION POUR RISQUE ET CHARGES :

La provision est de 61 870 Euros au 31/12/2020 contre 101 870 euros au 31/12/2019 et correspond à divers risques et litiges notamment liés à d'éventuelles interprétations de la législation sociale et fiscale. Les litiges antérieurs terminés ont été repris à 100% pour 60 000 Euros.

Le Conseil d'Administration de la FFVB a pris un engagement en 2020 d'affecter la somme de 700.000 euros à un plan de relance lié à la crise sanitaire qui a affecté la saison 2019-2020 et la saison en cours. A ce titre, une provision pour charges a été constituée.

12. EMPRUNT ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT :

L'achat et les travaux du siège social ont été financés par trois emprunts bancaires dont un reste en cours. Le taux de l'emprunt a été renégocié en octobre 2015 à 2.65% contre 4.30% auparavant.

	EMPRUNT 1
Montant du prêt	797 000 Euros
Durée d'amortissement	18 ANS
Date de réalisation	07/2004
Taux d'intérêt :	2.65 %
Capital restant dû au 31/12/2020 :	88 620 € dont :
58 688 € à moins d'un an	
29 932 € de un à cinq ans	
Les intérêts restant à payer au 31/12/2020 se montent à	1 871 €

13. CHARGES A PAYER :

Des charges à payer sont provisionnées dans les postes suivants :

- Fournisseurs	202 416 €
- Dettes fiscales et sociales :	
- Provision pour congés payés	89 024 €
- Charges sociales sur provisions	35 281 €
- Autres provisions	69 152 €
- Autres dettes :	21 264 €

ANNEXE

14. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

Des produits constatés d'avance figurent au passif du bilan pour 2 391 909 Euros. La saison sportive étant à cheval sur les exercices 2020 et 2021, ils concernent des produits pour l'activité de l'exercice 2021 dont principalement :

1 187 132 Euros pour les licences
982 968 Euros pour l'engagement clubs et les indemnités arbitrage.
111 715 Euros pour les transferts

15. SUBVENTIONS D'ETAT :

Elles sont utilisées conformément à leur objet et à la convention d'objectif. Au 31 Décembre 2020, la subvention comptabilisée correspond à la subvention prévue pour l'année 2020 soit 1 251 000 Euros.

16. SUBVENTIONS INDIRECTES :

Ces subventions ne sont pas financièrement comptabilisées par la Fédération.

- Aides personnalisées : 310.000 Euros pour 12 mois.
- Mise à disposition par l'Etat de personnel : 39 personnes

17. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE :

Les contributions volontaires en nature ont été valorisées à 215.595 Euros.
Le nombre d'heures des bénévoles a été estimé à 14.373 et concernent 170 personnes. Elles ont été valorisées au taux horaire de 15 Euros.

18. PERTES ET PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS :

Le résultat de l'exercice tient compte de :
- Produits sur exercices antérieurs pour 82 210 Euros.
- Des charges sur exercices antérieurs pour 113 063 Euros.
- L'incidence globale est donc négative de 30 853 Euros.

19. AUTRES PRODUITS :

- Licences pour 2 711 909 Euros.
- Redevances championnat pour 606 400 Euros.
- Indemnités arbitrage pour 58 228 Euros
- Pensions pour 65 101 Euros.
- Transferts pour 385 523 Euros.
- Produits VNL-FIVB pour 16 736 Euros
- Produits stages pour 193 316 Euros
- Autres produits pour 388 011 Euros.

Soit un total de 4 425 224 Euros.

20. IMPOT SOCIETE :

Il n'y a pas d'impôt sur les sociétés à payer concernant le secteur lucratif.

21. ENGAGEMENT DE RETRAITE :

Le code du travail et la convention collective dont dépend l'entité prévoient des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de croissance des salaires : 1%
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : Faible
- Table de taux de mortalité : Table TG 05
- Taux de charges sociales : 55 % pour la catégorie cadres et 48 % pour la catégorie non cadres

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées se monte à 179 382 Euros au 31/12/2020.

22. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

La Fédération a obtenu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2020 un prêt garanti par l'Etat d'un montant de 600.000 euros.

ANNEXE 5

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 Décembre 2020

FFVB

17, rue Georges Clémenceau

94607 CHOISY LE ROI CEDEX

Société inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de la Région Paris Ile-de-France
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

SIÈGE SOCIAL : 44, avenue du Parc - 95320 Saint-Leu-La-Forêt - Tél.: 01.34.18.02.95

BUREAU DE DOMONT : 9 bis rue de la Briqueterie - 95330 DOMONT - Tél.: 01.30.11.26.00

BUREAU DE PARIS : 178, rue de Courcelles - 75017 PARIS - Tél.: 01.44.01.23.30

E-mail : contact@cabinetalcyon.fr - Site : www.cabinetalcyon.fr

S.A.S. au Capital de 32 000 Euros - Siret 394 698 112 00031 - Code APE 6920 Z - N.I.F. : FR22394698112

FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL

Association sans but lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

17, rue Georges Clémenceau

94607 CHOISY LE ROI CEDEX

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 Décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission

Société inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de la Région Paris Ile-de-France
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

SIÈGE SOCIAL : 44, avenue du Parc - 95320 Saint-Leu-La-Forêt - Tél.: 01.34.18.02.95

BUREAU DE DOMONT : 9 bis rue de la Briqueterie - 95330 DOMONT - Tél.: 01.30.11.26.00

BUREAU DE PARIS : 178, rue de Courcelles - 75017 PARIS - Tél.: 01.44.01.23.30

E-mail : contact@cabinetalcyon.fr - Site : www.cabinetalcyon.fr

S.A.S. au Capital de 32 000 Euros - Siret 394 698 112 00031 - Code APE 6920 Z - N.I.F. : FR22394698112

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante visée à l'article L. 612-5 du code de commerce qui a été passée au cours de l'exercice écoulé.

Personne concernée : Monsieur Eric TANGUY, Président

Objet : Mise à disposition de Monsieur Eric TANGUY par l'université Sorbonne avec prise en charge par la F.F.V.B. de 50% du coût chargé de sa rémunération.

Montant : Le montant pris en charge au titre de l'exercice 2020 s'élève à 32.260 €.

Fait à Saint-Leu-la-Forêt, le 22 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes

Ile de France, Expertise et Audit - IFEA

Philippe LAFITTE

ANNEXE 6

COMPTE DE RESULTAT SECTORIEL 2020 en K€			
	CHARGES	Ministère CO	PRODUITS
Licences + affiliations + assurances + Transferts			3323
Redevances Clubs			606
Partenariats			549
Amendes			26
Fonctionnement FFVolley	1614		
Aides Urssaf - Covid	-279		
Complements Salaires CTS	104		
Communication	79		
Production TV	32		
Organisations Evenementiel	41		
Organisation euro 2019	318		
Secteur Beach Federal	88		
Sportive + Coupes Frances	105		0
Arbitrage	422		58
Aides DOM-TOM	165		
Boutique FFVolley	75		47
Plan de relance	700		
Totaux	3464		4609
Résultats courants	1145		
Primes FIVB	0		0
Primes Participations internationaux			
Totaux	0		0
Résultats exceptionnels	0		
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE			
Secteur Masculin	342	224	
Secteur Feminin	276	153	
Secteur Beach	308	177	
Secteur Para Volley	72	77	
Aides personnalisées	310	310	
Plan Performance Fédéral	589	251	65
Médical	210	208	
Formations	26	43	193
Fonctionnement DTN	7	0	
Développement	192	129	
Aides aux Ligues Développement	341		
TOTAL DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	2673	1572	258
Résultats DTN	-843		
Réguls sur exercices antérieurs	113		82
Totaux	113		82
Résultats exceptionnels	-31		
Totaux Généraux	6250	1572	4949
RESULTAT 2020	271		

MLDA 2021/2022 - 1.TARIFS CLUBS & LICENCES				
Réf.	Tarifs	Assurance Facultative	Rubriques	
L1 - AFFILIATIONS, REAFFILIATIONS & INSCRIPTIONS VOLLEY				
L11	16 €		GSA - GSD - UGS - Première Affiliation	
L12	gratuité		Réaffiliations GSD/GSR- GSA LOISIR (licences exclusivement COMPET LIB ou VPT) & UGS	
L13	gratuité		Réaffiliations GSA DEPARTEMENTAL VB + BEACH VOLLEY + PARA VOLLEY + SNOW VOLLEY	
L14	gratuité		Réaffiliations GSA REGIONAL VB + BEACH VOLLEY + PARA VOLLEY + SNOW VOLLEY	
L15	gratuité		Réaffiliations GSA NATIONAL & LNV VB + BEACH VOLLEY + PARA VOLLEY + SNOW VOLLEY	
L16	16 €		Première Inscription (création) : GSA conventionnés Bassins de Pratiques - Regroupement Licenciés - Club Parrain/Club Filleul	
L17	32 €		Renouvellement Inscription : Bassin de Pratiques - Regroupement Licenciés - Parrain/Filleul	
L18	16 €		Première affiliation CLUB JEUNES	
L19	gratuité		réaffiliation CLUB JEUNES	
L2 - LICENCES ENCADREMENTS				
L21	24 €	0,57 €.	option D - DIRIGEANT	
L22	30 €	0,57 €.	option S - SOIGNANT	
L23	30 €	0,57 €.	option A - ARBITRE - à partir de M18	
L24	30 €	0,57 €.	option E - EDUCATEUR - à partir de M18	
L25	30 €	0,57 €.	option P - EDUCATEUR PRO (licencié majeur)	
L26	15 €	0,57 €.	option B - JEUNE ARBITRE - de M15 à M09	
L27	6 €	0,57 €.	PASS BENEVOLE (pas de CM - Encadrement Régional) - REVERSEMENT > LR 3€	
L28	123 €		DROIT DE MUTATION ARBITRES & EDUCATEURS (options A E P)	
<i>LE REVERSEMENT IMPLIQUE L'ABSENCE DE COTISATION REGIONALE</i>				
L3 - LICENCES JOUEURS - VOLLEY-BALL				
L31	104,05 €		PROFESSIONNELLE - à partir de M18 - REVERSEMENT > LR 20€ & LNV 20€	
L32	41 €	0,57 €.	MASTERS (40 ans & +)	
L33	41 €	0,57 €.	SENIORS - M40	
L34	39 €	0,57 €.	JUNIORS - M21	
L35	39 €	0,57 €.	CADETS - M18	
L36	21 €	0,57 €.	MINIMES - M15	
L37	21 €	0,57 €.	BENJAMINS - M13	
L38	21 €	0,57 €.	POUSSINS - M11	
L39	21 €	0,57 €.	PUPILLES - M09	
L310	11 €	0,57 €.	BABY VOLLEY - M07	
L311	24 €	0,57 €.	COMPET'LIB - à partir de M18	
L312	8 €	0,57 €.	PASS COMPET LIB (épreuve fédérale compet'lib & CM) - REVERSEMENT > LR 4€	
L313	gratuité		PASS EVENEMENTIELLE (pas de CM) Titre de Participation	
L314	123 €		DROIT DE MUTATION JOUEUR NATIONALE - à partir de M18	
L315	70 €		DROIT DE MUTATION JOUEUR REGIONALE - à partir de M18	
L316	70 €		DROIT DE MUTATION EXCEPTIONNELLE (toutes catégories)	
<i>LE REVERSEMENT IMPLIQUE L'ABSENCE DE COTISATION REGIONALE</i>				
L4 - SURCLASSEMENTS VOLLEY-BALL - BEACH VOLLEY - SNOW VOLLEY				
L41	gratuité		option S - Simple Surclassement	
L42	20 €		option D - Double Surclassement	
L43	25 €		option T - Triple Surclassement	
L5 - LICENCES JOUEURS - COMPETITION BEACH VOLLEY				
L51	24 €	0,57 €.	LICENCE ADULTES BEACH VOLLEY - à partir de M18 BV	
L52	13 €	0,57 €.	LICENCE JEUNES BEACH VOLLEY - de M15 à M11 BV	
L53	41 €		DROIT DE MUTATION ADULTES BEACH VOLLEY - à partir de M18 BV	

MLDA 2021/2022 - 1.TARIFS CLUBS & LICENCES

Réf.	Tarifs	Assurance Facultative	Rubriques	
L6 - LICENCES JOUEURS - COMPETITION PARA-VOLLEY				
L61	12 €	0,57 €.	SENIORS PARA - de MASTERS à M40 PV	
L62	10 €	0,57 €.	ESPOIRS PARA M21 & M18 PV	
L63	8 €	0,57 €.	JEUNES PARA - de M15 à M11 PV	
L64	6 €	0,57 €.	PASS PARA VOLLEY (CM licence initiale) - REVERSEMENT > LR 3€	
L65	40 €		DROIT DE MUTATION ADULTES PARA VOLLEY - à partir de M18 PV	
LE REVERSEMENT IMPLIQUE L'ABSENCE DE COTISATION REGIONALE				
L7 - LICENCES JOUEURS - COMPETITION SNOW VOLLEY				
L71	24 €	0,57 €.	LICENCE ADULTES Snow VOLLEY - de MASTERS à M18	
L72	13 €	0,57 €.	LICENCE JEUNES SNOW VOLLEY - de M15 à M11	
L73	40 €		DROIT DE MUTATION ADULTES SNOW VOLLEY - - à partir de M18	
L8 - CLUB JEUNES				
L81	gratuité		LICENCES CLUB JEUNES (JOUEURS & EDUCATEUR) toutes catégories > M09	
L82	gratuité		Création Licence COMPET VOLLEY BALL	
L83	2 €	0,57 €.	Renouvellement de Licence COMPETITION VB (venant club jeunes) - REVERSEMENT > LR 1€	
LE REVERSEMENT IMPLIQUE L'ABSENCE DE COTISATION REGIONALE				
L9 - LICENCES VOLLEY POUR TOUS				
L91	15 €	0,57 €.	option VOLLEY LOISIR - à partir de M18- REVERSEMENT > LR 9€	
L92	8 €	0,57 €.	option BEACH VOLLEY & SNOW VOLLEY - à partir de M18- REVERSEMENT > LR 4€	
L93	6 €	0,57 €.	option PARA VOLLEY & VOLLEY SANTE - à partir de M18- REVERSEMENT > LR 3€	
LE REVERSEMENT IMPLIQUE L'ABSENCE DE COTISATION REGIONALE				
LD - DOUBLES LICENCES VB (obtention de 2 licences Compétitions dans 2 GSA distincts)				
D1	14 €		Double Licence OPEN - National VOLLEY BALL & BEACH VOLLEY (validation LR)	
D2	65 €		Double Licence PPF/DTN - National VOLLEY BALL & BEACH VOLLEY (validation DTN)	
D3	32 €		Double Licence PPR/LRVB - Régional VOLLEY BALL (validation DTN)	
D4	10 €		Double Licence UGS - Séniors National & Régional VOLLEY BALL	
LM - LICENCES MULTIPLES au sein d'un même GSA (Ligues Métropolitaines)				
M1	5 €		EXTENSION ENCADREMENT : obtention licence ENCADREMENTsupplémentaire à partir d'une licence JOUEUR (VOLLEY, BEACH, SNOW & COMPET LIB) - à partir de M18	
M2	10 €		EXTENSION JOUEUR : obtention licence JOUEUR supplémentaire à partir d'une licence VOLLEY BALL, COMPET LIB, BEACH, SNOW - à partir de M18	
M3	5 €		EXTENSION JEUNE : obtention licence JEUNE supplémentaire (de M15 à M09) entre licences JEUNES VB, BV & SV entre JEUNE ARBITRE et JEUNE JOUEUR.	
LC - Première affiliation : PACK CREATION (dotation) : CLUB ou EQUIPE				
C1	Affiliation Inscription N à 16€ & N+1 à 32€	0,57 €.	PACK CREATION Groupement Sportif Départemental (RGLGSA)	
C2		0,57 €.	PACK CREATION GSA VOLLEY DEP + BEACH + PARA + SNOW (RGLGSA)	
C3			PACK CREATION GSA CLUB JEUNES (RGLGSA)	
C4		0,57 €.	PACK CREATION CLUB PARRAIN / CLUB FILLEUL (RGLGSA)	
C5		0,57 €.	PACK CREATION EQUIPE COMPET LIB (épreuves départementales compet'lib)	
IF - INDEMNITES DE FORMATION - Droit supplémentaire de mutation				
IF1	4 saisons		Délai concerné par le calcul des indemnités de formation (saison en cours + N-3)	
IF2	20 €		Valeur point de formation LICENCE JOUEUR de club quitté (GSA) à club recevant (GSA)	
IF3	à l'étude CCEE		Valeur point de formation LICENCE EDUCATEUR de club quitté (GSA) à club recevant (GSA)	
IF4	à l'étude CCA		Valeur point de formation LICENCE ARBITRE de club quitté (GSA) à club recevant (GSA)	
LP - DISPOSITIFS SPECIFIQUES PLAN DE RELANCE				
P1	gratuité	0,57 €.	Toutes les licences Compétition Beach Volley 20/21 prises depuis le 20/03/21 seront gratuites pour les licenciés qui détiennent une licence Compétition (VB/PV ou Compet'lib) quel que soit le club dans lequel la deuxième licence est prise.	
P2	gratuité	0,57 €.	Toutes les personnes à qui il a été délivré une licence "Evènementielle Initiation 20/21 entre le 20/03/21 et le 31/08/21, pourront bénéficier pour la Saison 21/22 d'une licence Compétition (VB/BV/PV) gratuite, sous réserve qu'elles n'aient pas été licenciées FFvolley durant les saisons 19/20 et 20/21.	
P3	Réduction de 25%	0,57 €.	Tous les licenciés 20/21 qui renouvelleront leurs licences pour la saison 21/22 bénéficieront d'une réduction de 25% sur le montant de leurs licences 21/22.	

MLDA 2021/2022 - 1.TARIFS CLUBS & LICENCES

Réf.	Tarifs	Assurance Facultative	Rubriques	
LICENCES LIGUES ULTRA-MARINES				

1 - AFFILIATIONS & REAFFILIATIONS UM

U11	16,00 €		GSA & GSD Première affiliation UM saison 20/21
U12	gratuité		1ère affiliation GSA (VOLLEY BALL ou BEACH VOLLEY ou PARA VOLLEY)
U13	gratuité		2ème affiliations GSA (parmi VOLLEY BALL / BEACH VOLLEY / PARA VOLLEY)
U14	gratuité		A partir de la 3ème affiliations GSA (VOLLEY BALL / BEACH VOLLEY / PARA VOLLEY)

2 - LICENCES ENCADREMENTS UM

U21	8,40 €	0,57 €.	UM option D - DIRIGEANT (licencié majeur)
U22	10,50 €	0,57 €.	UM option S - SOIGNANT
U23	10,50 €	0,57 €.	UM option A - ARBITRE - à partir de M18
U24	10,50 €	0,57 €.	UM option E - EDUCATEUR - à partir de M18
U25	10,50 €	0,57 €.	UM option P - EDUCATEUR PROFESSIONNEL
U26	9,75 €	0,57 €.	UM option B - JEUNE ARBITRE - de M15 à M09
U27	6 €	0,57 €.	UM PASS BENEVOLE (pas de CM - Encadrement Régional) - REVERSEMENT > LR 3€
U28	22,05 €		UM DROIT DE MUTATION ARBITRES & EDUCATEURS

LE REVERSEMENT IMPLIQUE L'ABSENCE DE COTISATION REGIONALE

3 - LICENCES JOUEURS UM

U31	14,35 €	0,57 €.	UM MASTERS - (40 ans & +)
U32	14,35 €	0,57 €.	UM SENIORS - M40 VB
U33	13,65 €	0,57 €.	UM JUNIORS - M21 VB & UM CADETS - M18 VB
U34	7,00 €	0,57 €.	UM MINIMES - M15 VB & UM BENJAMINS - M13 VB
U35	7,00 €	0,57 €.	UM POUSSINS - M11 VB & UM PUPILLES - M09 VB
U36	4,20 €	0,57 €.	UM BABY VOLLEY - M07 VB
U37	8,40 €	0,57 €.	UM COMPET'LIB - - à partir de M18 VB
U38	3,50 €	0,57 €.	PASSERELLE COMPET LIB UM VB
U39	8,40 €	0,57 €.	UM BEACH SENIORS - à partir de M18
U310	4,60 €	0,57 €.	UM BEACH de M15 à M07
U311	4,20 €	0,57 €.	UM PARA SENIORS - à partir de M18
U312	3,50 €	0,57 €.	UM PARA de M15 à M07
U313	22,05 €		DROIT DE MUTATION JOUEUR VOLLEY-BALL UM
U314	14,35 €		DROIT DE MUTATION JOUEUR BEACH VOLLEY UM

4 - DOUBLES LICENCES VB UM (obtention de 2 licences Compétitions dans 2 GSA distincts)

U4	6,00 €		Double Licences OPEN UM (BASSIN DE PRATIQUES)
----	--------	--	---

5 - SURCLASSEMENTS UM VOLLEY-BALL - BEACH VOLLEY

U51	0,00 €		option S - Simple Surclassement
U52	20,00 €		option D - Double Surclassement
U53	25,00 €		option T - Triple Surclassement

6 - LICENCES VOLLEY POUR TOUS UM

U61	7,50 €	0,57 €.	option VOLLEY LOISIR - à partir de M18- REVERSEMENT > LR 3,75€
U62	6,00 €	0,57 €.	option BEACH VOLLEY - à partir de M18- REVERSEMENT > LR 3€
U63	4,00 €	0,57 €.	option PARA VOLLEY & VOLLEY SANTE - à partir de M18- REVERSEMENT > LR 2€

LE REVERSEMENT IMPLIQUE L'ABSENCE DE COTISATION REGIONALE

LP - DISPOSITIFS SPECIFIQUES PLAN DE RELANCE

P1	gratuité	0,57 €.	Toutes les licences Compétition Beach Volley 20/21 prises depuis le 20/03/21 seront gratuites pour les licenciés qui détiennent une licence Compétition (VB/PV ou Compet'lib) quel que soit le club dans lequel la deuxième licence est prise.
P2	gratuité	0,57 €.	Toutes les personnes à qui il a été délivré une licence "Evènementielle Initiation 20/21 entre le 20/03/21 et le 31/08/21, pourront bénéficier pour la Saison 21/22 d'une licence Compétition (VB/BV/PV) gratuite, sous réserve qu'elles n'aient pas été licenciées FFvolley durant les saisons 19/20 et 20/21.
P3	Réduction de 25%	0,57 €.	Tous les licenciés 20/21 qui renouvelleront leurs licences pour la saison 21/22 bénéficieront d'une réduction de 25% sur le montant de leurs licences 21/22.

MLDA 21/22 - 1.DROITS - Engagements Epreuves Fédérales - 5

réf.	MONTANTS DES ENGAGEMENT	EPREUVES	
E1 - CHAMPIONNATS DE FRANCE VOLLEY BALL			
E11	6 941 € 76 € x nb match	Redevance CHAMPIONNAT de FRANCE - ELITE 21/22 Indemnités Arbitrages ELITE 21/22 (1824 € si 24 match)	
E12	4 901 € 64 € x nb match	Redevance CHAMPIONNAT de FRANCE - NATIONALE 2 - 21/22 Indemnités Arbitrages NATIONALE 2 21/22 (1408 € si 22 match)	
E13	3 361 € 57 € x nb match	Redevance CHAMPIONNAT de FRANCE - NATIONALE 3 - 21/22 Indemnités Arbitrages NATIONALE 3 21/22 (1140 € si 20 match)	
E14	0,60 € / km.	PEREQUATION KILOMETRIQUE PAR DIVISION FEDERALE CALCULS DU LISSAGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS POUR 2 VOITURES	
E16	90 €	ENGAGEMENT COUPE de FRANCE - SENIORS PROFESSIONNELLE 21/22	
E17	78 €	ENGAGEMENT COUPE de FRANCE - SENIORS AMATEUR 21/22	
E18	77 €	ENGAGEMENT COUPE de FRANCE - SENIORS FEDERALE 21/22	
E2 - COUPE de FRANCE - CATEGORIES JEUNES VOLLEY BALL			
E21	64 €	ENGAGEMENT COUPE DE FRANCE - JEUNES VOLLEY BALL 21/22 - M21 & M18	
E22	64 €	ENGAGEMENT COUPE DE FRANCE - JEUNES VOLLEY BALL 21/22 - M15 & M13	
E23	32 €	ENGAGEMENT COUPE DE FRANCE - JEUNES VOLLEY BALL 21/22 - M11	
E3 - BEACH VOLLEY épreuves de clubs			
E31	70 €	ENGAGEMENT COUPE de FRANCE - SENIORS BEACH 21/22 ELITE (collectifs 2 équipes)	
E32	64 €	ENGAGEMENT COUPE de FRANCE - SENIORS BEACH 21/22 FEDERAL	
E32	64 €	ENGAGEMENT COUPE de FRANCE - JEUNES BEACH 21/22 M18, M15, M13	
E4 - BEACH VOLLEY tournois			
E42	180 €	ENGAGEMENT 21/22 TOURNOI SERIE 1	
E44	60 €	ENGAGEMENT 21/22 TOURNOI SERIE 2	
E45	20 €	ENGAGEMENT 21/22 TOURNOI SERIE 3	
E5 - EPREUVES COMPET LIB			
E51	gratuité	COUPE DE FRANCE COMPET LIB 21/22 SENIORS (engagement régional)	
E52	gratuité	COUPE DE FRANCE COMPET LIB 21/22 VETERANS (engagement régional)	
E6 - EPREUVES DE PARA VOLLEY 21/22			
E61	85 €	Volley Ball SOURDS Championnat & Coupes de France	
E62	25 €	Volley Ball SOURDS Coupe de France 6x6	
E63	10 €	Volley Ball SOURDS Coupe de France 4x4	
E64	150 €	Volley Ball SOURDS DROITS D'ORGANISATION FINALE Championnat & Coupe de France 6x6	
E65	100 €	Volley Ball SOURDS DROITS D'ORGANISATION FINALE Coupe de France 4X4	
E66	12 €	Beach Volley Ball SOURDS Coupe de France par équipe	
E67	10 €	Beach Volley Ball SOURDS Coupe de France par paire	
E68	50 €	Beach Volley Ball SOURDS DROITS D'ORGANISATION Coupe de France par équipe	
E69	100 €	Beach Volley Ball SOURDS DROITS D'ORGANISATION FINALE Coupe de France par équipe	
E70	50 €	CHAMPIONNAT VB ASSIS	

E7 - EPREUVES DE SNOW VOLLEY 21/22		
E71	180 €	ORGANISATION 21/22 TOURNOI - NOIR & ROUGE
E72	110 €	ORGANISATION 21/22 TOURNOI - BLEU
E73	60 €	ORGANISATION 21/22 TOURNOI - VERT
Rencontres sur plusieurs journées - Finales de Coupes de France - Epreuves de sélections		
		La participation à une PHASE FINALE est conditionnée par une INSCRIPTION à la phase finale (frais d'arbitrage inclus) + une PARTICIPATION AUX FRAIS d'hébergements et de restaurations
INSCRIPTION : montant du DROIT AUX PHASES FINALES FEDERALES (X) nombre JOURNEES phase finale (X) nombre JOUEURS sur le terrain de la compétition concernée (6 pour 6x6 - 4 pour 4x4 - 2 pour 2x2)		
F01	31 €	DROIT AUX PHASES FINALES FEDERALES 21/22
Prise en charge fédérale de l'hébergement et de la restauration des délégations participantes à une phase finale = FRAIS DE JOURNEE (X) membres inscrits des délégations (X) nombre de journées de compétitions de la phase finale		
F02	48 €	MONTANT DES FRAIS DE JOURNEE PRIS EN CHARGE 21/22
PARTICIPATION : La participation des délégations participantes aux frais d'hébergements et de restaurations est constituée d'un POURCENTAGE de la prise en charge fédérale de ces frais :		
F03	10%	POURCENTAGE DE PARTICIPATION aux frais des compétitions de GSA (Coupes de france)
F04	20%	POURCENTAGE DE PARTICIPATION aux frais des compétitions de SELECTIONS (Volleyades)

LES PHASES FINALES & BARRAGES 21/22		
F05	372 € 115,20 €	INSCRIPTION FINAL FOUR - 6x6 SENIORS & participation hébergement et restauration - 12 licenciés x 2 jours
F06	186 € 57,60 €	INSCRIPTION FINAL 4 équipes - 6x6 SENIORS & participation hébergement et restauration - 12 licenciés x 1 jour
F07	558 € 172,80 €	INSCRIPTION Finales COUPE DE FRANCE JEUNES (6x6) & participation hébergement et restauration - 12 licenciés x 3 jours
F08	372 € 129,60 €	INSCRIPTION Finales COUPE DE FRANCE JEUNES (4x4) & participation hébergement et restauration - 9 licenciés x 3 jours
F10	186 € 72 €	INSCRIPTION Finales COUPE DE FRANCE JEUNES (2x2) & participation hébergement et restauration - 5 licenciés x 3 jours
F11	372 € 96 €	INSCRIPTION CHALLENGE COMPET LIB SENIOR M40 (6x6) & participation hébergement et restauration - 10 licenciés x 2 jours
F12	124 € 19,20 €	INSCRIPTION CHALLENGE COMPET LIB VETERANS M60 (4x4) & participation hébergement et restauration - 4 licenciés x 1 jours
F13	279 € 115,20 €	INSCRIPTION Finales COUPE DE FRANCE BEACH SENIORS ELITE (collectifs) & participation hébergement et restauration - 6 licenciés x 3 jours
F14	279 € 115,20 €	INSCRIPTION Finales COUPE DE FRANCE BEACH SENIORS FEDERAL/M18/M15/M13 & participation hébergement et restauration - 6 licenciés x 3 jours
F15	558 € 374,40 €	INSCRIPTION VOLLEYADES M18 (maxi volleyades) & participations hébergement et restauration - 13 licenciés x 3 jours
F16	558 € 374,40 €	INSCRIPTION VOLLEYADES M15 MAS & M14 FEM & participations hébergement et restauration - 13 licenciés x 3 jours
F17	372 € 259,20 €	INSCRIPTION VOLLEYADES M13 MAS & M12 FEM (mini volleyades) & participations hébergement et restauration - de 9 licenciés x 3 jours
F18	186 € 115,20 €	INSCRIPTION BEACH VOLLEYADES & participations hébergement et restauration - de 4 licenciés x 3 jours

ARBITRAGES 21/22		
Frais de la table de marque à la charge exclusive du GSA recevant		
A1 - RENCONTRES INTERNATIONALES 21/22		
A11	100 €	1ER ARBITRE - 2EME ARBITRE - ARBITRE DE RESERVE
A12	51 €	JUGES DE LIGNE
A15	35 €	MARQUEURS INTERNATIONAL
A2 - RENCONTRES NATIONALES SENIORS 21/22		
A21	130 €	1ER & 2EME ARBITRE - GSA Recevant / LIGUE A (concerne la CDF Professionnelle)
A22	110 €	1ER & 2EME ARBITRE - GSA Recevant / LIGUE B (concerne la CDF Professionnelle)
A23	76 €	1ER & 2EME ARBITRE - GSA Recevant / ELITE (concerne le Championnat de Fr. & les CDF)
A24	64 €	1ER & 2EME ARBITRE - GSA Recevant / NATIONALE 2 (concerne le Championnat de Fr. & les CDF)
A25	57 €	1ER & 2EME ARBITRE - GSA Recevant / NAT.3 & pré Nat. (concerne le Championnat de Fr. & les CDF)
A3 - RENCONTRES 3 ou 4 EQUIPES & 2 ou 3 MATCH sur 1 journée - 21/22		
A31	25 €	1ER & 2EME ARBITRE - MATCH 2 Sets Gagnants JEUNES (les Coupes de France de jeunes)
A32	39 €	1ER & 2EME ARBITRE - MATCH 2 Sets Gagnants SENIORS (classements ou Coupes de France)
A33	64 €	1ER & 2EME ARBITRE - MATCH 3 Sets Gagnants SENIORS (classements ou Coupes de France)
A6 - AUTRES INDEMNITES 21/22		
A62	12 €	MARQUEUR 1 Match en 2 Sets Gagnants
A63	22 €	MARQUEUR 1 Match en 3 Sets Gagnants
A65	120 €	rencontre en semaine ≥ 250 Km Aller
A66	90 €	rencontre le dimanche à partir 17h.
A67	51 €	JUGE DE LIGNE - Coupe de France PRO
A7 - RESPONSABILITES & JURY 21/22		
A71	70 €	Supervisions CCA
A74	80 €	FORMATIONS & JUGE ARBITRE
A78	80 €	DELEGUE CCA/CCS - SUPERVISION BEACH SERIE
A79	56 €	JURY PARA VOLLEY
A8 - Remboursements de frais d'arbitrages 21/22		
A81	0,31 €	< 400 Km Aller VB & BV INDIVIDUEL
A82	0,46 €	< 400 Km Aller VB & BV co-voiturage
A83	80 €	Frais Hoteliers plafonnés Ile de France
A84	70 €	Frais Hoteliers plafonnés autres régions
A85	17 €	Restaurations - match couplés 2 jours + de 200kms. Aller (repas du midi seulement pour le jour 2)
R1 - TARIFS REMBOURSEMENTS FEDERAL 21/22 - toutes missions hors corps arbitral		
R11	< 3h.30	DEPLACEMENT SNCF 2ème classe
R12	> 3h.30	DEPLACEMENT AVION classe économique
R13	0,30 € / km.	VEHICULE (individuel)
R14	0,40 € / km.	VEHICULE (covoiturage)
R15	justificatif	PEAGES
R16	60 €	HEBERGEMENT ILE DE France
R17	50 €	HEBERGEMENT hors ILE DE France
R18	17 €	RESTAURATIONS ILE DE France
R19	15,34 €	RESTAURATIONS hors ILE DE France

Réf.	 A M E N D E S - 1	MONTANTS 21/22
1	RECLAMATIONS & APPELS	
2	DROIT DE RECLAMATION COMMISSION CENTRALE (DROIT DE CONSIGNATION)	250 €
3	FRAIS DE DOSSIER D'UN APPEL EN COMMISSION FÉDÉRALE D'APPEL	400 €
4	COMMISSION CENTRALE DES STATUTS ET RÈGLEMENTS (CCSR)	
5	LITIGES SIGNATURE GSA vis-à-vis d'un licencié (décision sursis à seuil INFÉRIEUR)	155 €
6	LITIGES SIGNATURE GSA vis-à-vis d'un licencié (décision sursis à seuil SUPÉRIEUR)	516 €
7	FRAIS DE DOSSIER LICENCE ÉTRANGER TRANSFERT divisions LNV & ELITE Féminine	413 €
8	FRAIS DE DOSSIER LICENCE ÉTRANGER TRANSFERT divisions Elite Masculine, Nat 2 & 3	600 €
9	FRAIS DE DOSSIER ANNULATION DE LICENCE	10 €
10	ABSENCE D'ARCHIVAGE éléments constitutifs de la demande licence 30 jours après saisie	30 €
11	MEMBRE BUREAU GSA NON LICENCIÉ ENCADRANT	52 €
12	COMMISSION CENTRALE SPORTIVE (CCS)	
13	CALENDRIERS CCS volley ball	
14	MODIFICATION DE SALLE - DIVISIONS SENIORS sans changement d'horaire	11 €
15	MODIFICATION D'IMPLANTATION SENIOR durant le même week-end	70 €
16	MODIFICATION D'IMPLANTATION JEUNES durant le même week-end	35 €
17	CHANGEMENT D'IMPLANTATIONS changement Week-end ou passage en semaine	200 €
18	MISES EN PLACE DES RENCONTRES CCS volley ball	
19	RETARD MISE EN PLACE MATÉRIELLE SENIOR 1/2 heure avant l'horaire match	82 €
20	RETARD MISE EN PLACE MATÉRIELLE JEUNES 1/2 heure avant l'horaire rencontre	41 €
21	NON PRÉSENTATION BALLONS RÉGLEMENTAIRE	155 €
22	NON PRÉSENTATION PLAQUETTES championnats sénior ELITE N2 N3	21 €
23	ABSENCE 3 BALLONS & 3 RAMASSEURS BALLONS (SENIOR ELITE)	41 €
24	FEUILLE DE MATCH - TOUTES COMPÉTITIONS CCS volley ball	
25	LICENCE NON PRÉSENTÉE (saisie informatique + 15 j.) - Toutes Compétition Fédérales (TCF)	15 €
26	FEUILLE DE COMPOSITION ÉQUIPE NON PRÉSENTÉE (saisie informatique + 15 j.) - TCF	10 €
27	RÉSULTAT NON COMMUNIQUÉ SUR INTERNET - TCF	
28	Pour les compétitions en SEMAINE > Avant le lendemain 0h00 (minuit) >	26 €
29	Pour les compétitions du SAMEDI > Avant le même SAMEDI 0h00 (minuit) >	52 €
30	Pour les compétitions du DIMANCHE > Avant le même DIMANCHE 20h00 >	52 €
31	FEUILLE(S) de MATCH ou de TOURNOI(S) NON PARVENU - TCF	
32	Envoyée(s) APRÈS LE LUNDI SUIVANT LA RENCONTRE >	52 €
33	NON PARVENU FFVolley 7 JOURS APRÈS LE LUNDI SUIVANT LA RENCONTRE >	52 €
34	plus par jour de retard supplémentaire à partir du 8ème jour	31 €
35	FORFAITS & PENALITES - CCS volley ball & beach (compétitions de clubs)	
36	> CHAMPIONNAT SENIOR ELITE - Forfait ou Pénalité par match	
37	Non présentation d'équipe ou équipe incomplète, s'étant déplacée >	2 064 €
38	Non présentation d'équipe ou équipe incomplète, ne s'étant pas déplacée >	3 096 €
39	PENALITE/FORFAIT PAR MATCH A DOMICILE >	4 128 €
40	PENALITE ou FORFAIT - ADMINISTRATIF APRÈS LA RENCONTRE - PAR MATCH >	825 €
41	FORFAIT GÉNÉRAL EN NATIONALE ELITE	12 377 €
42	> CHAMPIONNAT SENIOR NATIONALE 2 (DEUX) - Forfait ou Pénalité par match	
43	Non présentation d'équipe ou équipe incomplète, s'étant déplacée >	1 548 €
44	Non présentation d'équipe ou équipe incomplète, ne s'étant pas déplacée >	2 322 €
45	PENALITE/FORFAIT PAR MATCH A DOMICILE >	3 096 €
46	PENALITE ou FORFAIT - ADMINISTRATIF APRÈS LA RENCONTRE - PAR MATCH >	619 €
47	FORFAIT GÉNÉRAL EN NATIONALE DEUX >	9 283 €

Réf.	 A M E N D E S - 2	MONTANTS 20/21
48	> CHAMPIONNAT SENIOR NATIONALE 3 (TROIS) - Forfait ou Pénalité par match	
49	Non présentation d'équipe ou équipe incomplète, s'étant déplacée >	1 032 €
50	Non présentation d'équipe ou équipe incomplète, ne s'étant pas déplacée >	1 548 €
51	PENALITE/FORFAIT PAR MATCH A DOMICILE >	2 064 €
52	PENALITE ou FORFAIT - ADMINISTRATIF APRES LA RENCONTRE - PAR MATCH >	413 €
53	FORFAIT GENERAL EN NATIONALE TROIS >	6 189 €
54	> TOURS DE QUALIFICATION COUPE(S) DE France (SENIORS - JEUNES - BEACH)	
55	Non présentation d'équipe ou équipe incomplète, s'étant déplacée >	100 €
56	Non présentation d'équipe ou équipe incomplète, ne s'étant pas déplacée >	200 €
57	PENALITE/FORFAIT PAR MATCH A DOMICILE >	300 €
58	PENALITE/ FORFAIT - ADMINISTRATIF APRES LA RENCONTRE - PAR MATCH >	300 €
59	Indemnité kilométrique versée aux GSA se déplaçant par GSA PENALITE/FORFAIT/équipe >	1,70 €
60	> phases FINALES - CDF (SENIORS - JEUNES - BEACH) - CHAMPIONNATS - VOLLEYADES	
61	SAISIE RENSEIGNEMENTS D'INSCRIPTIONS EPREUVES PHASES FINALES hors delai	100 €
62	ABSENCE D'ARBITRE LICENCIE ACCOMPAGNANT LA DELEGATION (voir RPE epreuves)	400 €
63	PENALITE/FORFAIT PAR MATCH (décisions CCS de sursis à) >	413 €
64	AUTRES AMENDES & DROITS - CCS volley ball	
65	ABSENCE JOUEURS (SES) ISSUS FORMATION LOCALE - Par Joueurs(ses) & par match	516 €
66	NON PRESENCE responsable de salle pour un Match (titulaire licence encadrant)	51 €
67	NON PRESENCE responsable de l'espace de compétition (titulaire licence encadrant)	102 €
68	facturation hors frais postaux de FICHE DE ROTATION à l'unité >	0,50 €
69	facturation d'envoi SUPPLEMENTAIRE de fichier FDME (GSA demandeur) >	1 €
70	facturation hors frais postaux de FEUILLE DE MATCH version papier >	1 €
71		
72	DAF - DEVOIRS D'ACCUEIL ET DE FORMATIONS (CFD)	
73	> ABSENCE OU FORFAIT GENERAL DE L'ÉQUIPE RESERVE D'UNE EQUIPE PREMIERE EVOLUANT	
74	OBLIGATIONS DAF	EN DIVISIONS LNV ou ELITE >
75	OBLIGATIONS DAF	EN NATIONALE 2 >
76	OBLIGATIONS DAF	EN NATIONALE 3 >
77	NON RESPECT DU DELAI DE DECLARATION DAF	413 €
78	ABSENCE DE DECLARATION DAF 2 MOIS APRES DELAI LIMITE	1 239 €
79	ABSENCE OU FORFAIT GENERAL en COUPES DE France JEUNES	1 239 €
80	NOMBRE DE LICENCIES MANQUANTS AU 31 JANVIER DE LA SAISON EN COURS	103 €
81	NOMBRE DE DEMI-UNITES DE FORMATIONS ET D'EQUIPES 6X6 MANQUANTES (par 0,5 UF ou équipes)	413 €
82	AUCUNE EQUIPE 6X6 JEUNES ENGAGEES CHAMPIONNATS DE LA SAISON EN COURS	413 €
83		
84	COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI (CCEE)	
85	Absence de conformité entraîneur NATIONALE 2 - pour l'ensemble de la saison	1 920 €
86	Absence de conformité entraîneur NATIONALE 3 - pour l'ensemble de la saison	960 €
87	Absence de suivi du MODULE JEUNE du MODULE ASSOCIÉ - pour l'ensemble de la saison	480 €
88	Absence de Certificat d'Eduteur - pour l'ensemble de la saison	480 €
89	Conformité d'entraîneur refusée par CCEE en ELITE - par match	240 €
90	Conformité d'entraîneur refusée par CCEE en LNV - par match	800 €
91	Conformité d'entraîneur ADJOINT refusée par CCEE en LNV - par match >	400 €
92	> Absence de demande de conformité (ou demande de conformité parvenue HORS DELAIS)	
93	Pour faire figurer un entraîneur sur Feuille de match de divisions Nationales >	200 €
94	Pour faire figurer un entraîneur (ou adjoint) sur Feuille de match de divisions ELITE ou LNV >	800 €
95		

Réf.	A M E N D E S - 3		MONTANTS 21/22
96	COMMISSION CENTRALE DE L'ARBITRAGE (CCA)		
97	ABSENCE D'ARBITRE NON JUSTIFIÉE	Amende individuelle par CCA	55 €
98	DROIT DE DEMANDE DE RECUSATION D'ARBITRE (décision CCA par saison et par arbitre)		309 €
99	FEUILLE DE MATCH (version papier ou informatique) mal tenue (GSAR ou organisateur)		25 €
100	AMENDE GSA - DEFAILLANCE TOTALE DAF ARBITRAGE >		2 000 €
101	AMENDE GSA - DEFAILLANCE PARTIELLE DAF ARBITRAGE (par 1/4 de quota) >		500 €
102	AMENDE GSA - ABSENCE DE MARQUEUR OU DE MARQUEUR DIPLOMÉ >		25 €
103	AMENDE GSA - MARQUEUR NON LICENCIE >		50 €
104			
105	SECTEUR BEACH VOLLEY/SNOW VOLLEY		
106	> AMENDES RETRAIT D'UN TOURNOI à l'encontre des GSA		
107	RETRAIT DIVISIONS NATIONALES	moins de 10 jours NON JUSTIFIE	67 €
108	RETRAIT TOUTES LES AUTRES DIVISIONS	moins de 10 jours NON JUSTIFIE	21 €
109	CHANGEMENT DE JOUEUR - TOUTES DIVISIONS	moins de 10 jours NON JUSTIFIE	21 €
110	> ABSENCES NON JUSTIFIÉES A UN TOURNOI à l'encontre des GSA des participants		
111	ABSENCE FINALES - CHAMP. DE France SENIORS - FINALES INTER-CLUBS & SERIE 1		268 €
112	ABSENCE FINALES - CHAMP. DE France JEUNES		155 €
113	ABSENCE TOURNOI - REGIONALE & SERIE 2		67 €
114	ABSENCE TOURNOI - DEPARTEMENTALE & SERIE 3 & Qualifications Champ. de france de Jeunes		52 €
115	ABSENCE TOURNOI - jeunes		21 €
116	> CHAMPIONNAT DE France à l'encontre des équipes participantes		
117	ABSENCE REUNION TECHNIQUE PAR EQUIPE	tableau principal	134 €
118	ABSENCE REUNION TECHNIQUE PAR EQUIPE	qualifications	106 €
119	ABSENCE CEREMONIE RESULTATS NON JUSTIFIÉE D'UNE DES TROIS PREMIERES EQUIPES		335 €
120	> Amendes à l'encontre des ORGANISATEURS DE TOURNOI		
121	A l'encontre organisateur - communication résultats après 12h00 lendemain de fin de tournoi		68 €
122	Défaut ou non respect - Candidatures/Organisations/Marketing/Communications		309 €
123	Défaut ou non respect - Gestions Sportives / Accueils		516 €
124	Défaut ou non respect - Général du cahier des charges		2 579 €
125	> ABUS à l'encontre des licenciés participants		
126	VALEUR DE L'AMENDE DE BASE (ADB) POUR LES ABUS		52 €
127	ABUS sur TENUE de joueur & respect matériel	sur terrains annexes = ADB x 1 soit >	52 €
128	ABUS sur TENUE de joueur & respect matériel	sur Terrain Principal = ADB x 2 soit >	103 €
129	ABUS VERBAL SUR OFFICIELS > Pénalité	sur terrains annexes = ADB x 2 soit >	103 €
130	ABUS VERBAL SUR OFFICIELS > Pénalité	sur Terrain Principal = ADB x 3 soit >	155 €
131	ABUS VERBAL SUR OFFICIELS > Expulsion	sur terrains annexes = ADB x 3 soit >	155 €
132	ABUS VERBAL SUR OFFICIELS > Expulsion	sur Terrain Principal = ADB x 4 soit >	206 €
133	ABUS NON VERBAL MENANT à Pénalité	sur terrains annexes = ADB x 3 soit >	155 €
134	ABUS NON VERBAL MENANT à Pénalité	sur Terrain Principal = ADB x 4 soit >	206 €
135	ABUS NON VERBAL MENANT à Expulsion	sur terrains annexes = ADB x 4 soit >	206 €
136	ABUS NON VERBAL MENANT à Expulsion	sur Terrain Principal = ADB x 5 soit >	258 €
137	ABUS NON VERBAL MENANT à Disqualification	sur terrains annexes = ADB x 5 soit >	258 €
138	ABUS NON VERBAL MENANT à Disqualification	sur Terrain Principal = ADB x 6 soit >	309 €

Réf.	 A M E N D E S - 4		MONTANTS 21/22
	SECTEUR PARA VOLLEY "SOURDS" & "ASSIS"		
144	> COMPORTEMENT COMPETITION VOLLEY SOURD		
145	CARTON JAUNE	Joueur x 1 & Capitaine ou Entraîneur x	5 €
146	CARTON ROUGE	Joueur x 1 & Capitaine ou Entraîneur x	10 €
147	EXPULSION	Joueur x 1 & Capitaine ou Entraîneur x	31 €
148	DISQUALIFICATION	Joueur x 1 & Capitaine ou Entraîneur x	51 €
149	PENALITÉ ÉQUIPE (Tapis vert)		76 €
150	> AMENDES VOLLEY SOURD - VOLLEY BALL & BEACH VOLLEY		
151	FORFAIT GENERAL VOLLEY BALL		305 €
152	FORFAIT SIMPLE VOLLEY BALL	par match	102 €
153	FORFAIT GENERAL BEACH VOLLEY	par tournoi	102 €
154	FORFAIT SIMPLE BEACH VOLLEY	par match	20 €
155	ABSENCE ARBITRE NON JUSTIFIÉE	par match	61 €
156	ABSENCES (Arbitre justifié-ballons-chaise d'arbitre)	par match	15 €
157	ABSENCES (scoreur manuel - bancs)	par match	10 €
158	ABSENCE (fiche de position)	par équipe et par match	1 €
159	ABSENCE DE NUMERO SUR LE MAILLOT (devant & derrière)		6 €
160	FEUILLE DE MATCH mal remplie		6 €
161	FEUILLE DE MATCH RETARD (avant le mardi suivant x 1) (avant 1 mois après la rencontre x 2)		10 €
162	FEUILLE DE MATCH RETARD (plus d'un mois après la rencontre)		20 €
163	retard saisie résultat internet (le lendemain)	par match	5 €
164	> AMENDES COMMUNICATION VOLLEY SOURD		
165	ENVOI PROGRAMME SPORTIF 8 SEMAINES AVANT L'EVENEMENT		16 €
166	ENVOI AFFICHE SPORTIVE 5 SEMAINES AVANT JOURNEE CLASSIQUE A LA CFVS		24 €
167	ENVOI AFFICHE SPORTIVE 6 SEMAINES AVANT GRAND EVENEMENT A LA CFVS		33 €
168	ENVOI AFFICHE SPORTIVE 4 SEMAINES AVANT Journée Classique & Grand Événement aux clubs et par club		10 €
169	CHANGEMENT D'IMPLANTATION NON JUSTIFIE APRES L'ENVOI DE L'AFFICHE		20 €
170			
171	D N A C G (CACCF)	Minimum	Maximum
172	PRODUCTION DOCUMENT NON CONFORME	300 €	1 500 €
173	COMPTABILITE, ERRONNEE,IRREGULIERE OU FRAUDULEUSE	500 €	4 500 €
174	NON COMPTABILISATION D'OPÉRATIONS	500 €	4 500 €
175	COMMUNICATION D'INFORMATIONS INEXACTS ET/OU INCOHÉRENTES	500 €	4 500 €
176	OPPOSITION A UN CONTRÔLE	300 €	1 500 €
177	REFUS DE FOURNIR OU DE COMMUNIQUE DES RENSEIGNEMENTS	300 €	1 500 €
178	ABSENCE NON JUSTIFIEE A UNE AUDITION	300 €	1 500 €
179	NON RESPECT DES DECISIONS DE LA DNACG	1 000 €	6 000 €
180	NON RESPECT DES ENGAGEMENTS PRIS AUPRES DE LA DNACG	1 000 €	6 000 €
181	NON RESPECT DES OBLIGATIONS LEGALES EN MATIERE DE CAC	500 €	4 500 €
182	PRODUCTION DOCUMENTS - INCOMPLETE - EN RETARD - ABSENCE	300 €	1 500 €
183	SITUATION NON REGULARISEE APRES MISE EN DEMEURE	PENALITES DOUBLEES	
184	FRAIS DE DOSSIER D'UN APPEL DEVANT LE CONSEIL SUPERIEUR DNACG		400 €
185			
186	AMENDES & DROITS INDIVIDUELS PARTICULIERS		
187	Refus NON JUSTIFIE d'honorer une sélection nationale (VOLLEY - BEACH - PARA)		
188	amende individuelle déterminée par la Commission de DISCIPLINE >		1 547 €

FFVB - BUDGET PREVISIONNEL 2022 en K€ VERSION 0

	CHARGES	Ministère CO	PRODUITS
Licences + affiliations + assurances + Transferts			2 800
Redevances Clubs hors arbitrage			1 350
Partenariats			700
Amendes			-
Fonctionnement FFVB	1 400		
Complements Salaires CT	110		
Communication	100		
Production TV	20		
Organisations Secteur Evenementiel	200		
Secteur Beach Fédéral	200		
Organisation Fédérales	250		
Arbitrage hors clubs	1 050		400
DOM-TOM	120		
Boutique FFVB	30		35
Totaux	3 480		5 285
Résultats courants	1 805		
Provision Primes	300		
Résultats exceptionnels	-300		
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE			
Secteur Masculin	800	450	
Secteur Feminin	390	94	-
Secteur Beach	290	90	
Secteur Snow	5		
Para Volley	150	110	
Aides Personnalisées	170	170	
Plan de Performance Fédéral	700	200	100
Médical	290	230	
Formations	70	43	250
Fonctionnement DTN	40		
Développement	140	120	
Aides aux Ligues développement International	300		
	-		
TOTAL DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	3 345	1 507	350
Résultats DTN (Fonds propres)	-1 488		
TOTAL GENERAL	7 125	1 507	5 635
RESULTAT 2022	17		



RAPPORT MORAL 2021

Mesdames, Messieurs,

Après une saison 2019-2020 qui a été marquée par la crise sanitaire de la COVID-19, nous espérons une saison 2020-2021 nous permettant de retrouver ce que nous avons perdu le 17 mars 2020, lorsque notre pays est entré en confinement : le plaisir de jouer au volley dans nos clubs.

Malheureusement nos espoirs ne se sont pas réalisés, cette saison a été pire que la précédente et notre sport est maintenant dans un désarroi collectif.

Jamais je n'aurais pensé avant le mois de mars 2020, que notre démocratie, la France, connaisse au 21^{ème} siècle des confinements et des périodes de couvre-feu ; ce langage est celui de la guerre, je pense que nous en traversons une, une guerre contre un virus meurtrier, qui nous prive de nos libertés auxquelles nous sommes si attachés et qui nous prive de notre passion, le Volley.

Je n'oublie pas nos 110 000 concitoyens qui ont perdu la vie à cause de cette pandémie, dont certains étaient des membres de la famille Volley.

Ce rapport moral aura été le plus difficile à écrire de ma Présidence, car le sujet central est bien la crise que nous traversons, beaucoup plus que le sport en lui-même.

Je souhaite avant tout remercier les clubs qui m'ont renouvelé leur confiance en me réélisant pour un nouveau mandat à la tête de notre fédération jusqu'en 2024.

Depuis plus de 13 mois, notre Fédération fonctionne en mode « dégradé », avec des périodes de télétravail et de chômage partiel pour notre personnel. Ce sont de nouvelles conditions de travail qui nous privent de tous les rapports humains auxquels nous sommes attachés et qui sont la base d'un fonctionnement associatif.

Mais, nous devons rester positifs, motivés et engagés car nous devons sauver notre Fédération, nos ligues, nos comités départementaux ainsi que nos clubs.

Au travers de ce rapport moral, je vous propose un compte rendu de nos activités pour la saison qui vient de s'écouler.

1 – LE FONCTIONNEMENT DE NOTRE FEDERATION

Cette saison, une fois encore malheureusement, a été particulière au niveau de notre fonctionnement fédéral, alternant entre le chômage partiel, le télétravail, la fermeture du siège durant un mois.

Ce n'est pourtant pas le travail qui a manqué, avec des protocoles sanitaires, dont je ne compte pas le nombre, à mettre en place, des scénarios pour nos championnats à faire et à refaire, des organisations à préparer/aménager comme la Volleyball Nations League finalisée puis annulée au profit d'une compétition en bulle sanitaire à Rimini en Italie ; une finale de Coupe de France pro féminine, un TQCE à Belfort, un tournoi de Golden League à Harnes, un circuit national de Beach Volley, des événements para volley, des coupes de France plusieurs fois décalées puis ensuite annulées, tout comme les Volleyades et certaines autres.

Malgré toutes ces perturbations, le siège fédéral a fonctionné.

Cette saison nous avons tenu pas moins de 11 réunions du bureau exécutif et 6 conseils d'administration, ce qui est beaucoup plus que sur une saison normale ; à cela il faut rajouter des réunions de divisions, de Présidents de ligues, de Présidents de Comités et des Webinaires thématiques.

Durant cette période nous avons intensifié nos relations avec les autres sports et notamment avec les fédérations de Basket et de Handball.

En avril dernier, nous avons organisé une conférence de presse depuis le Siège du CNOSF pour expliquer la situation des sports de salle et sports de combat face à la crise sanitaire de la COVID-19. Grâce à cette mobilisation, nous avons été reçus à l'Élysée et nous avons été écoutés par le Conseiller Sport du Président de la République qui a apporté des réponses et des débuts de solutions.

Dans le même temps, nous avons créé une association des fédérations de sports professionnels qui nous a permis d'être plus efficaces dans les dossiers de la PJJ et de la PPL loi : l'Union des Fédérations de Sports Professionnels est née avec comme membres fondateurs les Présidents des Fédérations Françaises de Football, Noël Le GRAET, de Rugby, Bernard LAPORTE, de HANDBALL, Philippe BANA, de Basket Jean-Pierre SIUTAT, de Cyclisme, Michel CALLOT, de Hockey sur Glace Luc TRADIF et de Volley. Les premiers travaux ont débuté, avec notamment la construction du projet de réglementation européenne. Nous le soumettrons au Président de la République afin qu'il puisse le porter dans le cadre de la Présidence de l'Union européenne par la France à partir du 1^{er} janvier 2022.

Cette année n'a pas été riche en pratique du Volley et malgré les restrictions entraînant la fermeture de la majeure partie de nos clubs pour de longs mois, les championnats Elite et professionnels ont été autorisés et se sont tenus en totalité.

Je dois, une nouvelle fois, saluer l'engagement de nos bénévoles qui ont mis tout leur cœur et leur passion pour tenir les engagements que nous avons pu tenir.

Je n'oublie pas non plus le professionnalisme de nos salariés fédéraux qui malgré des conditions de travail dégradées ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour aider la Fédération à traverser cette crise.

J'espère que nous oublierons vite les saisons 2019-2020 et 2020-2021, et que nous retrouverons vite la pleine activité du Volley sous toutes ses formes.

2- L'EVOLUTION DU NOMBRE DE LICENCIES

Pour la seconde fois depuis la saison 2014-2015 nous enregistrons une baisse de licenciés de 29 944 dont 25 413 licences payantes et 4 531 licences événementielles.

Ces chiffres s'expliquent par :

- L'arrêt des compétitions dès le 9 octobre 2020
- L'interdiction de l'activité Volley des clubs presque toute la saison
- l'annulation de tous les tournois de Coupe de France jeunes

Je me permets de rappeler quelques chiffres car ils constituent des indicateurs fiables. Ces chiffres ne prennent pas en compte les titres de participation que sont les licences événementielles qui sont au nombre de 24 588 en 2020-2021.

- 96 167 licenciés en 2014-2015
- 99 773 licenciés en 2015-2016, soit + 3,76%
- 105 395 licenciés en 2016-2017 soit + 5,63%
- 105 703 licenciés en 2017-2018 soit +0,29%
- 109 201 licenciés en 2018-2019 soit +3,31%
- 106 915 licenciés en 2019-2020 soit -2,09%
- 81 502 licenciés au 30/05/2021 soit - 23,76%

Ces chiffres montrent clairement une progression sur la dernière Olympiade puis une chute depuis l'apparition de la COVID-19 et la crise sanitaire qui a débuté en mars 2020 et dont nous sortirons seulement au plus tôt le 30 juin 2021.

Sur les deux saisons « COVID-19 » c'est 28 413 licenciés qui ont quitté notre fédération. Il faut remonter aux années 90 pour avoir un nombre de licenciés aussi faible.

3- LA SAISON SPORTIVE INTERNATIONALE 2020

La Directrice Technique Nationale vous précisera un certain nombre de points dans son rapport d'activités mais je tenais à retenir quelques moments forts.

Equipe de France masculine

Notre équipe de France n'a pas évolué depuis le 10 janvier 2020, date de sa qualification aux Jeux Olympiques à Berlin.

L'Edition 2020 de la « Volleyball Nations League » avec une étape en France prévue à Nancy a été annulée pour causes sanitaires.

Le report d'un an des Jeux Olympiques nous a contraint à nous réorganiser, tout d'abord, en permettant au staff actuel de Laurent TILLIE de terminer cette aventure en prolongeant d'un an son mandat à la tête de notre équipe de France.

Je remercie le club japonais des Panasonic Panthers d'Osaka de permettre à Laurent de passer cette année encore à la tête des Bleus en nous le mettant à disposition jusqu'à la finale des Jeux Olympiques. Je souhaite de tout cœur que cette aventure de 9 ans se termine sur le podium à Tokyo, de la plus belle des manières, nos joueurs et leur staff le méritent.

Durant cette saison nous avons procédé au recrutement du futur sélectionneur des Bleus, puisqu'au lendemain des Jeux de Tokyo notre équipe de France devra se tourner vers les ceux de Paris pour lesquels nous avons un objectif ambitieux : celui de gagner la Médaille d'Or.

Une quinzaine de candidats ont postulé à l'appel que nous avons lancé, nous avons auditionné beaucoup d'entraîneurs reconnus pour leurs compétences et leur expertise.

Le choix s'est porté sur l'entraîneur emblématique du Brésil, Bernardo Rocha de Rezende dit Bernardhino. Je pense qu'il est inutile de le présenter car aucun volleyeur ne peut ignorer qui il est, une véritable référence du Volley mondial qui dans sa carrière a gagné 7 médailles Olympiques dont la médaille d'or dans son pays lors des Jeux de Rio de Janeiro en 2016.

C'est une extrême fierté que cet entraîneur prenne la tête de notre Équipe de France pour atteindre notre objectif extrêmement ambitieux.

Je dois remercier l'Agence Nationale du Sport et son manager de la Haute Performance Claude ONESTA, pour nous avoir accompagnés dans ce recrutement qui écrira une nouvelle page de l'histoire du Volley français.

Mais pour l'instant l'heure est à la performance immédiate et les Jeux Olympiques de Tokyo pour lesquels notre Équipe de France est médaillable et c'est tout ce que l'on peut leur souhaiter ainsi qu'au staff de Laurent TILLIE.

Equipe de France féminine

L'objectif principal de cette saison était de qualifier pour la deuxième fois consécutive notre équipe de France féminine pour l'Eurovolley. Mission accomplie, nos joueuses, sous la direction d'Emile ROUSSEaux ont remporté le TQCE en mai dernier, battant le Danemark et Israël deux fois et la Hongrie une fois chez elle à Budapest. A noter que les 3 adversaires de la France sont des équipes mieux classées que nous au ranking mondial. Ce constat démontre les progrès faits par nos internationales et cela en partie grâce à notre projet GENERATION 2024 lancé en 2017.

Au moment où j'écris ces lignes, notre équipe de France féminine vient de débiter la Golden European League, avec pour objectif d'atteindre le Final Four. Le public aura la chance de voir évoluer notre équipe en France, à Harnes pour notre plus grand plaisir, même si les matchs seront encore à huis clos.

Equipes de France jeunes

La saison 2020 a été des plus compliquées mais certaines compétitions se sont tenues dans le respect des consignes sanitaires bien entendu.

L'équipe de France masculine U16, se classe 3^{ème} lors du Tournoi WEVZA à Vibo Valencia en Italie.

L'Equipe de France U19 féminine se classe 4^{ème} lors des Championnats d'Europe 2020, c'est la meilleure performance de cette équipe féminine depuis 1996.

Equipes de Beach Volley

L'objectif prioritaire de nos équipes de France de Beach Volley est de décrocher leurs billets pour les Jeux Olympiques de Tokyo, à ce jour nos équipes masculines et féminines viennent de se qualifier lors de la demi-finale pour participer à la dernière ligne droite, la finale fin juin 2021 aux Pays-Bas.

Para Volley

Le Volley sourd

Les Championnats du Monde prévus en juillet 2020 en Italie, où l'équipe masculine devait participer, ont été reportés en juillet 2021 puis de nouveau reportés du 23 septembre au 02 octobre 2021 à Chianciano (Italie).

Les Deaflympics ont été également reportés en 2022.

Il n'y a pas de programme pour le collectif féminin, il est encore trop peu dense.

La problématique de cette discipline reste complexe, dû au fait qu'elle n'est pas considérée de « haut niveau » par le ministère. Ceci entraîne le non financement du programme par l'ANS. Ce problème est transversal avec les autres fédérations, il a été demandé au ministère un arbitrage.

Le Volley assis

L'équipe de France masculine de Volley Assis aurait dû participer aux Championnats d'Europe B en 2020, malheureusement cette compétition a dû être annulée et a été remplacée par les Championnats d'Europe A+B qui auront lieu à Kemer (TUR) du 16 au 24 octobre 2021.

Les deux équipes de France de Volley Assis participeront cette année à la première édition de la Nations League, les féminines à la Silver Nations League qui aura lieu à Rouen du 9 au 11 juin 2021 et les masculins à la Bronze Nations League qui aura lieu à Lyon du 17 au 19 septembre 2021. L'équipe féminine fera son entrée sur la scène internationale du volley assis d'ailleurs lors de la compétition à Rouen. Il est important de noter que plusieurs clubs se sont positionnés pour l'organisation de ces compétitions, signe prometteur de l'évolution de cette discipline paralympique encore trop méconnue.

En tant que pays organisateurs de prochains Jeux Paralympiques en 2024, les deux équipes sont d'ores et déjà qualifiées pour les Championnats du Monde de Volley Assis qui auront lieu à Hangzhou (CHN) en mai 2022.

4- LA VISIBILITE DU VOLLEY

Cette année encore, le Volley et le Beach Volley ont été très présents sur les écrans TV, notre sport est l'un des plus diffusés des sports de salles.

En 2020, année pourtant impactée par la crise sanitaire avec les effets que l'on connaît sur le sport français, le Volley a totalisé 94h20 de diffusion de programmes gratuits sur des chaînes de TV linéaires.

Pour ces 94h20 de programmes, la répartition est de 20h05 pour la Chaîne l'Equipe et 74h15 pour la Chaîne du Mouvement Olympique « Sport en France »

Le Volley se classe à la 10^{ème} place nationale en termes de quantité d'heures de diffusion. En comparaison le Basket se classe 8^{ème} avec 111h22, le Handball se classe 14^{ème} avec 49h44 (soit deux fois moins que le volley)

Deux partenariats TV majeurs : Sport en France et la Chaîne L'Équipe.

Sur Sport en France, le Volley est le premier sport en termes d'heures de diffusion avec 74h15, le Basket se classe deuxième avec 57h48, la Natation se classe troisième avec 30h00 et le Handball se classe quatrième avec 29h00.

On peut remercier le CNOSF, le Groupe Média 365, ainsi que l'Agence Nationale du Sport et son directeur Frédéric SANAUR pour leur confiance et leur soutien pour notre sport.

Je dois remercier également La Chaîne L'Équipe qui continue d'affirmer son soutien et son engagement auprès du Volley et de la fédération en diffusant notamment le TQO de Berlin en janvier et la finale de la Coupe de France féminine en septembre 2020. Un accord avait été également trouvé pour la finale masculine, mais elle avait été annulée.

Leur nouvelle plateforme numérique leur a permis d'acquérir les droits et de diffuser l'intégralité de la Volleyball Nations League sur un canal gratuit. Et la Chaîne L'Équipe diffusera en parallèle une dizaine de matchs.

(Notons également que les deux championnats d'Europe de volley-ball seront diffusés par le Groupe L'Équipe et que le Championnat de France de Beach Volley est en discussion pour une diffusion sur Sport en France et/ou La Chaîne L'Équipe)

L'émergence des nouvelles plateformes numériques des chaînes de Télévision - « Sport en France » a d'ailleurs lancé la sienne le 26 mai dernier - est une nouvelle opportunité pour les fédérations de diffuser un maximum de compétitions ou de documentaires. La Fédération Française de Volley a un canal dédié sur l'OTT de la Chaîne du Sport Olympique et nous l'utiliserons pour assurer la promotion de toutes nos disciplines, quel que soit le niveau puisque les conditions de production sont allégées. Notre partenariat avec Swish live devrait nous permettre d'envahir cette plateforme dans des délais assez courts.

Enfin pour clôturer ce sujet, je tiens à remercier la CEV et son agence INFRONT qui nous accompagnent dans notre développement médiatique, en ayant accepté de céder gracieusement, pour la deuxième saison consécutive, les droits des Coupes d'Europe dont la Champions League, à « Sport en France »

5- LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Cette saison encore, pour des raisons évidentes de COVID-19, notre fédération n'a pas pu pleinement accomplir les actions prévues dans le cadre des relations internationales mais l'essentiel a pu être accompli.

Nos conventions avec le Japon dans le cadre des Jeux Olympiques ont été prolongées pour 2021. Ces accords nous permettront de bénéficier de bases arrière de qualité pour préparer les Jeux Olympiques de Tokyo.

6- LES FINANCES DE NOTRE FEDERATION

Le Trésorier Général vous présentera les comptes dans son rapport détaillé mais je souhaite apporter des précisions quant aux choix que nous avons dû faire en raison de la crise économique découlant de la crise sanitaire.

L'exercice 2020 est excédentaire de 274 K€.

Nous avons de grosses inquiétudes sur l'atterrissage de l'exercice 2021, sur lequel nous devons faire face à une grosse baisse de recettes à cause de la crise sanitaire et l'arrêt de nos compétitions au 9 octobre 2020. La participation de nos équipes de France à des compétitions deviennent également plus coûteuses en raison des protocoles sanitaires très contraignants.

Le Budget prévisionnel 2021 prévoit un résultat déficitaire de -300 K€, c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de garder en report à nouveau les 274 K€ d'excédent pour faire face à 2021, sans affaiblir nos réserves. Compte tenu de la crise qui touche tous les clubs, le Conseil d'Administration vous propose pour une seconde année de ne pas augmenter les tarifs de la FFvolley dont certains sont baissés au travers du plan de relance.

7- LES TERRITOIRES D'OUTRE MER

Les Ligues ultra marines ont créé une association en 2020 dont l'objet est de porter des projets communs. Malheureusement nos territoires ultra marins n'ont pu organiser quoi que ce soit, certains ont été encore plus impactés par la COVID-19 que la Métropole. Cela fera deux saisons que les finales de la Coupe de France amateur prévues en Martinique n'ont pu se dérouler, je proposerai dès la rentrée prochaine, à condition bien sûr que la situation sanitaire nous permette de retrouver des conditions de pratiques normales, que ce beau projet innovant et unique puisse être organisé par nos compatriotes d'outre-mer. Ils ont démontré, eux aussi, une énorme volonté de ne pas se laisser vaincre par la COVID et n'ont cessé de porter nos disciplines.

8- PSF : « PLANS SPORTIFS FEDERAUX »

Depuis 2019 la FFVolley gère les crédits de paiement de l'Agence Nationale du Sport dédiés aux plans sportifs fédéraux.

Depuis la gestion par la Fédération et sa commission dédiée, le nombre de bénéficiaires (Clubs, Comités ou Liges) n'a cessé d'augmenter ainsi que le montant de l'enveloppe de crédits.

En 2018 l'enveloppe CNDP était de 1 193 372 € pour 253 bénéficiaires.

En 2019, l'enveloppe PSF était de 1 189 500 pour 295 bénéficiaires.

En 2020 l'enveloppe était de 1 243 370 € pour 335 bénéficiaires

En 2021 l'enveloppe est de 1 632 000 € soit 31% d'augmentation en incluant les 250 150 € issus du plan « France relance » devant servir en priorité à aider les associations en très grande difficulté. A ce jour 350 dossiers déposées soit une nouvelle augmentation.

Ces chiffres démontrent clairement la confiance de l'Agence envers notre fédération et sa politique fédérale en faveur du développement des clubs.

La dotation financière du Volley en 3 ans a augmenté de 438 628 € soit +37%.

9 - Le plan de Relance de la FFvolley

Plus que jamais nous aurons besoin de toute les forces vives du Volley pour relancer nos disciplines.

Pour aider nos clubs, le Conseil d'Administration a voté et mis en place un plan de relance de 1,8 Millions d'euros.

Jamais dans son histoire notre fédération n'a mobilisé une telle somme pour ses instances et clubs. Nous avons décidé, à l'unanimité, que les excédents financiers de l'année 2020, ne seraient pas conservés par la fédération mais au contraire investis sur les terrains, au plus près des activités mises en place par nos plus de 1300 clubs.

Quelque part, la Fédération se met en danger, puisque cela nous oblige à réussir notre rentrée et faire revenir nos licenciés. Mais c'est un choix assumé. Et nous allons tout mettre en œuvre pour y arriver.

Pour contribuer à aider les clubs dans cette reprise, nous avons obtenu du Ministère des Sports un poste CDD d'une durée de 6 mois dédié à la mise en œuvre de notre plan de relance. Dès le 1^{er} juin 2020 Mme Laetitia VIRATHAM intègrera notre Fédération pour aider les clubs à la mise en place d'actions et aussi la mise en place du dispositif Pass'Sports.

Je reste persuadé que nous allons réussir et retrouver NOTRE volley.

Ce rapport aurait pu être beaucoup plus long car, malgré la crise et les conditions de travail dégradées, la FFvolley a beaucoup travaillé et vous pourrez le découvrir au travers des rapports d'activités des commissions ainsi que celui de la Direction Technique Nationale.

Au moment de conclure ce rapport moral, je souhaite remercier un certain nombre de personnes.

- En premier lieu, le Ministère des Sports, sa Ministre Roxana MARACINEANU, ses services pour leur soutien grandissant depuis des années, leur disponibilité et leur écoute permanentes.
- L'Agence Nationale du Sport, son directeur Frédéric SANAUR, son manager de la Haute performance Claude ONESTA, les services de l'Agence pour leur accompagnement et leur soutien grandissants.
- Les 170 bénévoles qui composent les différents conseils et commissions de la FFvolley qui permettent à notre fédération de fonctionner.
- Les cadres techniques de la Direction Technique Nationale sous la direction d'Axelle GUIGUET, notre DTN.
- L'ensemble des salariés de la FFvolley.
- L'ensemble des élus et salariés de la Ligue Nationale de Volley, sous la Présidence d'Yves BOUGET, élu lui aussi en pleine crise du secteur professionnel, qui travaillent à la réussite de nos projets communs, dont l'accompagnement de la performance de nos équipes de France et plus particulièrement le projet féminin « Génération 2024 ».
- Je remercie nos partenaires qu'ils soient privés ou institutionnels, qui malgré le fait qu'ils traversent eux-mêmes la crise et connaissent des difficultés, ne nous ont pas laissé tomber et ont maintenu leurs indispensables contributions à la mise en œuvre de nos projets. Du fond du cœur merci.

Et, comme à mon habitude, les derniers remerciements iront aux milliers de bénévoles de nos clubs et de nos diverses structures fédérales, qu'ils soient dirigeants, arbitres ou éducateurs. Ces véritables passionnés sans qui notre Fédération ne pourrait tout simplement pas exister. Ils ont été particulièrement éprouvés par la situation sanitaire de ces deux dernières saisons.

Je sais qu'ils déploient toute leur énergie pour aider nos clubs et permettre au Volley de traverser et de sortir avec le moins de préjudices possibles de cette période compliquée. Je veux leur témoigner toute ma considération et le respect qu'ils méritent tous.

Nous avons devant nous le plus grand défi de notre vie de dirigeant : relancer nos disciplines et retrouver le Volley que l'on a quitté en mars 2020. Je suis convaincu que nous allons tous donner le meilleur de nous-mêmes pour nos sports, pour notre passion. Le Volley sortira renforcé de ces épreuves, j'en suis convaincu et ce défi nous allons le relever ensemble comme une équipe, et nous gagnerons ensemble comme une équipe.

Notre deuxième grand défi est de collaborer activement avec le COJO pour la livraison des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. C'est un enjeu majeur et le volley doit sortir grandi de cette grande compétition, qui ne s'est pas déroulée en France depuis 100 ans.

Nous sommes à ce jour en campagne électorale pour l'élection du Président ou de la Présidente du CNOSF. Dans ce cadre, je vais faire une promesse au monde du Volley : avec un grand nombre de Présidents ou Présidentes de Fédération nous allons faire en sorte que les dirigeants bénévoles du monde sportif fédéré, seront prioritaires pour être bénévoles lors des JOP de Paris 2024 et ainsi leur permettre de vivre de l'intérieur cet immense évènement.

Merci pour votre confiance, et encore une fois, merci à tous pour votre investissement et votre engagement pour le volley et ses licencié(e)s.

Éric TANGUY

Président de la FFvolley



VOTE 6 – Eric TANGUY

Rapport Moral 2021

UNE ANNEE A OUBLIER TRES VITE

- Arrêt des compétitions amateurs le 9 octobre 2020
- Un confinement national du 30 octobre au 15 Décembre 2020
- Un second confinement national du 3 avril au 3 mai 2021



**MINISTÈRE
DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

information

**CORONAVIRUS
2019 n-Cov**

LE POINT SUR LA SITUATION



FONCTIONNEMENT FEDERATION

Une saison particulière :

- **13 mois de conditions de travail dégradées**
- **11 réunions de Bureau Exécutif et 6 Conseils d'Administration**
- **Des réunions avec les clubs par divisions et avec les Présidents de Ligues et Comités**
- **Collaboration avec le BHV (Basket – Hand – Volley)**



FFvolley

DES TRAVAUX EN COMMUN AVEC LE BHV

- Des réunions hebdomadaires avec les Présidents et DTN
- 25 février 2021 : Conférence de Presse au CNOSF
- 3 mars 2021 : Réunion avec le Conseiller Sport du Président de la République,

L'ÉQUIPE

football tennis rugby cyclisme basket auto-moto handball

Tous sports

Basket, hand et volley à l'Élysée pour évoquer la crise



Jean-Pierre Siutat, au premier plan, président de la FFBB, avec Denis Massegla, président du CNOSF, Eric Tanguy, président de la FFVB et Philippe Bana, son homologue du hand, le 25 février dernier. (J.-M. Hervio /KMSP / CNOSF)

Les présidents des fédérations de basket, hand et volley ont été reçus, mardi à l'Élysée, par le conseiller sport du président de la République pour évoquer la détresse des sports de salles et de contact.



CRÉATION DE L'UNION DES FÉDÉRATIONS DE SPORTS PROFESSIONNELS (UFSP)

- 22 avril 2021, Création de l'Union avec les Fédérations de Basket, Hand, Volley, Foot, Rugby, Hockey sur Glace, Cyclisme
- Le but est de travailler conjointement aux enjeux de la solidarité entre le sport amateur et le sport professionnel,
- L'UFSP se veut force de proposition pour les travaux sur le sport dans le cadre de la Présidence Française de l'Union Européenne





GROUPE DE TRAVAIL CNOSF SUR LE MODÈLE DU SPORT FÉMININ

Fin avril 2021 : 7 Fédérations de sports collectifs ont entrepris un travail sur le Sport Professionnel Féminin avec deux objectifs :

- > Professionnaliser les divisions semi-professionnelles**
- > Développer le sport collectif féminin en France**

Les Pilotes de ces groupes de travail sont :

Sport professionnel : Brigitte HENRIQUES et Jean-Pierre SIUTAT

Sport semi-professionnel : Nodjialem MYARO et Eric TANGUY



CONTEXTE

7 fédérations : Basketball, Football, Handball, Hockey sur glace, Volleyball, Rugby, Waterpolo

5 groupes de travail

+ de **60** personnes mobilisées

+ de **23** réunions déjà réalisées



Groupes de travail :

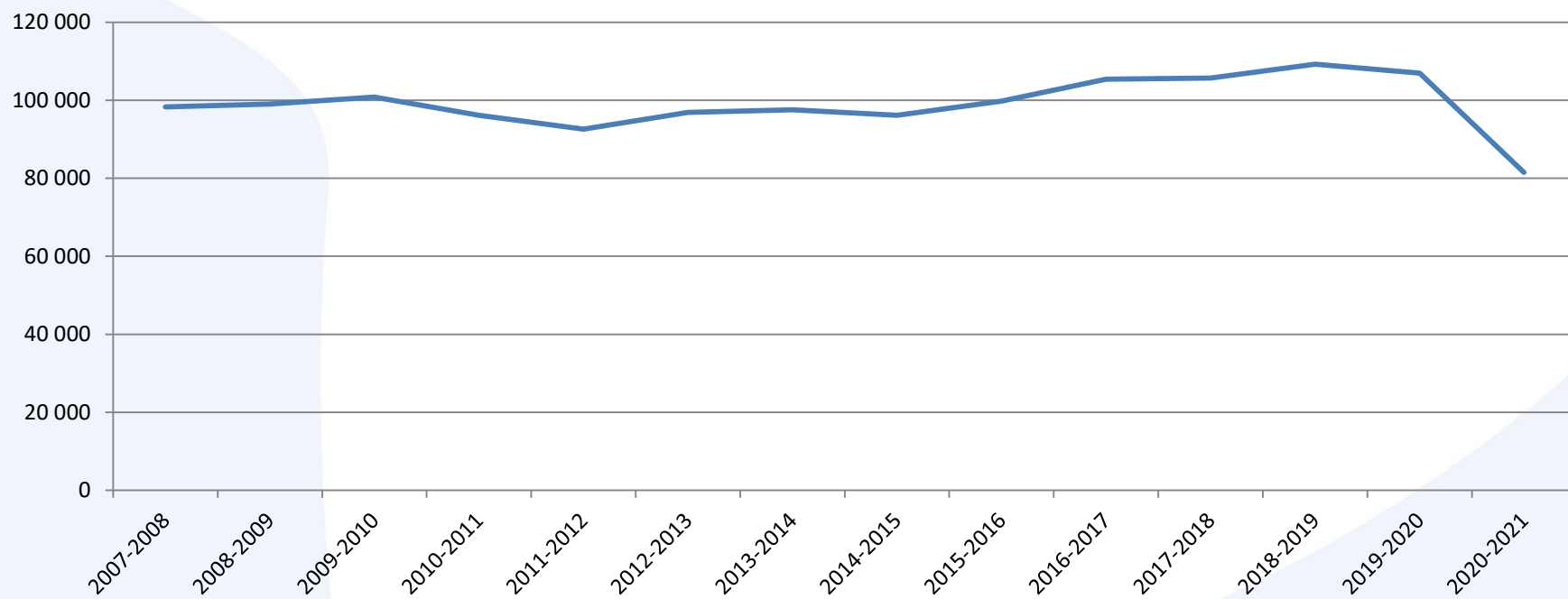
- 1) **GOUVERNANCE** – Sport professionnel féminin et divisions semi-professionnelles
- 2) **BUSINESS** – Sport professionnel féminin
- 3) **PERFORMANCE** – Sport professionnel féminin
- 4) **PERFORMANCE** – Divisions semi-professionnelles
- 5) **BUSINESS** – Divisions semi-professionnelles



FFvolley

L'EVOLUTION DU NOMBRE DE LICENCIES

- **29 944 licences en moins au 31/05/2021**
- **-24% (25 413 licences et 4 531 licences évènementielles)**

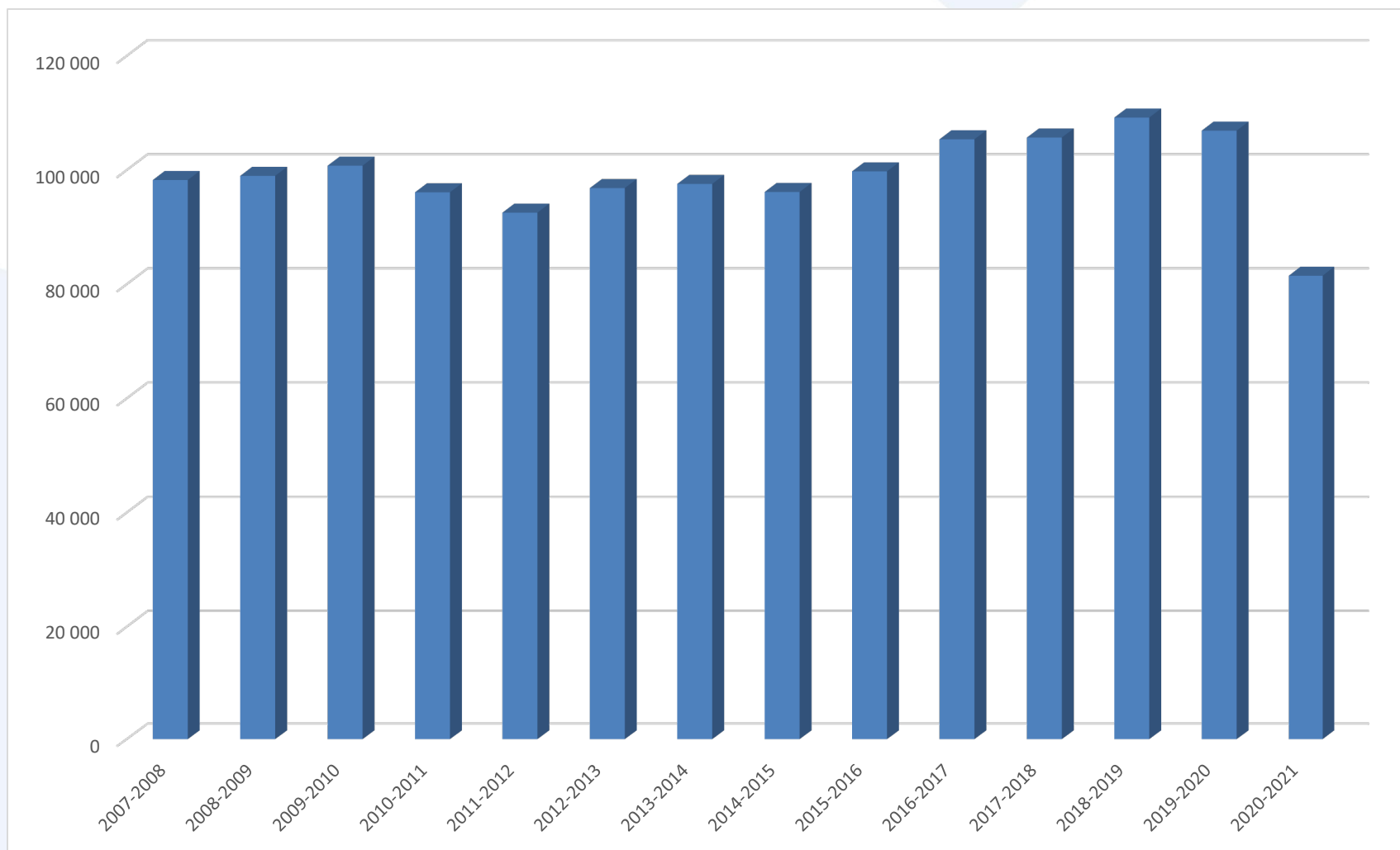


L'EVOLUTION DU NOMBRE DE LICENCIES

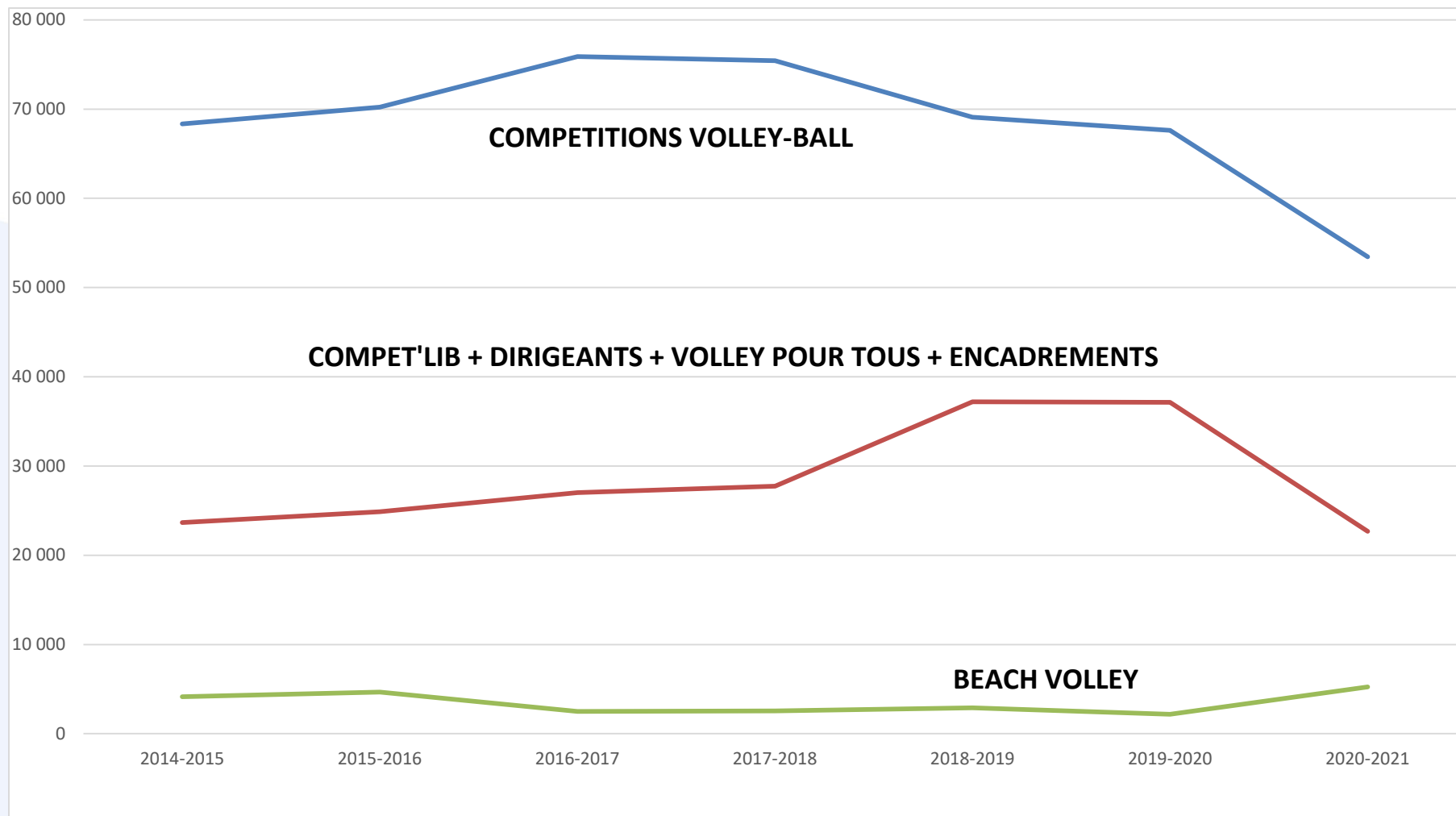
- **96 167 licenciés en 2014-2015**
- **99 773 licenciés en 2015-2016, soit + 3,76%**
- **105 395 licenciés en 2016-2017 soit + 5,63%**
- **105 703 licenciés en 2017-2018 soit +0,29%**
- **109 201 licenciés en 2018-2019 soit +3,31%**
- **106 915 licenciés en 2019-2020 soit -2,09%**
- **81 502 Licenciés au 31/05/2021 soit – 23,76%**

Les deux saisons impactées par la COVID 19 ont cassé la dynamique

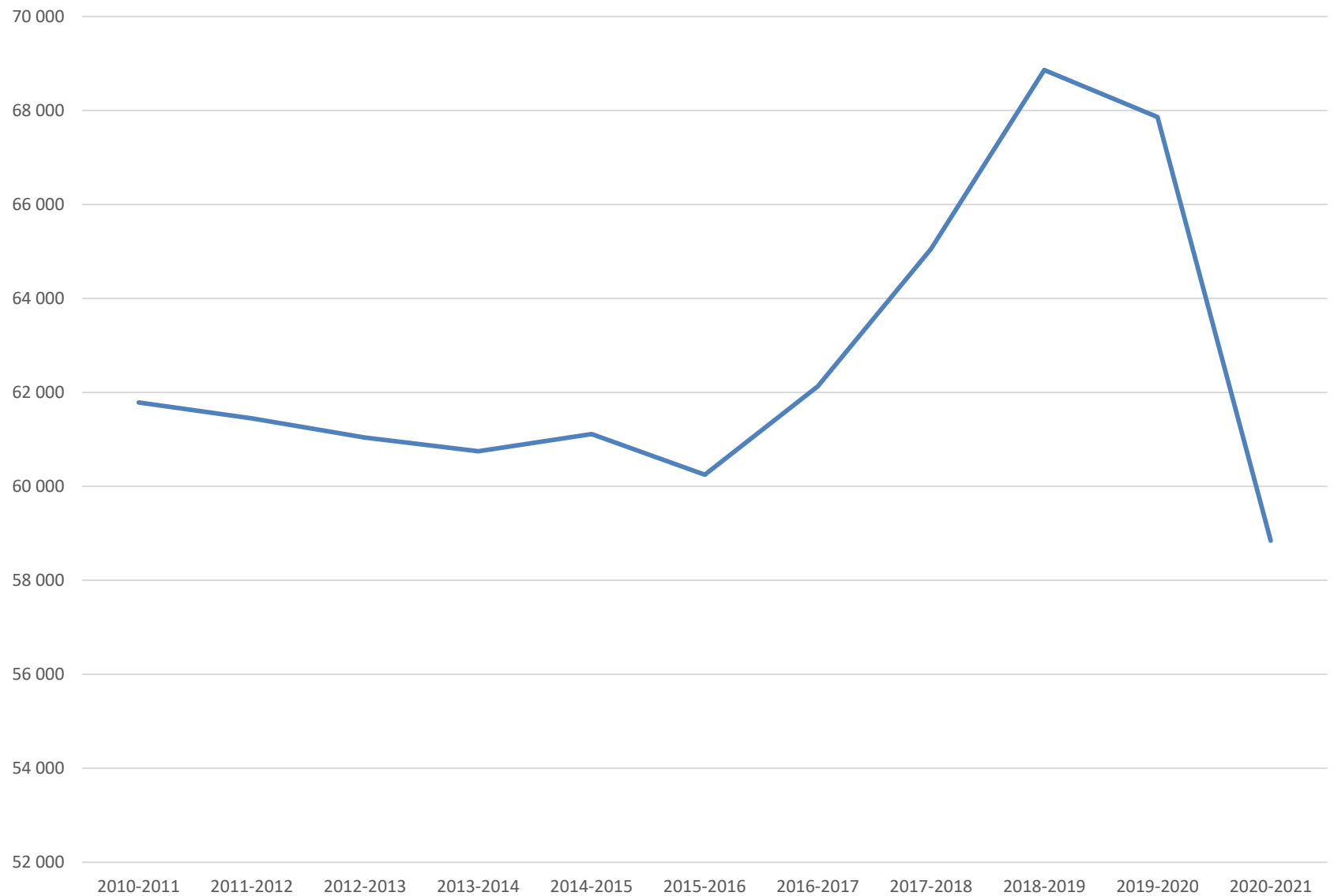
NOMBRE DE LICENCES FFVOLLEY (HORS EVENEMENTIELS)



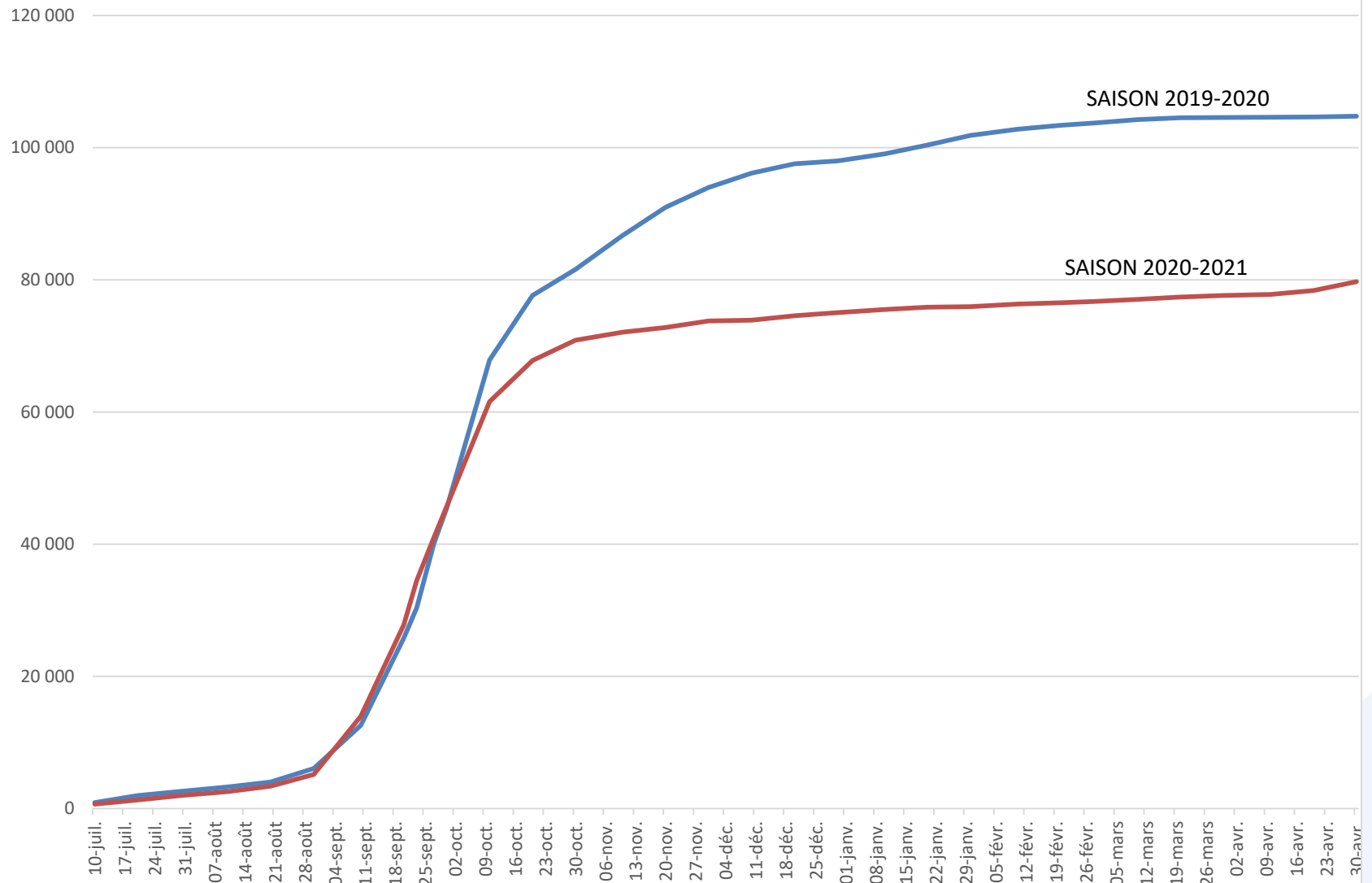
EVOLUTION DES LICENCES FFVOLLEY HORS EVENEMENTIELS



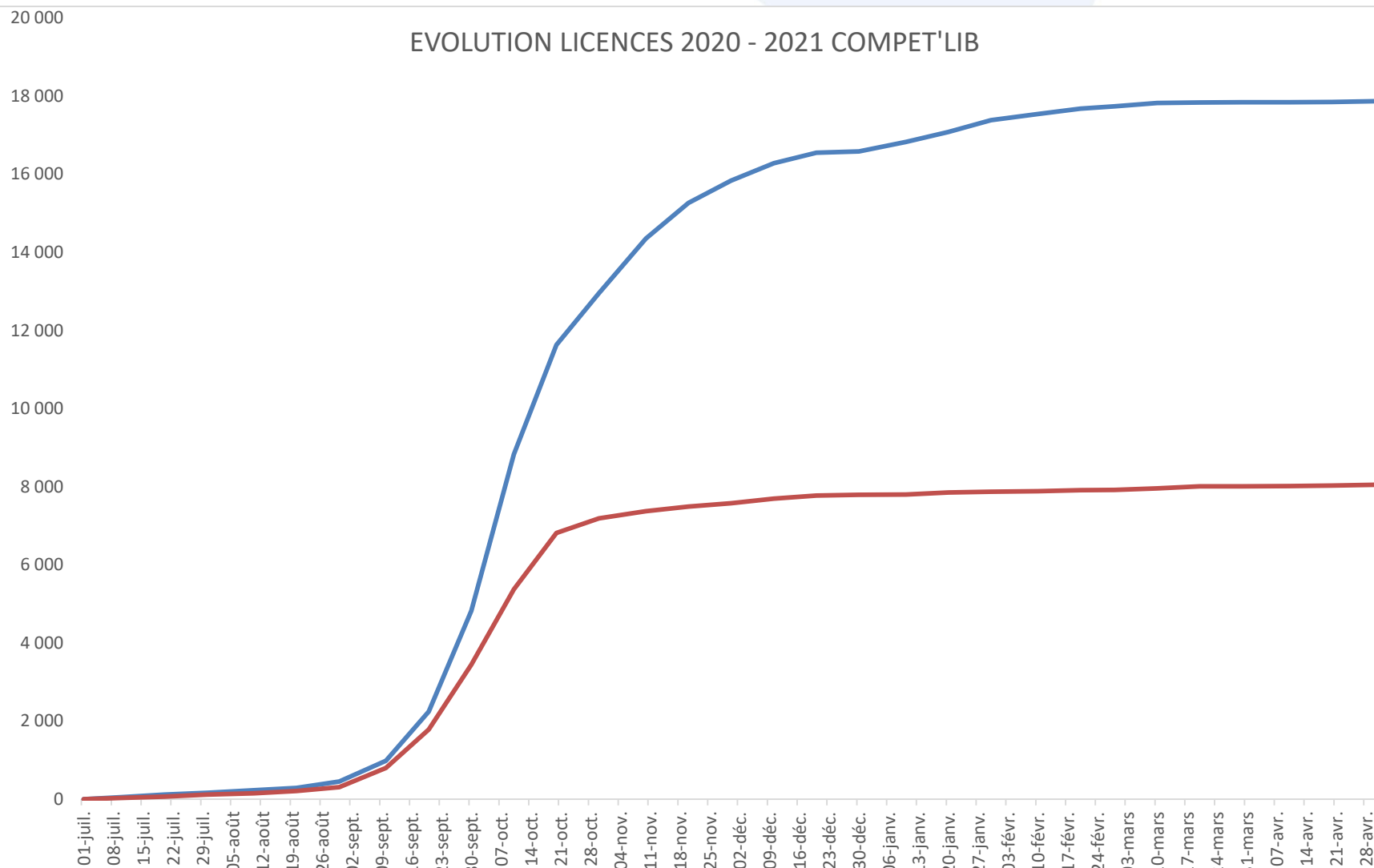
NB DE RENOUVELLEMENTS DE LICENCES



EVOLUTION LICENCES 2020 - 2021

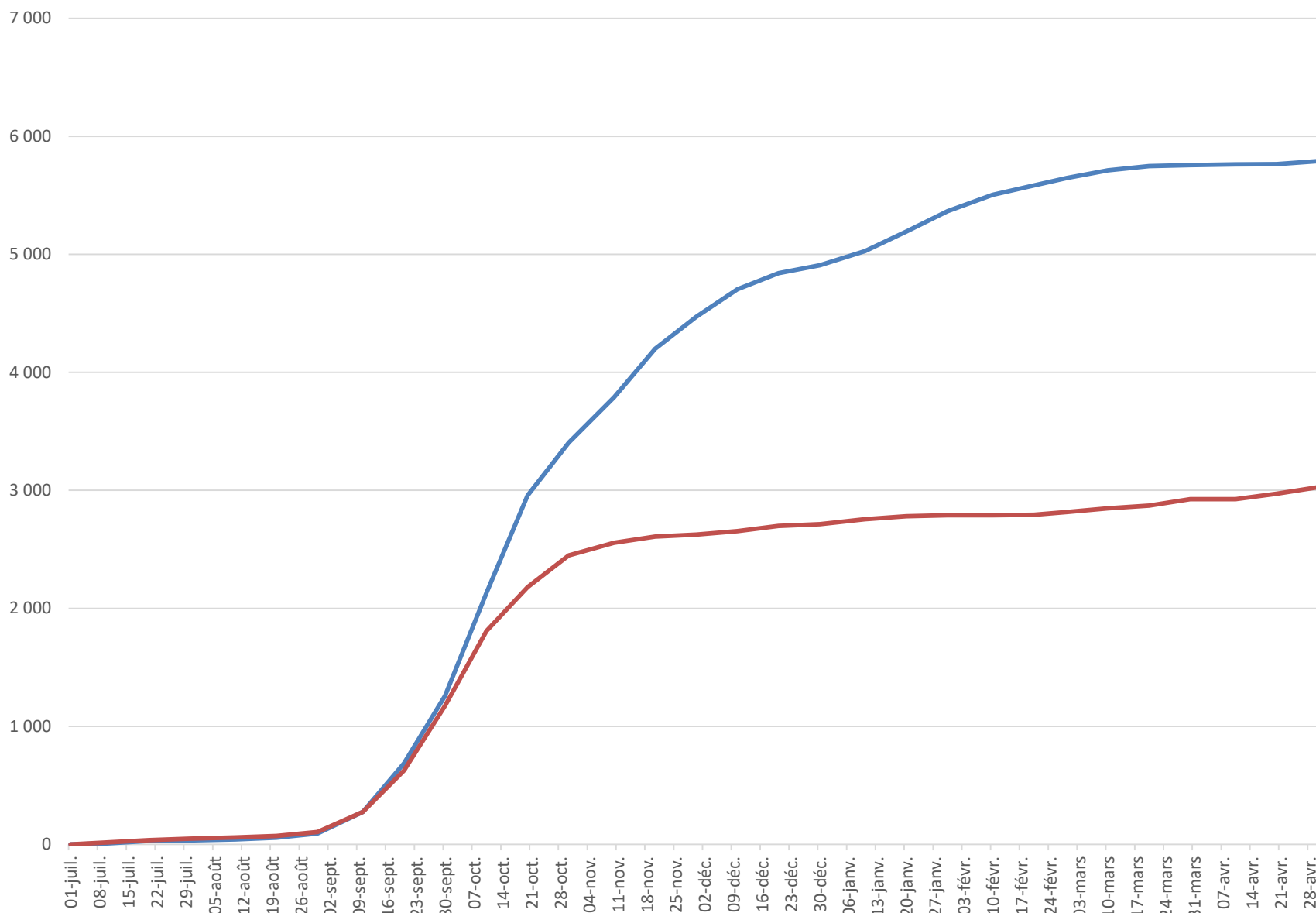


EVOLUTION LICENCES 2020 - 2021 COMPET'LIB

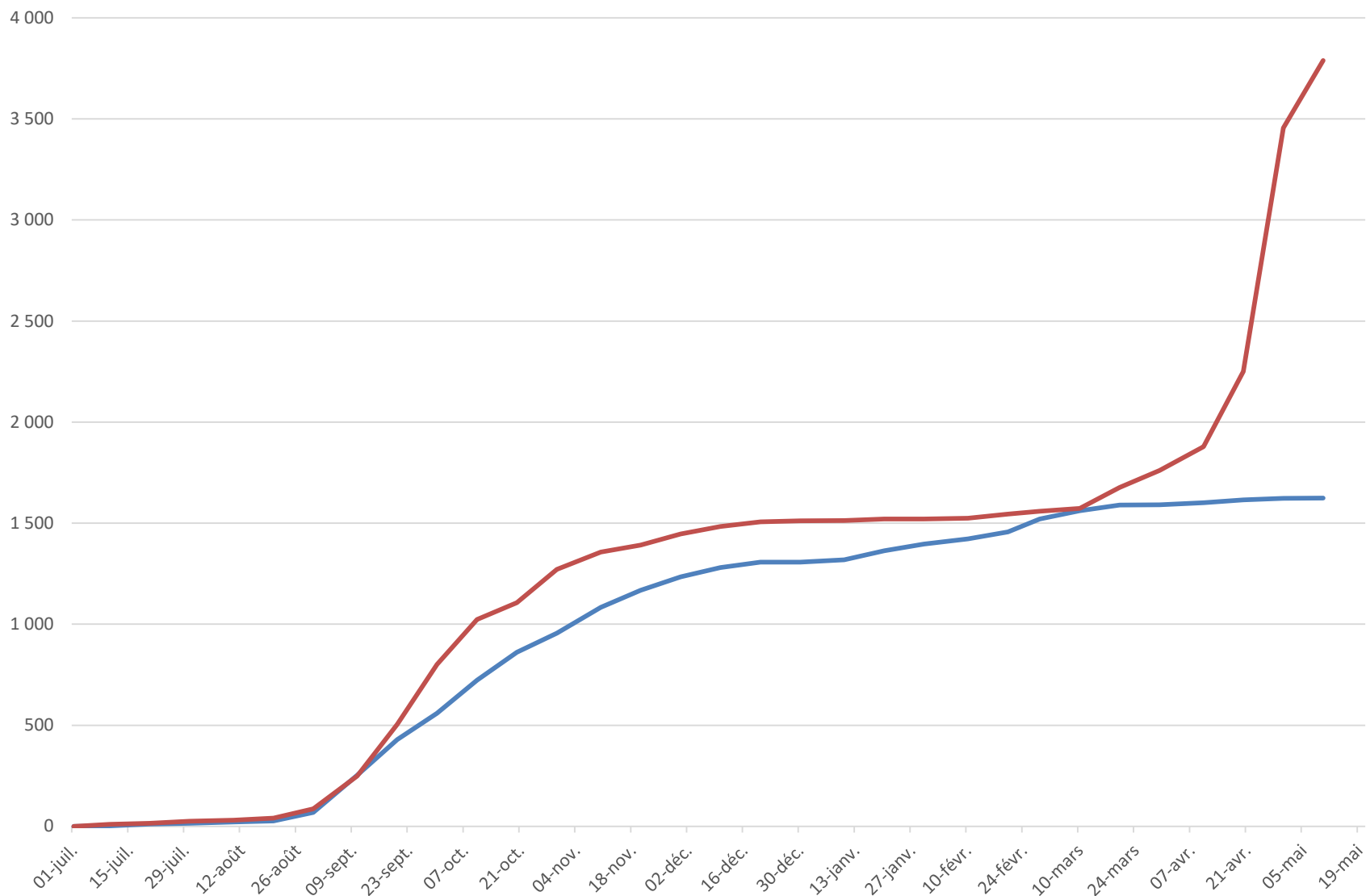


EVOLUTION LICENCES 2020 - 2021

VOLLEY POUR TOUS



EVOLUTION LICENCES 2020 - 2021 BEACH VOLLEY



LA SAISON SPORTIVE INTERNATIONALE

- Equipe de France masculine : 14 mois d'inactivité

OBJECTIF TOKYO 2021

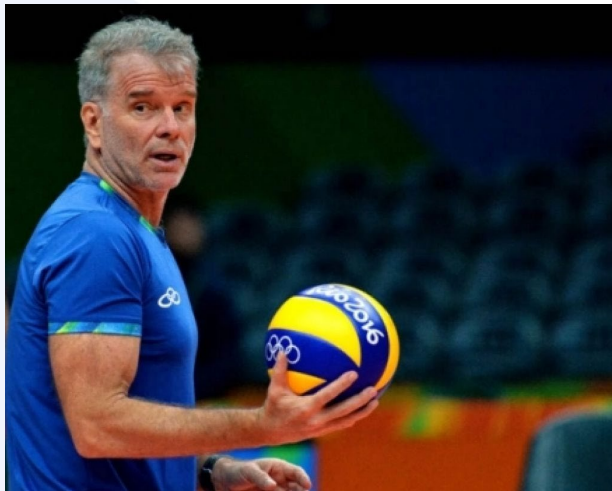
Prolongation de Laurent Tillie et de son staff

- La Volleyball Nations League
- Les Jeux Olympiques de Tokyo



LA SAISON SPORTIVE INTERNATIONALE

- Recrutement du prochain sélectionneur des A masculins
- (Championnat d'Europe du 1^{er} au 19 septembre)



Bernardo Rocha de Rezende

Brésilien

7 médailles Olympiques dont la médaille d'or à Rio en 2016

1 médaille en tant que joueur

6 médailles en tant qu'entraîneur dont 2 d'or

LA SAISON SPORTIVE INTERNATIONALE

- **Equipe de France féminine : une saison déjà prometteuse**
 - **Qualification au Championnat d'Europe**
 - **Participation à la Golden European League**
 - **Eurovolley en août 2021**



**Qualifiée pour la seconde fois d'affilée
à #Eurovolley 2021**

**A un seul set de la qualification au
Final 4 de la Golden European League**

LA SAISON SPORTIVE INTERNATIONALE

- Equipes de France Jeunes : saison très compliquée
 - U17 M 3^{ème} du WEVZA à Vibo Valentia en Italie 2021
 - U19 F 4^{ème} des Championnats d'Europe 2020 (meilleure performance depuis 1996)



LA SAISON SPORTIVE INTERNATIONALE

- Equipes de France de Beach Volley : **Objectif Tokyo**
 - la France est qualifiée pour la Finale de la continental Cup (TQO) en masculin et féminin. Objectif atteint.
 - Rendez vous du 24 au 26 juin à La Haye aux Pays-Bas pour gagner la place aux JO.



LA SAISON SPORTIVE INTERNATIONALE

- Le Volley assis : **Objectif Championnat d'Europe**
 - Championnat d'Europe en octobre 2021 à Kemer en Turquie
 - Participation à la Silver Nations League 2021 avec 2 tournois en France, à Rouen et Lyon



LA SAISON SPORTIVE INTERNATIONALE

- **Les Equipes de France de Volley Sourd:**
 - **Championnat du Monde fin septembre à Chianciano en Italie après 2 reports**
 - **Deaflympiques reportés en 2022**
 - **Problématique de la non reconnaissance comme discipline de haut niveau**



LES RANKING MONDIAL MASCULIN

1	↔		Brazil	425
2	↔		Poland	391
3	↔		USA	335
4	↗		France	318
5	↘		Russia	315
6	↔		Iran	301
7	↔		Serbia	279
8	↔		Japan	273
9	↗		Italy	271
10	↗		Slovenia	257
11	↘		Argentina	256
12	↘		Canada	246
13	↔		Cuba	212
14	↔		Bulgaria	182

LES RANKING MONDIAL FEMININ



22	↔		Kazakhstan	157
23	↔		Greece	142
24	↔		Kenya	141
25	↔		Slovak Republic	137
26	↔		Croatia	135
27	↔		Cameroon	134
28	↔		Slovenia	131
29	↔		Mexico	126
30	↔		Peru	125
31	↔		Cuba	122
32	↔		Venezuela	122
33	↔		France	121
34	↔		Spain	120
35	↔		Ukraine	117
36	↔		Romania	117



LES RANKING MONDIAL BEACH MASCULIN

22	 ESP	HERRERA/GAVIRA	15	4,120
23	 LAT	PLAVINS/TOCS	15	4,040
24	 RUS	LIAMIN/MYSKIV	15	3,980
25	 CAN	PEDLOW/SCHACHTER	13	3,940
26	 CHI	GRIMALT M./GRIMALT E.	20	3,780
27	 AUT	ERMACORA/PRISTAUZ	14	3,540
28	 AUT	WALLER/SEIDL ROB.	18	3,400
29	 CAN	SAXTON/O'GORMAN	11	3,300
30	 FRA	AYE/GAUTHIER-RAT	17	3,040
31	 AUT	DOPPLER/HORST	15	2,940
32	 MEX	RUBIO/GAXIOLA	9	2,866
33	 USA	ALLEN/SLICK	7	2,680

LES RANKING MONDIAL BEACH FEMININ

30	 RUS	UKOLOVA/BIRLOVA	11	3,140
31	 CHN	XUE/WANG X. X.	11	3,080
32	 JPN	MURAKAMI/ISHII	15	3,000
33	 ARG	GALLAY/PEREYRA	11	2,916
34	 RUS	DABIZHA/RUDYKH	16	2,680
35	 ESP	SORIA/CARRO	17	2,460
36	 CZE	KUBICKOVA/KVAPILOVA	20	2,420
37	 GRE	ARVANITI/KARAGKOUNI	14	2,380
38	 FRA	JUPITER/CHAMEREAU	13	2,300
39	 ESP	AMARANTA/LOBATO	16	2,280
39	 FIN	LEHTONEN/AHTIAINEN	12	2,280

LA COURSE OLYMPIQUE BEACH MASCULIN

	Varenhorst/van de Velde	NED		19	6,040	
18	 Plavins/Tocs	LAT		19	6,000	O
	Heldrich/Gerson	SUI		24	5,880	
	Ehlers/Flüggen	GER		22	5,720	
	Pedlow/Schachter	CAN		21	5,700	
	Myskiv/Liamin	RUS		17	5,580	
	Seidl Rob./Waller	AUT		23	5,120	
	Saxton/O'Gorman	CAN		18	4,980	
	Ermacora/Pristauz	AUT		17	4,580	
	Guto/Saymon	BRA		10	4,440	T
	Doppler/Horst	AUT		19	4,380	
	Allen/Slick	USA		12	4,200	
	Aye/Gauthier-Rat	FRA		24	4,160	
	Bergmann/Harms, Y.	GER		17	4,100	
	Koekelkoren/van Walle	BEL		17	4,040	

LA COURSE OLYMPIQUE FEMININ



	Schützenhöfer/Plesiutchnig	AUT		20	5,020	
	Wojtasik/Kocielek	POL		19	4,700	
19	 Ishii/Murakami	JPN		25	4,600	H
	Ukolova/Birlova	RUS		14	4,600	
	Wang X. X./Xue	CHN		16	4,440	
	Hughes/Summer	USA		9	4,380	T
	Ittlinger/Laboureur	GER		13	4,320	
	Arvaniti/Karagkouni	GRE		19	3,860	
	Lahti/Parkkinen	FIN		12	3,820	
	Dabizha/Rudykh	RUS		21	3,780	
	Amaranta/Lobato	ESP		22	3,700	
	Kvapilova/Kubickova	CZE		24	3,580	
	Soria/Carro	ESP		18	3,500	
	Flint/Day	USA		8	3,440	T
	Jupiter/Chamereau	FRA		19	3,420	
	Chiyo/Sakaguchi	JPN		18	3,420	





FFvolley

LA VISIBILITE DU VOLLEY



la chaine
L'ÉQUIPE

- **94h20 de Volley gratuit et en direct sur les 2 chaines**
- **1^{er} sport diffusé sur la Chaine « Sport en France »** (Equipe de France féminine, Ligue des Champions, Championnats de France, Coupe de France)
- **La VNL 2021 diffusée en intégralité en clair (17 matchs)**
- **L'Equipe de France féminine également diffusée sur la Chaine l'Equipe** (TQCE puis EuroVolley)

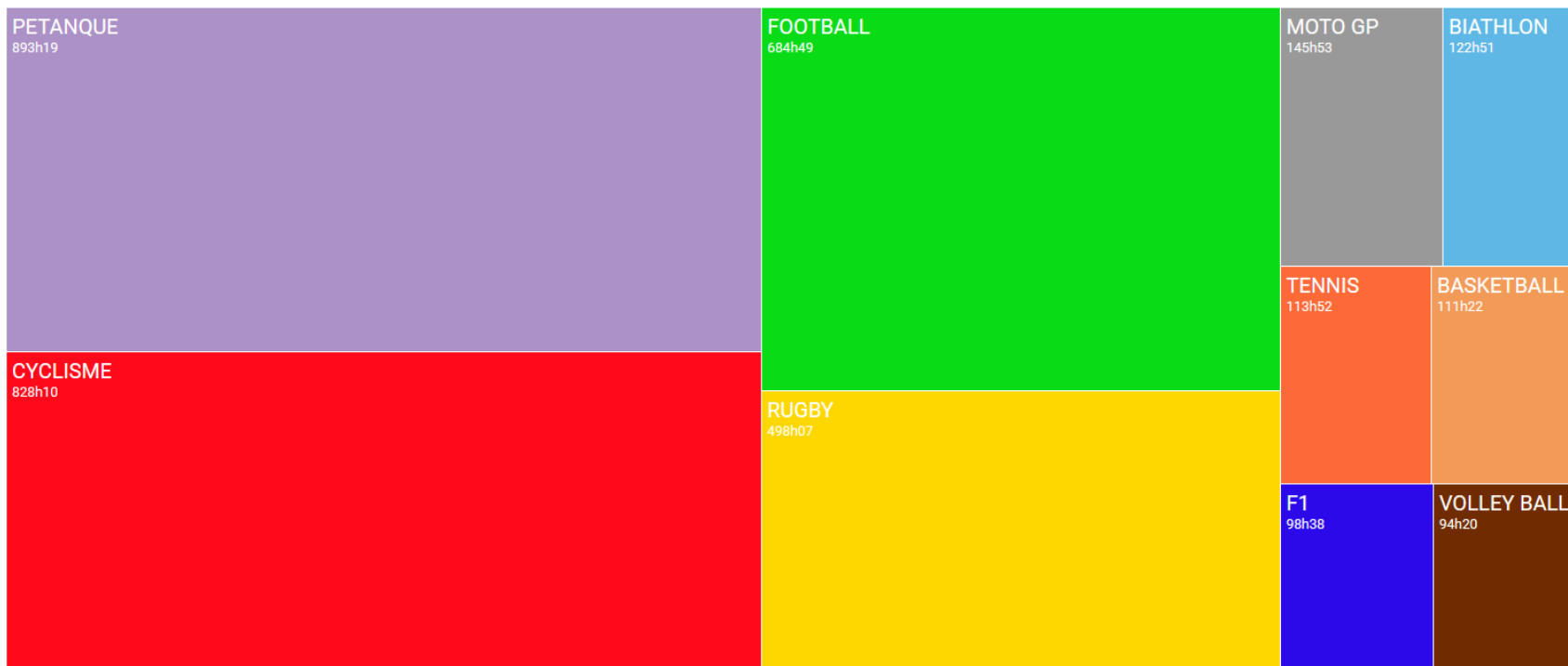




FFvolley

LA VISIBILITE DU VOLLEY

Le Top 10
représente 82,8% du volume global du sport diffusé à la télévision



	SPORT	TOTAL	TF1	FRANCE2	FRANCE3	C+	M6	FRANCE 4	RMC STORIES	W9	TMC	TFX	C8	L'EQUIPE	SPORT EN FRANCE
1	PETANQUE	893h19			01h30									891h48	
2	CYCLISME	828h10		58h40	90h53									678h36	
3	FOOTBALL	684h49	11h09	10h25	13h22	328h12	07h27	09h52	32h02	26h05	01h50	05h37		238h43	
4	RUGBY	498h07		65h57	06h17	360h56		26h59					01h45	36h10	
5	MOTO GP	145h53				79h05							02h19	64h29	
6	BIATHLON	122h51												122h51	
7	TENNIS	113h52		63h01	14h30			18h06					06h40	05h33	06h00
8	BASKETBALL	111h22				20h51				01h53				30h49	57h48
9	F1	98h38			15h30	75h54					03h37			03h35	
10	VOLLEY BALL	94h20												20h05	74h15
11	HOCKEY SUR GLACE	76h02				57h32									18h30
12	RALLYE AUTO & SPORT AUTO	75h58				52h56	00h03						02h34	19h23	01h00
13	GOLF	55h25				55h25									
14	HANDBALL	49h44	01h45								07h41			11h17	29h00
15	SNOW & FREESTYLE	41h33												41h33	
16	TRIATHLON	39h21				05h51								33h29	
17	PELOTE BASQUE & CESTA PUNTA	35h55				28h20									07h35
18	NATATION	34h11						04h11							30h00
19	VTT	34h05												34h05	
20	INDIE CAR	31h40				31h40									
21	ATHLETISME & COURSE A PIED	30h43				02h11								27h31	01h00
22	JUDO	25h58												22h28	03h30
23	SPORTS DE BOULES	24h00													24h00
24	VOILE & NAUTISME	23h48			01h36	12h24								09h46	
25	BOXE	21h13				15h13									06h00
26	EQUITATION	17h35													17h35
27	BADMINTON	17h00													17h00



LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Nos conventions avec le Japon prolongées pour 2021
(montant environ 50 K€)

Base arrière pour notre Equipe de France A à Okinawa





LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Nos conventions avec le Japon prolongées pour 2021
(montant environ 50 K€)

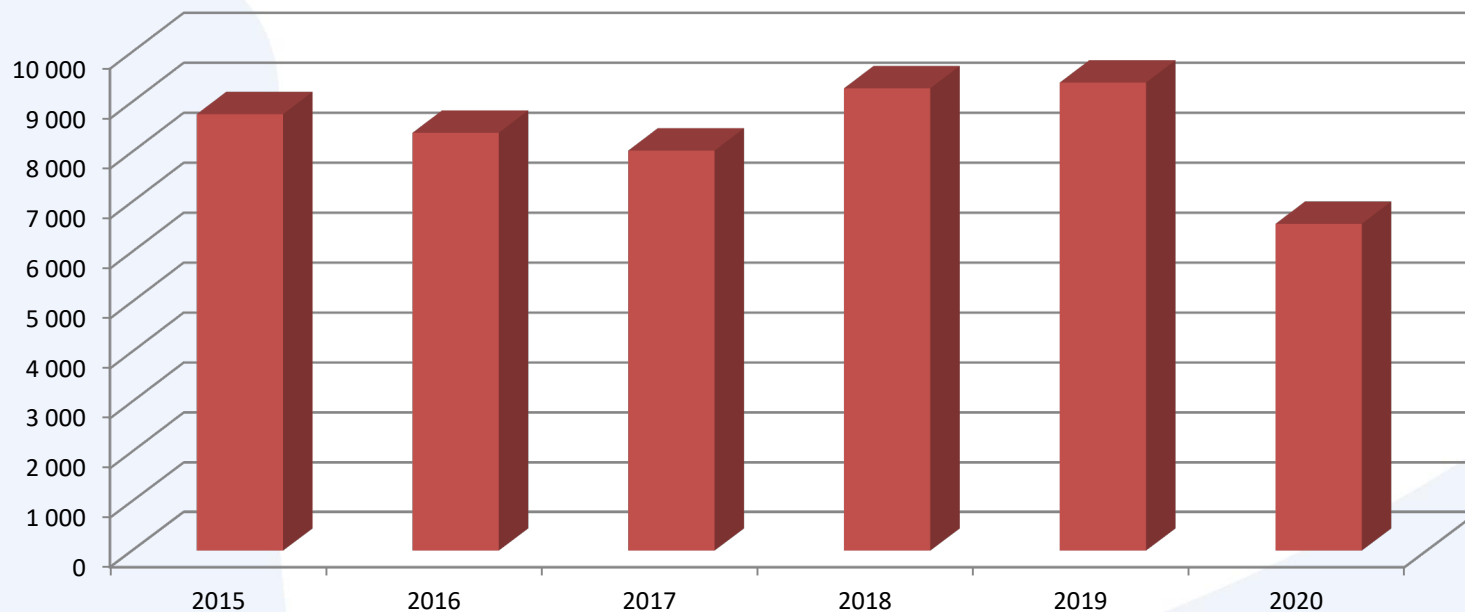
Base arrière pour nos équipes de Beach Volley a Hokuto



LES FINANCES DE NOTRE FEDERATION

- **Résultat excédentaire de 274 K€**
- **Baisse considérable du Budget Fédéral**

PRODUITS FFVOLLEY en K€



LES TERRITOIRES D'OUTRES MER



- L'association des Ligues ultra Marine de Volley continue son installation mais avec une situation délicate en outre-mer où la COVID a généré plus de restrictions qu'en métropole
- 2^{ème} report de la finale de la Coupe de France en Martinique





DEVELOPPEMENT – Les Plans Sportifs Fédéraux (PSF)



Plans sportifs fédéraux (PSF)

En 2018, l'enveloppe était de 1 193 372€

En 2019, l'enveloppe était de 1 189 500€

En 2020, l'enveloppe était de 1 243 370€

En 2021, l'enveloppe sera de 1 632 000 € dont 250 K€ issus de « France Relance »

La politique de soutien majoritairement vers les clubs se poursuit pour atteindre l'Objectif 2024 de 50%/50%





LE PLAN DE RELANCE DE LA FFVOLLEY

1,8 Millions d'Euros investis pour relancer nos disciplines

Des mesures pour les clubs des Championnats Nationaux (arbitrage, engagements...)

Une mesure pour tous les clubs (gratuité affiliation 21-22)

Une mesure pour les licenciés (-25% part Fédérale 21-22)

50% de remise sur les engagements en CDF jeunes

300 K€ d'aides au Ligues

1 campagne de Communication

Des actions de terrains





CONCLUSION et REMERCIEMENTS

Merci à tous :

Au Ministère des Sports

A l'Agence Nationale du Sport

Aux 170 bénévoles des instances fédérales

Aux salariés de la FFvolley

Aux élus et salariés de la LNV

Aux Cadres Techniques

Aux partenaires privés et institutionnels

Aux milliers de Bénévoles qui font vivre nos clubs et le volley

Ensemble nous allons relever le plus grand défi de notre vie de dirigeant :

**Retrouver le Volley que l'on a quitté
le 20 mars 2020**

Merci



SAISON 2020/2021**RAPPORT D'ACTIVITE DE LA
COMMISSION CENTRALE SPORTIVE**

J'écrivais l'an dernier : « Le moins que l'on puisse dire c'est que cette saison n'aura pas été une saison comme les autres ». Malheureusement nous n'avions pas tout vu.

La saison avait été lancée normalement mais, mis à part le Championnat Elite, aucun championnat ni aucune Coupe de France, Jeunes ou amateurs, n'ont pu se dérouler. Les seniors ont, au mieux, joué 4 journées (certaines équipes zéro) et les jeunes au mieux, disputé un Tour de Coupe, sauf les M21.

Après avoir réfléchi et mis sur pied des projets de reprise à compter de janvier, puis de février, puis de mars, tout cela en vain, la Commission Sportive a dû demander à nos instances dirigeantes de déclarer cette saison blanche. Il était impossible de procéder à quelque classement que ce soit.

Cependant, le Championnat Elite a bien occupé la Commission. Un ajustement du Championnat au milieu de la saison, une foule de matches reportés, les uns pour des joueurs/ joueuses atteints du COVID, les autres pour des gymnases fermés ou des trains supprimés pour cause de confinement. N'oublions pas les webinaires et les réunions sur la réforme de ce Championnat Elite, surtout sa partie féminine. La CCS a proposé d'utiliser cette réforme pour mener à bien un reformatage de la pyramide (N3/ N2/Elite) de nos championnats, étalée sur toute la durée de l'Olympiade.

Désormais la Commission Centrale Sportive ne va plus exister sous ce nom-là. Elle laisse la place à la Commission Fédérale Sportive Indoor. Les noms changent mais le travail à faire restera le même. Elle prendra la suite et gèrera le secteur indoor comme nous l'avons fait. Nous lui laissons une réforme à mener à bout, des championnats préparés, un RGES et des RPE faits mais peut-être à réviser.

Comme vous le savez, c'est mon dernier rapport de CCS en tant que Président. Je suis heureux d'avoir pu travailler avec des salariés fédéraux, Boris, Nathalie, Johan, qui ne comptent pas leur temps et m'appuyer sur une Commission solide Michel COZZI, Claude GANGLOFF, Gérald HENRY, Bertrand LEYS, Thierry MINSEN, Yves MOLINARIO, Patrick OCHALA, les anciens auxquels il faut ajouter le sang neuf et pertinent de Jérôme MIALON et Emmanuel TURPINAT. Je n'oublie pas, bien sûr, le nouveau vice-Président chargé du secteur sportif, Pierre MERCIER.

Pour terminer, j'ai une pensée pour deux personnes avec lesquelles j'ai travaillé il y a longtemps et plus récemment et qui m'ont beaucoup apporté et enrichi à titre personnel, Jacques TARRACOR le Président précédent de la Commission et Alain de FABRY, ancien vice-président chargé du secteur sportif. Je les en remercie.

Une dernière pour la route : je souhaite de tout cœur que la saison prochaine ressemble enfin à une saison et que mon successeur puisse travailler avec sa Commission normalement.

Jean-Pierre MELJAC
Président de la CCS



SAISON 2020/2021

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE

L'activité de la CCA pour cette saison s'est articulée sur 5 réunions (une plénière, deux sur des missions particulières et deux en visioconférence), les consignes sanitaires ayant également impacté le travail habituel.

Seuls les championnats LNV, Elite et la Coupe de France Féminine ont été à leur terme. La CCA aura tout de même géré :

2496 désignations d'arbitrages en championnat de France Fédéral, LNV, en coupe de France séniors. L'encadrement des compétitions de Beach-volley se fera toujours au fil de l'eau dans le respect des instructions sanitaires.

2 dossiers transmis vers la CCD pour instruction, nombre en diminution comparé à 2019-20 (- 50 %).

Concernant la formation :

- La Commission a poursuivi ses observations d'arbitres des panels A, B et C permettant d'évaluer une large majorité de ces arbitres.
- Dès le début de saison, l'utilisation du challenge vidéo devenant obligatoire en LAF, nous avons pu proposer aux arbitres évoluant à ce niveau, une formation sur les règles et sur les consignes spécifiques liées à cette nouvelle technologie.
- Faute de support, aucun stage de fin de saison ne pourra être dispensé, nous espérons bien être en mesure de proposer quelques stages courant septembre.

Pour le secteur international, la CCA qui était heureuse l'an passé de vous annoncer la sélection de M. Fabrice COLLADOS aux JO de Tokyo, ne peut que déplorer cette année son éviction par la FIVB pour des raisons encore inexpliquées (autrement que par un message laconique lié à la pandémie !).

Stéphane JUAN
Président de la CCA



SAISON 2020/2021

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION CENTRALE DES STATUTS ET REGLEMENTS

La saison 2020/2021 a été particulièrement riche en évolutions réglementaires. De ce fait, la CCSR a été régulièrement mise à contribution pour le suivi et la cohérence des textes proposés. Suite aux élections fédérales pour le mandat 2020/2024 la CCSR a accueilli de nouveaux membres à qui nous souhaitons la bienvenue.

9 PV ont été établis, après des réunions télématiques, c'est beaucoup moins que les autres années.

La CCSR s'est réunie 3 fois en visioconférence.

La crise sanitaire a nécessité des évolutions réglementaires indispensables qui ont été traitées souvent dans l'urgence, la réactivité a été de mise toute la saison.

Outre les évolutions réglementaires habituelles, les membres de la CCSR ont participé activement à des groupes de travail sur les évolutions de statuts des organes fédéraux et sur la nouvelle architecture des licences.

L'ensemble des membres de la Commission Centrale des Statuts et Règlements, ainsi que le personnel fédéral en relation avec cette commission est à remercier pour le travail accompli, pour leur disponibilité et également pour leur réactivité dans les situations d'urgence.

Gérard MABILLE
Président de la CCSR



SAISON 2020/2021

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION FEDERALE DE BEACH VOLLEY

La commission Fédérale de Beach Volley

Depuis Janvier 2021 la commission est composée de 8 membres complémentaires issues de différents horizons (dirigeants de club et/ou de ligues et/ou autre commission et/ou expérience de joueur, arbitre et de régions différentes). L'idée est d'essayer d'avoir une représentation la plus large possible qui permettent une compréhension des différents rouages de l'activité fédérale.

La commission s'est réunie à plusieurs reprises en visio de façon plénière pour préciser les priorités et pour le suivi des différents projets et à plusieurs reprises aussi par petits groupes sur des projets pour un travail plus précis.

De plus les membres de la commission ont participé à plusieurs réunions de travail avec des membres d'autres commissions sur des thématiques différentes et éminemment transversales comme le travail sur l'architecture des licences, le développement des pratiques, la reprise des activités, le développement numérique, le PSF. Les membres de la commission notent que cette dynamique de travail transversale est positive et qu'elle doit continuer pour un développement fédéral au service de tous.

La commission a fixé comme objectifs de travail :

En priorité 1 :

Le travail sur la réglementation actuelle pour permettre de préparer les compétitions de la saison Beach Volley 2021 avec comme volonté de donner un maximum de possibilités de jeu.

France Beach Volley Série : RPE, calendrier 2021, format Championnat de France à Arles

Coupe de France de Beach Volley : Format, RPE – Format et calendrier finalisés

A noter le succès des inscriptions pour l'édition 2021

Snow Volley : RPE, calendrier 2021 – reporté à 2022 du fait du contexte sanitaire

Bien entendu tout cela a été conditionné par les mesures sanitaires en vigueur à chaque période et devra avec comme point de mire la reprise en tenant compte du fait que l'ensemble des licenciés ne pourrait pas faire du volley avant le printemps ou l'été

Priorité 2 :

Préparation du plan de développement pratiques extérieures dans le cadre du projet Fédéral avec en point de mire l'augmentation du nombre de licenciés.

L'idée adjacente sera que cela permette un vrai développement de tous les types de pratiques extérieures en donnant du coup la possibilité de faire du Volley un sport présent et visible 365 jours.

La crise sanitaire a au moins permis de refaire découvrir les activités extérieures.

Bien entendu le Beach Volley déjà structuré et Olympique y tiendra un rôle important.

Ce travail sera à mener de 2021 à 2024

Le travail engagé portera sur les projets suivants :

2*2 : Compétitions et structuration avec comme but

- l'augmentation nombre de participants et de structures d'accueil
- la hausse du niveau de pratique
- l'augmentation du nombre de tournoi et répartition territoriale
- l'accessibilité des jeunes
- l'amplification des tournois mixtes
- l'attractivité partenariale (local // national)

Coupe de France de Beach Volley avec comme but

- la réflexion sur le format d'opposition pour rendre cette compétition de clubs plus attractive
- la périodicité
- la régionalisation
- d'intégrer la mixité
- la stabilité des formats

3*3 / 4*4 avec comme but

- l'attractivité de nouveaux licenciés (profils anciens joueurs, licenciés autre fédération)
- la formalisation de compétition
- la création de typologie des organisations et une labélisation RSE

Snow avec comme but

- le développement notoriété de la pratique Volley
- le dynamisme territorial
- le développement des partenariats

Promotionnel commun

- Beach Campus, Tournée des Sables, Tournée des Neiges,
- développement d'une plateforme de gestion sportive et promotionnelle des pratiques extérieures

Travail sur la structuration générale

- Licence : Saisonnière et ou titre de participation, multi-pratiques
- Coordination territoriale : référents et actions régionales // Projet fédéral
- Labélisation organisation : RSE
- Formation dirigeant : Outils, sensibilisation
- Classement individuel par pratiques
- Travail transversal avec l'ensemble des autres commissions

Remerciements

Merci aux membres de la commission qui ont permis de permettre une belle dynamique de travail pas facile vu tous les enjeux et la pression des mesures sanitaires et qui ont travaillé à la formalisation des compétitions pour cette saison.

Merci aux autres commissions pour le travail collaboratif tant attendu

Merci aux différents clubs (indoor et beach volley) qui une fois de plus sont au taquet pour faire que cette saison soit tout de même opérationnelle

Merci au bureau exécutif et conseil d'administration qui ont permis une nouvelle synergie d'actions avec un cap qui sera pointé vers 2024.

Enfin merci aux salariés de la Fédération pour l'accompagnement du travail de tous les bénévoles.

Karim KHEMIRI-LEVY

Président CFBV

SAISON 2020/2021



RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION CENTRALE FINANCIERE

L'année 2020 s'est déroulée de manière chaotique sous le signe de la pandémie de COVID-19, induisant de fait une activité réduite, des championnats tronqués, et par voie de conséquence, des économies inattendues, tant sur le fonctionnement que sur les organisations.

Les charges de personnels ont été allégées par le recours au chômage partiel, les mesures de soutien aux employeurs, les exonérations de charges. Deux licenciements économiques permettront à partir de 2021 une nette baisse de la masse salariale.

Toutefois, les raisons structurelles de nos déficits récurrents demeurent : des dépenses en augmentation, pour répondre à la performance sportive recherchée, et en face des ressources limitées, et en baisse, reposant essentiellement sur les produits des licences en nombre à peu près stable depuis des années (en baisse cependant sur les licences compétitions), et en forte baisse en cette fin d'année du fait de la crise sanitaire. Les parrainages sont malheureusement insuffisants pour appuyer notre développement.

Ce constat nécessite de toujours poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'accroître les ressources pour être à même de réaliser les objectifs du plan de développement pluriannuel en cours de redéfinition, et investir pour améliorer les services vers les adhérents.

- **AMELIORATIONS DES MOYENS :**

La migration vers de nouveaux plans comptables pour séparer la comptabilité générale pure de l'analytique propre à l'analyse de gestion s'est achevée en début d'année.

Conjugué à l'amélioration des outils de suivi budgétaire, cela devrait permettre d'être plus réactif dans le suivi des exécutions budgétaires, par simple mise à jour de tableaux de bord, sans manipulation supplémentaire.

La dématérialisation de différentes opérations se poursuit dans le même temps (paniers, notes de frais...).

- **SUIVI BUDGETAIRE :**

La crise sanitaire ne doit pas occulter les réalités. Plus d'activités, implique plus de dépenses, avec des ressources quasi stables, voire en baisse. Les difficultés budgétaires risquent d'être récurrentes.

Aujourd'hui, nous ne disposons pas encore de tous les éléments pour suivre, prévoir et juger de l'exécution budgétaire avec précision et régularité.

Les efforts continuent à se porter sur :

- La mise en place des outils pérennes de suivi mensuels, et annuels
- Les facturations de paniers,
- L'évolution vers une comptabilité d'engagements serait souhaitable pour éviter les retards de saisie et compte tenu du volume financier à gérer.

- Le passage à une application mobile de saisie des notes de frais par les utilisateurs eux-mêmes n'est pas encore réalisé en raison de la pandémie qui freine les activités.

- **ETUDES SPECIFIQUES DEMANDEES par l'exécutif à la CCF:**

○ **ARBITRAGE :**

Nous avons signalé la sous-évaluation du budget prévisionnel de l'arbitrage. Il est donc normal que celui-ci soit dépassé, avec l'accroissement du nombre d'équipes engagées dans nos championnats, et donc de déplacements liés à plus de rencontres. Cette année, cela ne sera pas le cas en raison d'une saison tronquée.

Toutefois, nous avons relevé, plus généralement, que la part des engagements censée couvrir les frais des déplacements d'arbitres est en net recul depuis quelques exercices.

Il faudra tenir compte de cette charge dans de futurs tarifs d'engagements révisés.

○ **SIMPLIFICATIONS TARIFAIRES**

Un recensement de l'existant a été fait, suivi d'un premier toilettage pour repérer l'essentiel, avant d'approfondir la réflexion et d'étudier différentes pistes, chiffrages à l'appui. Le travail va se poursuivre.

○ **PEREQUATION DEPLACEMENTS**

La mise en œuvre de l'outil développé doit passer par son automatisation pour éviter toute perte de temps dans la mise en forme ou dans la saisie en comptabilité des facturations.

○ **BENEVOLAT**

Une demande a été émise lors de l'Assemblée Générale pour satisfaire à une exigence réglementaire qui pourrait nous être imposée. La CCF a fait une première évaluation du temps consacré bénévolement à la FFvolley à partir des Procès-verbaux de commissions ou de réunions. Cela aboutit à une estimation qui pourra être présentée au Commissaire aux Comptes, s'il en fait la demande.

- **PROCEDURES FEDERALES :**

La CCF souligne la fragilité de notre fonctionnement qui repose trop sur le bénévolat à des postes cruciaux. La compétence des intervenants n'est pas en cause, mais un manque de relais professionnels au sein de la Fédération. Nous avons aussi besoin de compétences en gestion et comptabilité, même si cela ne remplace pas l'expérience extérieure.

Se pose donc toujours la question de l'externalisation, de la finalisation et de la validation de nos comptes.

La CCF recommande toujours la réalisation d'un véritable arrêté intermédiaire.

Amine HACHELAF
Président de la CCF



SAISON 2020/2021

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION FEDERALE VOLLEY SOURD

Le reconfinement précoce dans la saison 2020-2021 ne nous a pas permis de faire la moindre compétition de Volley Sourd. Côté Volley-Ball, c'est finalement une saison blanche après avoir longtemps espéré la tenue de la phase finale, le samedi 8 mai 2021 à Toulouse. Peut-être que la Coupe de France 4x4, décalée au 12 et 13 juin, à Montpellier, pourrait avoir lieu. Côté Beach Volley, nous espérons pouvoir faire les deux compétitions (Coupe de France par équipe, fin mai à Anglet et Coupe de France, fin juin à Carnon).

Mais nous suivons les GSA de près, et nous sommes heureux de pouvoir profiter de la dérogation ministérielle pour les entraînements et les stages. C'est grâce à cela que les équipes de Volley Sourd survivent, mais nous espérons une reprise en septembre prochain, dans des conditions normales ou tout au moins une solution de secours pour garder nos licencié.e.s.

Vichy est notre lieu d'entraînement pour les équipes de France. Même si certains joueurs.ses rencontrent des difficultés de s'entraîner régulièrement, ils sont suivis par les entraîneurs. Notamment les garçons, qui préparent le championnat du Monde en Italie, en septembre prochain. Le niveau de ces équipes de France monte en puissance au fur et à mesure qu'on trouve des sourd.e.s dans les GSA en France.

La commission voit partir deux, voire trois membres, la secrétaire, le responsable de communication et le responsable Volley-Ball, fin juin. Nous sommes donc à la recherche de nouveaux membres. Cependant, notre commission est renforcée par l'arrivée de Marjorie Chanzy, passionnée de Volley et de la Langue des Signes, et très engagée, elle saura apporter sa pierre à l'édifice. De plus, nous pouvons compter sur elle pour traduire, ponctuellement, puisqu'elle est entendante et est à l'aise dans la traduction vers la Langue des Signes.

Nous avons conscience que nous pouvons améliorer notre visibilité, c'est pourquoi c'est notre priorité pour la rentrée 2021-2022 de travailler sur notre communication avec l'espoir de voir arriver un nouveau responsable de communication.

Nous espérons juste que tout le monde se porte bien, notre priorité reste la santé de tou(te)s et espérons que les conditions soient réunies pour la rentrée prochaine.

Xavier BEHNERT

Président de la CFVS



SAISON 2020/2021

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION CENTRALE DE DISCIPLINE

Cette saison a été marquée à mi-parcours par un changement partiel des membres de cette commission. Alain ARIA que je salue pour son travail, a quitté la Présidence pour d'autres fonctions en janvier. Sébastien GONCALVES et Florence BAINET ont suivi. Merci à eux pour leur dévouement.

La commission s'est alors étoffée de trois nouveaux membres.

Niveau dossiers, il n'y a jamais eu aussi peu de matchs sur une saison et pourtant nous n'avons jamais été saisis pour autant d'affaires.

7 réunions de la commission et 16 affaires traitées.

Affaires allant de propos grossiers et injurieux envers le corps arbitral à des fraudes sur des licences, en passant par des règles sur la COVID non respectées entre autres...

Nous avons été saisis à deux reprises par la nouvelle cellule fédérale contre les violences sexuelles.

Je remercie pour leur engagement, les membres de la Commission centrale de Discipline :

Sandrine GREFFIN – Sylvie MENNEGAND – Nicolas REBBOT – André-Luc TOUSSAINT – Benjamin VALETTE, ainsi que Madame Nathalie LESTOQUOY qui nous assiste dans cette commission.

Patrick OCHALA
Président de la CCD



SAISON 2020/2021

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION DES AGENTS SPORTIFS

Président : Gauthier MOREUIL

Membres :

- Jusqu'au 20 mars 2021 (Mandat 2017/2020) :

Olivier GARCIA / Benoit VICTOR / Serge ELOI / Jean AZEMA / Alain GRIGUER / Jean-Paul ALORO / Jean-Claude TREMENTIN / Philippe ANDRE / Georges MATIJASEVIC / Sylvain QUINQUIS / Arnaud JOSSERAND / Xavier ZIANI

- A partir du 20 mars 2021 (Mandat 2021/2024) :

Olivier GARCIA / Jean-Paul ALORO / Christophe GUEGAN / Bruno SOIRFECK / Daniel BRAUN / Jean AZEMA / Dragan MILIC / Georges MATIJASEVIC / Cyril ONG / Benoit OGNIER / Hubert HENO

➤ Réunion par visioconférence du 9 mars 2021

Le 9 mars 2021, Messieurs MOREUIL Gauthier, TANGUY Eric et GUEGAN Christophe, respectivement Président de la CAS, Président de la FFVolley et membre du Comité Directeur de la LNV, se sont réunis afin d'échanger sur les différents enjeux liés à l'activité d'agent sportif dans le volley.

Au terme de cette réunion, une feuille de route a été rédigée pour présentation et approbation du Conseil d'Administration de la FFVolley en date du 20 mars 2021 (ci-après annexée).

➤ Réunion par visioconférence début juin (à venir)

Une première réunion après la nomination de la nouvelle commission par le Conseil d'Administration de la FFvolley est en cours d'organisation.

Examen d'agent sportif 2020/2021

Quatre candidats ont indiqué vouloir passer l'examen 2020 pour devenir agents sportifs FFvolley.

Trois candidats se sont présentés à l'épreuve générale de l'examen d'agent sportif organisée par le CNOSF. Le quatrième candidat détenant déjà une licence d'agent sportif délivrée par la FFBB, bénéficie d'une dérogation lui permettant de ne pas repasser la première épreuve de l'examen qu'il a déjà validé.

Aucun des trois candidats ayant passé la première épreuve de l'examen n'a obtenu la note minimale d'admission. Par conséquent, la Commission les a déclarés ajournés.

La Commission va organiser la seconde épreuve de l'examen pour le quatrième candidat.

Réunions de la Commission interfédérale des Agents Sportifs (CNOSF)

Le président de la Commission continue à être membre de la CIAS et à participer au groupe de travail sur la réforme de la réglementation des agents sportifs en France.

Gauthier MOREUIL
Président de la CAS



FEUILLE DE ROUTE Commission des Agents Sportifs

A l'occasion d'une réunion de travail qui s'est tenue le 9 mars 2021 avec Eric TANGUY, Gauthier MOREUIL (président de la commission des agents sportifs), Christophe GUEGAN (représentant de la LNV) et le service juridique, la présente feuille de route a été rédigée pour approbation lors de la plus proche réunion du Conseil d'administration.

CONTEXTE

En France, la profession d'agent sportif est **une profession réglementée par la loi**. En effet, cette dernière impose à toute personne souhaitant intervenir sur le territoire français en tant qu'agent sportif¹, de disposer d'une licence d'agent sportif² du sport concerné, délivré par la fédération nationale délégataire.

La liste des agents sportifs licenciés auprès de la FFVolley se trouve sur notre [site Internet](#).
La licence FIVB ne permet pas à son propriétaire d'intervenir sur le territoire français.

Afin de veiller au bon respect de la loi et de la réglementation en la matière, la FFvolley a l'obligation de constituer une commission qui a pour missions de connaître de toute problématique et de réguler toute activité ayant un rapport avec les agents sportifs.

Pour cela, la FFvolley a créé la Commission des Agents Sportifs (ci-après la « CAS ») qui dispose également de :

- **Pouvoirs généraux** : organisation de l'examen d'agent sportif, traitement des dossiers de mise en conformité des personnes non licenciées souhaitant intervenir en France en tant qu'agent sportif, proposition de modification de la réglementation fédérale... ;
- **Pouvoirs disciplinaires** : sanctions à l'égard des agents sportifs licenciés à la FFvolley ainsi qu'à l'égard de tout licencié FFvolley ou groupement sportif affilié.

ENJEU

A l'instar d'autres sports, le milieu du volley est confronté à l'exercice illégal de la profession d'agent sportif par des personnes n'étant pas licenciées auprès de la FFvolley. Ce phénomène impacte négativement l'activité des agents sportifs licenciés FFvolley et qui sont les seuls à pouvoir légalement exercer leur métier en France.

Lutter contre ce phénomène permet de conforter la Fédération dans sa mission de protection des agents sportifs qu'elle licencie et de légitimer les sanctions éventuelles qu'elle pourrait prendre dans le cadre du contrôle de l'activité de ces derniers³.

¹ C'est-à-dire, de manière simplifiée, mettre en relation un club avec un joueur pour conclure un contrat de travail.

² La licence d'agent sportif ne doit pas être confondue avec la licence fédérale octroyée à une personne adhérente à un club affilié.

³ La Commission effectue un contrôle régulier à l'égard des agents sportifs licenciés FFvolley quant à leurs obligations de transmission de documents au cours de la saison sportive. Des décisions ont été prises à leur encontre au cours de la saison 2019/2020.

Par ailleurs, un tel objectif s'inscrit dans le développement de la profession au sein du volley permettant un assainissement du marché en évitant les situations quasiment monopolistiques.

ACTIONS PRIORITAIRES OLYMPIADES 2021/2024

L'objectif principal fixé à la Commission pour ce nouveau mandat est **la structuration du marché des agents sportifs via notamment la régulation des personnes intervenant de manière illégale en tant qu'agents sportifs.**

Pour cela il a été convenu des axes suivants :

- 1. Le renforcement de l'information pédagogique à destination de tous les acteurs** (agents, clubs, entraîneurs et joueurs) sur les règles encadrant la profession et l'intervention d'agent sportif : guides de bonnes pratiques, courriers de rappel, création de fiches techniques sur les types d'intervention légales des personnes non licenciées FFvolley, ... etc. ;
- 2. Le renforcement progressif des contrôles et des sanctions disciplinaires en résultant auprès de tous les acteurs** et principalement des clubs des divisions professionnelles et Elite ;
- 3. La mise en place d'un système de signalement au Procureur de la République** en cas de fortes suspicions d'interventions de personnes exerçant illégalement la profession d'agent sportif au sein du volley⁴.

Il est entendu que demeure le contrôle régulier des agents sportifs licenciés quant au respect de leurs obligations règlementaires.

⁴ Sanctionné pénalement jusqu'à deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

SAISON 2020/2021**RAPPORT D'ACTIVITE DE LA
COMMISSION FEDERALE D'APPEL****Président :** Yanick CHALADAY**Membres (avril 2020 - 2021) :** Claude MICHEL / Thierry MINSEN / Robert VINCENT / Charlène MALAGOLI / Marie JAMET / Antoine DURAND / Céline BEAUCHAMP IMBERT

Les membres de la commission fédérale d'appel ont été entièrement de nouveau désignés par le Conseil d'administration pour la nouvelle olympiade.

SAISON 2020/2021 – Eléments définitifs

La Commission Fédérale d'Appel s'est réunie cinq fois exclusivement en visioconférence en raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie de la COVID 19.

Sur 12 dossiers, elle a confirmé 3 décisions et infirmé 3 décisions. La CFA a statué sur 3 dossiers disciplinaires en premier et dernier ressort, ainsi que 3 dossiers où les infractions ont été confirmées mais les sanctions ont été modifiées.

	Demandes	Confirmations	Infirmités	Retraits	Irrecevabilité	Autres
Niveau Fédéral						
CCD	3					3**
CCS	5	2	1			2*
CCA	1	1				
CCEE	0					
CCSR	1		1			
Niveau LNV						
Discipline	0					
Sportif	1					1*
Niveau Régional						
CRD	1		1			
CRS	0					
TOTAUX	12	3	3	0	0	6
*Décisions confirmées mais modifiées						
**Statués en premier et dernier ressort						

NB : Au jour de la rédaction de présent rapport, la saison sportive n'est pas encore terminée et cinq dossiers sont en cours de traitement par la commission (deux disciplinaires et trois sportifs LNV).

Il faut noter également que depuis les nouvelles désignations de membres, l'absentéisme a nettement baissé.


Yanick CHALADAY
Président de la Commission Fédérale d'Appel



SAISON 2020/2021

COMMISSION D'AIDE ET DE CONTRÔLE DES CLUBS FÉDÉRAUX

Président : Benjamin SCHLICKLIN

Membres :

- Jusqu'au 26 février 2021 (2017/2021) :

Nicolas BAHUAUD / Bruno FAYTRE / Sébastien HAAS / Simon MENANTEAU / Thibault PORTALEZ / Joris ROUGIER / Robert VINCENT

- Depuis le 26 février 2021 (2021/2024) :

Christine LOMBARD / Thierry CHIRON / Philippe MANIEL / Félix MUTIO / Thibault PORTALEZ / Joris ROUGIER / Robert VINCENT

Réunions de la CACCF

A la mi-mai, la CACCF s'est réuni sept fois au cours de la saison 2020/2021.

➤ ***Réunion télématique du 23 au 25 septembre 2020***

A la suite de trois conciliations devant le Comité National Olympique et Sportif Français, la CACCF s'est réunie afin de procéder à une nouvelle analyse de la situation des clubs concernés et rendre des décisions respectant les accords conclus au terme de la procédure de conciliation.

➤ ***Réunion télématique du 13 au 21 octobre 2020***

Un club a fait une demande d'augmentation de l'encadrement de sa masse salariale afin de pouvoir obtenir la qualification de la totalité de son effectif. La CACCF a fait droit à sa demande et a transmis un avis positif à la CCSR.

➤ ***Réunion télématique du 9 au 10 novembre 2020***

Un club a fait une demande d'augmentation de l'encadrement de sa masse salariale afin de pouvoir obtenir la qualification de la totalité de son effectif. La CACCF a fait droit à sa demande et a transmis un avis positif à la CCSR.

➤ ***Réunions par visioconférence des 26 novembre et 3 décembre 2020***

La Commission d'Aide et de Contrôle de Clubs Fédéraux a auditionné un club du championnat Elite :

- AMIENS METROPOLE VOLLEY

La Commission a analysé la situation financière de ce club ainsi que celle des autres clubs non auditionnés évoluant en championnats Elite. Suite à cette réunion, la Commission a notifié ses préconisations et décisions à l'ensemble des clubs Elite relevant de sa compétence.

➤ **Réunion télématique du 2 au 3 février 2021**

Un club a fait une demande d'augmentation de l'encadrement de sa masse salariale afin de pouvoir obtenir la qualification de la totalité de son effectif. La CACCF a fait droit à sa demande et a transmis un avis positif à la CCSR.

La CCSR a sollicité l'avis de la CACCF sur une demande d'homologation d'un nouveau contrat de travail de la part d'un club Elite. La CACCF constatant l'absence de dépassement de l'encadrement de la masse salariale qu'elle avait fixé au montant demandé par le club, a transmis un avis positif.

➤ **Réunion par visioconférence du 1^{er} avril 2021**

Suite à la nomination des membres de la commission par le Conseil de Surveillance de la FFvolley et le Comité Directeur de la LNV, quatre membres ont été renouvelés et quatre nouveaux membres, choisis parmi les candidatures reçues suite à l'appel à candidature publique, ont été nommés.

L'ensemble des membres se sont présentés et ont échangés sur le fonctionnement de la CACCF et sur les projets en cours.

M. SCHLICKLIN Benjamin a été réélu président de la CACCF à l'unanimité.

La CCSR a sollicité l'avis de la CACCF sur deux demandes d'homologation de nouveaux contrats de travail de la part de deux clubs Elite. La commission constatant l'absence de dépassement des encadrements de masse salariale fixés aux montants demandés par chacun des clubs, a transmis des avis positifs.

Réunion plénière de la DNACG du 26 avril 2021

La CACCF a participé à la réunion plénière de la DNACG qui s'est déroulée par visioconférence en raison de la situation sanitaire actuelle.

Au cours de cette réunion, la CACCF, la CACCP et le Conseil Supérieur ont présenté leur rapport d'activités de la saison 2019/2020 et ont proposés des modifications mineures du règlement DNACG avec pour objectif d'obtenir les états financiers clos des clubs relégués ou rétrogradés au terme d'une saison, ce qui permet d'établir un rapport CACCF comparable à celui déjà produit par la CACCP, en utilisant uniquement des documents reflétant la réalité financière des clubs.

Un besoin de rationalisation et de stabilisation des décisions des trois commissions DNACG a également été évoqué afin d'augmenter la lisibilité et la compréhension de ces dernières par les clubs contrôles.

Rapport CACCF 2020/2021

La CACCF travaille actuellement à la rédaction d'un rapport CACCF du même type que celui déjà produit par la CACCP afin de permettre aux clubs évoluant ou accédant aux championnats Elite de disposer d'un maximum d'informations et de leur donner des éléments de négociations vis-à-vis de leur collectivités territoriales, partenaires, mécènes...

La première version de ce rapport devrait paraître cet été 2021 et devrait reprendre les éléments 2018/2019 et 2019/2020.

Formation « Objectif Elite »

À la suite de la crise sanitaire et en l'absence de club accédant 2021/2022, la formation n'a pas été organisée.

➤ **Réunion par visioconférence des 3 et 4 juin 2021 (à venir)**

Contrairement à la saison dernière où suite à la mise en place d'un confinement strict à l'échelle nationale la CACCF avait procédé à des aménagements réglementaires afin d'adapter les documents demandés aux difficultés prévisibles que rencontreraient les clubs, la CACCF a estimé que la situation actuelle ne nécessitait pas la mise en place d'aménagements.

Cependant, consciente que la situation n'est pas redevenue à totalement normale, elle a informé les clubs qu'elle entendrait et apprécierait les difficultés de chacun lors de ses délibérations.

La Commission d'Aide et de Contrôle de Clubs Fédéraux a convoqué les clubs :

- BEAUVAIS OISE UC VOLLEY
- VITROLLES SPORTS VOLLEY-BALL
- PUC VOLLEY-BALL

La Commission va analyser la situation financière de ces clubs et des autres clubs Elite 2020/2021 non auditionnés. Suite à cette réunion, la Commission notifiera ses préconisations et décisions à l'ensemble des clubs Elite 2020/2021 relevant de sa compétence.

Objectifs pour la saison prochaine

La CACCF entend poursuivre son aide aux clubs tout en effectuant sa mission légale et réglementaire.

Dans le cadre du projet de refonte des divisions Elite, la FFvolley a demandé à la CACCF de proposer une modification des documents demandés lors de ses échéances, notamment concernant les fichiers Excel des budgets prévisionnels. La CACCF va se pencher sur le sujet mais précise que sans connaissance de la formule sportive finale et des conditions de montées et de descente des clubs, il lui sera difficile de travailler à un projet concret.

Benjamin SCHLICKLIN
Président de la CACCF



Président : Jacques LAGNIER

Membres (2017-2021 & 2021-2024) : Sabine FOUCHER / Philippe LAMOTTE / Michel LEGER / Marc LE NERRANT / Laurent MOREUIL / Hubert TUILLIER

SAISON 2020/2021

A la mi-mai, le Conseil Supérieur de la DNACG s'est réuni deux fois au cours de la saison 2020/2021.

➤ Réunion par visioconférence du 14 janvier 2021

Le Conseil Supérieur s'est réuni pour rendre ses décisions, suite aux appels formés par deux clubs, à l'encontre des décisions rendues le 22 décembre 2021, par la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Professionnels.

Après avoir entendu les arguments desdits clubs, les décisions ont donné lieu à :

- 1 confirmation partielle ;
- 1 infirmation.

➤ Réunion par visioconférence du 31 mars 2021

Le Conseil de Surveillance de la FFvolley et le Comité Directeur de la LNV ont renouvelé l'ensemble des membres du Conseil Supérieur pour le mandat 2021/2024.

M. LAGNIER Jacques a été réélu président du Conseil Supérieur de la DNACG à l'unanimité.

Un échange a eu lieu sur le fonctionnement du Conseil Supérieur et un point a été fait sur des projets à mettre en place.

Réunion plénière de la DNACG du 26 avril 2021

Le Conseil Supérieur a participé à la réunion plénière de la DNACG qui s'est déroulée par visioconférence en raison de la situation sanitaire actuelle.

Au cours de cette réunion, la CACCF, la CACCP et le Conseil Supérieur ont présenté leur rapport d'activités de la saison 2019/2020 et ont proposés des modifications mineures du règlement DNACG avec pour objectif d'obtenir les états financiers clos des clubs relégués ou rétrogradés au terme d'une saison, ce qui permet d'établir un rapport CACCF comparable à celui déjà produit par la CACCP, en utilisant uniquement des documents reflétant la réalité financière des clubs.

Un besoin de rationalisation et de stabilisation des décisions des trois commissions DNACG a également été évoqué afin d'augmenter la lisibilité et la compréhension de ces dernières par les clubs contrôlés.

Jacques LAGNIER

Président du Conseil Supérieur



**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION MIXTE D'ETHIQUE**

Président : Mathilde REGGIO

Membres (2017-2020) : Lise RAISSAC / Daniel TROTOUX / Jean-Louis LARZUL /
Véronique FRELAT / Georges GUILLET

Membres (2021/2024) : Lise RAISSAC / Jean-Louis LARZUL / Georges GUILLET / La LNV doit encore nommer deux membres.

Pour rappel, la Commission Mixte d'Ethique est une commission gérée et constituée par la FFvolley et la LNV en commun.

Sur les réunions :

Depuis sa création récente en 2018, la Commission Mixte d'Ethique s'est réunie neuf fois et a utilisé à chaque fois des moyens de réunions à distance.



(!) La saison 2020/2021 n'est pas encore terminée.

Sur les avis rendus :

Conformément à la Charte d'Ethique et de Déontologie, la Commission Mixte d'Ethique a rendu treize avis depuis sa création et le nombre augmente régulièrement tous les ans.

	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	Totaux
Nombre d'avis rendus	2	2	4	5	13
Qui concerne la FFvolley	1	2	3	5	11
Qui concerne la LNV	1	0	1		2
Décisions de saisine		1		2	3
Décisions sans suite	2		4	3	9
Retrait de saisine		1			1

Deux avis rendus durant la saison 2020/2021 ont abouti à une décision de saisine de la Commission Centrale de Discipline de la FFvolley.

(!) La saison 2020/2021 n'est pas encore terminée.

Nous remercions Monsieur Daniel TROTROUX et Madame Véronique FRELAT pour leur temps consacré bénévolement à participer aux travaux de la CME. Ils ne font désormais plus partie de sa composition de par leurs élections au sein des instances dirigeantes du volley et nous leurs souhaitons une bonne continuation.

Mathilde REGGIO
Présidente de la Commission Mixte d'Éthique



SAISON 2020/2021

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION CENTRALE MEDICALE

Que ce soit pour la fin de saison dernière ou le déroulement de la saison actuelle nous avons dû, comme tout le monde, nous adapter en permanence même si l'activité internationale en 2020 a été limitée. Le protocole sanitaire a constamment évolué en tenant compte des directives gouvernementales. Heureusement que seul le championnat Elite s'est déroulé normalement car il a fallu valider, souvent dans l'urgence, le report de match car les joueurs (positifs ou cas contacts) étaient à l'isolement : plus de 90 matchs ont été impactés.

La commission médicale fédérale nationale s'est réunie en visioconférence le 10 mai 2021

A- Suivi Médical Réglementaire SHN

1- Conditions et moyens techniques

a- Logistique FFVB

L'organisation mise en place fonctionne correctement avec un secrétariat présent au siège fédéral et le médecin délocalisé qui supervise le suivi. Depuis le départ de N. Blin, que nous tenons à remercier vivement pour le travail effectué avec nous, nous attendons la nomination d'un représentant de la DTN permettant de faire le lien avec les techniciens nationaux.

Les médecins en charge des équipes masculine et féminine ont pu mettre en place le suivi des joueurs et joueuses des équipes nationales séniors grâce à leur anticipation et leur collaboration avec les entraîneurs nationaux.

b- Logiciel Askamon

Le nouveau logiciel (Askamon) est en place et donne satisfaction. Il concerne, pour le moment, les joueurs et joueuses inscrits sur les listes ministérielles. Il faudra élargir la liste pour pouvoir intégrer les jeunes appartenant aux CFC des clubs pro et les membres de l'équipe paravolley.

2- Suivi médical des athlètes.

Chaque équipe que ce soit un pôle ou une équipe nationale dispose d'un médecin attitré chargé du suivi longitudinal et du suivi traumatique assisté d'un kinésithérapeute.

Le bilan annuel est dressé pour les collectifs nationaux.

Le bilan dentaire est celui qui procure le plus de difficultés :

Pour les jeunes nous demandons à ce qu'il soit effectué avant l'entrée en pôle ou en CFC dans le cadre familial.

Pour la saison dernière, qui s'est arrêtée brutalement, environ 80% du SMR a été réalisé.

Pour cette saison ce sera plus de 95%.

Nous avons toujours des difficultés pour récupérer les examens des joueurs sur liste évoluant en France en LNV (pourtant ils doivent avoir réalisés les examens demandés selon le protocole LNV).

B- Encadrement sanitaire des équipes de France

- Coordination médicale :
Pour les masculins les Dr Verdonck (pour la dernière saison et nous l'en remercions) et Laffond l'assure. Pour les féminines le Dr M. Groc l'assure ainsi que le Dr S. Bidot Maurant pour le volley assis. Ici aussi la DTN se charge de la coordination mais un représentant pourrait la décharger de cette lourde tâche.
90% des professionnels de santé contractualisent avec la FFVolley via un CDD. Le reste des interventions sont contractualisées via un CDI ou des notes d'honoraires.
- Nous souhaitons qu'un kinésithérapeute et un médecin accompagne les équipes lors de tous leurs déplacements à l'étranger. Cela n'est pas toujours été possible et lors des actions en France le kinésithérapeute est présent mais pas le médecin de manière systématique. Cela complique le suivi personnalisé des athlètes et perturbe parfois le suivi réglementaire.
- Fourniture du matériel nécessaire à l'encadrement des équipes.
- Une information sur le dopage a été fournie lors de tous les rassemblements des sélections (par l'intermédiaire de l'encadrement médical) ainsi qu'une validation du programme de FIVB pour les internationaux.
- Pour les pôles un programme de prévention est proposé en utilisant celui de l'AMA et de l'AFLD (ADEL)

C- Relations Médicales avec les Clubs –LNV

- Le suivi médical des jeunes présents dans les centres de formation des clubs pro et des joueurs professionnels est calqué sur celui des pôles et le médecin chargé du suivi des SHN à la FFVB est chargé (en accord avec la commission médicale de la LNV) d'en assurer le suivi. Cela vient en plus de ses responsabilités sur le suivi des SHN. Une plus grande rigueur est nécessaire dans ce suivi médical car tous les dossiers ne sont pas envoyés à la fédération.
- Le développement des relations pour la coordination médicale FFVB-LNV est indispensable à la mise en place d'une vraie politique de détection précoce et de prévention des anomalies médicales, des surmenages physiques ou physiologiques et des blessures. Nous proposons (comme c'est le cas dans d'autres fédérations) qu'un athlète qui n'est pas à jour de son suivi médical ne puisse pas être sélectionné.
Dans un premier temps il serait bon de rendre obligatoire (sous peine de sanction pour le club) la transmission de l'ECG et de l'Echocardiographie pour les joueurs français de la ligue professionnelle. Et ce dans le but de remplir les obligations du SMR.
Double intérêt : récupérer les résultats plus facilement au moment des regroupements des internationaux, et aussi mieux structurer les clubs pros sur le plan médical.

D- Règlement médical fédéral

- **Le triple surclassement** n'existe pas au sein de la FFVB mais des pilotes pour une mise en place régionale d'une autorisation de triple surclassement afin de permettre des pratiques par niveau plutôt que par âge ont été mis en place dans certaines ligues. Nous sommes toujours à la disposition des ligues qui souhaiteraient le mettre en place.
Pour les fiches C régionales le médecin l'ayant rédigée et assurant le suivi médical du jeune athlète doit remplir une fiche A en milieu de saison.
Cette procédure devrait concerner une dizaine de jeunes par région... Attention à certaines dérives qui ne concerneraient pas des jeunes à fort potentiel !!!

Pour tous ces triples surclassements il est nécessaire que les dossiers techniques soient renforcés.

- **Pour la saison actuelle le médecin fédéral a validé :**

- ⇒ 27 triples surclassements nationaux fédéraux
- ⇒ 61 fiches B pour la FFVB et les ligues ne disposant pas de médecin.

- **Adaptation des fiches médicales :**

- **Disparition du Certificat d'Absence de Contre Indication (CACI) pour les mineurs :** le certificat n'est plus obligatoire pour la délivrance d'une licence normale. Il est remplacé par un questionnaire auquel le jeune et son représentant légal doivent répondre chaque année. Ils doivent certifier avoir répondu non à toutes les questions. En cas de réponse oui à une ou plus question, un CACI est nécessaire. Pour tous les surclassements les CACI habituels sont obligatoires (fiche A pour le simple, B pour le double et éventuellement C pour le triple).
- Ce questionnaire est visible dans le compte rendu de la réunion de la commission médicale du 10 mai 2021.

E- Sport Santé

La commission médicale s'associe à la mise en place d'action visant au développement d'actions « Sport Santé » au sein de la fédération avec la responsable de la DTN (Chrystel Bernou) et le groupe de travail fédéral Sport Santé.

Il est nécessaire de renforcer l'accompagnement médical de ce secteur et toutes les « bonnes volontés » seront les bienvenues.

F- Informations sur la prévention et la lutte antidopage :

- La prévention reste au niveau de la fédération: **Un plan fédéral de prévention du dopage** doit être mis en place. Il est fait pour les athlètes, les jeunes et l'entourage sportif et familial.
- L'AFLD (Agence Française de Lutte contre le Dopage) met à disposition une plateforme de formation et évaluation des connaissances (ADEL).
- Le groupe de travail comprenant les Dr. Dupre, Peytavin, Groc, Bidot-Maurant et Cohn propose le programme suivant :
 - les athlètes participants aux compétitions internationales mises en place par la FIVB doivent valider leur formation sur le site officiel de la FIVB.
 - tous les autres athlètes soumis au SMR (pôles, CFC, sélections nationales...) devront obligatoirement valider leur formation sur le site de l'AFLD (puis ressources puis programme ADEL). Nous proposons que cette formation se fasse en groupe avec le médecin responsable de la structure pour amener une discussion sur le dopage. Le certificat obtenu sera intégré dans le SMR de chaque participant.
 - pour tous les autres licenciés nous proposons la création d'un label (ou l'intégration dans un autre label déjà existant) Club Prévention du Dopage qui sera attribué aux clubs dont plus de 50% des licenciés (toutes licences confondues) fourniront le certificat délivré par l'AFLD.

Les recommandations sont :

- **Obligation pour tous les athlètes soumis au SMR de fournir un certificat de participation au programme antidopage soit de la FIVB, soit de l'AFLD.**
- **Création d'un label Club Prévention du Dopage pour les clubs dont plus de 50% des licenciés fournissent le certificat de l'AFLD.**

Pour 2020-2021 :

- Adapter la structuration du secteur médical à l'évolution du contexte sanitaire:
 - ⇒ Continuer à travailler avec les médecins fédéraux et directeurs médicaux des fédérations de Basket et Hand sur les spécificités de l'encadrement médical de nos sports respectifs.
 - ⇒ Connaître le plus tôt possible les programmes et le budget afin de permettre aux différents staffs médicaux de se coordonner et d'assurer un encadrement satisfaisant tout en respectant les accords financiers pris.
 - ⇒ -Respect des nouveaux protocoles mis en place par le médecin référent (Dr Joffrey Cohn) chargé du Suivi Médical Réglementaire des SHN et des Centres de Formation des clubs professionnels. Les médecins localement doivent être impliqués pour rentrer les données que ce soit au niveau des pôles, des équipes nationales ou des clubs professionnels (en lien avec la LNV). Extraction de statistiques permettant de mobiliser ces différents acteurs.
 - ⇒ -Mise à disposition du matériel médical nécessaire à l'encadrement des équipes nationales en fonction des besoins.
 - ⇒ -Réunion de la commission médicale pour permettre aux équipes médicales encadrant les équipes nationales de présenter le bilan de leur saison, coordonner les actions et le suivi et préparer la saison internationale suivante.

Nous renouvelons nos recommandations de suivi rigoureux des mesures sanitaires en vigueur et de respect des gestes barrières. Avec la vaccination c'est le seul moyen de pouvoir reprendre une activité normale pour la prochaine saison. Soyons tous responsables.

Richard GOUX
Président de la CCM



FFvolley

SAISON 2020/2021

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION FEDERALE PSF

Rappel des missions et des objectifs de la commission

La Commission Fédérale PSF exerce plusieurs missions centrales dans le déploiement des campagnes PSF :

- Fixer les grandes orientations du dispositif (critères fédéraux, dispositifs et actions éligibles au financement, ...) ainsi que les modalités d'évaluation des projets,
- Veiller au respect des règles, procédures et priorités définies par l'Agence Nationale du Sport dans sa note de service,
- Ventiler l'enveloppe nationale attribuée par l'ANS en direction des différentes ligues,
- Guider les Commissions Régionales PSF dans leur travail d'accompagnement des structures de leur territoire et dans l'instruction des dossiers,
- Valider la liste des structures bénéficiaires et proposer une répartition cohérente de l'enveloppe globale à l'ANS,
- Garantir la transparence, l'éthique et l'indépendance des décisions prises dans le cadre d'administration de fonds publics.

Elle s'appuie sur une organisation décentralisée de Référents régionaux PSF, sous la gouvernance des Commissions Territoriales qui ont pour mission de :

- Accompagner et informer les associations de la région (clubs affiliés et comités départementaux) pendant la campagne de dépôt des dossiers,
- Instruire et évaluer les dossiers de demande de subvention,
- Proposer une ventilation de leur enveloppe régionale PSF à la CF PSF,
- Evaluer les comptes rendus des actions financées lors de la campagne PSF 2020.
-

Les commissions régionales seront composées - a minima - des personnes suivantes :

- Président(e) de ligue ou son/sa représentant(e) élu(e)
- Les Président(e)s de chaque comité départemental ou son/sa représentant(e) élu(e)
- Elu(e) en charge du développement
- Conseiller technique régional (CTR)
- Agent de développement régional (ADR)
- Le référent PSF (en charge de la coordination du dispositif sur son territoire)

Installation de la commission fédérale pour 2 ans, validée par le Conseil d'Administration composée de :

- Président Commission PSF : Eric SAGOT
- Président FFvolley : Eric TANGUY - Suppléant : Pierre MERCIER
- Secrétaire Général : Sébastien FLORENT - Suppléant : Zélie AMARD
- Trésorier Général : Christian ALBE - Suppléant : Christophe DURAND
- DTN : Axelle GUIGUET - Suppléant : Nicolas SAUERBREY
- Responsable Pôle Développement: Michelle AKILIAN
- Responsable Pôle Outre-Mer: Florence NOËL
- Président Ligue : Pierre VOUILLOT - Suppléant : Sébastien GONCALVES-MARTINS
- Président Comité : Daniel MAISONNIAL - Suppléant : Jean-Baptiste BARON DEL AMO
- Président GSA : Karim INAL - Suppléant : Delphine MORLOT
-

Campagne PSF 2021

ENVELOPPE DE BASE 2021 : 1 244 450 €, dont :

- Métropole: 1 113 565 €
- Outre-Mer: 130 885 €, dont :
 - o Guadeloupe: 13 000 €
 - o Guyane: 28 000 €
 - o La Réunion: 56 000 €
 - o Martinique: 28 885 €
 - o Mayotte: 5 000 €
 - o ENVELOPPE COMPLEMENTAIRE : 387 550 €
- Dont 250 150 € issus du plan « France Relance », visant à soutenir :
 - o Les associations en très grande difficulté
 - o Les actions en faveur de la reprise de l'activité sportive
 - o Les actions liées aux protocoles sanitaires

Soit une ENVELOPPE GLOBALE 2021 de 1 632 000 € en augmentation de +31% par rapport à 2020

Calendrier de la campagne PSF 2021

- FEVRIER/MARS 2021: installation de la commission, définition des orientations de la campagne 2021 (dispositifs, critères, ...) et de la note de cadrage
- AVRIL 2021: communication auprès des associations concernées (GSA, comités et ligues) et formation des référents régionaux PSF
- 28 avril: lancement de la campagne
- 26 mai: fin de la période de dépôt des dossiers

- JUIN 2021 :
 - o instruction/évaluation des dossiers éligibles par les Commissions Régionales PSF, puis transmission à la Commission Fédérale des propositions de répartition des enveloppes régionales
 - o Semaine du 21 juin: réunion de la Commission Fédérale PSF pour valider les propositions des CR PSF
 - o 30 juin: transmission des montants définitifs à l'ANS
- ETE 2021: Juillet/août: réalisation des états de paiement et des conventions, puis mise en paiement

Orientations 2021 selon les attentes de l'ANS

La stratégie de la Fédération tient compte des recommandations et nouveautés énoncées par l'Agence Nationale du Sport dans sa note de service, telles que :

- Mise en cohérence du PSF avec la convention fédérale, le Projet Fédéral et les PST
- Définition d'un critère « Solidaire » dans le cadre du plan « France Relance »
- Possibilité de financer l'accession territoriale au sport de haut niveau
- Intégration d'une stratégie de « professionnalisation »
- La sanctuarisation de la part « Outre-Mer »
- Définition d'une stratégie spécifique sur le para-volley
- Le maintien des crédits vers les territoires carencés par rapport à 2020
- Augmenter les crédits dédiés à la pratique féminine de 25% (50 686 € en 2020)
- Amener la « part clubs » à 50% (horizon 2024)
- Evaluation des CR financiers 2020
-

Projet sportif fédéral 2021

- DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

1) PUBLIC JEUNE

- 1-A: SMASHY & PERISCOLAIRE
- 1-B: SECOND DEGRE (CLUB JEUNES, SECTIONS SPORTIVES, ...)
- 1-C: ECOLE DE VOLLEY & BABY VOLLEY
- 1-D: AUTRES DISPOSITIFS (VACANCES APPRENANTES, 30 MIN AP, STAGES JEUNES)

2) DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE PRATIQUE

- 2-A: DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE OUTDOOR (BEACH, GREEN, SNOW)
- 2-B: SENSIBILISATION A LA PRATIQUE LOISIRS / COMPET'LIB / CORPO / ...
- 2-C: ACTIONS D'ANIMATION EN TERRITOIRES CARRENCES (ZRR, QPV, ...)
- 2-D: ACTIONS A DESTINATION DU PUBLIC FEMININ (PRATIQUANTES, DIRIGEANTES,

3) FORMATION & STRUCTURATION

3-A: ORGANISATION DE FORMATIONS TECHNIQUES OU A DESTINATION DES DIRIGEANTS, ENCADRANTS, BENEVOLES, ARBITRES, ENSEIGNANTS, ... (RESERVE AUX INSTANCES)

3-B: STRUCTURATION ET PROJETS INNOVANTS (AUTRES QUE LES DISPOSITIFS DÉJÀ CITES)

4) PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

1-A: PARA-VOLLEY (VOLLEY SOURD, VOLLEY ASSIS)

1-B: VOLLEY SANTE (FIT, SOFT ET ADAPTE) & VOLLEY SUR PRESCRIPTION

5) ACCESSION AU SPORT DE HAUT NIVEAU

1 - ETR - Actions sportives

2 - ETR - Encadrement

3 - PPF - Optimisation de l'entraînement

6) CRITERE SOLIDAIRE/PLAN DE RELANCE

1 Actions liées à la reprise de l'activité sportive

2 Aides aux associations en difficulté (protocole particulier)

.

Eric SAGOT

Président de la CF PSF



FFvolley

ACTIONS DE LA COMMISSION FEDERALE DE DEVELOPPEMENT

SAISON 2020/2021

Salarié référent de la Commission: YVAN MAIROT

DOTATION CREATION GSA/GSD/CLUB JEUNES

Pour cette saison 2020/2021, la création ou la 1^{ère} ré affiliation d'un GSA/GSD ou Club Jeunes, a donné droit aux dotations suivantes :

PACK AFFILIATION GSA/GSD/CLUB JEUNES (hors UGS)	
SAISON	DOTATION
N (création)	10 ballons ALLSIX + Posters des Equipes de France
N+1 (1 ^{ère} ré-affiliation)	5 ballons ALLSIX + Posters des Equipes de France

Ce dispositif sera maintenu pour la saison 2021/2022.

ACCOMPAGNEMENT AU DEVELOPPEMENT DES CLUBS

- Pour débiter 2020/2021, la Fédération a offert une dotation de 6 ballons ALLSIX V100 pour tous les clubs répondant aux critères suivants:
 - * Hors « Clubs Formateurs 2020 »,
 - * N'ayant aucun collectif engagé en championnat national en 19/20,
 - * Ayant maintenu ou amélioré leur nombre de licenciés jeunes entre les saisons 2018/2019 et 2019/2020 (M7 à M20).

> Soit 228 clubs en Métropole
- **Objectif:** soutenir ces clubs dans leur travail de formation, et leur présenter certains produits de la gamme ALLSIX (avec envoi du catalogue et bon de réduction -10%).

> Soit 1 400 ballons (via les Liges)

Ce dispositif ne sera pas maintenu pour la saison 2021/2022 (devant la baisse globale des licences). Les dotations seront réorientées vers d'autres projets.

LABEL CLUB FORMATEUR - CAMPAGNE 2021

Cette campagne de labellisation 2021 n'a pas eu lieu, et ce pour plusieurs raisons:

- Par souci **d'équité** envers tous les clubs. En effet, selon les territoires et les restrictions sanitaires en vigueur à différents moments de la saison, tous les GSA n'ont pas pu s'investir de la même manière dans leur politique de formation.
- Pour ne pas perdre le **sens** de cette distinction. Par définition, ce label récompense les actions de formation ainsi que l'obtention de résultats. Or, il ne serait pas cohérent d'attribuer ce label pour le compte d'une saison qui n'a vu aucune compétition se dérouler comme prévu.

La validité du « Label Club Formateur 2020 » sera prolongée d'une saison, et un courrier sera transmis à leur mairie dans ce sens, afin de préserver les efforts effectués par les GSA récompensés la saison passée.

Le dispositif sera maintenu pour la saison 2021/2022, mais certains critères seront amenés à évoluer (dans le cadre de la « refonte des Labels Fédéraux »).

SERVICE CIVIQUE

En 2020

- 115 contrats (de 7 mois) réalisés, sur 123 attribués.
- En augmentation par rapport à 2019 (100 contrats réalisés), malgré la **crise sanitaire**.

En 2021

- Attribution de **180 postes de 8 mois** (en raison du contexte exceptionnel de reprise et de notre bon taux de transformation 2020: 115 contrats édités sur 123 possibles).
- Validation d'une nouvelle fiche mission, développée dans un contexte de relance :
« Contribuer à l'accès et à la promotion du volley-ball »
 - *Soutien à la mise en place de nouvelles offres de pratique au sein de l'association*
 - *Collaboration avec des structures du territoire pour rendre le volley accessible à tous*
 - *Aide à la mise en place de projets promotionnels liés à la reprise*
- **Séminaire en ligne** organisé avec nos référents régionaux (19 mars 2021).
- 3 sessions de « **Formation Civique et Citoyenne** » (Module 4 du DRE 2), dispensées en visio par la FFvolley pour l'ensemble des Volontaires.

AIDES AUX LIGUES

AAL 2020

- Enveloppe de 300 000 €.
- Ventilée selon les mêmes principes que les années précédentes (licences, pôles, taille ligue et critères).

AAL 2021

- Enveloppe de 300 000 €.
- Répartie de la même manière qu'en 2020, sauf la part « critères », qui se transforme en « **plan d'aide à la reprise du volley** » : Cette enveloppe d'environ 100 000 € va être consacrée à la valorisation des plans d'actions de reprise de l'activité déployés par les ligues régionales, en lien avec leurs comités départementaux.

DAF (DEVOIRS D'ACCUEIL ET DE FORMATIONS)

2020/2021

- Intégration des obligations en termes **d'Arbitrages et d'Educateurs**.
- Suite au CA du 20 mars 2021, il a été décidé de ne pas maintenir les obligations DAF pour cette saison. Le Challenge DAF (nouveau apparu en 2019/2020) n'a pas non plus été organisé.

2021/2022

- Intégration du cahier des charges « **Ecole de Baby Volley** » au sein du RG DAF, qui définit les conditions de l'agrément, permettant d'obtenir 1 Unité de Formation Jeunes.
- Modifications « **Club Jeunes** »: Passage par la licence EVE pour les joueurs licenciés UNSS/UGSEL constituant le Club Jeunes. Instauration d'un minimum de 20 licences EVE, pour valider l'Unité de Formation dédiée au Club Jeunes.
- Augmentation du nombre maximum d'Unités de Formation attribuées aux GSA ayant des partenariats avec 2 établissements scolaires différents du second degré.

⇒ *Exemples: 2 Clubs jeunes = 2 UF ; 1 Club Jeunes + 1 Section Sportive = 2 UF*

VOLLEY SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

SMASHY

- Plus de **32 000 élèves** ont pris part à un cycle SMASHY cette saison, soit le meilleur total de ces 5 dernières saisons.
- Le carnet de jeu « **Hugo et Lily aux JO** » a été édité à 10 000 exemplaires et distribué aux écoles, et a fait l'objet de retours très positifs.
- Lancement du « **classeur pédagogique SMASHY** », et envoi à l'ensemble des ligues et comités départementaux en ayant fait la demande.
- Instauration du « **KIT SMASHY** » (1 filet, 5 ballons et le classeur pédagogique SMASHY), offert à toutes les écoles ayant accueilli des cycles SMASHY cette saison (dans la limite d'un maximum de 6 KITS par GSA):
 - > Plus de 300 kits envoyés (soit 1 500 ballons)
 - > **Dispositif maintenu pour la saison prochaine, avec 2 000 ballons dédiés**
- En 2021/2022, la détention d'une licence EVE permettra aux jeunes joueurs (M13 et en-dessous) de bénéficier de la **gratuité** sur leur 1^{ère} licence FFvolley Compétition.

VOLLEY SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

PERI SCOLAIRE

- Lancement d'une opération de promotion des **activités périscolaires en accueil de loisirs**, afin d'inciter nos structures à s'y investir suite aux recommandations ministérielles (article 32-II du décret 2020-1310 du 29 octobre 2020).
 - > Envoi de **dotations** pour les structures participantes (ballons, filet, goodies, ...)
 - > Proposition de rédaction d'un **courrier fédéral** aux mairies des GSA intéressés

CARTE PASSERELLE

- Dispositif du CNOSF visant à renforcer les passerelles entre le milieu scolaire et le club.
- Communication vers l'ensemble de nos structures, ayant mené à l'inscription de **plus de 250 GSA** à la Carte Passerelle via la plateforme « **Mon Club près de chez moi** ».

SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA PROMOTION DES 30 MINUTES D'ACTIVITE PHYSIQUE PAR JOUR A L'ECOLE

TRAVAIL EN COURS SUR EDUC'VOLLEY 3 (TEXTES OFFICIELS & VIDEOS)

PREPARATION DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION QUINTIPARTITE (MINISTERE EDUCATION NATIONALE ET DES SPORTS, USEP, UNSS, FFVOLLEY)

ANNEE DU VOLLEY

PROLONGATION DE LA DEUXIEME SAISON

- Prolongation de l'appel à projets jusqu'au **31 décembre 2020**.
- Désignation des **20 lauréats** de la saison 2, et valorisation (publication site internet, envoi de récompenses: ballons, t-shirts, jeux, posters).
- Près de **100 000 personnes touchées** et **242 projets labellisés**, sur l'ensemble des 2 saisons.



CDF COMPET'LIB & MASTERS – AFFINITAIRES (PIERRE VOUILLOT)

Coupe de France Compet'Lib

- Se joue en 6x6 – mixité obligatoire.
- Annulée en raison de la situation sanitaire.

Coupe de France Masters

- Se joue en 4x4 - mixité possible - 2 compétitions distinctes devaient être organisées:
 - > Coupe de France Masters Féminines, avec : M1F : + 40 ans, M2F : + 50 ans.
 - > Coupe de France Masters Masculins, avec : M1M : + 40 ans, M2M : + 50 ans.
- Annulée en raison de la situation sanitaire.



MODIFICATIONS STATUTAIRES Assemblée générale 12 juin 2021

ARTICLE 5.2 – REFUS, SUSPENSION ET RETRAIT DE LA LICENCE

La délivrance d'une licence peut être refusée, suspendue ou retirée temporairement ou définitivement par décision motivée du Bureau Exécutif ou conformément aux règlements de la FFvolley.

Le refus de délivrance s'applique notamment si la demande d'obtention n'a pas été faite en conformité avec les règlements de la FFvolley.

La suspension de la licence (c'est-à-dire de tous les droits qui y sont rattachés) doit lorsqu'elle est fondée sur un motif administratif, disciplinaire ou sportif intervenir dans le respect des droits de la défense et, le cas échéant, selon les règlements de la FFvolley.

Pour répondre à des circonstances graves et immédiates (notamment en cas de doute quant au respect de l'obligation d'honorabilité prévue aux articles L.212-9, L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport), le Bureau Exécutif peut décider de suspendre une licence à titre conservatoire, après avoir recueilli l'avis obligatoire, selon les faits, soit de la ~~commission~~ ~~concernée~~ Cellule contre les violences sexuelles, soit de la Commission Mixte d'Ethique. Dans ce cas, l'intéressé est invité à fournir des observations écrites sur les faits recueillis par la FFvolley et qui ont été portés à sa connaissance. La procédure est confidentielle.

Le retrait de la licence doit lorsqu'il est fondé sur un motif disciplinaire, intervenir dans le respect des droits de la défense et selon la procédure prévue au règlement disciplinaire ~~ou au règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage de la FFvolley.~~

7.1.1 ATTRIBUTION DES VOIX

→ Cette modification fait suite à une conciliation conclut entre la FFvolley et un licencié

[...]

Éligibilité : Les délégués régionaux, titulaires et suppléants, doivent être majeur, avoir une licence régulièrement délivrée (validation financière et administrative) :

- le jour du dépôt de la candidature dans un groupement sportif de la Ligue Régionale concernée et,
- au cours de la saison sportive précédente ou au cours de deux saisons sportives sur les quatre saisons sportives précédant la date du dépôt de la candidature ;

Les licences permettant de candidater sont indiquées dans les règlements de la FFvolley.

[...]

ARTICLE 9 – ATTRIBUTIONS

[...]

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a compétence pour :

- [...]
- Contrôler et valider l'ensemble des décisions des organes de la FFvolley par l'approbation de leurs procès-verbaux, à l'exception des décisions des commissions disciplinaires, du Conseil de Surveillance, de la Commission des Agents Sportifs en formation disciplinaire, la Cellule contre les violences sexuelles et des commissions de la DNACG dont les procès-verbaux lui sont seulement présentés ;

[...]

ARTICLE 10 – COMPOSITION

Le Conseil d'Administration dont le mandat expire, au plus tard, le 31 décembre de l'année durant laquelle se tiennent les Jeux Olympiques d'été, est composé de trente-six membres délibératifs dit « administrateurs » élus pour une durée de quatre ans.

Les Administrateurs doivent être majeurs et licenciés au plus tard dès la première réunion du Conseil d'administration suivant le début de la période de délivrance de la licence. Dans le cas contraire, ils ne pourront pas siéger en séance. Le type de licence nécessaire est indiqué dans les règlements de la FFvolley. ~~Les Administrateurs doivent être majeurs et régulièrement licenciés à la FFvolley (hors licences événementielle initiation, volley pour tous et Pass-bénévole) pour exercer leurs fonctions.~~

Conformément à l'article L. 131-8 du Code du sport, le Conseil d'Administration est composé d'au moins 40% de sièges de chaque genre.

ARTICLE 10.1 – CONDITIONS D'ELIGIBILITE

➔ Modification faite en cohérence avec la modification de l'article 7.1.1.

Les candidats au Conseil d'Administration doivent être régulièrement licenciés à la FFvolley (validation administrative et financière) :

- le jour du dépôt de la candidature, dans un des groupements sportifs affiliés pour les candidats au scrutin de liste et dans un des groupements sportifs de leur LRvolley pour les représentants territoriaux et DOM-TOM,
- au cours de la saison sportive ou au cours de deux saisons sportives sur les quatre saisons sportives précédant la date de l'Assemblée Générale élective.

[...]

ARTICLE 10.2 – LES MEMBRES

➔ Modification faite en cohérence avec l'article 11.1 des statuts.

Le Conseil d'Administration comprend quatre collègues :

- [...]
- Le médecin fédéral diplômé de médecine du sport élu au scrutin uninominal à un tour par les groupements sportifs lors des assemblées générales des Ligues Régionales. ~~En cas d'égalité, le candidat le plus jeune est élu.~~

[...]

ARTICLE 14 – FONCTIONNEMENT

Le Conseil d'Administration délibère valablement lorsqu'au moins dix-huit de ses membres sont présents dont le Président ou un Vice-Président, le Trésorier ou le Trésorier Adjoint, le Secrétaire Général ou le Secrétaire Général Adjoint.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix exprimées des membres présents et représentés, sauf dans les cas précisés aux statuts et au règlement intérieur. En cas de partage égal des voix, celle du président de séance est prépondérante.

En cas d'absence, une procuration peut être donnée à un autre administrateur présent dans la limite d'une seule procuration par administrateur.

Les votes par correspondance ne sont pas admis. En cas de situation exceptionnelle ou urgente, le Président ou le Secrétaire Général peuvent procéder à une consultation écrite ou électronique des membres délibératifs du Conseil d'Administration.

Assistent aux réunions du Conseil d'Administration, avec voix consultative :

- Le Directeur Technique National,
- Le Président du Conseil de Surveillance ou son représentant désigné par lui,
- Le Directeur Général.

Sur invitation du Président, assistent aux réunions du Conseil d'Administration, avec voix consultative :

- Les présidents des commissions ;
- Les salariés de la FFvolley ainsi que les personnes mises à sa disposition par le Ministère en charge des sports ;
- Toutes personnes utiles aux débats.

Les Administrateurs sont tenus à une obligation stricte de confidentialité concernant tout document ou information de toute nature dont ils auraient connaissance du fait ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. Tout manquement à cette obligation pourra être sanctionné conformément au règlement disciplinaire.

ARTICLE 19 – ATTRIBUTIONS

Le Bureau Exécutif anime et dirige les actions concourant à la poursuite de l'objet de la FFvolley.

Ainsi, le Bureau Exécutif a compétence pour :

- [...]
- Pourvoir aux postes vacants au sein des commissions fédérales ;~~En cours d'olympiade, arrêter la composition des commissions fédérales déjà existante.~~
- Décider de faire appel des décisions des commissions de la FFvolley, de la LNV, des LRvolley ou des CDvolley auprès de la commission d'appel compétente ;

Le Bureau Exécutif est seul qualifié pour correspondre avec la FIVB, la CEV et le Comité national olympique et sportif français et les autres fédérations nationales ou internationales.

Le Bureau Exécutif est compétent pour accepter ou s'opposer à une proposition de conciliation du CNOSF, au même titre que le Président de la FFvolley.

Le règlement intérieur définit les attributions particulières déléguées du Secrétaire Général et du Trésorier Général sous le contrôle du Bureau Exécutif.

Le Bureau Exécutif exerce l'ensemble des autres attributions définies aux présents statuts, au règlement intérieur et au code électoral.

Enfin, le Bureau Exécutif peut prendre toute décision relevant de la compétence du Conseil d'Administration pour répondre à :

- Toutes situations urgentes ;
- Toutes circonstances exceptionnelles et/ou pouvant relever d'un cas de force majeure (notamment : crise sanitaire, épidémie, catastrophes naturelles et phénomènes météorologiques) qui perturbent le fonctionnement et le déroulement normal des activités de la FFvolley et qui n'ont pas été prévues par les présents statuts et les règlements.

Dans ces cas, il doit soumettre ces décisions au Conseil d'Administration pour approbation dans un délai d'un mois à partir de la date de la réunion du Bureau Exécutif, lors de sa plus proche réunion.

Les décisions du Bureau Exécutif sont immédiatement exécutoires.

ARTICLE 20 – COMPOSITION

→ Toilettage pour mettre en cohérence avec l'article 11.1 des statuts.

Le Président est membre du Bureau Exécutif qui comprend 11 membres dont le président de la LNV (membre de droit).

De plus, lors de sa première réunion au plus tard 25 jours après la proclamation des résultats, le Conseil d'Administration valide sur proposition du Président, au scrutin secret et à la majorité simple, ~~les titres de~~ dix-neuf autres membres à voix délibératives ~~suivants~~ qui composeront le Bureau Exécutif, dont sept se répartissant les titres suivants :

- Trois Vice-Présidents, dont un est le Président de la LNV ;
- Le Trésorier Général ;
- Le Secrétaire général ;
- Le Secrétaire Général-Adjoint ;
- Le Trésorier Général-Adjoint.

Le Président de la LNV étant membre de droit, le Bureau Exécutif se compose ensuite :

- du Président de la FFvolley ;
- des sept administrateurs élus issus de la liste ayant obtenu le plus de suffrages lors de l'élection du Conseil d'Administration et de deux autres administrateurs ;
- de deux autres membres administrateurs nommés par le Conseil d'Administration sur proposition du Président.

Dans le cas où l'élection s'est déroulée avec une seule liste, le Bureau Exécutif est composé des ~~sept élus parmi les~~ 10 élus de la liste et du Président de la LNV.

[...]

ARTICLE 25 – VACANCE

→ Modifications initiées par le Conseil de surveillance

La vacance résulte de la démission, du décès, de l'incapacité d'exercer les fonctions ou de l'absence constatée à trois réunions consécutives du Conseil de Surveillance. Elle est prononcée par le Conseil d'Administration à titre définitif.

Pour pourvoir aux postes vacants, ~~le Conseil d'Administration~~ la Commission Electorale Fédérale fait appel, au sein du collège concerné, au candidat suivant dans l'ordre des résultats du vote. Le Conseil d'Administration entérine la cooptation.

MODIFICATIONS REGLEMENT INTERIEUR Assemblée générale 12 juin 2021

ARTICLE 4.1 – GENERALITES

Conformément ~~à l'article 4.1 aux statuts~~, la FFvolley peut constituer des organismes régionaux ou départementaux, dénommés respectivement LRvolley et CDvolley.

Les limites territoriales et les missions déléguées par la FFvolley de ces organismes sont fixées par le Conseil d'Administration. Ce dernier a compétence pour ~~:~~

- ~~m~~ Modifier les limites territoriales des LRvolley et des CDvolley, ~~pour créer des nouveaux organismes territoriaux et p~~
- Pour supprimer une LRvolley ou un CDvolley dont l'existence ne se justifie plus ou dont la situation particulière a rendu cette mesure nécessaire. ~~Cette la~~ décision ~~du Conseil d'Administration de création ou de suppression~~ doit être ratifiée par l'Assemblée Générale la plus proche.

La FFvolley a créé les LRvolley sur les territoires suivants :

- | | |
|---------------------------|-----------------------------------|
| • Auvergne Rhône-Alpes | • Martinique |
| • Bourgogne Franche-Comté | • Mayotte |
| • Bretagne | • Normandie |
| • Centre Val de Loire | • Nouvelle Calédonie |
| • Corse | • Nouvelle-Aquitaine |
| • Grand Est | • Occitanie Pyrénées Méditerranée |
| • Guadeloupe | • Pays de la Loire |
| • Guyane | • Provence Alpes Côte d'Azur |
| • Hauts de France | • La Réunion |
| • Ile de France | • Saint-Pierre et Miquelon |
| • Ile du Nord | • Wallis et Futuna |

ARTICLE 4.2 - RÔLE DES ORGANISMES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX

Les LRvolley et CDvolley mettent en œuvre les missions générales qui leur sont ~~confiées~~éerées par les statuts, le présent règlement intérieur et les règlements de la FFvolley.

Ils ont notamment ~~délégation-compétence~~ sur leurs territoires pour les missions suivantes :

- Organiser et gérer des épreuves et des compétitions sportives des disciplines de la FFvolley ;
- Développer les disciplines de la FFvolley sur leur territoire et notamment dans le milieu scolaire ;
- Participer à la formation des joueurs, des entraîneurs, des dirigeants et des arbitres ;
- Promouvoir les disciplines de la FFvolley ;
- Gérer des services aux groupements sportifs affiliés dans le cadre des statuts et règlements FFvolley.

Par décision motivée à la majorité des deux tiers des présents, le Conseil d'Administration a pouvoir ~~pour de~~ retirer en tout ou partie ~~la délégation conférée~~les missions confiées,

notamment pour motif grave, refus d'appliquer les décisions de la FFvolley ou en cas de réorganisation territoriale.

Dans la limite de leurs attributions, ils jouissent d'une autonomie administrative et financière.

ARTICLE 4.3 – AUTORITE ET CONTRÔLE DE LA FFVOLLEY

[...]

4.3.2 La FFvolley contrôle l'exécution des missions dévolues à ces organismes et a notamment accès aux documents relatifs à leur gestion et à leur comptabilité, notamment :

- Les bilans et comptes de résultats ;
- Les rapports financiers ;
- Les procès-verbaux des commissions régionales ou départementales.

Les LRvolley et les CDvolley sont tenus de communiquer à la FFvolley :

- dans le délai de 30 jours les procès-verbaux des réunions des organes dirigeants et de leurs Assemblées générales, le palmarès sportif de chaque saison sportive, les listes de joueurs sélectionnés et les listes d'encadrant relevant de leurs responsabilités, ainsi que les comptes annuels clôt validés par l'asssemblée générale ;
- dans le délai de 15 jours tout changement de dirigeants et de siège social.

Le Conseil d'Administration de la FFvolley peut demander l'annulation de toute décision contraire aux statuts et aux règlements de la FFvolley.

Les CDvolley sont tenus de communiquer à la LRvolley de leur territoire les mêmes informations et documents dans les mêmes délais

ARTICLE 6 – PRECISIONS SUR LES ELECTIONS DES DELEGUES REGIONAUX & L'ARRÊTE DES VOIX EN ASSEMBLEE GENERALE

ARTICLE 6.2 – CONTRÔLE DE L'ELECTION

Après l'élection quadriennale et après toute élection en cours d'olympiade de délégué régional, les LRvolley sont tenues d'envoyer par tout moyen à la FFvolley au moins vingt-cinq (25) jours¹ avant la date de l'Assemblée Générale qui suit, les procès-verbaux ou les relevés de décisions attestant de l'élection des délégués régionaux, à défaut les délégués régionaux concernés ne seront pas convoqués à l'Assemblée Générale et leurs groupements sportifs affiliés ne seront pas représentés.

Les procès-verbaux et les relevés de décisions sont transmis à la CEF. En cas de contestation de la régularité d'un scrutin, la CEF transmet son avis au Bureau Exécutif qui décidera de la convocation des délégués régionaux concernés.

Les procès-verbaux et les relevés de décisions doivent préciser le nom, le prénom, des délégués régionaux élus titulaires et suppléants.

ARTICLE 6.3 – ARRÊTE DES VOIX ET DES GROUPEMENTS SPORTIFS

Le nombre de groupements sportifs affiliés et de voix représentés en Assemblée Générale est arrêté en application des statuts de la FFvolley. Cet arrêté est communiqué aux délégués régionaux et aux présidents des LRvolley.

¹ Tous les délais du règlement intérieur sont jour calendaire.

~~La CEF peut être saisie par un délégué régional qui conteste le nombre de voix qui leur est attribué dans le délai de cinq jours à compter de la communication de l'arrêté des voix et des groupements sportifs. Les réclamations sont traitées dans les meilleurs délais et la CEF peut décider en premier et dernier ressort de modifier l'arrêté jusqu'au jour de l'Assemblée Générale.~~

~~Le nombre de groupement sportif affilié et de voix représentées en Assemblée Générale est arrêté en application des statuts au moins vingt trois jours avant la date de l'Assemblée Générale. Ces chiffres sont communiqués aux participants à l'Assemblée Générale et aux présidents des LRvolley dans le même délai.~~

~~Pour l'arrêté de ces chiffres et avant toute communication, il appartient aux services de la FFvolley de signaler au Secrétaire Général et à la CEF, les groupements sportifs qui ne seraient pas régulièrement affiliés et les licenciés qui ne seraient pas régulièrement licenciés.~~

~~La CEF peut être saisi par les groupements sportifs non comptabilisés ou qui contestent le nombre de voix qui leur est attribué dans le délai de cinq jours à compter de la communication des chiffres. Les réclamations sont traitées dans les meilleurs délais et la CEF peut modifier en fonction de sa décision le collège électoral et les voix jusqu'au jour de l'Assemblée Générale.~~

ARTICLE 8.3 – ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est fixé par le Conseil d'Administration sur proposition du Président.

Il peut être complété :

- En amont de sa diffusion, par le Conseil de Surveillance conformément à l'article 20 du présent règlement intérieur, qui sera en charge de présenter tout document utile pour le vote.
- En séance, par l'Assemblée Générale sur proposition d'un délégué régional ou du Président **de séance** par un vote à la majorité **simple** des membres présents.

Lorsque l'Assemblée Générale est convoquée à titre ordinaire, il doit comporter au moins une fois par an les points suivants :

- [...]
- Le cas échéant, Etudes et votes des vœux présentés au terme d'une procédure définie au présent règlement intérieur ;
- Validation de la LRvolley organisatrice de la prochaine Assemblée Générale.

[...]

ARTICLE 11 – REMUNERATION

Les membres du Conseil d'Administration ne reçoivent aucune rétribution en raison des fonctions qui leurs sont confiées. Toutefois, sur proposition ~~conjointe~~ du Conseil d'Administration et après avis du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale peut décider, à la majorité des deux tiers, d'autoriser la rémunération de certains Administrateurs dans le respect des articles 261-7-1°-d et 242 C du Code général des impôts.

Les frais occasionnés par l'accomplissement du mandat d'Administrateur peuvent être remboursés, après fourniture de pièces justificatives, selon le barème figurant dans les règlements de la FFvolley. Ces frais apparaissent dans le bilan financier.

ARTICLE 15 – DEMISSION D'UN MEMBRE

Tout administrateur peut démissionner de son mandat par lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention du Président de la FFvolley ou remise en main propre au siège de la FFvolley. La démission est effective un mois après la réception de la LRAR.

Dans le cas où au moins 18 membres du Conseil d'Administration démissionnent, il y a automatiquement révocation de l'ensemble du Conseil d'Administration. Dans ce cas, le Secrétaire Général, le Président et le secrétaire du Conseil de Surveillance expédient les affaires courantes, puis ils organisent de nouvelles élections dans le délai de quatre mois conformément aux présents statuts, au règlement intérieur et au code électoral.

ARTICLE 20 – LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

20.1 - MOYEN D'ACTIONS

Afin de mettre en œuvre ses attributions définies à l'article 22 des statuts, le Conseil de Surveillance dispose des moyens suivants :

[...]

5) Conformément à l'article 8.3 du Règlement Intérieur, le Conseil de Surveillance peut, par délibération à la majorité des deux tiers de ses membres ~~(au moins 10 conseillers)~~, compléter l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. La demande de modification de l'ordre du jour doit être demandée au Président au moins 5 jours avant sa diffusion.

6) Le président du Conseil de Surveillance (ou son représentant) peut exposer un ou plusieurs points en séance du Conseil d'Administration.

7) Le Conseil de Surveillance dispose d'un droit d'interpellation à l'attention du Conseil d'Administration pour des faits graves constatés dans l'exercice des attributions des instances dirigeantes ou des LRvolley/CDvolley. Ce droit revêt deux formes :

- Publique par l'inscription dans les délais d'un point à l'ordre du jour du Conseil d'Administration ;
- Restreinte par la remise d'un rapport au Conseil d'Administration.

ARTICLE ~~20~~ 10.1 – CANDIDATURE

Au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale, les candidats au Conseil de Surveillance doivent envoyer en LRAR ou déposer contre décharge au siège de la FFvolley un formulaire de candidature dûment rempli.

Par le formulaire de candidature, les candidats déclarent sur l'honneur respecter les conditions d'éligibilité et les incompatibilités de mandat de conseiller.

Les candidats au collège « membre de l'organe collégial dirigeant de la LNV » doivent être membre d'une instance dirigeante de la LNV à la date du dépôt de la candidature et au jour de l'élection.

Après validation des candidatures par la CEF, la liste des candidats est communiquée aux candidats et aux délégués régionaux au moins vingt-trois jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Si cela n'est pas possible, le poste reste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale au cours de laquelle est organisée une élection au scrutin secret uninominal, après appel à candidature auprès de tous les licenciés de la FFvolley.

Pour pourvoir aux postes vacants du président ou du secrétaire, le Conseil de Surveillance procède à une nouvelle élection en son sein au scrutin secret à la majorité qualifiée des deux tiers des suffrages exprimés au premier tour et le cas échéant à la majorité relative des suffrages exprimés au second.

ARTICLE 28 – LES AUTRES COMMISSIONS

→ Modifications correspondant à la création d'un règlement relatif aux commissions.

En sus de la Commission Electorale Fédérale, sont instituées les commissions suivantes :

- la Commission Centrale Médicale,
- la Commission Centrale d'Arbitrage qui a pour mission de proposer les conditions dans lesquelles sont assurés la formation et le perfectionnement des arbitres des disciplines pratiques au sein de la FFvolley,
- la Commission des Agents Sportifs,
- la Commission Mixte d'Ethique,
- la Commission ~~Fédérale Centrale~~ de Discipline,
- la Commission Fédérale d'Appel,

Par ailleurs, est instituée une Direction Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion (DNACG) composée de trois commissions mixtes FFvolley/LNV :

- la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux ;
- la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Professionnels ;
- le Conseil Supérieur.

Le Conseil d'Administration peut instituer toute autre commission nécessaire au bon fonctionnement de la FFvolley ~~définie au règlement intérieur de la FFvolley~~ conformément à ses règlements. Il détermine ses attributions et ses modalités de fonctionnement particulières le cas échéant.

ARTICLE 33 – TEXTES FEDERAUX & PUBLICATION

Les textes qui régissent le fonctionnement de la FFvolley comprennent :

1. Les Statuts adoptés et modifiés par l'Assemblée Générale ;
2. Le Règlement Intérieur adopté et modifié par l'Assemblée Générale ;
3. Les Règlements adoptés et modifiés par l'Assemblée Générale ou par le Conseil d'Administration.
4. Les Règlements dits « Particuliers » annexés à un des Règlements et la Charte d'Ethique et de Déontologie qui sont adoptés ou modifiés par le Conseil d'Administration ~~dans le respect de ces derniers~~.

Cet ensemble textuel est publié à chaque modification sur le site Internet de la FFvolley. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale ou du Conseil d'Administration, chaque texte entre en vigueur dès le lendemain de leur publication.

ANNEXE 13



Axelle GUGUET

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE
DE LA DIRECTION TECHNIQUE
NATIONALE**

SOMMAIRE

I Bilan Sportif des équipes de France

1 / Indoor masculin

1.1 EDF Senior

1.2 EDF Jeunes

2/ Indoor féminin

2.1 EDF Senior

2.2 EDF Jeunes

3/ Beach volley

3.1 EDF Senior

3.2 EDF Jeunes

II Bilan par secteur

1/ Filière de formation

1.1 Indoor féminin

1.2 Indoor masculin

1.3 Beach volley

2/ Centres de formation des clubs professionnels

3 / Formation

4/ Para-volley

4.1 volley sourd

4.2 volley assis

5/ Volley santé

6/ Développement numérique

I Bilan sportif des Equipes de France

1/ Indoor masculin

1.1 EDF Senior

Pas d'activité saison internationale 2020 annulée

1.2 EDF Jeunes

La saison internationale chez les jeunes a été maintenue par les instances internationales

Saison 2020

EDF U18 : forfait covid

Entraîneur : O Audabram,

Adjoint S Cayron

PP : A Gaillard,

Kiné : J Torlois,

Médecin : A Ribaud

O Audabram a été testé positif au COVID lors du test 72 heures avant le départ pour les CE, l'équipe a donc dû déclarer forfait aux CE. Le groupe n'a donc pas pu aller défendre son titre de champion d'Europe et ne pourra donc pas se qualifier pour les championnats du monde U19 de 2021. Il pourrait être intéressant pour cette génération et pour le ranking mondial d'essayer d'organiser les Championnats du Monde U21 en 2023.

EDF U20 : 5^{ème} place

Staff : M Francastel, adjoint : B Ognier, Manager : M Leprovost, kiné : JP Andrea, médecin : M Farkas, scout : S Gueye

Préparation aux CE très difficile en raison du COVID, avec des mesures sanitaires très contraignantes, et une impossibilité de faire des matchs de préparation.

L'équipe fait un bon championnat d'Europe en finissant à la 5^{ème} place, défaite 3/0 contre l'Italie (championne du Monde et vice-championne d'Europe (l'Italie perd en finale contre la Russie)

L'équipe ne se qualifie pas pour les CM, il est de plus en plus difficile de se qualifier pour les CM, le ranking ne le permet plus, il serait là aussi intéressant d'organiser des CM.

Saison 2021

EDF U16

Entraîneur : Jocelyn TRILLON (CTS)

Entraîneur Adjoint : Christophe FERRE (Educateur sportif, cadre CRE PACA) encadrement bénévole, présent 100% du temps.

Kiné Romain ORFANOTTI (Montpellier), sur tous les stages mais sur des créneaux de 3 - 4h en fin de journée lors des stages à Montpellier

Médecin : Mathieu FARKASS (Montpellier), sur les compétitions

Statisticien : Clément SABOURAUD (Arago Sète), sur les compétitions et matchs de préparations en direct à Montpellier et en différé ailleurs, encadrement bénévole.

PP bénévole : Gaël QUERIN (CREPS WATTIGNIES, Harnes et ...), encadrement bénévole, 2 stages et accompagnement à distance individuel et collectif. David l'a suppléé sur un stage à Montpellier. Ponctuellement comme adjoint en stage : Léo BONNIN et Ewen ROINSARD à Dinard, Jean Michel LE BARS à Montpellier.

Wevza à Vibo Valentia Italie : 3^{ème}

Le WEVZA, comme compétition qualificative restera toujours compliqués vu sa composition. On sait que beaucoup des nations présentes travaillent et ont une vraie culture de performance chez les jeunes. Ce n'est plus une compétition pour se préparer à une autre (époque des 8 nations), mais il faut belle et bien se préparer à cette compétition comme une compétition terminale. Il faudrait sans doute y ajouter un franco-étranger afin de ne pas faire son premier match international à cette occasion.

TQCE en avril Zadar en Croatie : 2nd

Préparation compliquée avec l'interdiction de stages avec hébergement durant la période du 3^{ème} confinement... Pas qualifié au CE 2021.

2/ Indoor féminin

2.1 EDF Senior :

Programme de compétitions internationales annulé

Malgré cela, le programme « Génération 2024 » se poursuit. Les joueuses de l'EDF ont été réunies en stage à Dinard pendant 4 semaines : l'objectif étant

- Maintien du lien avec l'équipe de France
- Réathlétisation des filles après le confinement pour minimiser les risques de blessure lors de la reprise en club

2.2 EDF Jeunes :

Les entraîneurs nationaux des équipes de France se sont réunis du 8 au 10 février (durant 3 jours) afin de se coordonner et donner une ligne directrice commune aux différents collectifs. Moment choisi pour harmoniser les principes de jeu et les calendriers.

Présents : Emile Rousseaux – Félix André (EDF), Laurent Delacourt (U17), Fabrice Vial (U19), Philippe Marta (U16), François De Tschudy (U19 - Détection), Gael Le Draoulec (Camp Relève), Jacques Beraud (Chef de secteur)

Résultats des EDF

- **EDF U19** 4e au championnat d'Europe 2020. Meilleur résultat obtenu de puis 1996 (4ème également). Guewe Diouf est élue meilleure attaquante du tournoi.
- **EDF U17** WEVZA au Portugal en janvier 2020 (7ème place)
- **EDF U16** WEVZA en Hollande en avril 2021 (5ème avec une seule défaite contre l'Italie). Le collectif vient de se classer 3ème de son groupe en Pologne et rate sa qualification pour le CE 2021.

3/ Beach

Staff des EDF de beach-volley à partir de septembre 2020

CARVALHO Lissandro : Chef de projet Olympique
CALVIS LOPES Elmer : Préparateur Physique et Entraîneur filles et garçons
MARTIN David : Entraîneur filles et Responsable du secteur jeune
VICTOR Christophe : Entraîneur garçons Manager des EDF et Responsable du PF
KADJO Isabelle : Entraîneur jeunes garçons et filles
MARTIN Thomas : Préparateur Physique stagiaire

3.1 EDF Senior

En raison des conditions sanitaires, nous avons eu une saison quasiment blanche en séniors. Seuls ont eu lieu les championnats d'Europe à Jurmala et le King of the court en Hollande.

EDF garçons

2 paires séniors sur le circuit : KROU/ROWLANDSON, GAUTHIER RAT/AYE
Edouard ROWLANDSON a été remplacé après son arrêt par Olivier BARTHELEMY en novembre.

CHAMPIONNAT D'EUROPE JURMALA

GAUTHIER RAT/AYE terminent à la 9ème place. Ils gagnent la Lettonie 2/1 et s'inclinent contre la Pologne pour finir 2ème de poule. En 16ème de finale ils gagnent contre la Russie 2/0 avant de s'incliner contre les futurs champions d'Europe Norvégiens.

EDF filles

PLACETTE/RICHARD

- King of the Court: demi finale
- Championnat Europe Moscou : 9ème. Elles gagnent contre l'Allemagne 2/1 et s'inclinent contre l'Espagne 2/0 pour finir 2ème de poule. En 16ème de finale elles gagnent contre la Pologne 2/0 avant de s'incliner contre la Russie 2/0.

JUPITER/CHAMEREAU

- Championnat Europe Moscou : 9ème. Elles perdent contre l'Italie 2/0 et gagnent contre la Lettonie pour finir 2ème de poule. En 16ème de finale elles gagnent contre la République Tchèque 2/0 avant de s'incliner contre la Russie 2/0.

Ces résultats leurs permettent d'être inscrites sur les listes Séniors en novembre.

3.2 EDF Jeunes

MARTIN David pour les filles et VICTOR Christophe pour les garçons.

Le budget jeune étant réduit sur cette saison, nous avons dû faire des choix de préparation et de participation sur les compétitions.

CEV U18 à IZMIR

GOUIN Lou et GASTON Célia

POULE de 3 équipes avec
France/Angleterre Défaite 2/1
France/Turquie Victoire 2/1

Victoire en 16ème de finale contre Israël 2/0, avant de s'incliner contre la Russie en 8ème de finale
Elles terminent à la 9ème place de la compétition

CANET Arthur et ROTAR Théo.

POULE de 4 équipes avec

France/Lettonie Victoire 2/1

France/Suède Victoire 2/0

France/Rep Tchèque Victoire 2/0

Victoire en 8ème de finale contre la Lituanie 2/0, avant de s'incliner contre la Russie 2/1 en quart de finale.

Ils terminent à la 5ème place de la compétition

CEV U20 à BRNO du 10 au 13 septembre

ALTWIES Tom et PATTE Liam

POULE de 4 équipes avec Allemagne2, Pologne et Roumanie.

France/Allemagne Défaite 2/0, 22/20 21/15

France/Roumanie Victoire 2/0, 21/12 21/12

France/Pologne Défaite 2/0, 21/15 21/16

Défaite en 16ème de finale contre la République tchèque 2/0, 21/18 et 21/17. Ils terminent à la 17ème place.

DUPIN Anouk et FABRE Justine

POULE de 4 équipes avec République Tchèque, Lituanie et Lettonie.

France/Rep Tchèque Défaite 2/0, 21/11 21/12

France/Lituanie Victoire 2/0, 21/19 19/21 15/12

France/Lettonie Défaite 2/0, 21/14 21/16

Défaite en 16ème de finale contre la République tchèque 1 2/0, 21/17 et 21/13. Elles terminent à la 17ème place.

CEV U22 à IZMIR

- Accident de Platre Timothée avant le départ, pas de participation aux U22 en garçons.

VIEIRA/SZEWczyk terminent à la 9ème place. Elles s'inclinent contre les Allemandes qui terminent vice-championne d'Europe.

II Bilan par secteur

1/ Filière de formation des jeunes

1.1 Indoor féminin

Jacques BERAUD

Les interpôles

Avec l'arrivée du chef de Projet Emile Rousseaux, l'organisation des rencontres interpôles a évolué. Il ne s'agit plus d'un rassemblement annuel avec simplement des matches entre les différents pôles. La nouvelle mouture consiste à faire un rassemblement en octobre pour évaluer physiquement l'ensemble des joueuses sur 2 jours. Afin d'éviter les grands déplacements, les pôles du nord se retrouvent entre eux sur un même site, et les pôles du sud en font autant. Puis un nouveau regroupement des meilleurs potentiels a lieu en avril, sur Toulouse, mêlant tests physiques et évaluations en jeu.

La crise sanitaire a quelque peu modifié l'organisation générale cette année.

Une période de tests physiques, en novembre, a été réalisée dans chaque structure, par Marine Gargagli et Nicolas GOMEZ, en remplacement des 1ers regroupements initialement prévus sur Toulouse et Chatenay. Marine et Nicolas se sont donc déplacés dans chaque pôle pour effectuer ces tests dans des conditions les plus homogènes possibles.

Ce sont donc 120 filles qui ont été testées sur une période de 4 semaines.

Du 29 mars au 1er avril, les meilleurs potentiels ont été convoqués à Toulouse pour refaire ces tests et participer à des entraînements et oppositions.

Ce sont donc 20 filles qui ont été évaluées en avril (les filles de Chatenay n'ont pu venir pour des raisons de cas COVID). D'autre part, certaines filles retenues étaient en sélection avec l'EDF U16 qui préparait son WEVZA.

Le Conseil des Sages

Autour de l'évaluation des joueuses, a été engagé un processus d'échanges assez novateur dans le secteur entre les entraîneurs des pôles et un conseil des sages (regroupant Michel Genson, Claude Chanou, Emile Rousseaux et Philippe Chevalet). L'idée de ce conseil était de faire des entretiens avec les entraîneurs afin de faire un point sur leur métier, leur carrière, leurs envies, leur marge de progrès.

Ces entretiens se sont tenus aux 2 périodes prévues initialement sur Toulouse. En visioconférence en octobre (annulation de la venue des pôles sur Toulouse) et en présentiel en avril lors de la 2e phase de regroupement des pôles.

L'Entraînement invisible – Lien avec le Pôle Espoir

Une des nouvelles missions de Gaël Le Draoulec est d'accompagner les pôles espoirs sur l'entraînement invisible. A ce titre, Gaël envoie des contenus théoriques et pédagogiques sur les différents secteurs de la performance chaque semaine à tous les entraîneurs de pôle. De plus, Gaël est en support sur la pédagogie et la structuration des pôles. A ce titre, il a visité les pôles de Sablé (Janvier), Lyon (mars) et Montpellier (mai).

La formation continue des cadres de la filière féminine:

La formation des cadres a été reconduite comme l'année passée avec la venue des différents entraîneurs du secteur sur le site de Toulouse pendant une semaine pour s'imprégner et échanger autour de la philosophie proposée par Emilie Rousseaux. La période de février/mars a permis à tous les entraîneurs de venir une semaine sur l'IFVB.

La Détection nationale

Un stage de détection s'est déroulé au CREPS de Toulouse du lundi 19 octobre au jeudi 22 octobre regroupant 21 filles dont 10 nées en 2008 et 11 en 2007. 9 d'entre elles ont bénéficié d'un accompagnement à distance sur la préparation physique à l'issue de ce stage. Ce suivi se terminera fin Juin 2021.

Aucune visite en CRE n'a pu être effectuée, les stages CRE ayant tous été déprogrammés au cours de la saison. Une prospection auprès des Référents Ligue/Comité mais aussi du réseau des entraîneurs Club a permis d'identifier les potentielles de chaque région.

Des visioconférences en collaboration avec la détection masculine sont en cours avec les ultramarins. Deux stages sont prévus du lundi 28 juin au samedi 3 juillet 2021 et du lundi 5 juillet au samedi 10 juillet, tous deux au CREPS de Toulouse et tous deux regroupant 20 filles.

Les Directives Techniques

À l'aube de la nouvelle Olympiade, les nouvelles Directives ont été publiées en juin et retracent l'ensemble des aspects à intégrer dans la structuration de l'accès au haut niveau. Les standards physiques, les priorités de travail y sont largement développées. Ces directives sont accompagnées d'une demande de réalisation d'un plan d'action régional par les responsables de pôles notamment sur la manière d'améliorer le réseau, le recrutement,... Les Présidents de ligues ont été destinataires de ces documents.

Le Pôle France IFVB

Du changement dans le staff à l'IFVB. Suite aux changements de missions de Gael Le Draoulec, Félix André a intégré le staff du Pôle France Féminin en tant qu'entraîneur (en gestion prioritaire sur le groupe LAF).

L'équipe engagée en LAF a gagné un match dans la saison et a permis à beaucoup de joueuses de rencontrer le niveau Pro.

Deux filles sont actuellement sélectionnées pour aller jouer le TQCE avec l'EDF : Leia Ratahiry (réceptionneuse-attaquante) et Emilie Respaut (Passeuse).

Halimatou Bah, Jade Defraye et Aminata Dia sont quant à elles convoquées sur les 3 stages du Camp Relève dans la période estivale 2021.

L'équipe engagée en Elite a eu un parcours très honorable en termes de résultats puisque les jeunes pensionnaires de l'IFVB ont gagné 4 fois.

Petit point sur les filles sorties l'année dernière. Bon nombre de filles affichent des temps de jeu intéressants. Voici quelques exemples :

En LAF :

Juliette Gelin : Libero à Chamalières Titulaire à 100% (retenue pour le TQCE en EDF)

Manon Moreels : RA à Marcq en Baroeul. 70% de temps de jeu sur l'année

Camille Massuel : Centrale à Mougins 50% de temps de jeu

Amélie Rotar : Ailière à Venelles 50% de temps de jeu (retenue pour le TQCE en EDF)

En DEF :

Marie Andriamaherizo Centrale à St Dié des Vosges Titulaire à 100%

Eva Elouga Centrale à Quimper Titulaire à 100% (retenue pour le TQCE en EDF)

USA :

Guewe Diouf aux USA (Oklahoma) Meilleure Rookie de sa conférence.

Il est à noter que la MVP de la saison en LAF est française et est passée par l'IFVB : Héléna Cazaute. Les 2 meilleures centrales de l'année sont françaises et sont passées par l'IFVB (Sidibe, Kloster) et qu'avec Amandha Sylves, nous avons 3 françaises dans le TOP 6 des centrales (toutes formées à l'IFVB).

Nombreuses sont les françaises qui se sont illustrées dans les championnats étrangers cette saison, voici le bilan des filles passées par l'IFVB ou la filière :

- Lucille Gicquel : (Pole Chatenay et IFVB) Italie – Conegliano. Vainqueur Champion's League, Vainqueur Championnat Italien, Vainqueur Coupe d'Italie, Vainqueur de la Supercoupe.
- Juliette Fidon : (Pole Chatenay et IFVB). Pologne- Reszow. Finaliste du Championnat de Pologne
- Julie Oliveira : (Pole Chatenay et IFVB) Pologne – Legionovo. Pointue titulaire 8e du championnat
- Alexandra Dascalu : (Pole Nancy et IFVB) Pologne – Bydgoszcz. Pointue titulaire 9e du championnat
- Lisa JeanPierre : (Pole Mulhouse et IFVB) Espagne – La laguna. Réceptionneuse titulaire 3e du championnat.
- Victoria Foucher : (Pole de Sablé) Espagne – Las Palmas. Pointue 50% temps de jeu. Vainqueur du championnat.

1.2 Indoor masculin

Marc FRANCASTEL

Les séminaires de secteur : véritable temps d'échange et de travail du secteur, la sanctuarisation de ces regroupements a permis un travail profond du secteur et de retrouver une certaine harmonie de fonctionnement. Nous avons eu la chance de travailler sur tous nos séminaires avec L Tillie et de pouvoir bénéficier des différents retours qu'il pouvait nous faire sur le niveau international. A l'avenir, le partage d'expérience sera organisé avec le staff Rézende.

L'idée a été avancée de proposer des missions à nos jeunes retraités pour utiliser leurs compétences en leur confiant des missions très ciblées.

Interpôles : les deux éditions (de cet avril) ont dues être annulées par cause de covid.

Le Pôle France

- **Staff permanent: Jocelyn Trillon, Loic Le Marrec, David Vaseux et Marc Francastel**

La perte des deux AED a été très préjudiciable pour la qualité de notre travail au quotidien concernant le suivi des joueurs à l'internat, les de statistiques à l'entraînement sur les oppositions etc.

Valentin Routeau et Frédéric Gibert ont beaucoup aidé le pôle pour les statistiques.

Philippe Schneider est venu travailler avec nous toute l'année en tant qu'entraîneur, présent aux entraînements des mardi/mercredi/jeudi ainsi qu'au managérat de tous les matchs d'ELITE (assistant). En contrepartie nous l'avons accompagné sur de nombreux modules d'entraîneur (PP, planification, organisation d'équipe, Data, etc...) et la fédération a financé certains modules fédéraux.

Thibault Galmiche : étudiant STAPS licence 3 en stage à l'année sur la préparation physique.

JP Andrea assure une présence quotidienne au CREPS et nous fait un rapport quotidien sur les soins des volleyeurs et les préconisations de travail. Il a assuré la présence obligatoire d'un kiné sur nos matchs de LBM à domicile et a fait cette année plusieurs déplacements avec nous.

Aurélié Ribaud médecin au CHRU de Montpellier suit les volleyeurs du CNVB sur pathologie sportive

Nous disposons depuis cette année de 8 créneaux réguliers par semaine au CHRU pour un travail isocinétique, très intéressant pour les pathologies de tendinopathie rotulienne

Maryse Thiébaud diététicienne suit les volleyeurs du PF

- **Effectif** : 24 joueurs : 4 passeurs, 2 libéros, 3 attaquants de pointe, 6 contreurs centraux, 7 réceptionneurs attaquant

10 joueurs sont entrés en sept 2020 : L Varier PE Chatenay, A Khellaoui PE Chatenay, T Paulin PE Montpellier, E Blanc PE Cannes, B Bonnin PE Bordeaux, A Bouchez PE Montpellier, L Sakanoko PE Chatenay, L Lefavre PE Bordeaux, S Magnin PE Dinard, W Nack hors PE,

- C Aye : transfert au PF Beach en cours d'année
- A Khellaoui : arrêt fin décembre, inadaptation à la structure
- T Paulin : arrêt vacances de Pâques pour se centrer sur son bac

11 joueurs vont sortir cette année :

- K Motta Paes : Paris Volley
- A Pothron : Toulouse
- M Djordjevic : Rennes
- W Nack : Nice
- T Paulin : St Jean D'Illac
- T Loubeyre : Tourcoing
- T Bériot : Sète
- V Socié : Narbonne
- H Henno : USA
- C Aye : PF Beach
- A Khellaoui : arrêt

Rentrée 2021 : sans les interpoles, nous avons dû nous organiser différemment, nous avons pris la décision de valider l'entrée de certains joueurs que nous connaissions et d'en faire venir d'autres sur une semaine de stage au CNVB (début mai).

Joueurs entrants : S Gill PE Strasbourg, Robin Lauriac PE Strasbourg, Seddyck Joris PE Montpellier, Axel Michel PE CHatenay, Leon Henri Emmanuel PE Chatenay, Henno Mathis hors PE, Feral Nathan PE Lyon, Schlienger Tristan PE Chatenay, Spano Nathan PE Montpellier, Pujol Thomas PE Montpellier, Matteo Martino Gauchi PE Cannes

• **Résultats et classement saison 20/21 :**

- LBM : 16 matchs joués – 3 victoires – dernier au classement à 1 points de Martigues
- Championnat ELITE : extrêmement perturbé par le COVID, nous avons dû faire forfait sur deux matchs (le CREPS a fermé 4 semaines), nous avons joué plusieurs matchs en doublon à l'extérieur.
- Nombre de matchs de travail : 12 matchs

• **Plusieurs problèmes liés au COVID :**

- **CE U20** : retour avec 6 cas positifs, le CREPS a pris la décision d'exclure du CREPS (internat et entraînement) l'ensemble du groupe. Les joueurs devant aller en cours, nous avons pris la décision de loger tout le groupe en appart hôtel à proximité du lycée et nous avons géré surveillance et restauration.
- Le lycée a décidé de faire les cours en alternance une semaine sur deux. Il a fallu du temps (plus d'un mois) pour que le CREPS s'organise pour mettre les lycéens dans une salle de cours avec surveillance le matin de 8h à 11h
- Période de confinement printemps : programme physique quotidien 2h gérée par David Vaseux – entretiens téléphonique 2 fois par semaine avec chaque joueur – Travail vidéo donné à chaque joueur (faire des PDJ, etc...) – envoi de reportages sur le sport – aide sur critères de choix de club pour sortants, aide à la rédaction de CV, de lettre de motivation – finalisation des routines de réception et de contre – webinaire sur la diététique

1.3 Beach volley

Christophe VICTOR

POLE France de TOULOUSE

Le PF compte cette année 22 athlètes, il est donc monté en puissance cette saison.

L'ensemble des athlètes du groupe France sont inscrits au PF de Toulouse et s'entraînent à Toulouse depuis la rentrée de septembre. Quatre filles et deux garçons sont sur listes Seniors par leurs résultats aux Championnats d'Europe.

La nouvelle salle couverte comprenant 4 terrains est terminée, les premiers entraînements se sont déroulés mi-mai. Les deux terrains extérieurs sont eux aussi terminés.

Nous disposons de 4 terrains extérieurs et de 4 terrains couverts sur le site de Toulouse.

POLE Espoir de Montpellier

Le PE de Montpellier, premier PE de beach-volley a ouvert en septembre avec 8 athlètes féminins et masculins. C'est le premier maillon de la filière beach-volley, celui de l'Ile de Ré devrait pouvoir ouvrir prochainement.

FORMATIONS FEDERALES

Deux DNE2 beach-volley ont eu lieu au CREPS de Toulouse. Ces sessions ont été organisés en immersion avec les athlètes du PF pendant le mois de juillet.

Cela a permis de former 12 entraîneurs.

2/ Centres de formation des clubs professionnels

Bertrand LEYS

Le bilan CFCP saison 2019/20:

23 CFCP agréés

- 13 clubs masculins
- 10 clubs féminins

161 athlètes

- 93 masculins dont 6 étrangers FIVB,
- 68 féminines dont 12 étrangères FIVB

Session particulière de l'agrément préfectoral en 2020

- clubs féminins favorables (RC Cannes, Terville Florange)
- 7 clubs masculins 5 favorables (Paris Volley/UC Montpellier, Illac, Nice, Rennes), 1 favorable sous condition de montée en 2021 (Ajaccio), 1 reconduite de convention d'accompagnement (Mende).
- 1 prolongation de dérogation (COVID-19) Evreux.

3 / Formation des entraîneurs

Nicolas SAUERBREY

La situation sanitaire n'a épargné personne ; toutefois, et dans la continuité du premier confinement, le secteur formation a poursuivi son action en proposant une offre de formation la plus diversifiée possible, soit en présentiel, soit à distanciel.

Il faut saluer les clubs et les stagiaires qui ont mis à profit le temps d'absence d'activité pour consacrer une partie de leur disponibilité à se former. Est-ce l'effet « formation modulaire » qui commence à prendre le pas sur le fait de participer à des formations afin de répondre à des exigences réglementaires ? Nous l'espérons...

Le secteur formation est donc sur une réelle dynamique de service, avec une vraie implication des formateurs, à la grande satisfaction des formés ; en effet, les questionnaires de satisfaction sont toujours très bons. (cf site internet ffvolley : <http://www.ffvb.org/350-37-1-Statistiques>).

Nous avons par ailleurs innové en proposant des sessions « partages d'expériences » (3 sessions de 6 visioconférences – la 3ème est en cours-) qui ont rassemblé un très grand nombre de participants, en abordant des sujets variés allant de la formation du tout jeune joueurs, en passant par la structuration, la préparation mentale, les outils de préparation de séances, les témoignages de cadres belges et québécois....Un réel succès, car des séquences relativement interactives, avec beaucoup de questionnements, de dissipation de points de blocages, et surtout le sentiment des participants que la Fédération s'occupe d'eux, et à l'écoute et répond à leurs interrogations sans difficulté.

Notons aussi la tenue des FCP et FCA en visioconférences, également ouvertes aux entraîneurs non concernés par des « recyclages ».

Il faut enfin remercier Arnaud BESSAT pour le relai qu'il assure au travers de ressourcesvolley.com pour la mise en ligne de l'ensemble des enregistrements vidéo.

Le nouvel ouvrage pédagogique Smashy, support de l'action Smashy a été finalisé et est disponible. Il sera enrichi progressivement de fiches pédagogiques et flash vidéos sous sa version numérique.

A noter l'obtention du label qualité QUALIOPI en Aout 2020 qui permet à nos clubs et entraîneurs de pouvoir bénéficier de prises en charge financières.

Perspectives :

Le secteur est en veille constante, car la formation évolue sans cesse. Il nous faut ainsi répondre :

- aux modifications des lois et obligations
- prendre en compte les retours de nos stagiaires et des formateurs quand certaines propositions sont récurrentes, ou quand il nous semble qu'il y a nécessité de modifier certains aspects.
- adapter notre fonctionnement et nos procédures et nous positionner sur une démarche qualité, tant sur les aspects administratifs que pédagogiques.

L'apport spécifique de la future commission Emploi Formation sera d'une grande aide pour tout ce qui touche à la professionnalisation.

Au titre des projets qui vont ou qui ont démarré :

- La rédaction de l'habilitation du DEJEPS est en cours et sera déposée à Nantes pour des raisons de simplification de coordination de la formation. S'en suivra le BP JEPS ; le DESJEPS doit faire l'objet d'une reprise des conditions d'accès et de certification.
- Des groupes de travail vont être constitués pour faire évoluer Educ volley, ainsi que sur l'Ecole baby volley et la rédaction d'un ouvrage sur la motricité, l'organisation du séminaire national baby mini volley...
- L'automatisation des tâches administratives, tant pour les stagiaires que pour le secrétariat des formations et le service compta fédérale arrive en phase de test pour mise en place mi juin 2021. Il conviendra ensuite de moderniser l'espace entraîneur.
- Création d'une plateforme de formation à distance

- Finaliser la constitution de certains modules de l'architecture.
 - Pédagogie avancée dans étape 2 du DNE1.
 - Apprentissage et stades de développement dans Etape 2 du DNE1.
 - Volley santé « sport sur ordonnance » dans DNE2.
 - Mieux se connaître dans DEE2.
- Mise en place d'un programme de formation et accompagnement à distance des Outre-Mer

4/ Para-volley

Chrystel BERNOU

4.1 Volley sourd

DEVELOPPEMENT/ PROMOTION

- Compétitions nationales :
Toutes les compétitions volley sourd ont été annulées, à cause de la crise sanitaire (Championnat de France : phase régulière et phase finale annulée ; Coupe de France 6x6 ; Coupe de France 4x4)
A ce jour est toujours possible :
 - Coupe de France beach les 29 et 30 mai à Anglet
 - Coupe de France beach par équipe les 26 et 27 juin à Montpellier
- Tournage et diffusion sur Facebook d'une vidéo pendant un stage national Volley Sourd
- Diffusion d'un visuel de recrutement sur les réseaux sociaux
- Mise en place d'un stage de détection national de jeunes volleyeur(se)s sourd(e)s ou malentendant(e)s du 11 au 13 décembre 2020 d'une 10aine de jeunes, opération à renouveler.
- Webinaire prévu sur la pratique du volley sourd.

LABELS

- 2 clubs labélisés Volley Sourd seulement de niveau 3 avec une dotation d'un drapeau label, d'un diplôme label et des flyers et de la gadgeterie pour chacun.
- Pas de campagne 2020-2021

FORMATION

- Formation entraîneur accessible LSF, certificat « Animateur volley-ball » annulée une fois de plus et repositionné sur le début de la saison 2021-2022.
- Mise en place d'une vidéo en LSF pour aider les clubs sur le règlement beach volley.

HAUT NIVEAU

Equipe de France Masculine

Staff

- Entraîneur principal : Frédéric BIGLER
- Entraîneur Adjoint : Kévin SAUVADET
- Ostéopathe : Simon BEULAY

Stages : Groupe de 12 joueurs

- Du 02 au 04 octobre 2020 au CREPS de Vichy
- Du 11 au 13 décembre 2020 au CREPS de Vichy
- Du 12 au 14 février 2021 au CREPS de Vichy

Prévisionnel 2021

- Du 04 au 06 juin 2021 au CREPS de Vichy
- Du 03 au 05 septembre 2021 au CREPS de Vichy

Compétitions :

- Les Championnats du Monde prévus en juillet 2020 en Italie, où l'équipe masculine devait participer, ont été reportés en juillet 2021 puis de nouveau reportés du 23 septembre au 02 octobre 2021 à Chianciano (Italie).
- Les Deaflympics ont été également reportés en 2022.

La problématique de cette discipline reste complexe, dû au fait qu'elle n'est pas considérée de « haut niveau » par le ministère. Ceci entraîne le non financement du programme par l'ANS.

Equipe de France Féminine

Staff

- Entraîneur principal : Sylvain BOUTLEUX
- Entraîneur Adjoint : Thierry DESVIGNES
- Entraîneur Adjoint : Ludovic GUILLET (intégration récente)

Stages : groupe de 12 joueuses

- Du 02 au 04 octobre 2020 au CREPS de Vichy
- Du 11 au 13 décembre 2020 au CREPS de Vichy
- Du 12 au 14 février 2021 au CREPS de Vichy
-
- Prévisionnel :
- Du 04 au 06 juin 2021 au CREPS de Vichy
- + 1 dernier stage sur 2021 entre septembre et décembre

Compétition

- Pas de compétition prévue en 2020 ou 2021.
- Malgré un contexte sanitaire compliqué, avec la dérogation ministérielle les stages ont pu avoir lieu dans une bulle sanitaire avec un test PCR pour tous les participants le mercredi précédents les stages. Les ordonnances étant délivrées à chaque stage par la médecin des EDF de Volley Assis, le Docteur Sylvie BIDOT-MAURANT.

4.2 VOLLEY ASSIS

DEVELOPPEMENT / PROMOTION / DETECTION

- Mise en place du Challenge France Volley Assis - les étapes ont été toutes annulées au fur et à mesure jusqu'à l'annulation complète de la compétition.
- Participation à des événements d'envergure auxquelles la fédération participe chaque année → annulé.
- Création et diffusion de présentations vidéo des membres des EDF en stage à Poitiers en partenariat avec l'Université STAPS Poitiers.
- Campagne de recrutement sur les réseaux sociaux en cours qui donne beaucoup de retours prometteurs
- 1 webinaire mis en place pour les référents ligues et comités départementaux
- 1 webinaire de prévu sur la pratique du volley assis
- Opération La Relève reportée par le CPSF, potentiellement reportée sur une journée à Paris le 12 juin

Toute la communication est gérée par Isabelle COLLOT.

LABELS

- 22 clubs labélisés Volley Assis (14 niveau 1, 2 niveau 2 et 6 niveau 3) avec une dotation d'un drapeau label, d'un diplôme label et des flyers (flyers volley assis reformatés) et de la gadgeterie pour chacun.

FORMATION

Formation Educateur niveau 1 (DRE2)

- 2 formations Educateur volley assis niveau 1 :
- 1 formation prévue à Salbris (Ligue Centre Val de Loire) mise en place en visio pour la partie théorique et partie pratique reportée
- 1 formation prévue à Charenton-le-Pont (Ligue IDF) et 1 formation à Cayenne (Guyane) reportées

Formation Entraîneur niveau 2 (DNE2)

Refonte de l'organisation de ce module de formation avec 2 demi-journées théoriques en visio (en cours) et 1 stage pratique en immersion sur un stage d'une des EDF Volley Assis

Formation Arbitrage

Session théorique nationale mis en place pour la partie théorique en visio le 20 décembre d'une vingtaine de participants. La partie pratique a été reportée ultérieurement. Formation réalisée par le formateur national : Pierrick LE BAL'CH.

Séminaire Classification

Session théorique nationale en visio le 11 mars 2021 pour 4 personnes. Le webinaire était réservé uniquement aux médecins et kinésithérapeutes. Formation réalisée par la classificatrice nationale : Sarah ARISS.

HAUT NIVEAU

Secteur masculin

Staff

- Entraîneur principal : Dominique DUVIVIER
- Entraîneur Adjoint : Yohann ESCALA
- Entraîneur Adjoint : Maxime CHOUETTE
- Médecin : Sylvie BIDOT-MAURANT
- Kinésithérapeute: Sarah ARISS

Jean-François RYELANDT passe intendant des 2 EDF Masculine et Féminine.

Groupe allant de 12 à 14 joueurs. Une réelle sélection de joueurs est désormais possible.

Des joueurs sont rentrés sur les listes ministérielles de SHN (dans les 2 dernières classes): Collectifs nationaux et Relève

Compétitions

- Le Championnat d'Europe niveau B prévus en juin 2020 en Slovénie, où l'équipe masculine devait participer, ont été reportés 2 fois (covid-19) et ont été ensuite intégrés au CE niveau A qui recensera plus d'une trentaine d'équipes.

Ceux-ci auront lieu à Kemer en Turquie du 17 au 24 octobre 2021.

- La France va accueillir la Nations League « Bronze » à Lyon du 17 au 19 septembre avec 3 autres équipes nationales du groupe de niveau de la France.

Secteur féminin

Staff

- Entraîneur principal : Florian FOULQUIER
- Entraîneur Adjoint : Morgane DE THY
- Entraîneur Adjoint : Nathalie PRIGENT
- Médecin : Sylvie BIDOT-MAURANT
- Kinésithérapeute: Sarah ARISS – Antoine AURIACOMBE

Groupe d'environ 9 joueuses classifiées à l'international ou en vue de l'être sur la prochaine compétition internationale.

Des joueuses sont rentrées sur les listes ministérielles de SHN (dans la dernière classe): Collectifs nationaux et Relève

Compétition

La France va accueillir la Nations League « Silver » sur Rouen Métropole du 09 au 11 juillet avec la participation de 2 autres équipes nationales du groupe de niveau de la France.

Stages

- Du 07-09 août 2020 à Lannion pour les Féminines
- Du 20 au 23 août à Dinard pour les Masculins
- Du 18 au 20 septembre 2020 à Chartres pour les deux équipes
- Du 09 au 11 octobre 2020 à Lyon pour les deux équipes
- Du 18 au 20 décembre 2020 à Poitiers pour les deux équipes
- Du 15 au 17 janvier 2021 à Dinard pour les deux équipes
- Du 12 au 14 février 2021 à Vichy pour les deux équipes
- Du 26 au 28 mars 2021 à Vichy pour les deux équipes
- Du 16 au 18 avril 2021 à Vichy pour les deux équipes

En prévision :

- Du 04 au 06 juin 2021 à Vichy pour les deux équipes
- Du 02 au 04 juillet à Vichy 2021 pour les Masculins
- Du 20 au 22 août 2021 à Harnes pour les deux équipes
- Du 01 au 03 octobre 2021 à Vichy pour les deux équipes
- + 1 autre stage sur novembre-décembre pour les Féminines

Intendant des EDF de Volley Assis : Jean-François RYELANDT

5 VOLLEY SANTE

DEVELOPPEMENT/ PROMOTION

- Fiches « Nutrition » : n°3 finalisée, et n°4 et 5 en cours de finalisation.
- Relai des actions clubs/Comités/Ligues sur la page Facebook FFVolley Santé
- 1 webinaire mis en place pour les référents ligues et comités départementaux
- 2 réunions du Comité Sport Santé

LABELS

48 labels Volley Santé ont été attribués avec la répartition suivante : 18 Soft Volley, 9 Fit Volley et 21 Volley Adapté sur 3 niveaux de labels avec une dotation d'un drapeau label, d'un diplôme label et de flyers ainsi que de la gadgeterie pour chacun.

Voici les caractéristiques des 3 niveaux* :

En Soft Volley : 1 label niveau 1, 11 labels niveau 2 et 6 labels niveaux 3.

En Fit Volley : 4 labels niveau 2 et 5 labels niveau 3.

En Volley Adapté : 8 labels niveau 1, 5 labels niveau 2 et 8 labels niveau 3.

*Pour rappel :

-Soft Volley : Pratique avec un ballon plus gros et plus léger.

-Fit Volley : Concilie une dépense énergétique (fitness, renforcement musculaire) et du jeu.

-Volley Adapté : Pratique adaptée et individualisée pour tous les publics.

FORMATION

3 modules de formation Volley Santé :

- « Educateur Volley Santé niveau 1 » (« Les pratiques Soft / Fit /Adapté ») :
 - Les 17 et 18 octobre 2020 à Coulommiers (IDF)
 - Les 23 et 24 janvier 2021 à Dinard (Ligue de Bretagne)
 - Les 13 et 14 février 2021 en visio pour la partie théorique (Ligue AURA)
- 1 « Educateur Volley Santé niveau 2 » (« Publics spécifiques ») prévu les 10 et 11 avril a été reporté à Coulommiers les 12 et 13 juin.
- 1 « Educateur Volley Santé niveau 3 » a été rajouté dans l'architecture la formation globale Volley Santé afin qu'elle puisse être soumise au CNOSF pour être labélisé et que les éducateurs bénévoles puissent encadrer le volley sur prescription médicale. Session prévue sur le 1^{er} trimestre 2022.

Les formations Niveau 1 et Niveau 2 ont été retravaillées pour que la formation globale rentre dans le cahier des charges du CNOSF. Ajout de 4h en FEAD sur chacun des 2 niveaux.

Le niveau 1 est mis en place par les ligues avec la collaboration de la fédération et ses formateurs nationaux : Cyrille FICHER et Isabelle COLLET.

6/ Développement numérique

Arnaud BESSAT

Objectifs

- Proposer des ressources techniques et pédagogiques à destination des licencié.es de tous niveaux de pratique, professionnels comme amateurs
- Générer de la valeur ajoutée avec des contenus et services monétisables

1. Dématérialisation

La dématérialisation des VHS est achevée à 98%, celle des cdroms à 100%. Compte tenu de la quantité de documents papiers, Hi8 et miniDV restants, cette opération de dématérialisation de la période 1950-2010 devrait s'achever vers 2030.

2. Outil MyCoach

Il n'y a pas eu d'avancée majeure en termes de nouveaux services durant cette saison particulière. De nouveaux modules (statistiques, programmation et planification sportive entre autres) sont en attente de financement ANS et de développement.

3. Diffusion des publications

La plateforme ressourcesvolley.com est opérationnelle depuis un an. Elle comporte 735 documents en ligne au moment de la rédaction de ce document, issus des archives, mais aussi de productions récentes (20% des documents disponibles sont produits depuis 2019). Le rythme de publication est de 10 par semaine en moyenne, avec un objectif de 2000 en fin d'Olympiade. Cette plateforme sera "intégrée" (remplacée) par MyCoach, à terme.

4. Production de nouveaux contenus numériques

Deux projets ambitieux ont été lancés: la création d'un studio audiovisuel au siège fédéral, et une unité mobile de captation vidéo. Ces deux outils sont déjà en partie opérationnels (déploiement terminé durant l'été 2021), et vont permettre de créer nombre de nouveaux contenus à destination des licenciés: séminaires techniques, entraînements, débats, interviews, formations, mais aussi la diffusion en direct sur l'Internet d'entraînements et de compétitions amateurs (volleyades, interpôles, volley-assis, snow-volley etc). Ces nouvelles productions s'ajoutent aux possibilités existantes de contenus numériques en "print" (PDF, infographies etc). Une brochure explicative est consultable sur Microsoft Teams, à ce sujet.

5. Déploiement du concentrateur de services Microsoft Teams

Cette plateforme désormais bien connue du monde des entreprises est en cours de déploiement au sein de la Fédération. Le travail collaboratif à distance s'en trouvera amélioré à terme (efficacité et réactivité), lorsque la période de transition sera achevée (estimée à deux ans). Durant cette période, la DTN, les salariés fédéraux, les bénévoles élus oeuvrant dans les différents services et commissions centrales seront dotés d'un compte Teams A1, et auront la possibilité de se former au travers de fiches explicatives et de formations à distance en cours de déploiement. A terme, Microsoft Teams sera aussi interconnecté avec la plateforme de e-learning de la Fédération, en cours de conception et de financement.



FFvolley

BILAN OLYMPIADE

OLYMPIADE TOKYO

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE



SPORT DE HAUT NIVEAU

**PROMOTION DES METIERS
DU SPORT**

**SPORT POUR LE PLUS GRAND
NOMBRE**

**SOUTIEN ET PREVENTION DES
SPORTIFS**

The background features a large, abstract, curved shape in a deep blue color, resembling a stylized wave or a swoosh, set against a white background. The blue shape starts from the left edge, curves upwards and then downwards towards the right, creating a sense of motion and flow.

SPORT DE HAUT NIVEAU

SPORT DE HAUT NIVEAU

Qualifier l'EDF Masculine aux JO de Tokyo et préparer Paris 2024

Dans la perspective de 2024, jouer des matches devant le public français

- Final 6 VNL à Lille en 2018
- EURO 2019

Transition de génération : intégration de jeunes joueurs dès le TQCM de Lyon en 2017

Progression au ranking international est significative : de 9^{ème} à 5^{ème} / 4^{ème}

Vainqueur VNL 2017

2^{ème} VNL 2018

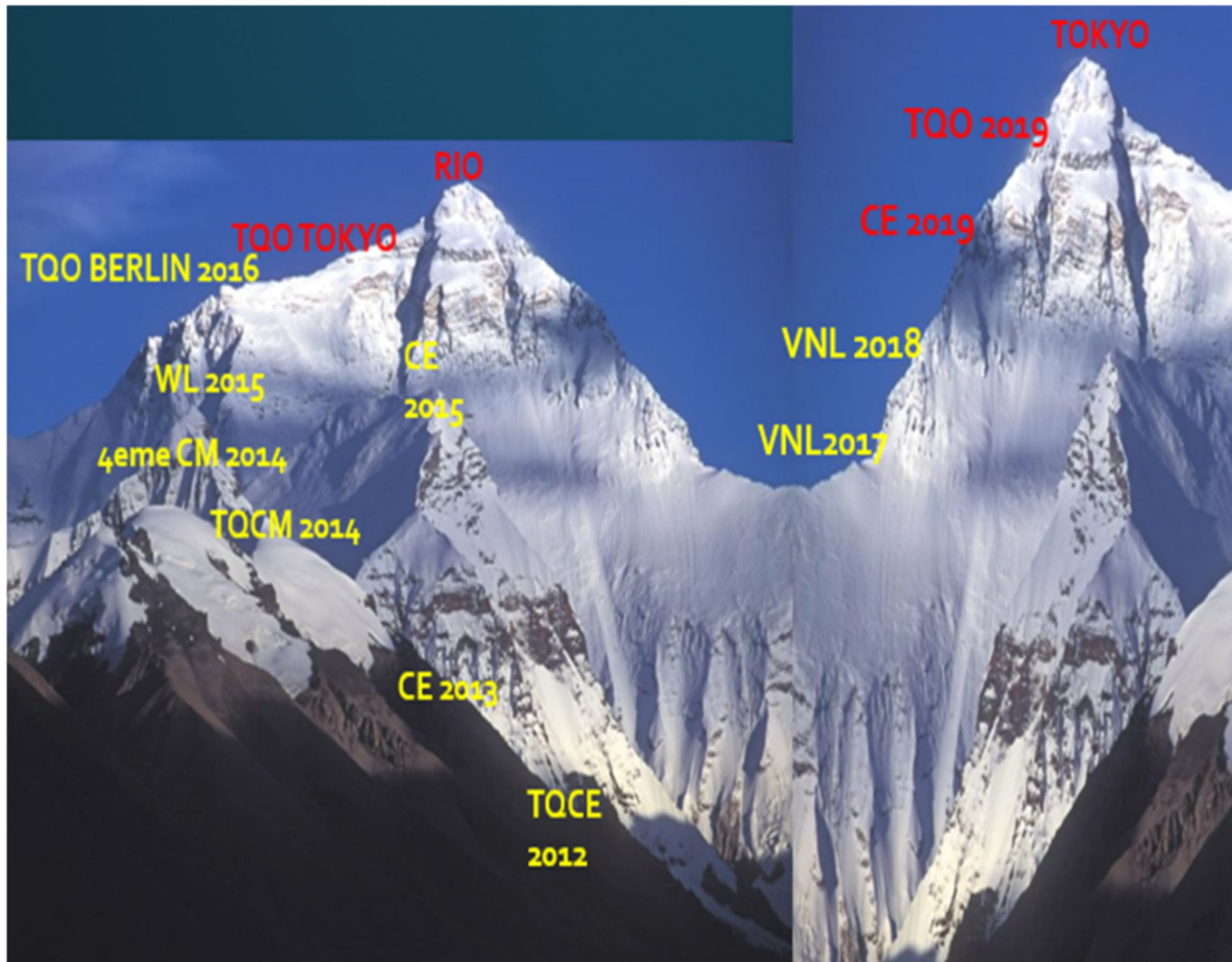
9^{ème} CM en 2018

4^{ème} à l'Euro 2019

Vainqueur TQO Berlin 2020



SPORT DE HAUT NIVEAU



CE

2013 : 5^{ème}
2015 : 1^{er}
2017 : 9^{ème}
2019 : 4^{ème}

JO

2016 : 9^{ème}

CM

2014 : 4^{ème}
2018 : 9^{ème}

SPORT DE HAUT NIVEAU

Construire un chemin de performance pour l'EDF Féminine pour les JO de Paris

Rejouer les compétitions de référence

Se qualifier pour les championnats d'Europe 2019 et 2021

Jouer la Ligue Européenne chaque année

Capitaliser sur l'expérience acquise pour s'aguerrir aux exigences sur haut niveau

Identifier les potentielles et construire un collectif pour Paris

2 ans de revue d'effectif à travers les stages Relève

Responsabiliser les joueuses dans leurs choix de carrière en club

Multiplier les journées de stage

Améliorer le suivi des joueuses en club

SPORT DE HAUT NIVEAU

Préparer les jeunes catégories au haut niveau



Les U17 masculins ont été champions d'Europe en 2019

Cette même génération n'a pas pu participer aux CE U18 : cas covid dans l'effectif. N'ont pas pu de fait se qualifier sur les CM 2021...

Les U19 filles demi-finalistes des CE en 2020

SPORT DE HAUT NIVEAU

Développer la filière para-volley

Construire des collectifs pour Paris 2024

- S'appuyer sur les clubs ouverts à la pratique
- Utiliser le dispositif CPSF « La Relève »
- Partenariat avec l'Armée et le CNSD
- Partenariat avec les clubs de la Défense

Structurer et développer la filière

- Création de modules de formation spécifique
- Formation de « classificateurs »
- Recrutement d'encadrement dédié au public para
- Création de circuits de compétitions nationales



SPORT DE HAUT NIVEAU

Conduire la mise en place du PPF 2017/2024

Beach-volley

Création du centre unique de beach-volley avec salle couverte

Création d'une filière beach

Indoor

2 championnats support pour les PF (LNV et FFVOLLEY)

Rajeunissement de la filière de formation féminine (CRE et PE)



The background features a large, abstract, curved shape in a deep blue color, resembling a stylized wave or a swoosh, set against a white background. The curve starts from the left, arches over the top, and tapers off towards the right.

PROMOTION DES METIERS DU SPORT

PROMOTION DES METIERS DU SPORT

RENOVER LE MODELE DES FORMATIONS

- En 2016, l'Etat modifie la structure de ses diplômes
- La FFVOLLEY doit alors reprendre l'ensemble de son architecture de formation
- Mise en place des modules de formation

FAVORISER LA RECHERCHE ET L'AQUISITION DE COMPETENCES

- Le système modulaire facilite l'accès à la formation
- Les passerelles vers les diplômes d'Etat sont simplifiées



PROMOTION DES METIERS DU SPORT

DEVELOPPER LE E-LEARNING

La crise sanitaire 2020 a permis de rendre opérationnel un projet latent

Pendant le confinement, 15 modules dispensés pour 260 stagiaires

De nouveaux modules seront proposés

Le E-learning pérennisé dans les domaines le permettant

LABEL QUALIOPI

Label créé par l'Etat pour contrôler et harmoniser la qualité des formations financées par l'Etat

En 2021 (report 2022 cause covid), ce label sera exigé pour tous les acteurs concourant au développement des compétences (organismes de formation, centre de bilan de compétences, CFA et VAE)



The background features a large, abstract, curved shape in a deep blue color, resembling a stylized wave or a swoosh, set against a white background. The curve starts from the left edge, arches upwards and to the right, and then curves back down towards the right edge.

**SPORT POUR LE PLUS
GRAND NOMBRE**

SPORT POUR LE PLUS GRAND NOMBRE

Sport santé

Création de labels clubs

70 structures labélisées

Création de modules de formation

8 formations Educateur volley santé

Création de fiches Santé Nutrition

Création de visuels spécifiques et d'outils de communication

Sport et handicap (assis, sourd)

Création de labels clubs

27 structures labélisées

Création de modules de formation

15 formations dispensées

Création de visuels spécifiques et d'outils de communication

Clip promotionnel, chaine Youtube

Création d'un circuit de compétitions

SPORT POUR LE PLUS GRAND NOMBRE

Volley scolaire

Stratégie Institutionnelle vers les FD scolaires Conventions

Education Nationale

UNSS – USEP – FFSU – UGSEL –

Conférence des présidents staps

Colloques

Universiades

Production pédagogique

EDUC VOLLEY

SMASHY

Année du volley

2018 et 2019 : 220 projets
labélisés, 90 000 personnes

Territoires Ultra Marins

Challenge Ultra-Marin

2 éditions (annulation de la 3^{ème}
pour cause covid)

Actions de détection Visites des
CTS sur les territoire

Actions de Formation

Modules de formation dispensés
sur les territoires

Lien particulier avec le beach

Secteur particulièrement
dynamique dans certains
territoires

SPORT POUR LE PLUS GRAND NOMBRE

Relations Internationales

Grands évènements en France
FINALE VNL 2018 et EURO 2019

Relations continent Africains
3 conventions Algérie Tunisie Maroc

Relation avec le JAPON (JO)
Préfecture d'Okinawa
Préfecture de Yamanashi

Instances Internationales
Nicolas Sauerbrey (commission coaches
programme scolaire CEV)

Projet Européen « World to
Win » en collaboration avec le CNO
Hollande

Innovations numériques

Partenariat My Coach
Dématérialisation documentaire
des archives
Production de nouveaux
documents

Création de
Ressourcevolley.com
Diffusion des publications
Accessible Commissions
techniques et ETR

The background features a large, abstract, curved shape in a deep blue color, resembling a stylized wave or a protective shield, set against a white background.

SOUTIEN ET PROTECTION DES SPORTIFS

SOUTIEN ET PREVENTION DES SPORTIFS

La cellule d'aide à la performance

Développer un service auprès des structures pôles

Travail en réseau, visites des pôles (annulation d'un colloque des PP des pôles pour cause de covid) cohérence des méthodologies d'entraînement

Développer la recherche scientifique

- **projet INSEP** sur la quantification des charges (25k€ de financement)
- **projet PPR** : Team sport en collaboration avec la FFRugby et la FFHand (dimension mentale de la perf' dans les sports collectifs)

Le Fond de Dotation : fond d'action volley

Soutien social aux sportifs Encourager la pratique

Dispositif aujourd'hui opérationnel

Phase promotionnelle, recherche de mécénat

Mise en place d'une collaboration active avec l'Association des Anciens Internationaux



SOUTIEN ET PREVENTION DES SPORTIFS

Le suivi socio-professionnel

Plus de 65 athlètes ont été accompagnés

Orientation professionnelle

Formation initiale ou continue

Mise en relation avec les réseaux professionnels

Lien avec le Pacte de Performance

Aides sociales en direction des athlètes inscrits en Pôle Espoirs

La protection des sportifs

Suivi médical réglementaire

Création d'un secrétariat médical fédéral coordonné par la DTN

Volume annuel de plus de 400 athlètes

Gestion via le logiciel Team Live

Veille du suivi médical par le médecin coordonnateur (Geoffrey Cohn)

Suivi sanitaire

Coordination de plusieurs centaines de journées annuellement

Mise en place et suivi des contrats de travail pour les kinés et médecins des équipes

Gestion du matériel médical sur les sites des stages / Surcharge Covid 19



ANNEXE 15

FFvolley

Refonte du Championnat ELITE

Présentation CA du 22 mai 2021

Refonte du Championnat ELITE

Rappel de la Méthodologie :

Recensement des points critiques à corriger :

- Réunion de tous les clubs ELITE par visioconférence le vendredi 5 février,
- Demande d'envoi au préalable à nlestoquoy.ccsr@ffvb.org et à pierremercier.vp@ffvb.org des tous les points que les clubs souhaitent voir étudiés,
- Conservation de l'intégralité des messages des clubs par Nathalie LESTOQUOY pour pouvoir y recourir en cas de besoin,
- Classement du résumé des demandes par Pierre MERCIER et lancement de l'étude

Réflexion et travaux :

- Présentation des points au Bureau Exécutif et définition des orientations,
- Transmission de la liste exhaustive aux différents Pôles concernés (Pôle Sportif, Développement, Promotion, etc...),
- Chaque pôle travaille sur l'ensemble des points, fait des propositions ou des injonctions dans son domaine de compétence,
- Mise en commun des travaux des Pôles,
- Présentation aux clubs d'Elite et explication des réformes proposées,
- Ajustement et correction si nécessaire,

Refonte du Championnat ELITE

Timing :

- Visioconférence avec les clubs → **le 05 février 2021**
- Présentation aux membre du BE → **le 08 février 2021**
- Travaux des différents Pôles et mise en commun des propositions ou injonctions → **du 09 février au 22 mars 2021**
- Présentation de la réforme aux clubs Elite par visioconférence → **le 5 mai 2021**
- Validation en BE pour présentation au Conseil d'Administration → **le 10 mai 2021**
- Validation en CA pour présentation à l'Assemblée Générale → **le 22 mai 2021**
- Vote en Assemblée Générale → **le 12 juin 2021**
- Mise en application → **saison 2021/2022 et saisons suivantes...**

Refonte du Championnat ELITE

Les orientations :

Constat :

Au vu des différentes consultations qui ont été réalisées, il s'avère que les points les plus importants relevés notamment par les clubs peuvent se scinder en 3 parties :

- Une iniquité dans la comptabilisation des mutées et plus généralement dans le traitement des joueur(euse)s sous contrat professionnel ou pas ;
- Une difficulté d'application d'un cahier des charges commun alors que dans une même division nous retrouvons des clubs souhaitant aller vers plus de professionnalisation et d'autres souhaitant conserver leur statut de club amateur ;
- Une gestion de saison différente au sein d'une même poule entre les équipes fanions de clubs et les équipes CFC qui n'ont pas les même contraintes, pas les mêmes objectifs ;

Orientations Politiques :

Fort de ce constat, il semble nécessaire d'apporter quelques modifications sur nos championnats de France. Ces modifications peuvent être simplement d'ordre réglementaire mais peuvent également être plus profondes en remaniant la structure même de nos championnats.

Nos orientations politiques doivent tenir compte également de :

- notre environnement qui pousse vers la professionnalisation du Sport Féminin (Travaux du CNOSF) ;
- la performance que nous ambitionnons dans notre projet PARIS 2024 ;
- notre volonté à promouvoir avec parité le Volley-Ball Masculin et Féminin ;

Refonte du Championnat ELITE

Modifications points réglementaires

Objectif :

Réduire la différence de traitement entre les joueur(euse)s sous contrat professionnel et les joueur(euse)s sous statut amateur.

Proposition n°1 – La comptabilisation des muté(e)s :

Extrait du RPE ELITE actuel :

- Le nombre de joueur(euse)s muté(e)s autorisé sur la feuille de match est de trois (3) (hors CFC). Les joueur(euse)s ayant un contrat de travail à titre d'activité principale (au moins 130 heures) ne seront pas comptabilisé(e)s comme joueur(euse)s muté(e)s sur le terrain, si ils (elles) étaient licencié(e)s dans un GSA affilié à la FFvolley la saison précédente.

Proposition de RPE modifié :

- Le nombre de joueur(euse)s muté(e)s autorisé sur la feuille de match est de trois (3) (hors CFC). Les joueur(euse)s ayant un contrat de travail **à temps partiel (au moins 76 heures)** ne seront pas comptabilisé(e)s comme joueur(euse)s muté(e)s sur le terrain, si ils (elles) étaient licencié(e)s dans un GSA affilié à la FFvolley la saison précédente.

Refonte du Championnat ELITE

Modifications points réglementaires

Proposition n°2 – L'utilisation du Joker Médical :

Extrait du RPE ELITE actuel :

- Dans le cas d'un(e) joueur(euse) en inaptitude physique qui a un contrat de joueur(euse) professionnel(le) à titre d'activité principale d'une durée de travail mensuelle au moins égale à 130 heures, le club a la possibilité de prendre, au maximum, 1 joker médical, à partir du moment où l'arrêt de travail du joueur en inaptitude physique est égal ou supérieur à 30 jours.
- Ce joker médical devra être sous contrat de travail à titre d'activité principale dont la durée de travail mensuelle est au moins égale à 130 heures et ce dès son 1er match et jusqu'à la fin de la saison sportive. Le joker médical sera intégré à la liste du collectif à la date de sa DHO.

Proposition de RPE modifié :

- Dans le cas d'un(e) joueur(euse) en inaptitude physique qui a un contrat de joueur(euse) professionnel(le) à **temps partiel** d'une durée de travail mensuelle au moins égale à **76 heures**, le club a la possibilité de prendre, au maximum, 1 joker médical, à partir du moment où l'arrêt de travail du joueur en inaptitude physique est égal ou supérieur à 30 jours.
- Ce joker médical devra être sous contrat de travail **au minimum au même niveau d'activité que le(la) joueur(euse) en inaptitude physique** et ce dès son 1er match et jusqu'à la fin de la saison sportive. Le joker médical sera intégré à la liste du collectif à la date de sa DHO.

Refonte du Championnat ELITE

Modifications points réglementaires

Arguments :

- Réduire l'écart entre les joueur(euse)s sous contrat Pro et les joueur(euse)s sous statut amateur ;
- Inciter à la contractualisation des relations Joueur(euse)/club ;
- Bénéficier des avantages de l'état (Activité Partielle, soutien à l'embauche, sécurité sociale, assiette forfaitaire URSSAF) ;
- Protéger les joueur(euse)s ;

Application dès la saison 2021/2022

Refonte du Championnat ELITE

Structure de nos Championnats Nationaux

Objectif :

La restructuration de nos Championnats Nationaux va nous permettre d'atteindre un grand nombre de nos objectifs et résoudre naturellement la plupart des problèmes remontés par les clubs lors de cette consultation :

- Respecter la parité et promouvoir le sport au Féminin ;
- Dissociation Pro/Amateur/CFC ;
- Assurer la promotion à haut-niveau du Volley-Ball ;
- Volonté d'engagement vers la performance en lien avec la LNV ;
- Redonner de l'ampleur aux Championnats Régionaux gérés par les Ligues ;
- Créer une véritable division semi-pro* chez les féminins, en symétrie à la LBM ;

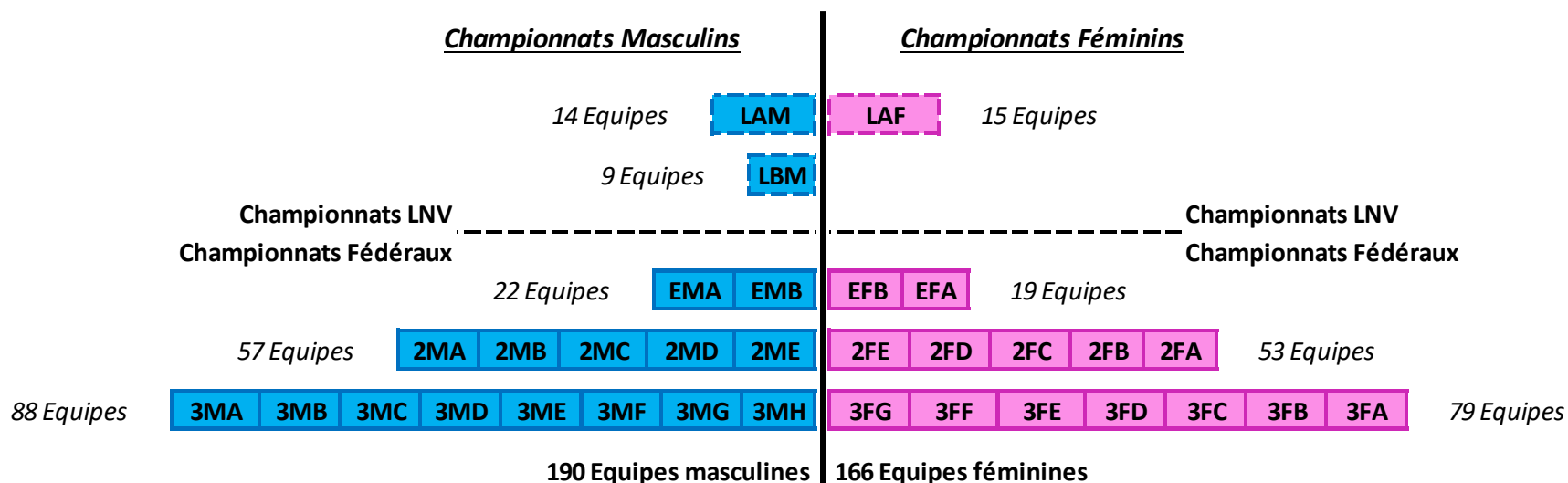
() Le CNOSF travaille actuellement sur la reconnaissance de division semi-professionnelle dans les différents sports et notamment dans les sports où les divisions féminines ne sont pas sous l'égide d'une Ligue Pro. Les objectifs poursuivis par le CNOSF sont en parfaite concordance avec notre volonté. Les différents groupes de travail œuvrent sur :*

- *La reconnaissance du statut professionnel pour les sportif(ive)s qui vivent de leur sport ;*
- *La volonté d'instaurer un encadrement professionnel des athlètes dans les clubs ;*
- *La formation vers la haute performance, chère à Claude ONESTA ;*
- *Le suivi médical et socio-professionnel des athlètes ;*

Refonte du Championnat ELITE

Structure de nos Championnats Nationaux

La pyramide actuelle de nos Championnats :



Constat sur la parité :

Nombre d'Equipes engagées :

- 190 équipes masculines, soit 53,37 % des équipes ;
- 166 équipes féminines, soit 46,63 % des équipes ;

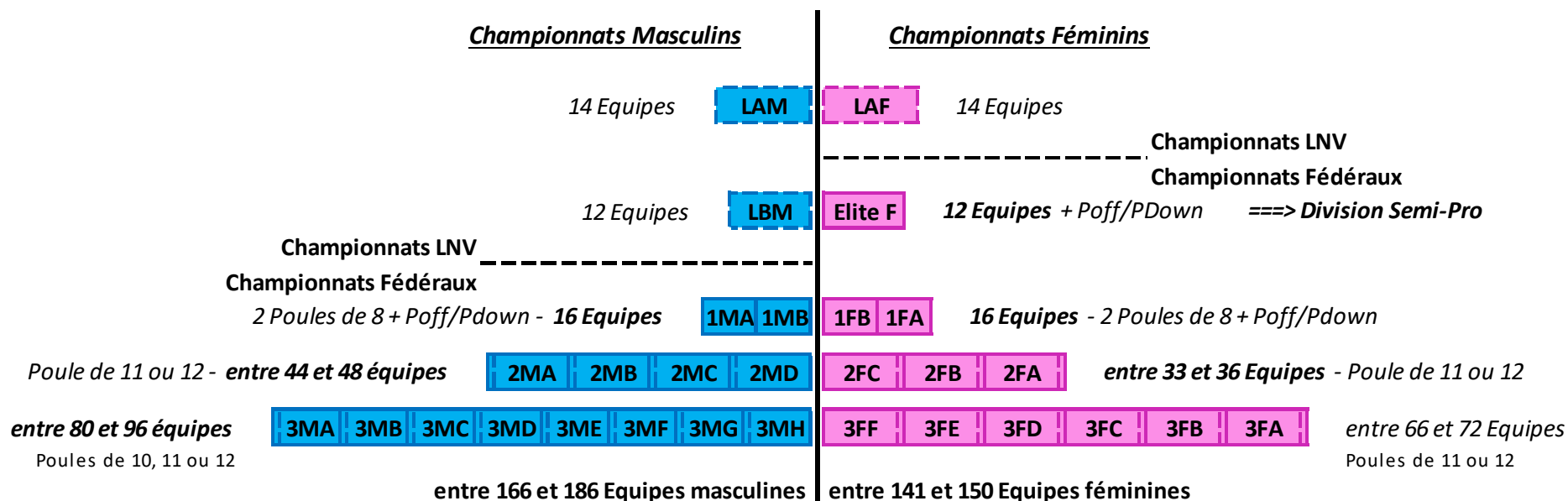
En comparaison avec le nombre de licence :

- 11 434 licences Volley-Ball masculines de plus de 18 ans, soit 53,45 % des licences ;
- 9 959 licences Volley-Ball féminines de plus de 18 ans, soit 46,55 % des licences ;

Refonte du Championnat ELITE

Structure de nos Championnats Nationaux

La pyramide souhaitée à termes (saison 2023/2024) :



+ la création éventuelle d'une compétition spécifique aux CFCP :

- Toutes les équipes en Championnat jouent avec les mêmes contraintes ;
- Sortie des joueur(euse)s conventionné(e)s des Championnats Traditionnels ;
- Et surtout, formule sportive CFCP adaptée à la formation individuelle des joueur(euse)s ;

Refonte du Championnat ELITE

Structure de nos Championnats Nationaux

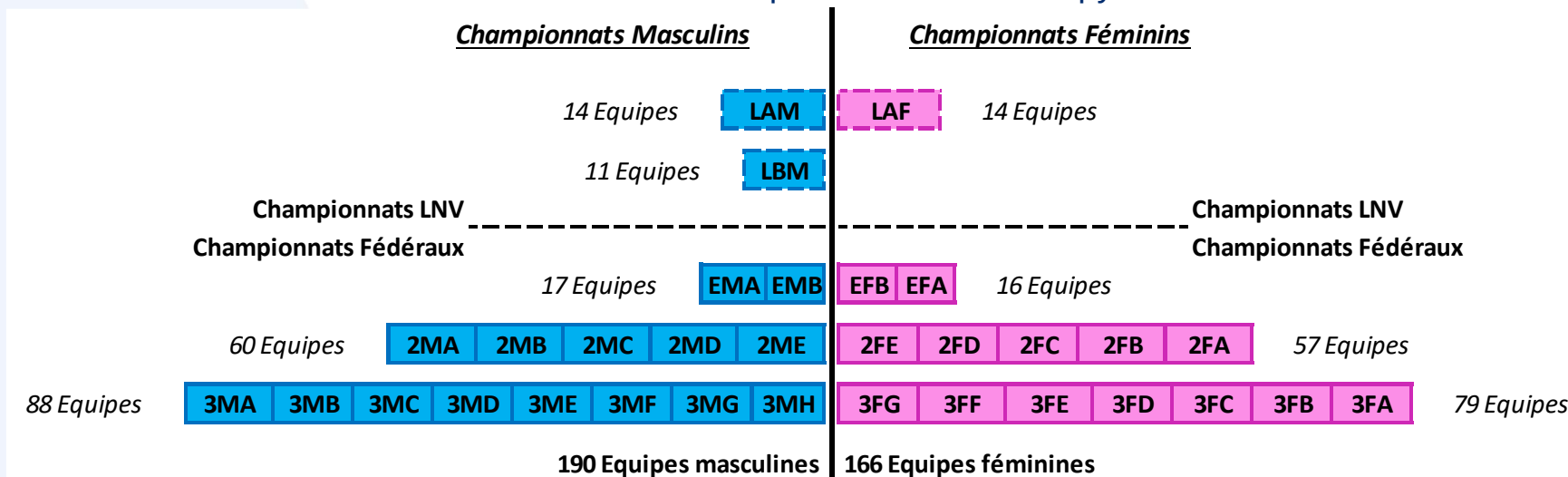
Les saisons intermédiaires :

Pour la saison 2021/2022 :

- Peu de changement du fait de la saison blanche en N2 et N3 ;
- 6 Equipes sont reléguées d'Elite vers la N2 suivant les RPE ;
- Un certain nombre d'équipes sont repêchées en Elite pour composer les 2 poules de 8 à termes ;

En fonction des engagements effectifs, des éventuelles défections, des accessions en LNV, la CCS reste seule décisionnaire du nombre et de la composition des poules dans le respect de l'objectif fixé à termes.

La saison 2021/2022 devrait se dérouler « théoriquement » suivant la pyramide ci-dessous :



Refonte du Championnat ELITE

Structure de nos Championnats Nationaux

Gestions des montées et descentes :

En fonction des engagements et réengagements effectifs des clubs, et donc du nombre définitifs d'engagés dans les différentes divisions, la CCS définira les formules sportives pour les accessions et rétrogradations pour atteindre l'objectif fixé précédemment.

Celles-ci seront retranscrites dans le RPE de la division avant le début du Championnat et peuvent prendre la forme de :

- Play-Off ou Play-Down simple ;
- Match de barrage ;
- Phase finale de qualification ;

Création éventuelle d'une Compétition Spécifique aux CFCP :

En concertation avec la LNV, une étude sur la mise en place d'une Compétition Spécifique pour les CFCP sera présentée lors de l'AG 2022.

Elle devra répondre aux objectifs suivants :

- Définir la formule sportive optimale pour la formation individuel du joueur, de la joueuse sous convention ;
- Répondre aux critères d'agrément ministériel des CFCP ;
- Alléger les contraintes imposées aux clubs et permettre le recrutement de joueurs et joueuses à fort potentiel sur un plus long termes ;



ANNEXE 15

FFvolley

De la refonte du championnat ELITE à nos championnats nationaux

Présentation AG du 12 juin 2021

Refonte du Championnat ELITE

Après une large concertation...

Constats

- Ø La comptabilisation des muté(e)s et de l'application des jokers médicaux
- Ø Une difficulté d'application d'un cahier des charges commun

Orientations Politiques

- Ø La nécessité d'apporter quelques modifications soit règlementaires soit structurels sur nos championnats de France.
- Ø Notre environnement qui pousse vers la professionnalisation du Sport Féminin (Travaux du CNOSF)
- Ø La performance que nous ambitionnons dans notre projet PARIS 2024
- Ø Notre volonté à promouvoir avec parité le Volley-Ball Masculin et Féminin

Refonte du Championnat ELITE

Modifications points réglementaires

Objectifs :

- Ø Réduire la différence de traitement entre les joueur(euse)s sous contrat professionnel et les joueur(euse)s sous statut amateur.
- Ø Réduire l'écart entre les joueur(euse)s sous contrat Pro et les joueur(euse)s sous statut amateur ;
- Ø Inciter à la contractualisation des relations Joueur(euse)/club ;
- Ø Bénéficier des avantages de l'état (Activité Partielle, soutien à l'embauche, sécurité sociale, assiette forfaitaire URSSAF) ;
- Ø Protéger les joueur(euse)s ;

Refonte du Championnat ELITE

Modifications points réglementaires

*Application dès la saison
2021/2022*

Proposition n°1 – La comptabilisation des muté(e)s :

Extrait du RPE ELITE actuel :

- Le nombre de joueur(euse)s muté(e)s autorisé sur la feuille de match est de trois (3) (hors CFC). Les joueur(euse)s ayant un contrat de travail à titre d'activité principale (au moins 130 heures) ne seront pas comptabilisé(e)s comme joueur(euse)s muté(e)s sur le terrain, si ils (elles) étaient licencié(e)s dans un GSA affilié à la FFvolley la saison précédente.

Proposition de RPE modifié :

- Le nombre de joueur(euse)s muté(e)s autorisé sur la feuille de match est de trois (3) (hors CFC). Les joueur(euse)s ayant un contrat de travail **à temps partiel (au moins 76 heures)** ne seront pas comptabilisé(e)s comme joueur(euse)s muté(e)s sur le terrain, si ils (elles) étaient licencié(e)s dans un GSA affilié à la FFvolley la saison précédente.

Refonte du Championnat ELITE

Modifications points réglementaires

*Application dès la saison
2021/2022*

Proposition n°2 – L'utilisation du Joker Médical :

Extrait du RPE ELITE actuel :

- Dans le cas d'un(e) joueur(euse) en inaptitude physique qui a un contrat de joueur(euse) professionnel(le) à titre d'activité principale d'une durée de travail mensuelle au moins égale à 130 heures, le club a la possibilité de prendre, au maximum, 1 joker médical, à partir du moment où l'arrêt de travail du joueur en inaptitude physique est égal ou supérieur à 30 jours.
- Ce joker médical devra être sous contrat de travail à titre d'activité principale dont la durée de travail mensuelle est au moins égale à 130 heures et ce dès son 1er match et jusqu'à la fin de la saison sportive. Le joker médical sera intégré à la liste du collectif à la date de sa DHO.

Proposition de RPE modifié :

- Dans le cas d'un(e) joueur(euse) en inaptitude physique qui a un contrat de joueur(euse) professionnel(le) à **temps partiel** d'une durée de travail mensuelle au moins égale à **76 heures**, le club a la possibilité de prendre, au maximum, 1 joker médical, à partir du moment où l'arrêt de travail du joueur en inaptitude physique est égal ou supérieur à 30 jours.
- Ce joker médical devra être sous contrat de travail **au minimum au même niveau d'activité que le(la) joueur(euse) en inaptitude physique** et ce dès son 1er match et jusqu'à la fin de la saison sportive. Le joker médical sera intégré à la liste du collectif à la date de sa DHO.

VOTE

De la création d'une nouvelle division....

Objectif

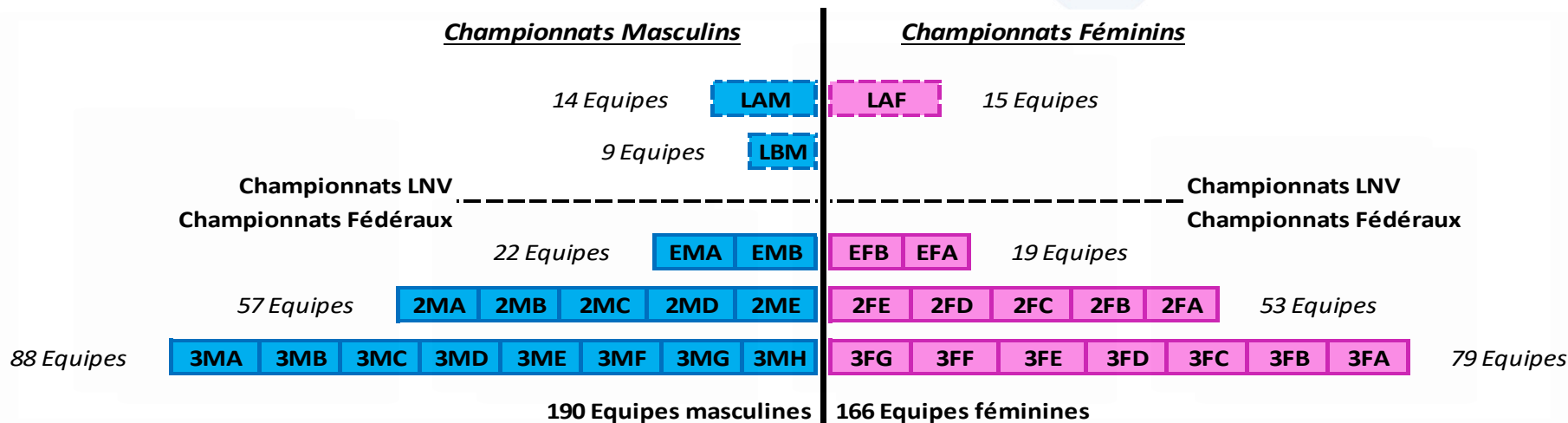
Atteindre un grand nombre de nos objectifs et résoudre naturellement la plupart des problèmes remontés par les clubs lors de cette consultation :

- Respecter la parité et promouvoir le sport au Féminin
- Dissociation Pro/Amateur/CFC
- Assurer la promotion à haut-niveau du Volley-Ball
- Volonté d'engagement vers la performance en lien avec la LNV
- Redonner de l'ampleur aux Championnats Régionaux gérés par les Ligues
- Être en conformité avec les objectifs du CNOSF
- Créer une véritable division semi-pro* chez les féminines, en symétrie à la LBM

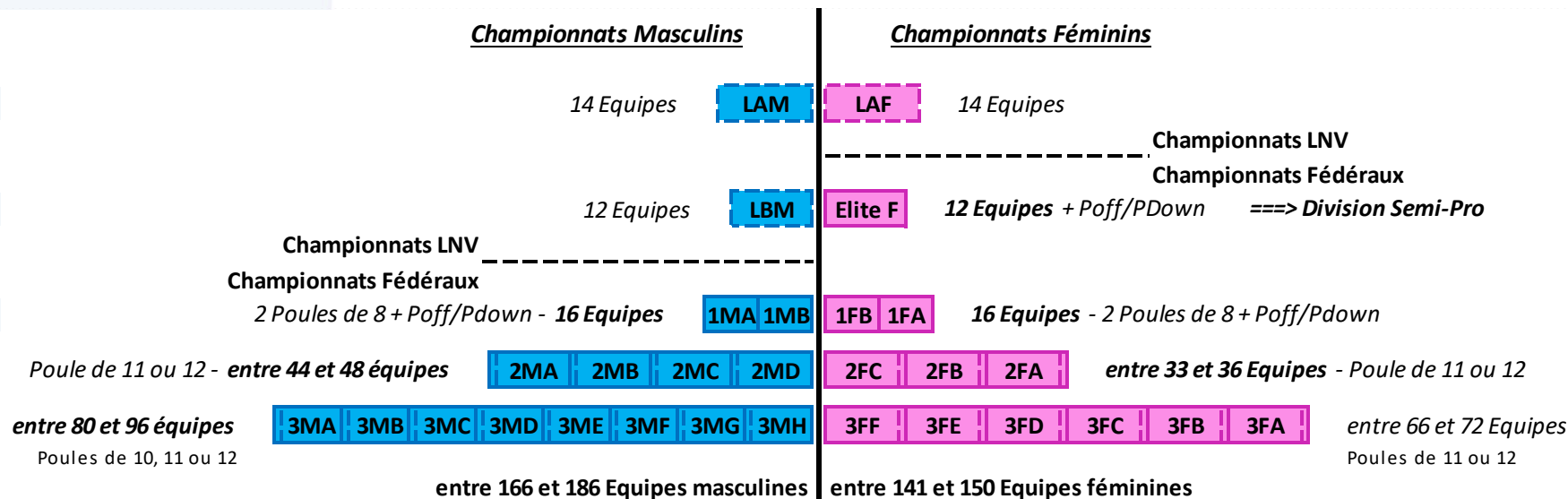
... à la restructuration de nos championnats nationaux

Structuration de nos championnats nationaux

La pyramide actuelle de nos Championnats



La pyramide souhaitée à terme (saison 2023/2024) :



Structuration de nos championnats nationaux

Gestions des montées et descentes :

En fonction des engagements et réengagements effectifs des clubs, la CCS définira les formules sportives pour les accessions et rétrogradations pour atteindre l'objectif fixé.

Conclusion

- Ø Les engagements de la saison 2021/2022 sont toujours en cours. Les pyramides 2021/2022 seront quasi identiques à celles de cette saison.
- Ø Il restera donc deux saisons pour atteindre la pyramide visée.
- Ø Un accompagnement des Ligues Régionales via leurs Présidents de CRS va être mis en place.



FFvolley

www.ffvolley.org